U d'/ of Ottawa
39003007020042

p. 304-311

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettresetpices00casg

LETTRES

ET

PIÈCES MILITAIRES

INSTRUCTIONS, ORDRES, MÉMOIRES, PLANS DE CAMPAGNE ET DE DÉFENSE

1756-1760

Publiés sous la direction de l'abbé H.-R. CASGRAIN

D. ES-L., PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ-LAVAL, ETC.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique, 30

1891

Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, en l'année 1889, par le Gouvernement de la province de Québec, au bureau du ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

FC
384.1
.L45A43
1891

COLLECTION

DES MANUSCRITS

DU

MARÉCHAL DE LÉVIS

L. J. C
HULL

COLLECTION DES MANUSCRITS

DU

MARÉCHAL DE LÉVIS

Volumes déjà publiés :

1° Journal du chevalier de Lévis.

2° Lettres du chevalier de Lévis.

3° Lettres de la cour de Versailles.

PIÈCES MILITAIRES

1756-1760

Manuscripts [4]

LETTRES

ET

PIÈCES MILITAIRES

PREMIÈRE PARTIE

I

Instruction pour MM. les commandants des bataillons à mesure qu'ils arriveront à Québec, en attendant les ordres de M. le marquis de Vaudreuil.

16 mai 1756.

Messieurs les commandants auront soin de faire lire et publier à la tête des troupes l'ordonnance du 1er mars 1755, concernant le service et la discipline. On doit se comporter dans les places vis-à-vis l'état-major comme en France, suivant ce qui est prescrit par l'ordonnance du 25 juin 1750, qui doit être suivie dans tous les points.

On doit avoir la plus grande attention à l'exactitude de la discipline, recommander au soldat de vivre amicalement avec les habitants et les troupes de la colonie.

La plus légère discussion doit être punie avec la plus grande sévérité. Les circonstances où l'on se trouve l'exigent, et l'on ne sauroit trop le recommander à MM. les commandants des bataillons. Les postes feront des patrouilles d'heure en heure et arrêteront tous les soldats que l'on trouvera dans les rues ou au cabaret après la retraite, pour être mis en prison pendant quinze jours, comme il est d'usage en France. S'il revenoit que les soldats s'écartassent à la campagne, on ordonneroit des appels trois fois par jour.

Il faut avoir la plus grande attention pour que les soldats fassent ordinaire. On ne peut trop recommander l'article de la propreté ; on aura celle de visiter les armes et les faire mettre en état. S'il y avoit quelque fusil qui n'y fût pas, on en rendra responsables MM. les officiers des compagnies qui doivent les visiter. Si quelque fusil étoit hors d'état de servir, on en donneroit une note au commandant pour qu'il en demandât le remplacement au magasin. MM. les officiers doivent se conformer dans tous les points à tous les règlements militaires établis en France, et, en conséquence, tous les officiers, à moins qu'ils ne soient malades ou de service, doivent se trouver à la garde montante et être toujours en habit uniforme. Lorsque les officiers auront quelque plainte ou représentation à faire ou demande, ils s'adresseront à leurs commandants, lesquels m'en informeront ou m'en feront informer par MM. les officiers majors.

Lorsque je serai présent, ou, en mon absence, M. le chevalier de Lévis, brigadier, ou M. de Bourlamaque, colonel, les commandants des corps, ainsi que les offi-

ciers détachés me rendront compte autant que les circonstances ou l'éloignement le permettront des détails qui concernent leurs bataillons ou leurs troupes, et de tout ce qui peut intéresser le service. A l'égard des plaintes des soldats, ils s'adresseront toujours à leurs officiers, qui en rendront compte à leur commandant, qui enverra, si le soldat a quelque discussion fondée, son officier major au juge ou à celui qui est préposé à maintenir la police dans la paroisse.

Il ne se fera aucune distribution quelconque qu'il n'y ait toujours un officier major. Cette police sera invariable même pour le plus petit détachement, où, à défaut d'officier major, il y aura un lieutenant ou au moins un sergent présent à la distribution. Toutes les distributions se feront avec beaucoup d'ordre à des heures et des jours indiqués. Quand même il y auroit quelque chose à redire dans les distributions, c'est au seul officier chargé d'y assister de faire les représentations nécessaires.

MM. les officiers ne quitteront jamais la troupe, quand elle sera sous les armes, ni en marche.

Défense aux soldats de faire aucune demande et de rien exiger dans les marches qu'ils feront que ce qui sera prescrit, à peine d'être punis avec la plus grande sévérité, et, si le cas l'exige, d'être mis au conseil de guerre. Tous les matins, un officier major viendra me rendre compte et m'apporter un état de ceux qui ont manqué à l'appel des hôpitaux, des morts et de la prison. Lorsque l'aide-major général sera avec moi, il suffira qu'on lui fasse porter, par un sergent d'ordonnance.

La même règle doit s'observer vis-à-vis de M. le chevalier de Lévis, brigadier, et de M. de Bourlamaque, colonel, dans les quartiers où ils pourroient être détachés avec des troupes.

Quoique les hôpitaux où on reçoit les soldats à Québec ou à Montréal, soient très bien tenus, on doit suivre exactement ce qui se pratique en France pour la visite de l'hôpital et du quartier ; et, s'il y a quelque plainte à faire, l'officier en rendra compte à son commandant qui m'en informera ou, en mon absence, l'officier supérieur.

L'intention du Roi est qu'il ne puisse être retenu aux soldats sur leur paie au delà d'un sou. Jusqu'à présent, on ne leur a retenu que six deniers pour leur entretien, et il en sera fait un décompte suivant que je l'ordonnerai, voulant établir une uniformité sur cet article dans les six bataillons.

Il sera défendu aux soldats de boire avec les sauvages ni de leur vendre de l'eau-de-vie ni munitions de guerre, sous peine du cachot pour la première fois et des verges pour la seconde.

M. le chevalier de Lévis, brigadier, et M. de Bourlamaque, colonel, ainsi que MM. les commandants des troupes voudront bien n'apporter aucune difficulté pour rendre les honneurs qui sont d'usage dans la colonie, encore qu'ils ne soient pas compris dans l'ordonnance du service des places du 25 juin 1750. Ils ont été réglés par des ordres particuliers du Roi.

Les troupes qui débarqueront auront attention de conserver les effets qui ont été donnés à MM. les officiers, comme matelas, draps, couvertures et serviettes,

ainsi que les hamacs de leurs soldats, attendu qu'ils doivent leur servir par terre et pour leur retour.

Ils auront aussi attention de faire conserver les munitions que les soldats avoient dans leurs cartouches en s'embarquant, et, s'ils les ont remises sur le vaisseau au capitaine d'armes, ils les retireront.

MM. les officiers seront armés de fusils, qui leur seront fournis du magasin d'ici ou de Montréal, ce qui ne doit pas empêcher qu'ils ne conservent leurs espontons.

MM. les commandants des bataillons auront attention dans les garnisons ou les camps stables, où leurs troupes ne seront point fatiguées de service, de les exercer, les jours où le temps le permettra, au plus une heure et demie, et il suffira au genre de guerre qu'elles doivent faire de leur apprendre le maniement d'armes, principalement à files serrées, à bien marcher du pas ordinaire et du pas redoublé, à se former de trois à six, de six à trois, à se rompre par demi-rang, par tiers de rang et par pelotons, et à former la colonne d'attaque. Il seroit à souhaiter que l'on pût avoir de la poudre pour les exercer à tirer homme à homme, pour les accoutumer à bien mettre en joue et à bien tirer.

On peut cependant le faire sans poudre, et les circonstances obligent à la ménager. Au reste, il faut inspirer aux troupes françoises, qui n'ont pas la même adresse pour tirer que les troupes de la colonie, une grande confiance dans la bayonnette en marchant au pas redoublé, et, si elles étoient obligées de défendre un retranchement, le feu le plus vif et le plus nourri *.

* Cette phrase est incompréhensible.

On peut leur faire faire quelques quarts de conversion, quoiqu'elles ne doivent guère trouver occasion d'en faire usage dans un pays aussi coupé. Je crois toute autre manœuvre assez superflue pour la circonstance, et qu'on peut se passer d'une grande précision pour le petit pas et le pas oblique, dont on n'aura guère occasion de faire usage, mais bien du pas ordinaire et du pas redoublé.

Fait à Québec, ce 16 mai 1756.

MONTCALM.

II

Instruction pour MM. les lieutenants-colonels d'infanterie, commandant les bataillons qui sont en Canada.

1756.

MM. les commandants de bataillon me rendront compte de tous détails concernant le service et la discipline de leur bataillon ; ils auront aussi soin de m'informer de tous détails militaires concernant les opérations dont eux ou les officiers détachés de leur bataillon seront chargés.

Le Roi ayant nommé M. le chevalier de Lévis brigadier, pour être commandant en second, et M. de Bourlamaque colonel, pour être commandant en troisième, les mêmes comptes leur seront rendus en mon absence par les commandants de bataillon qui seront plus à portée de correspondre avec ces deux

officiers supérieurs qu'avec moi, de qui ils exécuteront tous les ordres ; ce qui ne les dispensera pas de m'écrire autant que les circonstances et l'éloignement des lieux le leur permettra.

Sa Majesté, en m'envoyant prendre le commandement de ses troupes en Amérique, m'a ordonné de veiller avec la plus grande exactitude à la conservation de la discipline militaire, et de faire observer toutes les ordonnances et règlements militaires. C'est pourquoi je ne saurois trop recommander à MM. les commandants de bataillon d'y tenir la main avec la plus grande sévérité. Les punitions à infliger au soldat doivent être plus fortes qu'en France ; l'aisance qu'ils ont amène facilement du relâchement. La propreté est un article important ; elle est nécessaire pour se faire considérer même du sauvage. Défense au soldat de boire avec eux, ni de leur vendre de l'eau-de-vie ou munitions de guerre, sous peine de cachot pour la première fois et des verges pour la seconde. Dans les camps où l'on est à portée d'eux, défendre aux soldats d'aller à leurs cabanes ; leur recommander de leur faire politesse quand ils viendront aux nôtres, sans cependant boire avec eux. Cet article est nécessaire pour éviter toute discussion, dont la plus légère peut toujours avoir des suites fâcheuses. M. le marquis de Vaudreuil a fait dire à MM, les officiers qu'aucun ne donnât de l'eau-de-vie aux sauvages, voulant qu'il n'y ait que les commandants qui leur en fassent donner, lorsqu'ils le jugeront à propos. Cet article est de la plus grande conséquence.

MM. les commandants de bataillon devant avoir toute l'autorité que les colonels titulaires des régiments

auroient, je ne recevrai aucune demande pour permissions ou grâces, qu'on ne se soit adressé à eux et qu'ils ne m'en aient écrit. Ils m'enverront de suite des mémoires de proposition pour les emplois vacants en spécifiant le nom de baptême, le jour et le lieu de la naissance ; je leur demande la plus grande exactitude sur cet article. A l'égard des représentations pour les besoins de la troupe, c'est uniquement l'affaire de MM. les commandants de bataillon, ou des majors qui sont censés ne s'adresser à moi, qu'après leur en avoir communiqué, ainsi que tout ce qui concerne les hôpitaux, vivres et distributions, dont ils me rendront compte, afin que je puisse faire parvenir leurs représentations, lorsque je les croirai fondées, à M. le marquis de Vaudreuil et à M. l'intendant.

Les majors continueront aussi à informer avec exactitude M. Doreil, commissaire-ordonnateur, des détails concernant les vivres, distributions, hôpitaux, pour qu'il y veille. Son séjour à Montréal le met à portée d'en être plus tôt instruit que je ne le serois moi-même, et de faire les représentations nécessaires, suivant les ordres que je lui ai donnés à cet égard.

On continuera aussi à lui envoyer tous les mois l'état des changements.

On aura la plus grande attention pour la règle dans les distributions. Il ne s'en fera aucune qu'il n'y ait toujours un officier major (cette police sera invariable même pour le plus petit détachement), ou à défaut d'officier major un lieutenant ou au moins un sergent. Toutes les distributions à faire, tant pour l'officier que pour le soldat, soit pour l'équipement, soit pour les

vivres, ayant été réglées par M. l'intendant, il ne doit y avoir aucune difficulté. Cette partie est d'une si grande conséquence que je charge MM. les commandants et majors personnellement de veiller à la conservations des vivres et munitions dans les camps, marches et détachements. Cet article m'a été recommandé particulièrement par Monseigneur le garde des sceaux, et M. le marquis de Vaudreuil ne pourroit se dispenser de rendre compte à ce ministre s'il y avoit quelque négligence sur un article aussi important. L'aide-major général, et à son départ, le major chargé du détail du camp, en rendra compte.

MM. les commandants de bataillon doivent, pour répondre aux vues sages de Sa Majesté et aux ordres précis que j'en ai, favoriser les mariages de leurs soldats avec des filles d'habitants qui puissent augmenter le nombre des cultivateurs ; car, autant M. le marquis de Vaudreuil désire ces sortes d'établissements et rendra compte du zèle avec lequel les officiers auront suivi sur cet article l'intention du Roi, autant refusera-t-il la permission pour tout mariage qui ne tendroit qu'à la fainéantise et au libertinage. La multiplicité de ces mariages ne peut nuire en rien aux intérêts de MM. les officiers ; les compagnies ne sont pas à leurs charges, et j'aurai attention, au retour en France, de faire donner toute préférence aux bataillons qui se trouveroient les plus faibles pour être entrés dans des vues aussi utiles à l'Etat.

M. le marquis de Montcalm prie MM. les officiers d'observer la plus grande régularité pour porter les uniformes. Il renouvelle les défenses pour les jeux de

hasard. Il ne peut se dispenser de punir sévèrement ceux qui contreviendront à cette défense, sur la simple certitude morale ; car il n'ignore pas que l'on croit toujours n'être pas dans le cas de punition quand on n'a pas été pris sur le fait par l'intention que l'on a eue de se cacher.

On exercera soir et matin les soldats de la dernière classe, et tous les matins ceux qui sont déjà instruits, en se conformant à une instruction particulière que j'enverrai au premier jour. En attendant, MM. les commandants de bataillon verront de les faire exercer comme ils avoient coutume, observant de ne les tenir au plus qu'une heure et demie sous les armes. M. le marquis de Vaudreuil fera donner pour toute la campagne, cent livres de poudre par bataillon uniquement destinées pour exercer le soldat. MM. les majors verront de la ménager, ne la prendront que successivement à mesure qu'ils en auront besoin, et verront de faire faire quatre-vingts cartouches par livre.

On observera dans les camps tout ce qui est prescrit par l'ordonnance du 17 février 1753, et, pour les honneurs à rendre, on suivra les articles de la même ordonnance 123, 571, 574, 579, 582, 583 et 586, observant que, lorsque M. de Bourlamaque, colonel et commandant en troisième, commande un camp séparé, il lui est dû un caporal et dix hommes, qui lui seroient dus quand même il ne commanderoit qu'une brigade ; et lorsqu'il est dans le même camp avec un officier supérieur, une sentinelle, ainsi qu'à l'aide-major général. L'ordonnance du 1er mars 1755, pour le service et la discipline des troupes qui sont en Canada, ayant pourvu

au service des officiers de ce corps avec ceux de la colonie, il ne me reste qu'à recommander à MM. les commandants de bataillons d'y tenir la main, d'entretenir la plus grande union et intelligence, et que, dans les camps ou retranchements où ils seront mêlés, quoique l'officier plus ancien en parité de grade commande sans difficulté, il faut laisser à l'officier le plus ancien de chaque corps de troupes le détail intérieur pour la discipline et police du sien, et, dans les opérations de la guerre agir avec concertation, employer chaque troupe à son genre, et consulter MM. les officiers de la colonie qui ont une grande connoissance du pays, de la façon d'y faire la guerre et d'y conduire les milices du pays et les sauvages. MM. les officiers françois, malgré leur zèle, ne peuvent avoir acquis cette expérience.

M. le marquis de Montcalm, pour établir l'uniformité sur un article aussi important que celui de la paie du soldat, ordonne qu'on lui fasse le prêt tous les dix jours, le 1er, le 11 et le 21 de chaque mois, en ne retenant qu'un sol, sans que, sous aucun prétexte, cet ordre soit jamais interverti. Il sera seulement suspendu dans les camps, où le soldat n'a rien à acheter et où il seroit difficile d'avoir tout l'argent nécessaire pour cette exactitude. Mais j'ordonne que, dès le retour du camp et sans aucun délai, le décompte de la paie leur soit fait. Je ne mets pas en doute que, dans chaque bataillon, on ne l'ait fait jusqu'au 1er mai. Si on n'y a pas satisfait, je l'ordonne. Dans les camps, messieurs les commandants tiendront la main à ce qu'il soit avancé aux soldats ce dont ils pourroient avoir besoin et dont la retenue leur sera faite au décompte de leur paie. Doré-

navant, les officiers commandants des détachements qui iront pour l'hiver dans les forts et qui ne seront pas à portée, demanderont à l'officier chargé du détail, de quoi faire les prêts du détachement avec régularité. A l'égard du sol de retenue, le décompte en sera fait de six en six mois au 1er novembre et au 1er mai. Lorsque les troupes françoises seront campées à portée des forts, les commandants des dits camps n'ont aucun ordre à donner dans les dits forts pour le service, la conservation des magasins, leur exploitation, et encore moins pour les relations qui sont établies par ordre de M. le marquis de Vaudreuil entre les commandants des dits forts et les sauvages. Les dits commandants auront cependant ordre de leur demander le mot, et les commandants des camps fourniront toutes les gardes et travailleurs dont on pourroit avoir besoin aux dits forts.

Si les sauvages font quelques demandes au commandant du camp, il les enverra à celui du fort ; observant que, malgré l'usage où nous sommes de faire conduire les personnes les plus qualifiées par des fusiliers, il ne faut pas en agir de même avec les sauvages, à qui cette cérémonie fait ombrage.

Les commandants des camps ne pourront rien prendre des magasins que ce qui est nécessaire pour les distributions journalières de subsistances aux officiers et aux soldats, et d'outils pour les travaux.

Ils veilleront à la conservation des jardins qui sont autour des forts et des bestiaux qui y peuvent être pour la garnison. Les commandants des forts auront de leur côté des ordres de M. le marquis de Vaudreuil

pour agir de concert pour le bien du service avec les commandants du camp.

MM. les commandants des camps auront attention de recommander aux officiers de ne pas s'écarter pour la chasse. Défense aux soldats d'y aller. L'on doit bien comprendre la nécessité d'être exact; dans la crainte de tomber dans quelque petit parti.

MONTCALM.

III

Instruction pour M. le chevalier de Lévis, brigadier des armées.

27 août 1757.

M. le chevalier de Lévis pourra, après l'entier déblaiement des munitions de bouche et d'artillerie, faire partir les troupes de la marine, conformément à l'instruction remise à M. de La Valtrie, dont copie est ci-jointe, les bataillons de la Reine, la Sarre, Languedoc et Guyenne. Il permettra aussi à M. Le Mercier et au corps de l'artillerie de partir, à l'exception de M. de Bonnafous, officier du dit corps, qui doit rester à Carillon avec le nombre de canonniers convenables pour le service de cette place.

M. le chevalier de Lévis fera faire le mouvement de ces troupes dans deux divisions : la première composée des troupes de la marine, de la Reine et de Guyenne. Elles camperont deux jours à Saint-Frédéric pour y faire le bois de chauffage de la garnison, avec défense à

M. de Lusignan, à peine d'en être responsable, d'y laisser toucher avant le 15 de novembre.

La seconde division, qui partira deux jours après, avec laquelle M. le chevalier de Lévis et M. le major général pourront partir, sera un jour ou deux campée à Saint-Frédéric, suivant que M. le chevalier de Lévis le croira nécessaire pour le bois de chauffage de la garnison de Saint-Frédéric.

M. le chevalier de Lévis donnera les ordres aux troupes de la marine pour que celles du gouvernement de Montréal s'y rendent avec M. de La Valtrie, et celles des Trois-Rivières avec M. des Meloises.

Le régiment de Guyenne se rendra à Chambly pour occuper le camp qui les mettra le plus à portée de leurs travaux.

Les régiments de la Reine, la Sarre et Languedoc iront camper à Saint-Jean, où ils recevront des instructions.

M. le chevalier de Lévis aura attention de mettre le plus de monde qu'il sera possible dans les bateaux, afin qu'on ne soit pas obligé d'en faire remonter un trop grand nombre pour les bataillons de Royal-Roussillon et de Béarn. Il fera cesser la ration de campagne au départ de Saint-Frédéric, où il avertira pour que l'on y tienne du pain prêt pour les troupes qui, en partant d'ici, n'en porteront que pour trois jours.

M. le chevalier de Lévis fera faire une découverte par un officier intelligent, entre le départ de sa première division et celui de la seconde, sur le lac, pour aller avec précaution jusqu'au-delà des îles et jusqu'à la vue des ruines du fort Georges. Il aura attention

de donner par avis, le départ de la première division, du nombre de bateaux qui resteront à M. de Bourlamaque, afin de faire remonter ceux dont on auroit besoin pour le déblaiement des troupes qui resteront aux ordres de M. de Bourlamaque.

Les bataillons emmèneront avec eux tous leurs ouvriers à l'exception de ceux d'une nécessité indispensable pour les travaux de Carillon, comme charbonniers, couvreurs, qui ne descendront qu'avec M. de Bourlamaque ou lorsqu'on n'en aura plus besoin. Les bataillons de la Sarre et de Guyenne seront chargés de faire descendre avec eux les outils qui leurs seront remis par M. Le Mercier, suivant les états de MM. Desandrouins et La Pause.

M. le chevalier de Lévis défendra par écrit à MM. les commandants de bataillon de laisser venir, jusqu'à la fin de la campagne, aucun officier marié ou non marié à Montréal, sous aucun prétexte, ni de quitter leur bataillon, à moins d'affaire indispensable ou de maladie, et, dans l'un ou l'autre cas, MM. les commandants de bataillon ne les laisseront pas partir sans une permission qu'ils motiveront et où ils fixeront le nombre de jours pour lesquels ils auront accordé la permission dans le cas d'affaire ; et l'officier porteur de la permission sera tenu de nous la présenter, et, en notre absence, à M. le chevalier de Lévis, à Montréal. Défense sous aucun prétexte, de donner aucun congé à aucun soldat, marié ou non.

Au départ des bataillons pour se rendre à leur garnison ou quartiers d'hiver, tous les officiers les y conduiront, après quoi, on se conformera, pour les permis-

sions à accorder, au règlement que j'aurai l'honneur d'adresser à messieurs les commandants avant la séparation de l'armée. Ils pourront cependant alors permettre aux officiers mariés d'aller chez eux et donner des congés limités aux soldats qui sont mariés et à ceux qui pourroient avoir quelques affaires, m'en remettant sur cet article entièrement à la prudence de messieurs les commandants des bataillons. Je ne suis pas en peine que messieurs les commandants donnent le bon exemple de l'assiduité à leur bataillon et n'aillent les conduire et les établir dans leurs quartiers et garnison. M. le chevalier de Lévis voudra bien, lors de son départ, remettre l'instruction ci-jointe à M. de Bourlamaque et suppléer à tout ce qui pourroit avoir été omis dans la présente. On peut d'ailleurs s'en rapporter à son expérience et à son zèle pour le service du Roi.

Fait au camp du portage, le 27 août 1757.

MONTCALM.

M. le chevalier de Lévis voudra bien prier messieurs les commandants de bataillon et les officiers majors d'être exacts à m'informer de tout ce qui intéressera la discipline de leur bataillon et le service du Roi. Ils m'adresseront, au 15 octobre, un état des changements dans leur bataillon, en partant de mes revues faites les 21, 22 et 23 août, afin que je puisse envoyer un état définitif de la situation de nos bataillons à M. le marquis de Paulmy par les derniers bâtiments. Ils observeront aussi que, s'il y avoit quelques nouveaux

mémoires à me donner pour l'avantage de leur bataillon, il faudra me les adresser alors.

MM. Desandrouins et Vézou de Fournerie prendront les ordres de M. le chevalier de Lévis pour leur départ devant être employés aux travaux de Saint-Jean. Comme il y a huit pontons à Carillon, M. le chevalier de Lévis pourra en faire passer quatre à Saint-Frédéric pour servir au transport des bois, ou au moins deux.

M. le chevalier de Lévis prendra le moins de Canadiens qu'il pourra et tâchera de se contenter d'un seul par bateau. A l'égard des deux ou quatre pontons qu'on lui propose de mener, ils porteront troupes et équipages d'ici à Saint-Frédéric. Alors, s'ils peuvent être utiles pour le service à Saint-Frédéric, il pourra les laisser et prendre le même nombre de bateaux à la place. Si au contraire on n'en a pas besoin à Saint-Frédéric, M. le chevalier de Lévis fera désassembler les pontons, et les bateaux serviront également.

Si M. le chevalier de Lévis est obligé d'emmener tous les Canadiens pour conduire les bataillons qui doivent descendre, il emmènera avec chaque division un officier de la brigade de Royal-Roussillon, un sergent et un caporal, qui rassembleront les Canadiens de chacune de ces divisions, soit à Saint-Jean, soit à Chambly, et remonteront avec des bateaux pris à Saint-Jean.

M. le chevalier de Lévis proportionnera le nombre de Canadiens à mettre dans chaque bateau au besoin qu'il saura qu'il y aura à son départ de bateaux au camp de Carillon.

J'écrirai à M. le chevalier de Lévis dès mon arrivée à Saint-Frédéric, et je lui ferai savoir les intentions ultérieures de M. de Vaudreuil à son arrivée à Saint-Jean.

Nota.—Suivant la visite faite par M. de La Roche-beaucourt, le 20 août, il doit y avoir cent soixante-deux bateaux, non compris les berges ; sur quoi M. le marquis de Montcalm en emmène cinq demain. M. de Bourlamaque demanderoit qu'il en restât six ici. M. le chevalier de Lévis fera bien, dès demain, de charger un officier major de les compter.

Etat *des bateaux nécessaires pour les bataillons de la Sarre et de Guyenne, suivant l'état remis par M. de La Pause ; ces deux bataillons faisant, officiers, soldats, domestiques et femmes, neuf cent onze hommes.*

à 20	hommes,	46	bateaux,	dont 9 à 19
à 22	"	42	"	dont 13 à 21
à 24	"	38	"	dont 1 à 23
à 25	"	36	"	dont 11 à 26
à 26	"	35	"	dont 1 à 27

M. le chevalier de Lévis fera son calcul pour la Reine, Languedoc et la colonie.

IV

Mémoire pour servir d'instruction à M. le marquis de Montcalm, donné par M. de Vaudreuil pour la campagne 1758.

Janvier 1758.

Quoique, par les différentes conversations que nous avons eues avec M. le marquis de Montcalm, il soit assez informé de tout ce qui peut regarder le bien général de cette colonie, et que nous lui ayons fait part en même temps des moyens qui nous restent pour la mettre à l'abri des entreprises dont les ennemis, dans ce moment, la menacent sur toutes ses différentes frontières, nous avons cru devoir lui mettre par écrit nos intentions et lui dire que nous avons lu son dernier mémoire avec la plus grande attention et que nous avons trouvé toutes ses réflexions très judicieuses.

Notre premier projet, en confiant à M. le marquis de Montcalm nos plus grandes forces, avoit été d'opérer une puissante diversion sur les frontières du lac Saint-Sacrement, en faisant démonstration de vouloir agir offensivement, pour faciliter les vues que nous avons de déterminer par un gros détachement les Iroquois des Cinq Nations à prendre la hache, et d'agir en même temps par la rivière de Corlar, pour détruire, le plus avant possible, les habitations angloises. Il y a lieu de croire, si nos vues peuvent être remplies à cet égard, que les ennemis ne seront pas en état, par ces deux diversions concertées, d'agir offensivement sur aucune de ces deux parties. Ainsi nous persistons à suivre ce

premier projet. Supposé que les ennemis, comme il y a lieu de le craindre par les dépositions des derniers prisonniers, ne viennent au lac Saint-Sacrement, où était situé le fort Georges, cette démarche de la part des ennemis peut avoir deux objets. Le premier, s'ils peuvent en avoir les moyens, ce qui n'est pourtant pas vraisemblable, s'il est vrai qu'ils entreprennent l'expédition de Louisbourg, est de venir attaquer Carillon. Le second peut être la démonstration d'une défensive audacieuse, ce qui paroît plus croyable. Quoi qu'il en soit, si les ennemis viennent occuper le lac Saint-Sacrement par des forces supérieures, il faudra que M. le marquis de Montcalm occupe aussi le portage et le lac Saint-Sacrement, et qu'il fasse en sorte, par ses manœuvres, de conserver l'offensive sur le lac Saint-Sacrement et d'inquiéter et harceler les ennemis le plus qu'il pourra sur le chemin de Lydius au lac Saint-Sacrement, et tâcher d'intercepter leurs convois. C'est à M. le Marquis de Montcalm à prendre sur cela tous les moyens qu'il jugera être les plus convenables, suivant les occurrences.

Si, contre toute attente, les ennemis prennent le parti de venir faire le siège de Carillon ; ce sera pour lors à M. le Marquis de Montcalm à se déterminer d'aller à la rencontre des ennemis pour les combattre dans leur marche ou sur le lac ou de les attendre dans un camp retranché ou autre position qu'il croira être la plus avantageuse.

M. le marquis de Montcalm ne peut se déterminer d'aller au devant des ennemis que dans le cas qu'il jugeât d'avoir suffisamment de sauvages et de Cana-

diens pour les combattre avec avantage dans le bois. Quelque désir que M. le marquis de Vaudreuil puisse avoir de tenir beaucoup de sauvages à Carillon, M. le marquis de Montcalm sait qu'il n'en est pas toujours le maître et que peut-être dans le moment que les ennemis viendront, les sauvages se trouveront avoir fait coup et seront de retour à leur village. Dans ce cas, M. le marquis de Montcalm doit se contenter de harceler les ennemis et de les retarder le plus qu'il sera possible sans se compromettre à avoir une affaire générale et décisive. Par ce que les nouvelles que M. le marquis de Montcalm donnera de sa position, apprendront, M. le marquis de Vaudreuil est dans la résolution d'assembler toutes les forces de la colonie et de se porter de sa personne au secours de la frontière menacée ; et, à cet effet, il va donner des ordres en conséquence et faire rassembler à Saint-Jean le plus de bateaux qu'il sera possible. Il faudra que M. le marquis de Montcalm renvoie de Carillon tous ceux qui n'y seront pas nécessaires pour le service journalier.

La circonstance fâcheuse où M. le marquis de Montcalm sait que nous sommes réduits pour les vivres, ne permet pas à M. le marquis de Vaudreuil de faire assembler autant de monde qu'il seroit à désirer qu'il y en eût dans ce moment pour la défense de la frontière du lac Saint-Sacrement, parce qu'il est prudent de consommer le moins de vivres qu'il sera possible pour qu'il nous en reste suffisamment pour assembler toutes nos forces, si les ennemis viennent réellement nous attaquer. Ainsi nos plus grandes attentions doivent être d'économiser les vivres. Le salut de la colonie en

dépend. Toutes ces raisons déterminent M. le marquis de Vaudreuil à ne donner à M. le marquis de Montcalm, pour remplir tous les différents objets portés par cette présente instruction, que le commandement de huit bataillons des troupes de terre, cinq ou six cents soldats des troupes de la marine, qui seront aussi mis en bataillon, et quatre cent cinquante bons Canadiens. A l'égard des sauvages, M. le marquis de Vaudreuil fera son possible pour qu'il en ait toujours deux ou trois cents.

Il sera remis à M. le marquis de Montcalm une liste des officiers des troupes de la marine qui seront à ses ordres. M. le marquis de Vaudreuil est dans l'intention d'augmenter le corps des troupes aux ordres de M. le marquis de Montcalm, autant que les circonstances et ce qui nous arrivera de vivres le permettront. Il seroit aussi bien à désirer qu'il nous arrivât assez de vivres pour pouvoir soutenir le détachement de M. le chevalier de Lévis dans la partie des Cinq Nations, jusqu'à l'arrière saison, ou pour pouvoir se porter à la Belle-Rivière, si le cas l'exige, comme cela peut bien arriver.

M. le marquis de Vaudreuil regarde comme inutile d'entrer dans de plus grands détails avec M. le marquis de Montcalm pour tout ce qui peut concerner les objets de sa mission et tous ceux qui peuvent tendre au bien de la colonie ; il s'en rapporte à ses lumières auxquelles il a toujours mis sa confiance.

V

Mémoire du marquis de Montcalm en réponse au mémoire précédent.

23 janvier 1758.

Le marquis de Montcalm, qui a lu avec beaucoup d'attention l'instruction qui vient de lui être remise par M. le marquis de Vaudreuil, a l'honneur de lui représenter :

1° Qu'il n'a rien à lui objecter sur le fond de son projet de campagne, puisque cela dépend de paroles et négociations dont le marquis de Montcalm n'a jamais eu connoissance que comme le public, d'une façon vague et indéterminée.

2° Il représente à M. le marquis de Vaudreuil qu'il *comptoit, d'après ce qu'il lui avoit fait l'honneur de lui dire, sur* * douze cents Canadiens, qui se trouvent réduits aujourd'hui à *cinq ou* six cents. Par conséquent, comme le calcul des bouches à nourrir ne fait pas le calcul des combattants, le marquis de Montcalm déclare à M. le marquis de Vaudreuil qu'il ne compte que sur *au plus* quatre mille combattants dans le corps de troupes qui lui est confié. Il n'objecte rien sur cet article, dès qu'on se rejette sur le défaut des vivres ; mais il déclare qu'il ne peut faire de la besogne que relativement à ce nombre de combattants.

* Cette pièce est une minute ; tous les passages soulignés sont des corrections de la main de Montcalm.

Le marquis de Montcalm ne comprend pas comment M. le marquis de Vaudreuil avance qu'une démonstration d'offensive sur le lac Saint-Sacrement peut en détourner les forces de l'ennemi. Cette proposition est si contradictoire qu'il doit y avoir une méprise de son secrétaire.

M. le marquis de Vaudreuil veut bien se dissimuler à lui tout seul les forces des Anglois dans cette partie. Les dépositions des prisonniers sont trop constantes et uniformes, et M. le marquis de Vaudreuil sait bien que, malgré l'entreprise sur Louisbourg, les Anglois ont dix bataillons de troupes réglées, cinq compagnies de rôdeurs de bois entre Orange et Lydius, et peuvent être joints facilement par un gros corps de milice.

M. le marquis de Vaudreuil sait bien que l'interception des convois est une opération difficile, lorsqu'on a peu de sauvages. Il ignore encore moins par les comptes que le marquis de Montcalm, le chevalier de Lévis et M. de Bourlamaque lui ont rendus, que le poste du portage est un fond de cuve, dont l'ennemi nous chassera facilement avec des forces supérieures quand il voudra. Il peut même le tourner par un chemin que ses partis doivent connoître et dont nous leur avons donné connoissance en allant l'année dernière au fort Georges. M. le marquis de Vaudreuil paroît se contredire formellement dans l'article le plus important de son instruction. Il a commencé par s'en rapporter au marquis de Montcalm pour aller au devant de l'ennemi, pour le combattre dans sa marche ou sur le lac, et M. le marquis de Vaudreuil ajoute dans ce même article qu'il ne faut point s'exposer par

une affaire générale et décisive. M. le marquis de Montcalm ne sauroit partir que M. le marquis de Vaudreuil n'ait totalement changé cet article de son instruction et ne l'ait expliqué clairement ; car, si le marquis de Montcalm marche au-devant pour combattre, l'affaire est engagée et il contrevient à l'instruction de M. le marquis de Vaudreuil ; s'il veut s'en tenir à la dernière partie, il doit prendre des mesures en conséquence, qui dépendront des circonstances et du temps que l'ennemi donnera. Car un camp retranché n'est pas toujours aisé à placer ni prompt à faire, et il vaudroit encore mieux se retirer à Saint-Frédéric que de se compromettre ou de se renfermer dans un poste qui ne seroit pas tenable. Le marquis de Montcalm se doit à lui-même ces observations. Si l'ennemi n'a rassemblé tant de forces que pour une défensive, ou que l'arrivée de nos bataillons l'y détermine, nous ne tarderons pas à le savoir ; et comme il doit avoir, *dans le cas de l'offensive,* commencé ses opérations pour tout le mois prochain, l'opération de M. le chevalier de Lévis, que les vivres n'ont pas permis d'exécuter plus tôt, n'est d'aucune utilité et ne peut faire aucune diversion pour la défense du lac Saint-Sacrement. *Mais elle peut remplir d'autres objets.*

M. le marquis de Vaudreuil a omis, dans son instruction, un point de la plus grande importance, qui est de savoir dans quel temps les six cents hommes environ des troupes de la marine et les cinq à six cents Canadiens qu'il promet, pourroient être à Carillon. Il est nécessaire de le savoir pour faire ses dispositions.

Le marquis de Montcalm doit encore faire observer que M. le marquis de Vaudreuil demande le renvoi des bateaux, hors ceux qui sont nécessaires pour le service journalier. Cet article est contradictoire avec celui d'éviter une affaire générale et décisive parce qu'il faut toujours se réserver un nombre suffisant de bateaux pour la retraite des troupes et suivre en cela la disposition faite en 1756, lorsque M. le chevalier de Lévis, avec autant et plus de troupes étoit chargé de veiller à la défense de cette partie, tandis que le marquis de Montcalm assiégeoit Chouaguen. M. le marquis de Vaudreuil doit aussi être prévenu que, si l'ennemi vient à nous forcer par la supériorité de ses forces d'abandonner promptement le portage, nous ne pourrons jamais avoir le temps de retirer les bateaux que nous y aurons fait passer pour *avoir une marine* sur le lac Saint-Sacrement ; mais nous les brûlerons.

A Montréal, le 23 janvier 1758, au soir.

MONTCALM.

VI

Projet pour aller au fort Lydius en supposant que milord Loudon voulût de nouveau tenter le siège de Louisbourg et qu'il arrivât des vivres et des munitions de guerre au commencement du printemps.

Mars 1758.

La grande difficulté de cette opération est le portage depuis le lac Saint-Sacrement au fort Lydius, et on doit

compter pour peu de chose, celui de la Chute au lac Saint-Sacrement. Il faut donc commencer par fixer le nombre des combattants que M. le général voudra employer pour cette expédition, qui ne peut être moindre de six à sept mille hommes, non compris les sauvages, et de six cents sauvages environ. En ne mettant que cette quantité on présume que milord Loudon aura assez dégarni cette partie pour que nous y ayons la supériorité de campagne, sans quoi il serait impossible de pouvoir y songer.

Le commandant de cette expédition fixeroit le nombre de pièces de canon, de mortiers et d'obusiers qu'il désireroit que l'on y menât. Toutes ces choses étant préparées à Carillon de longue main, le portage de la Chute s'y fera pendant le temps que l'armée s'y rassemblera, et il suffira de faire passer quatre-vingt-dix à cent grands bateaux pour l'expédition, et, en partageant ce nombre au *pro rata* des bataillons, des soldats de la colonie et des Canadiens qui seront destinés, de cette façon tous les bateaux seront passés en quatre jours de temps.

Je voudrois aussi pour cette expédition deux cent cinquante petites charrettes à bras d'hommes, sur chacune desquelles on attelleroit dix hommes, et par ce moyen, en employant une douzaine de pontons de Carillon à la Chute, le portage se feroit d'une grande vitesse.

Aussitôt que les bateaux seroient au lac Saint-Sacrement, et que la première division auroit à peu près fini la portion du portage, je la ferois passer à l'île la

plus à portée de l'autre bout du lac Saint-Sacrement, et j'y joindrois les maçons et tous les ouvriers qui seroient nécessaires, pour construire des fours et y établir un entrepôt général de vivres et de munitions.

Il seroit bon qu'il se joignît à cette division quelques sauvages, afin de pouvoir faire faire des découvertes. On garderoit seulement quelques canots d'écorces, tant pour cela que pour envoyer au camp donner avis au général de ce qu'on auroit pu apprendre, et on renverroit tous les bateaux, armés seulement de trois hommes, pour venir rechercher des munitions et des hommes. En suivant cette opération jusqu'à ce que l'armée fût toute sur l'île, on y réussiroit en huit ou dix jours ; et, pendant ce temps, le portage du lac se trouveroit totalement fini, et l'armée n'auroit été en rien compromise.

Il ne seroit pas prudent que la dernière division quittât le portage que tout ne fût embarqué, soit vivres ou munitions, de peur que les transports ne fussent interrompus par quelque petit détachement ; mais on ne pourroit se dispenser de laisser un poste de trente à quarante hommes à la petite île du moulin et un de cent à cent cinquante hommes retranchés au camp qu'occupoit M. de Gaspé. Il n'est pas douteux que, l'armée étant une fois sur cette île, elle y seroit hors d'insulte. Elle donneroit de l'inquiétude à l'ennemi, qui seroit incertain si nous voulons l'établir ou si nous avons dessein d'aller les attaquer ; le commandant de l'armée y seroit à portée de faire faire les découvertes qu'il estimeroit nécessaires, et, sur leur rapport, se décider si on ira les attaquer.

Si les circonstances permettoient d'aller attaquer le fort Lydius, il me semble qu'il faudroit commencer par s'assurer du débarquement, quand bien même l'ennemi voudroit s'y opposer, en se servant de tous les bateaux et canots d'écorces, soit pour descendre à la rive droite ou à la gauche, afin de composer un gros assez considérable pour chasser tous ceux qui pourroient s'y opposer.

Le commandant de l'armée feroit faire une redoute au lieu le plus avantageux, pour y contenir une garde qui pût veiller à la sûreté des effets qu'on y déposeroit et qui assurât la communication et les débarquements de l'île à la terre ferme. On pourroit y placer du canon en batterie. Toutes ces choses étant disposées, je voudrois qu'il arrivât dans ce temps de Montréal quarante à cinquante chevaux pour éviter la consommation, ce qui feroit vingt à vingt-cinq voitures ; et je désirerois qu'il y eût deux charretiers pour chacune des voitures, lesquels fussent armés et qui, par ce moyen, seroient en état de soigner leurs chevaux et de se garder en y joignant quelques sauvages et des Canadiens, lorsqu'on le croiroit nécessaire. Le jour fixé pour le départ du fond du Lac, je voudrois la veille faire charger les deux cent cinquante petites charrettes et les vingt grandes pour dix jours de vivres à toute l'armée, dont cinq en pain et cinq en biscuit ; et, en supposant la ration à trois livres par jour, ce seroit trente livres pour les dix jours, et pour six mille six cents, cent quatre-vingt-dix-huit mille. Or comme les deux cent cinquante charrettes porteroient deux cent cinquante mille, et les vingt à chevaux

vingt mille, ce qui me feroit deux cent soixante-dix mille, il me resteroit donc encore soixante-douze milliers à porter en poudre et balles, d'autant que les outils seroient portés par compagnie au *pro rata* de ceux qui ne seroient pas employés, soit aux charrettes ou aux canons et mortiers. Dans le cas que la garnison ne fût pas par trop considérable, je me contenterois de faire marcher ce jour quatre mille François avec les sauvages ; et, aussitôt mon arrivée à une lieue ou trois quarts de lieue de la place, après l'avoir bien reconnue, je mettrois toute l'armée, le lendemain, à former une bonne parallèle ou une ligne pour resserrer mon ennemi. Après quoi, le jour suivant, je ferois repartir cinquante petites charrettes et les vingt à chevaux. J'aurois donné ordre le même jour aux deux mille ou quinze cents hommes que j'aurois laissés, de venir avec les pièces de canon et les mortiers, qui leur auroient été indiqués à leur arrivée. Je ferois reporter les deux cents petites charrettes à vide, avec ordre de n'en faire repartir que cent quarante-cinq pour le retour, de façon que, lorsque les charrettes à chevaux et les cinquante charrettes seroient retournées, j'aurois tous les trois jours un convoi de cent quarante-cinq charrettes ; ce qui me seroit suffisant pour les approvisionnements de vivres et de l'armée, autant de temps que le siège dureroit ; et, de cette façon, je n'y aurois d'employés au plus que quatorze cent cinquante hommes et serois toujours en état de me retirer, quand bon me sembleroit, sans rien laisser aux ennemis.

Quoique je n'aie supposé la force de notre armée que de sept mille hommes environ, on concevra aisé-

ment que plus l'armée sera considérable et plus on aura de facilité pour les transports, puisque les munitions seront à peu près toujours les mêmes, ainsi que l'artillerie, et que, pour la subsistance, on a l'expérience que chaque homme, en collier, en peut porter pour vingt-quatre à vingt-cinq jours. Il n'est pas nécessaire de faire apercevoir que cette campagne est pleine de difficulté à cause du transport, et que c'est le cas de s'assujettir ou simple..... * d'autant qu'il faudroit être à la légère, si l'ennemi faisoit un effort pour nous faire lever le siège, et qu'il pût y réussir.

(Ce mémoire est du chevalier Le Mercier.)

VII

Mémoire envoyé par M. de Montcalm à M. Le Mercier.

17 mars 1758.

M. Le Mercier m'ayant fait l'honneur de me consulter sur la formation d'un équipage d'artillerie tel que l'attaque du fort Lydius l'exigeroit, si M. le gouverneur général se déterminoit à cette opération, voici ma réponse :

Il seroit essentiel, pour déterminer la qualité et la quantité de pièces d'artillerie à employer, que l'on eût un plan qui indiquât la nature du fort que l'on veut attaquer. N'ayant à cet égard aucune lumière, nous

* Un mot illisible.

devons en juger par induction et sur le bruit public. L'opinion générale est, qu'il est plus grand et mieux fortifié que le fort Georges ; d'où je conclus qu'il faut y supposer quelque ouvrage extérieur, lunette, demi-lune ou retranchement à deux faces, qui couvre les courtines. La nécessité d'attaquer cet ouvrage quelconque, en même temps qu'on battra les deux faces intérieures des bastions collatéraux, entraîne après elle quatre batteries de quatre pièces chacune au moins et que, partout ailleurs qu'en Canada, je porterois à six. Je m'explique : je préfèrerois plusieurs batteries de peu de pièces :

1° Parce que j'en puis aisément croiser les feux, ce qu'exige principalement la nature des fortifications de ce pays ;

2° Parce que l'ennemi est obligé de diviser le sien pour faire face à tout ;

3° Parce que l'attaqué, voyant du feu de toutes parts sur toute la ligne circulaire qui embrasse le front d'attaque, prend de l'assaillant une plus haute idée, et l'on affoiblit par là celles qu'il avoit conçues d'une défense opiniâtre.

J'aimerois donc mieux deux batteries de trois pièces chacune pour battre une face d'ouvrage qu'une seule de six pièces. Le même officier pourroit les construire toutes deux ; et le petit nombre auquel nous serons réduits l'exigera.

On seroit trop heureux s'il n'arrivoit aucun accident aux seize pièces de siège ou moins dont je viens de montrer la nécessité. Il est donc de la prudence d'en avoir quelques-unes de rechange, ce qui en fera monter

le nombre de vingt à vingt-quatre. Quant à leur calibre, on ne peut le déterminer que sur l'expérience de leurs effets combinés avec les difficultés du transport. Nous y joindrons quatre pièces légères qu'on fera marcher avec l'armée et qui lui seront peut-être nécessaires.

Cinq à six mortiers de différents calibres et deux obusiers formeront, avec ce que je viens d'indiquer, notre équipage d'artillerie ; il seroit bien inutile que je montre à des gens plus éclairés que moi les avantages de cette sorte d'armes.

Le nombre des sacs à terre doit être déterminé par l'ingénieur, ainsi que la quantité et la qualité des outils. On se munira de deux pétards.

On approvisionnera sur le pied de quatre-vingts coups par pièce pour vingt-quatre heures, de cinquante bombes par mortier et quarante obus. Quant aux munitions qui devront se consommer par les Canadiens et les sauvages, on prétend qu'elles n'ont point de bornes.

En Europe, on confie à des officiers le soin de prévenir les obus sur les sacs à terre, les outils et même les gabions qu'on retire des boyaux à mesure qu'on chemine ; je sens bien qu'ici l'œil le plus attentif ne pourroit empêcher le sauvage de piller, quand la fantaisie lui en prend ; ce qui contraint à augmenter considérablement ce genre d'approvisionnement.

Ne m'étant jamais trouvé attaché qu'à des équipages où les chevaux étoient très abondants, je ne dirai rien de la manière de transporter celui-ci.

Les talents de M. Le Mercier sont trop connus pour qu'on puisse prendre aucune inquiétude à cet égard.

A Québec, etc., etc.

MONTCALM.

VIII

Réponse au mémoire de M. le marquis de Montcalm.

18 mars 1758.

Le fort Georges n'a tenu que cinq jours de tranchée ouverte.

Le canon de la batterie de la gauche a tiré trois jours, et celui de la droite deux seulement. Aucune des pièces n'a été endommagée par celles de l'ennemi, et cependant, sur vingt canons en batterie, nous en avions trois qui ne pouvoient plus servir. Il n'est pas douteux que, dans l'espace de huit à dix jours, il y en auroit eu au moins le quart hors de service. Dans le fort, les trois pièces de leurs plus gros étoient fendues dans toute la longueur de leur volée, et plusieurs autres en mauvais état.

La demande que fait M. le marquis de Montcalm de six pièces de 18 et de six pièces de 12, pour battre en brèche et ruiner les défenses, me paroît trop foible. Nous serons obligés d'avoir trois ou quatre batteries, lesquelles devroient tirer dans le même temps. Chacune de ces batteries ne seroit que de trois pièces, et il y a à parier que l'ennemi en opposera deux à chacune de ces batteries, et peut-être trois ; qu'il doit nous démonter des pièces en proportion des bouches à feu qu'il apportera relativement aux nôtres ; que le fort de Lydius, étant un entrepôt, doit être muni abondamment en artillerie ; et que chaque pièce démontée sera remplacée à mesure ; au lieu que nous serions dans l'impossibilité

de le faire, ce qui donneroit à l'ennemi la supériorité du feu sur nous.

M. le marquis de Montcalm connoit d'ailleurs la difficulté de faire brèche à une fortification revêtue en bois. Je ne connois pas d'ailleurs le fort ; et, s'il y a des demi-lunes, réduits, places d'armes ou enfin quelque retranchement à deux faces qui couvre la courtine, on sera dans la nécessité d'attaquer cet ouvrage dans le même temps que l'on battra les deux faces des bastions collatéraux, ce qui me feroit penser qu'on ne pourroit y employer moins de vingt pièces, dont six de 18 et quatorze de 12.

On pourroit y joindre six pièces de petit canon qui pourroient être de grande ressource à l'armée, soit pour attaquer des retranchements ou pour quelque action. Comme M. le marquis de Montcalm peut présumer une aussi mauvaise défense dans ce fort qu'à celui de William Henry, je me conformerai à ne porter que ce qu'il jugera nécessaire, et je supplie M. le marquis de Vaudreuil de m'envoyer des ordres sur le nombre fixé. Pour les mortiers, nous en porterions deux de 12 en fer, un de 9 en fonte, deux de fer de huit à six pouces, ce qui fera cinq mortiers, deux obusiers et quelques petits mortiers à grenades. Nous ne pouvons avec les pièces de fer compter l'approvisionnement qu'à raison de soixante coups par jour par canon, quarante par mortier ou obusier ; mais nous n'aurions pas une aussi grande quantité de bombes s'il n'en arrive de France par les premiers vaisseaux.

Je présume que le dépôt des pièces excédentes devroit être placé sur l'île du fond du Lac, et quelques-unes à la redoute qui assureroit le débarquement.

L'approvisionnement pour la mousqueterie est suffisant pour le soldat à raison de deux cents coups par homme, outre la cartouche. Mais, si nous admettons douze jours de tranchée ouverte, on pourra tabler sur plus de quatre cents par chaque sauvage et de trois cents par Canadien.

Il y aura suffisamment de pierres à fusil. J'ai communiqué à M. de Pontleroy l'article des outils ; il a trouvé ainsi que moi le nombre trop foible ; mais il s'en trouvera la quantité dont il me doit donner la note.

Deux mille sacs à terre ne sont pas également suffisants. Je crois qu'il en demandera sept mille environ. Aussitôt que j'aurai sa note, ils seront prêts. Des artifices, j'y ferai travailler, lorsque la saison le permettra.

Il y a deux pétards dans la colonie. Il sera aisé de les faire charger sur les lieux où on voudra en faire usage. Les ferrures en seront toutes prêtes. Pour ce qui est des voitures, je ne vois des ressources que les charrettes à bras d'homme. J'en ai supposé deux cent cinquante attelées de dix hommes chacune, lesquelles porteront environ mille livres; ce qui exigeroit deux mille cinq cents hommes pour les traîner. Il faudroit deux mille hommes pour mener les canons, les mortiers et pour l'escorte. Ces deux premiers convois rendus, il faut compter journellement sur quatorze à quinze cents hommes employés au transport, sans compter les escortes. M. le marquis de Montcalm est supplié de voir s'il pourra journellement fournir ce nombre, et d'envisager qu'on ne fait pas mention des bagages

des officiers. S'il le désiroit, on feroit de plus petites journées et les voitures feroient deux voyages ; mais l'objet principal sera toujours de diminuer les transports.

Dans le cas que l'ennemi dût venir à nous, on fera sur le champ établir quatre bateaux semblables à celui de M. Jacquot ; en trois jours ils seront construits.

Aussitôt que M. le général m'aura donné ses ordres pour fixer le nombre de pièces de canon, je dresserai l'état général de ce qui devra avoir rapport à l'artillerie, que j'aurai l'honneur de lui adresser, pour que M. le marquis de Montcalm puisse y ajouter, s'il veut, quelque chose. Je crois que, pour la sûreté de cette entreprise, il seroit bon que l'ingénieur qui sera chargé du siège fît reconnoître la fortification avec un détachement de Canadiens et sauvages. Sur son rapport, on seroit assuré de ne pas faire une fausse démarche.

J'ai conféré avec les officiers d'artillerie sur la quantité des pièces demandées.

M. de Montbéliard en demanderoit vingt à vingt-quatre de 18 et de 12.

A Québec, le 18 mars 1758.

LE CHEVALIER LE MERCIER.

IX

Ordre du marquis de Montcalm.

11 août 1758.

Louis-Joseph, marquis de Montcalm, maréchal des camps et armées, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef les troupes de terre dans l'Amérique septentrionale, et général des troupes de Sa Majesté.

Il a été ordonné au sieur Wolf, lieutenant des troupes de terre, à un sergent, vingt hommes et un tambour, de porter les dépêches qui lui ont été remises par Son Excellence le lord Abercromby, général des troupes de Sa Majesté britannique.

Le sieur Wolf aura grande attention de porter le pavillon de paix et de faire rappeler, s'il rencontre quelque détachement de troupes angloises, ainsi qu'au premier poste.

Il communiquera au commandant des troupes angloises le présent ordre ; * il demandera qu'il lui soit donné *à son retour* un détachement convenable pour *la sûreté* du sien et pour être ramené à portée de nos premiers postes.

Fait au camp de Carillon, le 11 août 1758.

MONTCALM.

* Les passages soulignés sont de la main de Montcalm.

X

Réflexions générales sur les mesures à prendre pour la défense de cette colonie.

10 septembre 1758.

Trois principes à établir avant tout. *Le premier*, ce n'est plus le temps où quelques chevelures, quelques maisons brûlées soient un avantage, soient même un objet. Les petits moyens, les petites idées, les petits conseils de détail sont aujourd'hui dangereux ; ils consomment de la matière et du temps. Les circonstances exigent des mesures qui tranchent, qui décident. La guerre est totalement changée dans cette partie du monde, et tous les principes du terroir sont devenus des erreurs, et la manière dont les Anglois nous y attaquent, il ne s'agit pas moins que de la perte entière et *prochaine** de la colonie, ou de la sauver, c'est-à-dire d'en reculer la prise. C'est dans cette vue qu'il faut agir ; c'est cette vérité qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux. Le second, tous les intérêts particuliers, tout objet de commerce, doivent cesser ici ; c'est le corps de l'arbre qu'on attaque ; tout ce qui en concerne les branches est de la plus grande indifférence. Troisièmement, l'activité, l'emploi scrupuleux et bien entendu des hommes et du temps peuvent seuls suppléer au défaut des moyens et au petit nombre. Il ne faut pas perdre un seul instant ; c'est les multiplier que de les bien employer. Tels sont les principes.

* Les mots soulignés sont de la main de Montcalm.

Passons aux mesures à prendre, et à prendre dès aujourd'hui. M. le marquis de Vaudreuil doit calculer avec précision les forces actuellement existantes dans ce pays, sans compter sur aucuns secours de France ; s'il en vient à la bonne heure. Cela posé, tel en est le détail. Huit bataillons des troupes de terre supputés dans l'état actuel pour trois mille deux cents hommes. A juger par le nombre des troupes de la marine qui ont fait cette campagne, on ne les peut compter que pour douze ou quinze cents hommes.

A l'égard des milices, il est indispensable :

1° D'en ordonner un recensement fait sur la fin de l'automne par des officiers sûrs et tout intéressés à aucune partialité, et faire, sur le modèle suivant, trois classes : bons, médiocres, mauvais, tant d'hommes absolument nécessaires pour semer et récolter, en supposant que dans un cas urgent, les femmes de la campagne et les oisifs des villes seront employés à ces travaux ;

2° De régler que tout ce qui ne sera pas strictement nécessaire à ces travaux, fasse la campagne en entier, au nombre de quatre mille au moins, choisis sur les meilleurs ;

3° De distribuer ces quatre mille hommes de la façon suivante : en mettre dans chacune des compagnies des troupes de terre, quinze qui prennent l'esprit militaire et fassent le même service que nos soldats ; dans chaque compagnie de la marine un nombre de miliciens égal à celui des soldats ; bien entendu qu'on continuera à embataillonner les troupes de la marine. L'avantage de cette incorporation est que chaque com-

pagnie de terre et de la marine aura avec elle et en elle-même d'excellents tireurs, d'excellents canoteurs, d'excellents ouvriers ; qu'à l'envie l'un de l'autre, le soldat et le Canadien se serviront d'aiguillon pour bien faire, et s'apprendront mutuellement les choses qu'ils savent ; de remédier à l'inconvénient de n'avoir pas assez d'officiers dans la colonie pour conduire les miliciens, les veiller, en tirer parti. On ne doit pas craindre que ces miliciens essuient aucun mauvais traitement dans les corps. 1° Ils vivent très bien avec nos soldats qu'ils aiment ; 2° sur la moindre plainte qu'ils feroient ou de propos ou de corvée, M. le marquis de Montcalm sauroit bien y remédier et empêcher la récidive. D'ailleurs si M. le marquis de Vaudreuil adoptoit cette idée, on feroit un règlement relatif qui seroit publié et préviendroit toute espèce d'abus. L'incorporation emporteroit environ trois mille miliciens ; les mille restant serviroient détachés aux ordres d'officiers de milice d'élite, encouragés par l'espoir de distinctions honorifiques. M. le marquis de Vaudreuil feroit une ordonnance qui soumettroit les miliciens vis-à-vis leurs officiers de milice à la même subordination établie dans les troupes réglées ;

4° Prendre des mesures pour que tous les miliciens ne fassent pas la campagne tout nus ; mais qu'ils aient, ainsi que nos soldats, des habillements qui durant toute la campagne les garantissent de la misère, du froid, des maladies ; leur donner même des canonnières dont répondroient les compagnies pour les incorporés, et les officiers de milice pour ceux qui ne le seroient pas ;

5° Donner une paie à ces miliciens qui feroient toute la campagne. C'est à M. le marquis de Vaudreuil à déterminer quelle elle seroit, et si le Roi ou les paroisses en feroient les frais ;

6° Attacher à chaque compagnie ainsi mélangée un certain nombre d'outils dont les officiers seroient responsables ;

7° Régler le nombre d'hommes qu'on accordera au munitionnaire pour ses transports ; empêcher qu'il ne prenne les meilleurs de toute la milice ; établir que les mêmes Canadiens soient toute la campagne employés à cet objet, et qu'ils reçoivent régulièrement une paie et une ration déterminées par le gouverneur général et l'intendant. J'ajouterai : empêcher qu'il n'aille un trop grand nombre de Canadiens dans les postes d'en haut. Le seul intérêt particulier peut s'opposer à toutes ces vues nécessaires pour conserver la colonie ;

8° Le recensement fait apprendra quel nombre d'hommes, indépendamment des quatre mille ci-dessus, on pourroit faire marcher dans un cas extrême.

Voilà, je crois, à peu près tout ce qui regarde les milices et le détail des forces de cette colonie.

M. le marquis de Vaudreuil doit, en même temps qu'il établira une construction de marine sur le lac Ontario, en établir une aussi dès aujourd'hui à Saint-Jean sur le lac Champlain. Sans cela, il est, je le répète, impossible de s'y soutenir. Il doit en même temps faire faire le plus grand nombre de bateaux et de canots d'écorce qu'il sera possible, en acheter même aux particuliers et les rassembler dans les entrepôts des diverses frontières.

Celle de Québec mérite la plus grande attention. C'est la capitale, c'est l'âme de la colonie. Louisbourg pris, notre marine affoiblie et rasée presque, l'on peut supposer aux Anglois le projet vraisemblable et décisif d'attaquer Québec. Il faut espérer qu'ils ne le feront pas cette année. La saison s'avance et d'ailleurs nous permet seulement d'ébaucher aujourd'hui des mesures qui ne serviront que la campagne prochaine. Il faudroit donc cet automne même, faire toutes les dispositions pour exécuter, aussitôt après la fonte des neiges, le projet de défensive présenté l'année dernière à M. le marquis de Vaudreuil. Il est nécessaire qu'avant les glaces, les redoutes, les lignes et les batteries soient tracées et jalonnées en maçonnerie ; que, cet hiver, on fasse et on transporte sur les lieux, des pieux, palissades et planches, en sorte que les différents ouvrages soient, au printemps prochain, finis de bonne heure et laissent la liberté de s'occuper des autres frontières. M. de Pontleroy, après avoir déterminé et tracé les ouvrages à exécuter à la tête du fleuve, peut sur le champ descendre à Québec pour préparer sa défense.

D'ailleurs, il faudra cet hiver donner tous les ordres de détail qui lui seront relatifs, afin que, depuis le commandant de Québec jusqu'au milicien, ce que chacun peut et doit faire soit fixé et assigné.

Il paroît aussi essentiel que M. le marquis de Vaudreuil défende de bonne heure à aucun Canadien d'aller faire les pêches, soit dans le bas de la rivière, soit dans le golfe. On ne peut, dans les circonstances présentes, pour l'intérêt de quelque particulier, risquer le salut de

ce particulier même, puisque, la colonie périssant, tout périt. Les équipages de tous ces bâtiments pêcheurs serviront utilement sur les lacs et à la défense de Québec. Ce n'est plus au lucre de quelques-uns qu'il faut employer des bras qui appartiennent à la patrie. Tous les navigateurs, soit Canadiens, soit établis à Québec, doivent aussi être gardés pour l'intérieur de la colonie, sans qu'il soit permis à aucun de s'en écarter.

Je répète encore ici que je retiendrois un certain nombre de vaisseaux marchands, et que j'emploierois aux besoins actuels et pressants de la colonie, non seulement les équipages, mais les agrès et les corps mêmes de ces bâtiments.

La Cour ne peut qu'approuver cette résolution, dont l'objet est de reculer la perte d'une colonie qui a tant coûté à la France. D'ailleurs, les dédommagements à donner aux propriétaires de ces vaisseaux ne sont rien en comparaison de l'utilité qu'on en retirera.

L'article du parti à prendre vis-à-vis des sauvages des pays d'en haut est de la même importance que les précédents. Je penserois qu'il seroit à propos de les envoyer dès à présent avertir que, l'année prochaine, ils viennent de très bonne heure chercher à Montréal leurs besoins, qui leur seront donnés au lieu de leur être vendus, d'enjoindre aux officiers des postes de descendre à la première navigation et d'amener avec eux tous les engagés de ces postes, hommes excellents à la guerre, et le plus grand nombre de sauvages qu'ils pourront déterminer.

Je ne parle pas de la Belle-Rivière. On ne peut aujourd'hui rien faire pour elle. Le fort Duquesne

n'existe plus, s'il a dû être attaqué ou pris. Si nous en sommes encore maîtres, c'est cet hiver qu'il faudra se déterminer pour cette frontière, en même temps qu'on fera le plan des opérations particulières de la campagne de 1759. Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir présenter à M. le marquis de Vaudreuil.

C'est à M. le marquis de Vaudreuil, qui connoit depuis longtemps ce pays confié à ses soins, à juger de leur solidité et à faire exécuter ce qu'il croira possible et avantageux.

Je puis lui répondre du zèle avec lequel les troupes de terre, leurs officiers et leur général se porteront à la défense de cette colonie et rempliront ses intentions.

MONTCALM.

XI

Mémoire à M. le marquis de Vaudreuil avant la fin de la campagne.

12 septembre 1758.

Il me semble qu'il résulte de ce que M. le marquis de Vaudreuil m'a fait l'honneur de me dire :

1° Que l'on ne doit abandonner la position de Carillon que dans l'arrière-saison, lorsque le mauvais temps ou la retraite des ennemis pourroit faire espérer qu'il n'y auroit plus rien à craindre ;

2° Ne laisser à Carillon et à Saint-Frédéric que les vivres, munitions, artillerie uniquement nécessaires pour la défense de ces places ;

3° Ne laisser à Carillon que quatre cents à quatre cent cinquante hommes, moitié troupes de la marine et moitié troupes de terre avec un officier d'artillerie, que M. le marquis de Vaudreuil indiquera ;

4° Que la garnison de Niagara sera composée au moins de trois cents hommes, ou plus de cinq cents, ce qui dépendra du plus ou moins de facilité que M. le marquis de Vaudreuil aura à approvisionner ce fort ; et que, comme cette garnison doit aussi être mixte et composée également des troupes de terre et des troupes de la colonie, on fera passer le sieur Pouchot, dès que M. le marquis de Vaudreuil le demandera, et ce qui sera nécessaire pour former la garnison dès les premiers jours d'octobre ;

5° Que le corps destiné à barraquer tout l'hiver à Frontenac ne sera composé que de Canadiens et troupes de la colonie ; que cependant, si M. le marquis de Vaudreuil y vouloit des troupes de terre, on y enverroit, après la campagne finie à Carillon, les deux compagnies de volontaires de Bernard et de Duprat. Il paroît que M. le marquis de Vaudreuil n'a rien déterminé sur le choix du commandant et qu'il y mettroit M. Pouchot, si Niagara avait le malheur d'être pris ;

6° Que la garnison de Saint-Frédéric seroit composée de cent cinquante hommes, tous troupes de la colonie ;

7° Que, s'il étoit possible (ce qui n'est pas apparent) de faire une opération sur Chouaguen cet automne, il faudroit faire partir de Carillon six cents hommes de troupes de terre au 10 octobre, qui laisseroient leurs équipages à Saint-Jean, iroient par eau jusqu'à Sainte-

Thérèse, passeroient de là à La Prairie, où on leur feroit trouver des bateaux pour les mener à la pointe Saint-Charles et de là à pied à La Chine ;

8° Que, lorsque M. le marquis de Vaudreuil aura réglé avec M. l'intendant la répartition du logement des bataillons, on mettra dans le gouvernement de Montréal ceux qui sont le plus en état de servir, pour qu'on puisse faire marcher au petit printemps sans tirer de ceux du gouvernement de Québec, afin de faire une opération aussi prompte que secrète ;

9° M. de Montbéliard offrant de servir comme volontaire à tout ce que M. le marquis de Vaudreuil jugera à propos de l'employer, il lui donnera une destination utile pour l'hiver, et il lui sera aise d'écrire au ministre que cet officier, ayant recouvré la santé et voyant les circonstances, a préféré par zèle de rester, et que sa proposition a été d'autant mieux acceptée qu'on n'a pas des officiers d'artillerie de reste ;

10° M. de Bougainville viendra prendre les derniers ordres de M. le marquis de Vaudreuil à la fin de la campagne, ou lorsque M. le marquis de Vaudreuil le jugera à propos, et j'écrirai par M. de Bougainville une lettre aux deux ministres conforme à celle que M. le marquis de Vaudreuil voudra lui donner ;

11° Si M. le marquis de Vaudreuil désire que j'écrive un mot sur son projet d'embataillement, qu'il me fasse part de son idée à cet égard, parce que je ferai à loisir à Carillon une minute de lettre : l'arrangement ne laissera pas que d'en être difficile, quand même la Cour adopteroit le projet pendant la guerre. Un point à examiner, c'est le rang qu'on voudra donner

à ces commandants de bataillon et au major. Il pourroit proposer que les commandants de bataillon eussent un rang supérieur au major ; cela remettroit la tête de la colonie à sa place et les gouverneurs plus à leur aise, lorsqu'ils voudroient choisir de jeunes capitaines qui auroient du talent pour être majors ;

12° M. le marquis de Vaudreuil m'écrira dans le temps sur les officiers de la colonie qu'il voudra laisser dans les forts et sur ceux qu'il voudroit faire revenir d'un peu meilleure heure pour affaires ;

13° M. le marquis de Vaudreuil voudra bien ajouter à ce mémoire ce qu'il auroit à ordonner de plus.

Fait à Montréal, ce 12 septembre 1758.

MONTCALM.

XII

Ordonnance du gouverneur général.

18 octobre 1758.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terre et pays de la Louisiane.

Etant nécessaire de prévoir à tout ce qui peut tendre à la bonne police et à l'exacte discipline des troupes qui auront leurs quartiers d'hiver dans les paroisses de cette colonie, nous ordonnons ce qui suit :

1

Le capitaine de milice de chaque paroisse recevra du subdélégué de M. l'intendant le rôle du logement

qu'il aura assis, et, à l'arrivée de la troupe, le capitaine le remettra à l'aide-major pour l'exécution de concert. Comme il y a dans chaque paroisse des logements destinés pour MM. les officiers et dans lesquels il a été fait, l'hiver dernier, des chambres exprès pour eux, ils ne pourront se dispenser d'occuper les mêmes logements pour éviter des nouvelles dépenses ;

2

Le logement assis, l'aide-major en fera un rôle et y placera les compagnies suivant les instructions qu'il aura de son commandant à ce sujet. Il en donnera copie à chaque commandant des quartiers, et délivrera les billets au commandant de la compagnie ;

3

Les commandants des quartiers ni des compagnies ne pourront en aucune façon rien changer à l'assiette du logement. Lorsqu'il y aura quelque changement à faire, si c'est le commandant du quartier qui le demande, il en fera informer le capitaine de milice qui vérifiera si le défaut vient de la mauvaise volonté de l'habitant, et s'il est nécessaire de le changer. Il lui indiquera chez qui il peut le placer. Alors le dit commandant en rendra compte au commandant du corps qui lui fera envoyer le billet de logement. Si c'est le capitaine de milice, il informera le capitaine de quartier des raisons qui l'engagent à demander le délogement, et lui indiquera l'habitant chez lequel on peut le placer, et le commandant demandera le billet ainsi qu'il vient d'être dit.

Lorsqu'il y aura des soldats absents aux hôpitaux ou par congé, ou des logements non occupés, le capitaine de milice informera de ceux qu'il croit dans le cas d'être soulagés de préférence aux premiers ;

4

En cas de contestations sur les susdits sujets, le commandant du quartier et le capitaine de milice s'adresseront au subdélégué de M. l'intendant qui y pourvoira, ainsi que le cas pourra l'exiger ;

5

Le commandant des troupes ne commandera que sa troupe dans les quartiers. Lorsqu'il y aura quelques contestations ou disputes d'habitant à soldat, il en fera informer le capitaine de milice pour qu'il en impose à l'habitant, s'il est l'agresseur, ou l'envoie en prison, si le cas est grave, et, supposé que ce dernier n'y mît pas ordre, il en informera le commandant du corps qui en rendra compte à M. le marquis de Montcalm ou à M. le chevalier de Lévis, qui nous en donneront connoissance. Cet article n'aura lieu que pour les quartiers d'hiver du gouvernement de Montréal.

Si le soldat est l'agresseur, le dit commandant le punira sévèrement et en rendra compte. En cas de refus, le capitaine de la paroisse s'adressera à nous ou aux gouverneurs et lieutenants de Roi du gouvernement desquels dépendront leurs paroisses ;

6

L'article précédent sera exécuté pour les contestations ou disputes d'habitant à soldat dans les gouvernements de Québec et de Trois-Rivières, à l'exception néanmoins que relativement aux dites contestations, on s'adressera à M. l'intendant ou à son subdélégué, par rapport à l'habitant qui ordonnera la punition du dit habitant, suivant l'exigence du cas, sur le compte qui lui en sera rendu par le capitaine de la paroisse, qui aura attention d'en prévenir le commandant du quartier ;

7

Lorsque le commandant du quartier aura besoin d'une voiture pour le service du Roi, soit pour lui ou quelques-uns des officiers de son quartier, il la demandera par écrit au capitaine de la paroisse en motivant le sujet ; l'habitant commandé sera payé sur le certificat du dit capitaine du service rendu, relativement au billet du commandant ;

8

Les officiers paieront de gré à gré les voitures dont ils auront besoin pour leurs affaires ; mais, sous aucun prétexte, ils n'en pourront exiger d'autorité. Les capitaines des paroisses auront pour cet effet ordre de M. l'intendant, comme ci-devant, de faire donner à MM. les officiers des voitures pour leurs affaires ; ils les paieront aux prix accoutumés. Nous sommes bien persuadés que ces messieurs n'abuseront point de cette facilité en retenant souvent un habitant pendant un

jour pour une très petite course, et pour laquelle ils pourroient prétendre de les payer sur le pied de vingt-cinq sols par lieue, ainsi que cela se pratique pour les courses promptes. Nous observons à MM. les officiers que de là il s'en suivroit un tort notable à l'habitant, surtout à des saisons où il est très nécessaire chez lui ;

9

Lorsqu'il faudra des voitures pour transporter des soldats à l'hôpital, le capitaine de la paroisse, sur les billets du commandant des quartiers, fera commander les voitures nécessaires ; il remettra ce billet à l'habitant commandé, lequel, pour en être payé, sera obligé de le rapporter à M. l'intendant ou au commissaire-ordonnateur, avec le reçu au bas, de la religieuse préposée pour la réception des malades ;

10

Le commandant du quartier rendra compte tous les mois des soldats qui partiront pour aller à l'hôpital ou qui en reviendront, et de ceux qui s'absenteront par congé, lorsqu'il s'en apercevra ;

11

Les commandants des quartiers ne pourront donner aucun congé à aucun soldat pour plus de huit jours. Quand ils seront dans le cas d'être absents pour plus longtemps, il leur fera expédier un congé en forme par l'état major ;

12

Comme il se trouve quelquefois des habitants et des soldats qui ne peuvent pas vivre ensemble, et d'autres qui sont bien aises d'en avoir, qui veulent travailler ou qui ont des métiers, le commandant des quartiers pourra les faire changer avec d'autres, pourvu que le nombre soit le même et que le capitaine de la côte en soit averti, et que ce soit de gré à gré et à la satisfaction des habitants ;

13

Au surplus, le commandant de chaque quartier doit tenir la main à ce que le soldat et l'habitant vivent avec union ; et le commandant du corps, à qui M. le marquis de Montcalm s'en rapporte pour donner des permissions à MM. les officiers de s'absenter, tiendra la main à ce qu'il reste un officier dans chaque quartier, et il préviendra les officiers à qui le commandement des quartiers échoit, que s'il arrive des désordres dans leurs quartiers ou des plaintes mal fondées, on les renverra de suite.

Mandons aux lieutenants de Roi et commandants des troupes dans les quartiers d'hiver, capitaines de milice et autres qu'il appartiendra de tenir la main, chacun en ce qui les concerne, à l'exacte exécution de notre présente ordonnance. Et pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, elle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes.

Fait à Montréal, le 18 octobre 1758.

VAUDREUIL.

XIII

Mémoire sur les subsistances.

Hiver 1758.

Mon avis seroit de garder à Québec des vivres pour six semaines, sur le pied d'une livre et demie de pain, demi-livre de lard, encore que la ration n'ait été réglée qu'à une livre un quart. Mais, outre qu'il n'est pas sûr que l'on puisse se maintenir sur ce taux, ce surplus servira pour remplacer le gaspillage inévitable. J'estime donc qu'il faut conserver des vivres sur ce pied-là, et pour le nombre de troupes suivant l'état ci-joint.

Cinq bataillons. troupes de terre	2,500 rations.
Milices du gouvernement de Montréal	3,500
Idem " des Trois-Rivières.	800
Idem " de Québec	3,000

Domestiques	700
Sauvages	500
Quartier général Canonniers Ingénieurs Ouvriers du Roi employés et non valeur ou fausse consommation.	1,000

Total, à commencer du 1er juin, 12,000 rations. C'est à M. l'intendant à ajouter ce que M. le marquis de Vaudreuil et lui jugeront nécessaire pour la subsistance du peuple.

Au reste, le marquis de Montcalm est persuadé qu'il reste encore beaucoup de blé dans les côtes. Les

recherches et les taxes sur cet objet ne servent jamais qu'à l'empêcher de paroître.

En rendant la vente du blé libre et le laissant vendre ce qu'on auroit voulu, on en auroit eu davantage ; mais comme il est inutile de parler du passé et qu'il faut s'occuper de l'avenir, le marquis de Montcalm ajoutera que, si la colonie est conservée, comme il l'espère, et qu'on ait besoin de blé, il y a un moyen sûr, suivant lui, pour faire ressortir alors tout le blé de superflu que les habitants pourront avoir : le leur payer au prix courant et leur donner des reconnoissances qui, rapportées à M. Bigot, leur donnera des lettres de change au premier terme.

M. Bigot objectera-t-il qu'il a ordre du ministre de ne point tirer de lettres de change au premier terme pour les dépenses extraordinaires ? Cette difficulté sera bientôt levée par l'ordre de M. le marquis de Vaudreuil, que les circonstances rendront nécessaires.

MONTCALM.

XIV

Mémoire sur les observations de M. Desandrouins pour les positions à prendre entre Carillon et Saint-Jean.

1758

L'île aux Noix m'a paru avoir plus de sept cents toises de long. L'extrémité du sud peut avoir deux cents toises de largeur et est assez elevée ; celle du

nord est beaucoup plus large et entièrement noyée ; d'ailleurs elle seroit inutile ; il suffit que la tête de l'île soit accommodée.

Elle m'a paru beaucoup plus éloignée de terre des deux côtés que ne l'a jugé M. Desandrouins, cependant à la portée du canon. A une demi-lieue au-dessus de l'île aux Noix, sur la côte de l'est, est une pointe sèche et assez élevée où l'on construisit, il y a deux ans, des hangars pour des charpentiers, dont il reste encore partie avec une croix. Elle est vis-à-vis une autre pointe marquée sur les plans pointe à Margot. C'est le lieu le plus étroit de la rivière ; elle paroît inabordable par terre parce que toutes les parties voisines sont noyées ; je crois même que les bois derrière cette pointe sont très marécageux. Elle enfile admirablement tout le chenal de la rivière jusqu'à une demi lieue au-dessus. Elle ne laisse entre elle et la côte de l'ouest qu'un espace tout au plus égal à celui qui est aux deux côtés de l'île aux Noix. Cette côte de l'ouest, vis-à-vis et fort loin au-dessus, est tout à fait noyée. Ce poste mérite d'être examiné soigneusement et paroît bien préférable à l'île aux Noix. L'île aux Têtes paroît noyée partout ; ainsi nul parti à en tirer. Elle est d'ailleurs fort éloignée de la côte de l'ouest.

La largeur de la rivière vis-à-vis la pointe du moulin Foucault m'a paru de six ou sept cents toises au moins ; c'est beaucoup trop pour qu'elle puisse défendre la rivière.

La pointe aux Fers est très belle ; on y camperoit aisément trente mille hommes ; mais à quoi bon ?

Ainsi des îles Valcourt ; elles ne sont bonnes à rien.

Le lac est trop large vis-à-vis la rivière aux Loutres pour qu'on puisse y prendre une position qui le défende. C'est précisément vis-à-vis la roche fendue qu'il m'a paru le plus étroit; mais il ne l'est pas encore assez.

La pointe Hocquart m'a paru très belle, très spacieuse et propre pour un camp retranché. Les hauteurs au delà des marais dont parle M. Desandrouins sont, à mon avis, bien peu considérables; mais, après tout, à quoi bon cette position, puisque l'ennemi, au moyen d'un petit portage très facile, entreroit aisément dans la baie qui est derrière Saint-Frédéric et de là dans le lac Champlain, sans qu'on pût s'y opposer ni même sans apercevoir que lorsqu'il seroit hors de la baie.

Je pense donc que, si on vouloit s'arrêter à Saint-Frédéric avec un corps considérable, il vaudroit mieux se retrancher sur le rocher qui est derrière la redoute, comme l'on fit en 1755. L'on pourroit y faire beaucoup mieux. Cette position seroit belle, nullement commandée et bien à portée de voir ce qui se passeroit dans le fond de la baie et de tomber sur le petit portage, si l'ennemi vouloit l'entreprendre. L'on pourroit même faire au bord de la baie quelque ouvrage avancé, où l'on mettroit du canon, pour empêcher le passage de cette baie.

Il serait bon d'établir à la Pointe Hocquart une bonne redoute pour du canon et deux cents hommes, ou plus, si on le jugeoit à propos. Il seroit impossible alors que rien put passer devant Saint-Frédéric, ni de

jour ni de nuit. Cette redoute seroit aisément relevée par eau, sans que l'ennemi pût s'y opposer.

Je n'ai pas entré dans la rivière à la Barbue, mais sa position m'a paru très bonne ; elle couvre d'ailleurs très bien Saint-Frédéric par terre, puisqu'elle est en avant de l'isthme qui sépare le fond de la baie de la rivière de Carillon, et par eau, parce que la rivière est étroite à cet endroit.

Il faudroit, comme le dit M. Desandrouins, reconnoître le cours de cette petite rivière plus en détail.

Une armée battue à Carillon ne peut mieux faire que de s'y replier, si elle est telle qu'elle m'a paru à son embouchure.

(Sans signature)

XV

Côtes du sud du fleuve Saint-Laurent depuis la pointe de Lévis jusqu'à la rivière des Caps, espace de trente-cinq lieues.

1758.

Je ne vois à la pointe de Lévis qu'un seul point où l'ennemi pourroit tenter un débarquement; c'est un moulin à vent. Cette partie peut être défendue du cap Samson, où l'on pourroit placer du canon qui feroit un bon effet. Ce cap est à peu près vis-à-vis la pointe de l'île d'Orléans et répond à la pointe Lessé, sur la côte du nord.

Le chemin qui va de la pointe de Lévis à la paroisse de Beaumont est éloigné du fleuve de cinq à six cents pas; ses bords jusqu'à Beaumont sont fort escarpés et garnis de bois, ce qui en rend les approches presque impossibles; on passe trois petits ruisseaux, dont on pourroit élargir les lits et retarder la marche de l'ennemi en rompant les ponts que l'on y construiroit. On voit de là une longue pointe qui s'avance dans le fleuve et qui s'appelle la pointe de Beaumont. En continuant sa route, on passe sur un pont de bois une petite rivière, et, à fort peu de distance, celle de Saint-Michel, dont les embouchures sont assez plates et d'un facile accès, mais protégées par des bois qui se trouvent sur leurs bords. L'escarpement de ceux du fleuve recommence alors. On passe deux petits ruisseaux sur des ponts de bois, après lesquels on se trouve dans une anse dont la pointe sud-ouest s'avance en décroissant et forme enfin un banc de sable ou batture qui coupe l'île d'Orléans vis-à-vis la paroisse de Saint-Jean à peu près, et force les navigateurs à s'approcher de l'île pour éviter cet écueil.

La pointe nord-est s'appelle la pointe à Boyer. On trouve à la maison du curé de Saint-Michel un endroit très favorable à une descente, qu'il seroit facile d'empêcher par un retranchement dont la droite seroit appuyée à cette maison et la gauche aux bois qui bordent le fleuve. Cet espace n'a pas plus de cent toises. De cette paroisse à celle de Saint-Vallier, il n'y a rien d'intéressant qu'une anse assez vaste, terminée du côté de Québec par la pointe à Boyer, et par celle de Belle-

chasse du côté opposé. Le seul endroit où l'on pourroit débarquer est à la rivière des Mères ou Boyer, qui se jette d'abord au sud-ouest et fait ensuite un contour au nord-est qui forme l'anse dont je viens de parler. La marche à la vérité y seroit difficile, ses bords étant de rochers dont les lames sont presque verticales. On passe cette rivière en canot à marée haute et à cheval ou en voiture à marée basse. Un pont y paroîtroit nécessaire pour la commodité du commerce. A une demi-lieue de cette rivière est l'église paroissiale peu éloignée des bords du fleuve, escarpés et haut de dix-huit à vingt pieds environ, qui vont en s'accroissant et ont cinquante à soixante pieds à la pointe de Bellechasse. On passe après cette pointe la rivière à Carrière et à un quart de lieue la rivière du Mieux sur des ponts de bois. Elles ont toutes deux leur embouchure dans une anse d'un accès assez facile à marée haute; car, à marée basse, les pierres et les rochers rendroient la marche très incommode. On arrive de là à la paroisse de Berthier dont l'église est située à cent pas du bord du fleuve à haute mer, qui laisse voir en se retirant quantité de rochers à feuilles verticales, singulières par différentes bandes qu'elles présentent, rouges, blanches et parfaitement alignées. L'anse au bord de laquelle l'église est bâtie, s'appelle l'anse à la Pêche. On s'en éloigne en suivant le chemin dont le contour se trouve déterminé par une autre anse que traverse, à une demi-lieue de l'église, le ruisseau Camus, qui prend sa source dans les montagnes du sud et se jette dans le fleuve, après avoir coulé quelque cent toises dans un sens contraire au fleuve.

Du milieu de cette anse, on voit l'île Madame, parallèle et près celle d'Orléans. Les vaisseaux sont obligés de passer entre ces deux îles. Une demi-lieue plus loin, on voit l'île aux Reaux et à une portée de fusil de l'anse est une petite îlette d'un huitième de lieue. Tous les bords dans cette partie sont fort aplatis ; mais, à une quinzaine d'arpents dans les terres, règne un rideau qui les protégeroit en cas d'accident. De cette anse, à une lieue de distance, tout est boisé et semé de rocaille ; c'est le commencement de la paroisse de la pointe à la Caille. Pendant une demi-lieue, on traverse un petit bois d'une lieue de largeur qui borde le fleuve. On voit à la suite de l'île aux Reaux, la Grosse-Ile, qui n'a guère qu'une lieue de long ; à une distance d'une demie, celle de Sainte-Marguerite ; ensuite l'île aux Oies, qui est habitée, ainsi que celle aux Grues. Depuis le bois en question, les bords sont assez accessibles ; mais le fleuve y est très large.

Auprès de l'église de la pointe à la Caille, se jette dans le fleuve la rivière du même nom, que l'on passe sur un pont de bois de soixante pieds de long. A un quart de lieue, le fleuve reçoit celle des Vases, qui paroît être un petit bras de celle du Sud, dont l'embouchure est à une demi-lieue de l'église. Elle réunit à ce point trois parties, dans lesquelles elle se divise plus haut. La principale est la rivière du Sud, la moyenne le Bras, et la troisième le Pouce, qui se passe sur un pont de bois, et les deux premières à gué.

Le fond est de roches rougeâtres, et l'eau semble en avoir emprunté la couleur. Le passage de ces trois bras de rivière pourroit seul arrêter la marche de l'ennemi,

pour peu qu'on lui opposât quelque résistance. D'ailleurs, j'ai été obligé de traverser en canot en revenant, les roues de ma voiture que je faisois passer à gué avoient de l'eau à un demi-pied au-dessus du moyeu. Cette rivière se jette cependant dans le fleuve par un saut de plus de quinze pieds de haut; apparemment que, malgré cette chute, la marée montante y cause un reflux qui la gonfle au point d'en rendre le passage dangereux.

Ces trois bras passés, on entre dans le bois du cap. Le chemin parallèle aux bords du fleuve en est éloigné d'une lieue ; il est mauvais et rempli de gros cailloux qui embarrasseroient bien l'ennemi, s'il avoit un train d'artillerie à y faire passer. Il a une lieue de long; après quoi, on en fait un quart sur un terrain mouvant, où la moindre pluie fait enfoncer jusqu'aux moyeux. A l'issue de ce passage désagréable, on se trouve sur la pointe au Foin, d'où l'on voit l'île aux Grues, d'une demi-lieue de longueur. A sa pointe règne un banc de sable d'autant, qui veille à basse mer, et sur lequel on communique de pied sec à l'île aux Oies ; ce qui ne peut se faire à haute mer. Le fleuve a dans tout ce trajet plus de trois lieues de large, et ses bords sont escarpés depuis douze jusqu'à vingt pieds de hauteur.

On arrive de là à l'église de la pointe à la Caille, où le fleuve devient sensiblement plus large. Ses bords sont peu escarpés; mais à trois ou quatre cents pas règnent deux élévations de quatre à cinq toises chacune, qui forment un amphithéâtre très favorable à une défense. Il conduit jusqu'à la paroisse de Bon-Secours, où se voit l'îlette qui n'est qu'une presqu'île à basse

mer. Après un intervalle d'une demi-lieue l'amphithéâtre recommence jusqu'à la rivière des Tortues, que l'on passe sur un pont de bois à une demi-lieue de l'église de Bon-Secours. Elle est étroite et peu profonde. Le fleuve paroît avoir au point où il la reçoit cinq à six lieues de large. On n'y voit plus d'îles, mais quelques rochers et bancs de sable à demi-lieue de la côte. Le bord dans cette partie n'est point du tout escarpé et exigeroit quelques travaux si l'on vouloit en rendre l'accès difficile. A une lieue de cette rivière, on retrouve les deux élévations de terre dont je viens de parler avec une rive plate et cultivée, jusqu'à la rivière aux Trois-Saumons, que l'on passe sur un pont de bois, et où les chaloupes peuvent remonter à haute mer, ce qui seroit impossible à marée basse; car elle se jette dans le fleuve par une espèce de saut. Là les bords s'escarpent et sont boisés jusqu'à la rivière du Port-Joli qui n'a rien de différence de celle des Trois-Saumons. Ils continuent de même jusqu'à l'église Saint-Jean d'où l'on aperçoit la pointe de l'île aux Coudres. Cette église est située entre le fleuve et le bois de Saint-Jean, que le chemin traverse pendant une lieue; après laquelle il se rapproche du bord de l'eau, où il n'y a point d'escarpement, mais qu'il seroit facile de retrancher. Après une lieue de marche, on arrive à l'église Saint-Roch et l'on passe la rivière Ferrée, dont le lit est étroit, mais les bords fort escarpés, ce qui forme un bassin assez profond, où les chaloupes remontent à haute mer jusqu'au pont de bois sur lequel on la passe. Il n'y a rien à remarquer dans cette paroisse. On trouve à quatre cents toises

de l'église Sainte-Anne la rivière de la Ferme, plus petite que la rivière Ferrée. Cette église est dans une anse fort vaste où les bords du fleuve ne sont point escarpés ; mais le contour de l'anse est terminé par une chaîne de rochers qui enveloppe l'église et quelques habitations. A quelque distance de cette paroisse est le cap Martin, célèbre par la descente qu'y firent les Anglois, où ils n'eurent point de succès. Les chemins sont fort mauvais de Saint-Roch à Sainte-Anne et remplis de rochers éparpillés, de passages difficiles au travers des bois bien fournis en quelques endroits, et que les rivières dont je viens de faire mention rendent encore plus incommodes, lorsqu'il est question de conduire des attirails et des voitures à quelque distance de l'église Sainte-Anne. La chaîne de rochers dont je viens de parler laisse un intervalle étroit, au travers duquel passe le chemin. Cette chaîne se sépare en deux, ce qui conforme une gorge de près d'une demi-lieue, où un petit détachement pourroit arrêter une armée. Le bord du fleuve est alors très escarpé. Après ce petit trajet, les rochers s'aplatissent et le fleuve n'a plus d'escarpement. Alors commence la Grande-Anse. Elle est traversée par la petite rivière Saint-Jean et par le grand et petit ruisseau, à un quart de lieue de distance l'un de l'autre. Toute cette anse est d'un accès facile de pleine mer ; mais que deviendroient les ennemis s'ils vouloient y faire un débarquement ?

Il leur seroit difficile de pénétrer dans les terres d'aucun côté. S'ils le tentoient jamais, je penserois qu'il faudroit les laisser faire en les observant des hauteurs voisines ; après quoi, il seroit aisé, selon le parti qu'ils

prendroient, de les écraser dans quelques défilés et peut-être même de leur couper la retraite. La rivière Ouelle termine cette anse au nord-est ; son lit est large de vingt à vingt-cinq toises. On peut la passer à gué, de basse mer, précisément à son embouchure, à un quart de lieue au-dessus, et deux lieues plus haut. Elle est fort profonde partout ailleurs, et, de haute mer on y remonte des bâtiments de plus de soixante tonneaux.

Le commerce exigeroit encore un pont sur cette rivière. Les Anglois y débarquèrent autrefois et furent vivement repoussés par une poignée d'habitants. Ils s'en tireroient peut-être encore plus mal aujourd'hui.

L'embouchure de la rivière Ouelle fait deux pointes qui n'ont point d'autres noms que la pointe Sud-Ouest et Nord-Est. A un quart de lieue de cette dernière est la pointe aux Iroquois ; à une demi-lieue de celle-ci, celle aux Orignaux, le tout parsemé de rochers et de bois. Après avoir passé la rivière Ouelle, le chemin de Roi s'éloigne du fleuve de plus d'un quart de lieue et traverse un bois qui n'est à proprement parler qu'un rocher chargé d'arbres. Après ce trajet, le bois continue sur la droite, et les rochers, mais moins impraticables. C'est ce qu'on appelle les Coteaux. Ils sont terminés au sud-ouest par le gros cap connu par les navigateurs, sous le nom de Cap-au-Diable. Il forme l'une des pointes de l'anse du Petit-Kamouraska, assez profonde mais bien boisée. Elle est terminée au nord-est par le cap Blanc. Dans cette anse passe la rivière du Petit-Kamouraska et les ruisseaux des Plaines et de Dumont. On voit plusieurs rochers et bancs de sable, à un quart de lieue dans le fleuve, l'île aux Corneilles, l'île Brulée ;

celle de la Providence, des Patins et la Grosse-Ile. Les chemins deviennent alors encore plus difficiles, et je ne pense pas que l'ennemi tente jamais rien dans cette partie.

Après cette anse, on cotoie le bord du fleuve d'assez près, qui est fort escarpé et boisé. On s'en éloigne de dix à douze arpents pour passer sur un pont de bois la rivière Kamouraska que les chaloupes ne peuvent remonter qu'à haute mer. On arrive à l'église Saint-Louis qui est la dernière paroisse sur cette côte.

Le fleuve n'a dans cette partie aucun escarpement à marée basse. Il faut faire près d'une lieue dans la vase, pour arriver sur le bord, ce qui rend la marche très difficile. De haute mer, l'eau vient jusqu'au bord du chemin et passe même quelquefois par-dessus.

Au sortir de Kamouraska on retrouve des bois à droite et à gauche, et l'on passe entre des rochers qui font une anse d'environ trois lieues. On passe la rivière à Fouquet, plus petite que celle du Kamouraska. Au nord-est de cette rivière est un gros rocher qui continue en chaîne sur les bords du fleuve, jusqu'à la rivière des Caps, éloignée de l'autre d'environ une demi-lieue. On voit de là les îles aux Pèlerins. Aux deux côtés de cette petite rivière sont deux petites îlettes. Les rochers forment alors une courbe dont le plus grand diamètre peut être d'une lieue et demie Les chemins deviennent alors si mauvais que je n'ai pas cru qu'il fut nécessaire d'aller plus loin.

Il faudroit supposer aux ennemis une très grande imprudence s'ils tentoient un débarquement à la côte du sud. Quelque point qu'ils voulussent choisir à cet

effet, comment viendroient-ils jusqu'à Québec avec des trains d'artillerie et de voitures au travers des bois, des gorges et dans des chemins coupés de tant de rivières et de ruisseaux ? Ils auroient de la peine à réussir quand on ne leur opposeroit même aucune résistance. Pour peu qu'on voulût ajouter aux difficultés des différents passages, en escarpant des ruisseaux et par des abatis d'arbres, qui sont communs dans toute cette partie, ils n'en pourroient venir à bout. Arrivés d'ailleurs à la pointe de Lévis, ils seroient obligés de traverser la rivière sous le canon de la place, que l'on a multiplié avec autant de soin que d'intelligence.

S'ils font quelque tentative à cet égard, le grand point est d'en être averti promptement et d'aller à eux. Dans quelque paroisse que l'on se trouve, on pourra les chicaner par des embuscades, qui auront du succès ; car le pays est très propre à cette guerre de chicane.

L'objet essentiel est de protéger nos vaisseaux dans le fleuve et d'y inquiéter ceux de l'ennemi, s'ils y avançoient. La nécessité où nous nous trouvons de tirer de France des secours de plus d'une espèce fait assez sentir la vérité de cette proposition. Si les ennemis s'emparoient de quelques-unes des îles que l'on est obligé de ranger de près, ils pourroient troubler notre navigation avec des mortiers et des canons établis à cet effet. L'île aux Coudres est peu habitée, et par conséquent sans défense ; celle d'Orléans n'est protégée de rien et d'un facile accès.

Il seroit peut-être à propos de faire quelques travaux à la pointe nord-est de cette île, et de construire deux batteries qui se croiseroient, l'une à cette pointe, et

l'autre à l'île Madame. Les vaisseaux forcés de passer sous leur feu, en seroient fort incommodés. Une batterie au cap Tourmente seroit d'autant plus avantageusement placée que l'ennemi ne pourroit s'en emparer.

La pointe de l'île d'Orléans, la plus voisine de Québec, exigeroit une bonne batterie construite solidement et de manière à pouvoir en diriger le feu en tous sens. Il faudroit qu'elle répondît au point de la côte du Nord, où l'on appuiera la droite des lignes dont on ne peut se dispenser d'envelopper la ville ; car il me semble qu'il seroit dangereux de laisser approcher l'ennemi trop près de nos fortifications. Il est toujours avantageux d'ailleurs de retarder sa marche et ses approches, et de le tenir éloigné de l'objet qu'il a dessein d'attaquer. Ces chicanes lui feront employer sans succès un temps précieux dont il espéroit tirer tout un autre parti.

(sans signature)

XVI

Etat des mémoires présentés au ministère en janvier 1759, *par M. de Montcalm à M. Berryer.*

I.—Positions et projets des Anglois dans l'Amérique septentrionale ; situation de la France dans le Canada, relativement aux forces, munitions de guerre et de bouche, place de défense, frontières menacées.

II.—Ce qu'il faudroit que la France envoyât pour mettre les affaires en Canada dans une inégalité moins grande. Si elle ne le peut ou ne le veut, ce qu'elle ne peut se dispenser de faire pour qu'on puisse au moins tenter de se défendre ; dispositions à faire à cet égard.

III.—Ordres à envoyer de la Cour relativement à la campagne prochaine.

IV.—Ce que la France peut faire de son côté pour la défense de Québec ; dispositions à faire et ordres à donner relativement à cet objet.

V.—Dans quel temps doivent partir les vaisseaux pour le Canada ; conduite qu'ils doivent tenir.

VI.—Québec pris, faut-il rendre le Canada ? Le Canada perdu, la France peut-elle soutenir la Louisiane ? Dispositions à faire, ordres à donner relativement à ces objets.

VII.—Si la France pouvoit et vouloit faire un armement considérable pour dégager le Canada, par quelle opération y réussiroit-on le plus efficacement ?

A. MM. de Belle-Isle, Crémille, Berryer, de Choiseul, d'Estrées, et à Mme de Pompadour pour le conseil du Roi.

VIII.—Précis de tous les mémoires précédents, réduits à un tableau sommaire.

IX.—Mémoire particulier et détaillé sur le projet de descente à la Caroline, les moyens d'exécution, l'espace et quantité de forces à employer, le temps de l'exécution, les opérations politiques et militaires à faire chez l'ennemi, le calcul de la dépense.

X.—Projet contre la baie d'Hudson et autres, dépendant de circonstances connues du ministère seul.

XI.—Quelle est aujourd'hui la probabilité de l'issue qu'auroit une descente en Angleterre, une en Ecosse, une en Irlande ?

XII.—Projet sommaire de limites en Canada.

XIII.—Mémoire sur l'état des troupes de terre en Canada.

Ministère de la guerre et Mme de Pompadour.

XIV.—Grâces particulières demandées par M. le marquis de Montcalm, pour ce corps.

Ministère de la guerre.

XV.—Mémoire pour le détachement du corps royal.

XVI.—Demandes particulières du marquis de Montcalm au sujet de la conduite et administration du corps de troupes qui est à ses ordres.

XVII.—Mémoires de MM. de La Pause, Pouchot, d'Hébécourt, de La Rochebeaucourt, Duprat, d'Arennes, de Calan.

MM. de Belle-Isle, Crémille, Berryer.

XVIII.—Pour détailler le traitement des troupes de terre en Canada, la cause de sa diminution, les dettes des officiers supérieurs, augmentations proposées.

XIX.—Pour demander un fonds à la disposition du marquis de Montcalm, pour donner sur le champ des gratifications à ceux qui se distinguent.

XX.—Pour demander un certain nombre de sujets propres à remplir les emplois vacants.

M. Berryer.

XXI.—Mémoire sur l'artillerie du Canada ; ordre à y mettre.

XXII.—Etat des lettres que doit écrire le ministre de la marine.

XXIII.—Sur les milices du Canada, contenant : 1° inconvénient dans leur constitution qui détruit leur utilité ; 2° moyen d'en tirer parti la campagne prochaine.

XXIV.—Mémoire des grâces demandées au ministre de la marine pour des officiers de la colonie qui ont servi sous ses ordres avec distinction.

XXV.—Notes sur les Esquimaux.

XXVI.—Considérations sur l'état présent, civil et politique du Canada.

XXVII.—Gangrène dans la constitution intérieure.

Favere personis, discere de vitiis.

MM. de Belle-Isle, Crémille, Berryer.

XXVIII.—Envoi de poudre alimentaire ; détachement d'Ecossois et Irlandois à faire en Canada ; canons portatifs ; moyens.

XXIX.—Demandes essentielles à la défense du Canada ; décisions urgentes, puisqu'il reste à peine le temps nécessaire à l'embarquement.

XXX.—Pour qu'on donne à nos huit bataillons, et aux soldats de la marine, des ceintures pareilles à celles que le Roi fait distribuer à son infanterie.

XXXI.—Etat des ports, postes et établissements du Canada.

Pour le Conseil.

XXXII.—Louisbourg apprécié.

XXXIII.—Quels établissements assureroient à la France le fleuve Saint-Laurent, l'entrée de ce fleuve et Québec.

XXXIV.—Mémoire pour que le Roi assigne un certain nombre de places à l'école militaire aux enfants des officiers de la colonie qui seront dans le cas du règlement.

A la Reine, au cardinal de Luynes, à l'évêque d'Orléans, à M. Berryer.

XXXV.—Mémoire pour les hospitalières du Canada.

XVII

Mémoire à la Cour.

12 janvier 1759.

1° *Position des Anglois et des François dans l'Amérique septentrionale.*

2° *Choses absolument nécessaires à y envoyer pour qu'on puisse au moins tenter de s'y défendre.*

Les Anglois ont eu, la campagne dernière, dans l'Amérique septentrionale soixante-trois mille hommes, dont vingt-trois mille de troupes de la vieille Angleterre. Ils y en ont encore envoyés depuis, et leurs dernières gazettes annoncent le départ de dix mille Ecossois pour le Nouveau-Monde.

Position des Anglois. — Ils ont dans leurs colonies les vivres, chevaux, bœufs, munitions de guerre, marchandises à l'usage des sauvages, dans la plus grande abondance ; plus de trois cent cinquante lieues de côtes ouvertes aux secours d'Europe.

La distribution actuelle de leurs troupes dans les quartiers d'hiver à Louisbourg et Halifax, sur les bords de la rivière d'Orange, sur celle de Corlar et à la tête du lac des Onneyottes, sur les bords de l'Ohio et rivières qui s'y jettent, annonce le projet de nous attaquer à la fois par le fleuve Saint-Laurent, le lac Champlain et le lac Ontario.

Position des François. — Forces. — Huit bataillons françois qui feront à peine, en entrant en campagne, trois mille quatre cents hommes, douze cents de troupes

de la marine, au plus cinq ou six mille miliciens, voilà nos forces. On ne peut mettre les sauvages en ligne de compte. Les présents des Anglois, notre misère, notre si prodigieuse infériorité, que de motifs pour ralentir leur ardeur. D'ailleurs indépendants absolument ; ne faisant jamais deux expéditions de suite ; la première n'eût-elle aboutie qu'à lever une chevelure ; peu propres à la défensive, craignant la mort, quel parti peut-on se flatter d'en tirer ?

Places.—Nulle place forte dans le pays. Niagara, la plus soutenable de toutes, ne peut, bien attaquée, tenir plus de trois semaines. Des bombes seules forceront de rendre Carillon, petit rectangle étroit, puisque son plus grand côté a cinquante-quatre toises, et le petit trente-neuf ; d'ailleurs sans casemates. Toutes ces autres bicoques qu'on appelle forts, sont à peine à l'abri d'un coup de main. Je n'en excepte pas Montréal et Québec, si l'on est une fois arrivé au pied de leurs murs.

Vivres.—Nous manquons de vivres, c'est-à-dire qu'en économisant bien le peu que nous en avons, à peine pourra-t-on entrer en campagne et y subsister le premier mois.

Munitions de guerre. — Nous manquons de poudre au point que, si les Anglois viennent à Québec, on n'a point de quoi tirer du canon six jours. Presque tous les canons sont de fer et mauvais ; on manque de mortiers et plus encore de bombes du calibre de ceux qu'on a.

Corps d'artillerie et génie. — On n'a dans toute la colonie pour le service de tous les forts et de plusieurs corps d'armées répandus dans plus de cinq cents lieues

de pays que deux ingénieurs sans aucun dessinateur; huit officiers d'artillerie, dont cinq venus de France, le fond de quatre-vingt-six canonniers, quatre sergents et dix cadets, ces derniers inutiles à un service urgent; pas un seul homme qui ait la plus légère idée des mines, pas un ouvrier dans quelque genre que ce soit.

Marchandises de traite. — Les marchandises de traite avec les sauvages manquent presque *entièrement.*

Moyens — Enfin on y manque absolument de tous moyens pour agir, transporter, marcher promptement, fournir même le nécessaire à un corps un peu nombreux, enfin de tous ces accessoires qui ne sont pas la guerre, mais sans lesquels la guerre ne se peut faire. J'ajouterai qu'à qui n'est pas sorti d'Europe, il n'est pas possible de concevoir quel miracle, et miracle de création, il faut pour faire en Canada une guerre européenne; cette peinture est au-dessus du pinceau le plus énergique du coloris de Rubens même.

Impossibilité de rétablir une espèce d'équilibre.

Dans cette position, on voit que la France en envoyant dix mille hommes avec des munitions de guerre et de bouche, proportionnées à cet envoi et aux besoins actuels de la colonie, ne s'y rétabliroit pas à beaucoup près sur le pied de l'égalité vis-à-vis de ses ennemis.

Mais pour faire cet envoi, il faudroit au moins cent voiles, et cette flotte, soit par le danger des mauvaises rencontres, soit par le retard forcé des glaces, courroit le risque ou de ne pas arriver ou d'arriver trop tard, la campagne déjà ouverte et la colonie peut-être entamée.

Il paroît donc qu'on ne peut songer à cet armement, et qu'il faut se réduire à traiter le Canada comme on traite un malade désespéré, qu'on soutient avec des cordiaux, en attendant qu'il s'éteigne ou que peut-être une crise le sauve, c'est-à-dire n'y envoyer que l'absolument nécessaire pour qu'on puisse tenter de s'y défendre.

Or cet absolu nécessaire, quel est-il ?

Quel est l'absolu nécessaire qu'il faut envoyer pour qu'on puisse tenter de se défendre ?

1° *Vivres.*—En charger des bâtiments pour le compte du Roi ; favoriser le munitionnaire qui fait dans ce genre de très grands armements, afin que ses vaisseaux aient des équipages ; envoyer de la poudre alimentaire éprouvée aux invalides.

2° *Munitions de guerre, train d'artillerie, artilleurs et ingénieurs.* — 1° Le plus de poudre qu'il sera possible, des mortiers de neuf et douze pouces et la plus grande quantité de bombes de ces calibres possible, dût-on en lester tous les vaisseaux ;

2° Un train d'artillerie de campagne, et pour le servir, un détachement à la suite des troupes de terre composé de quatre ingénieurs * et deux dessinateurs, cinquante canonniers, cinquante bombardiers, quatre

* Qu'on se représente cinq cents lieues de pays où il faut sans cesse construire et se retrancher, et l'on verra s'il y a trop d'un ingénieur en chef et de cinq ingénieurs sous ses ordres.

sergents, compris * trente ouvriers, charrons, menuisiers, charpentiers et forgerons, y compris cinq sergents ou caporaux avec un officier d'ouvriers, vingt mineurs, y compris deux sergents et deux caporaux avec un officier de mineurs, observant que les deux susdits officiers fussent moins anciens que ceux détachés du corps royal en 1757 pour le Canada ;

3° Un grand nombre de fusils, pierres à fusil et cornes à poudre qui épargnent moitié de la consommation.

3° *Marchandises de traite.* — Il en faut envoyer et beaucoup ; cet article est de la dernière nécessité, si l'on veut conserver quelques sauvages.

4° *Recrues.* — Savoir : 1° mille hommes au moins avec leurs armes et leurs vivres pour dix-huit mois ;

2° Des miquelets, troupes inutiles en Europe et dans la guerre présente et qui rendront en Canada les plus grands services ;

3° Cent cinquante Ecossois, Irlandois et Allemands pour favoriser et attirer les déserteurs de ces nations qui, dans ce cas, nous viendront en grand nombre.

Observations.

On peut aussi relativement aux articles précédents : 1° ordonner à tout corsaire soit du munitionnaire ou bâtiments marchands qui demandera permission d'aller

* Les officiers du corps royal détachés en Canada en 1757, y sont tous portés pour commander cette troupe, qui seroit détachée avec son train d'artillerie à la suite des troupes de terre et qu'on ne perdroit pas, quand même il faudroit rendre la colonie, par le projet qui sera exposé plus bas.

en Canada d'avoir : 1° tout le lest en boulets et bombes ; 2° pour le compte du Roi, un chargement en munitions de guerre et de bouche, fusils, marchandises de traite, et de porter quelques hommes de recrues ; 3° négocier pour que des Espagnols, Portugais, Hollandois, Irlandois et Anglois même y portent des munitions de guerre et de bouche ; négocier en particulier pour cet objet avec la Suède et la Moscovie, situées d'autant plus avantageusement à cet égard que la mer Baltique et les ports de la Norwége sont presque à hauteur du détroit de Belle-Isle, et qu'ainsi leurs vaisseaux seroient presque sûrs de ne rencontrer aucun vaisseau anglois.

Ordres que la Cour doit envoyer en Canada, relativement à la prochaine campagne.

Quelles dispositions la Cour peut-elle faire ? Quels ordres envoyer en Canada, relativement à la prochaine campagne ? 1° On sent que, menacé d'être attaqué par des forces supérieures de trois côtés à la fois, si des dix mille hommes qui composent toutes nos forces, on faisoit trois corps, ce seroit le moyen d'être anéantis sans avoir même tenté le moindre effort.

Il faut donc que la Cour ordonne de se tenir tous rassemblés dans une espèce de centre avec des bateaux, munitions de guerre et de bouche, tous prêts sur les trois communications, afin de se porter rapidement et en force au premier endroit attaqué, ou, si plusieurs le sont en même temps, à celui dont la défense nous présentera le plus d'avantage, et joindre la ruse à l'audace la plus déterminée ;

2° D'ordonner que, tous les miliciens divisés en trois classes : bons, médiocres, mauvais, la première fasse la campagne en entier incorporés pour ce temps dans nos bataillons, dans ceux de la marine, le reste faisant le corps particulier des milices ; cet arrangement étant absolument le seul par lequel on puisse tirer parti de ces milices, les deux autres classes ayant dans leurs maisons, équipements, fusils, une livre de poudre, deux livres de balles, pour dix jours de vivres en biscuit, en lard, un certain nombre de bateaux, chaudières et prelarts par paroisse, afin que, dans un cas urgent tous les hommes soient partis aussitôt que commandés. Les moines, prêtres, officiers civils, les femmes feront les travaux de la campagne.

Par rapport à la défense de Québec, la Cour doit :

En particulier, dispositions à faire et ordres à envoyer, relativement à la défense de Québec.

I. Destiner quatre flûtes ou vaisseaux marchands à être échoués dans des endroits qu'indiquera le sieur Pellegrin, capitaine du port de Québec, pour y servir de batteries et de forteresses. Il en résultera pour la défense générale du pays, cet autre grand avantage que les équipages de ces vaisseaux qu'on tâchera de faire commander par des officiers marchands qui aient fait la course, auront ordre de monter la marine qui doit défendre les lacs Champlain et Ontario ;

II. Ordonner que l'on construise des batteries 1° aux Eboulements, à la *pointe aux Bouleaux*, et presque vis-à-vis de celle-là, *à la Prairie*, sur l'île aux Coudres.

2° Au *cap Tourmente*, laquelle battra les vaisseaux qui, pour faire la traverse, sont forcés de passer un à un et de rester exposés à son feu plus d'un quart d'heure à la petite portée de fusil. 3° Sur l'île d'Orléans, une à Saint-François et l'autre à Saint-Laurent. Il faudroit qu'il y eût sur la flotte un officier intelligent qui eût ordre, dans le cas où les glaces ou les vents la retiendraient à portée des endroits ci-dessus, de faire construire, pendant ce retard, les ouvrages proposés, en tout ou en partie, suivant le temps, par les recrues, canonniers et équipages même.

III. Ordonner qu'on construise les redoutes et lignes proposées en 1757 dans un mémoire envoyé à la Cour.

IV. Ordonner qu'on propose sans délai, brûlots, radeaux, bateaux montés d'un canon et redoutes semblables à ceux déjà faits par le sieur Jacau, capitaine d'artillerie de la colonie.

V. Ordonner qu'on consulte, sur toute cette défense maritime, les sieurs Pellegrin et Levasseur et qu'on suive leurs avis.

VI. Qu'on fasse sur le champ retirer aux *Trois-Rivières* les femmes et enfants, les magistrats et toutes les personnes nuisibles à la défense, et qu'on ramasse dans cette ville le plus qu'on pourra de vivres et de munitions de guerre, les plaçant dans les maisons des particuliers, dans les églises, s'il le faut.

Québec pris, le Canada l'est-il?

Maintenant on fera cette question : Québec pris, le Canada l'est-il ? Oui, sans doute, puisque : 1° il n'y a

en seconde ligne aucune place forte, aucun lieu où il y ait un dépôt de munitions de guerre et de bouche ;

2° Le Canada ne peut se soutenir par lui-même et sans le secours de la France.

Le Canada perdu, la France peut-elle soutenir la Louisiane?

On fera cette deuxième question : Le Canada perdu, la France peut-elle soutenir la Louisiane ?

Non, dans la situation actuelle de la Louisiane.

1° Puisqu'il n'y a dans cette dernière colonie ni général, ni homme de guerre, ni troupes aguerries, ni ingénieurs, ni artilleurs, officiers et soldats en nombre suffisant ;

2° Puisque le Canada perdu, la Louisiane serait enclavée dans les forces angloises, sans pouvoir recevoir les secours de France que par une seule porte étroite, et que la puissance la plus forte sur mer fermeroit aisément.

Dispositions à faire, ordres à donner, relativement à ces deux objets.

De la solution de ces deux questions je conclus :

1° Que la Cour, en prévoyant le cas de la prise de Québec, et même la perte inévitable de la colonie, si l'armée est battue et les autres frontières forcées, envoie à son gouverneur général plein pouvoir de capituler pour tout le Canada, et ses instructions sur le genre et la nature de cette capitulation. Sans cela, le pays tout ouvert seroit entièrement saccagé, les habitants dispersés et détruits, la colonie perdue sans ressource pour le

Roi. L'humanité et l'intérêt de la France exigent qu'on capitule à temps ;

2° Que la Cour envoie ordre à l'état-major françois, aux débris des huit bataillons avec les drapeaux, aux ingénieurs et corps d'artillerie détachés à leur suite, aux meilleurs soldats de la marine qu'on incorporera dans les bataillons, à des interprètes sauvages et canadiens, voyageurs d'élite, de partir vingt-quatre heures avant que l'on commence à parlementer pour se rendre à la Louisiane. L'avantage de ce projet, qu'on ne propose que parce qu'il peut s'exécuter, est, premièrement, de conserver au Roi un bon corps de troupes ; secondement, de sauver la Louisiane, parce que alors on pourra s'y soutenir quelque temps, même sans le secours de la France. On tirera des vivres des Illinois et par eux on pourra conserver nos postes et sauvages des pays d'en haut, et on en tirera aussi des Espagnols ; troisièmement, de faire honneur à la nation françoise ; la retraite des dix mille immortalisa la Grèce.

Mais pour que le projet puisse s'exécuter, il faut :

1° Que la Cour en envoie un ordre exprès au marquis de Montcalm, le laissant toutefois maître d'y déroger si les circonstances rendoient l'exécution impossible, avec une lettre ostensible aux troupes, dans laquelle Sa Majesté témoigne qu'elle attend d'elle cette manœuvre courageuse, et défende aux officiers et soldats infirmes ou trop âgés d'entreprendre cette marche qui est au-dessus de leurs forces ;

2° Que la Cour ordonne au gouverneur général de tenir en dépôt à Montréal deux cent cinquante canots

d'écorce, et au-dessus des rapides, des vivres en biscuit et lard pour deux mille cinq cents hommes pendant soixante-dix jours, de la poudre et des balles, des colliers de porcelaine et du vermillon en certaine quantité, et quelques marchandises de traite ;

3° Que la Cour autorise le marquis de Montcalm ou celui qui le représentera, brigadier au moins, à commander à la Louisiane ;

4° Garder en France et en Canada le plus grand secret sur ce sujet.

Temps auquel doivent partir les vaisseaux.

Enfin, quel est le temps dans lequel on doit faire partir les vaisseaux ? Les premiers jours de mars au plus tôt, le 10 ou le 15 au plus tard. Ordre aux vaisseaux de croiser sur les bancs, si le golfe est encore fermé ; s'il est ouvert, d'entrer de suite par le sud d'Anticosti. Si les glaces bouchent encore le haut du fleuve, attendre mouillés, les gros vaisseaux au *Bic*, les plus petits au *Pot à l'eau-de-vie*, que les glaces soient descendues. Dans ces deux mouillages, les vaisseaux n'ont rien à en appréhender. Du *Pot à l'eau-de-vie* envoyer par terre aux généraux les paquets de la Cour. Si le golfe était fermé, ordre à un bâtiment conduit par des pilotes de ces parages que j'ai amenés en France avec moi, de prendre la Passe de Canceau, d'y débarquer, dans quelque anse à eux connus, des Canadiens bons marcheurs, auxquels j'ai fait prendre des raquettes, lesquels iront par terre porter aux généraux les ordres de la Cour dont il est essentiel qu'ils soient de bonne

heure instruits. Je finis ce mémoire par l'observation suivante :

Si la France vouloit faire un armement plus fort, le Canada seroit plus sûrement dégagé par une diversion que par un envoi direct.

Si la France vouloit faire un armement plus fort pour dégager le Canada, elle produiroit les effets plus sûrement par une diversion que par un envoi direct. La flotte envoyée à Québec courroit risque d'être interceptée, ou d'arriver trop tard, ces deux malheurs seroient égaux.

Je voudrois pour la diversion, que le débarquement se fit à la Caroline.

1° Les Anglois ne craignent rien pour ces côtes, et il seroit facile de publier un autre objet de l'armement ;

2° La Caroline est éloignée de toutes les forces que les Anglois ont dans ce continent, de tous les points où ils nous veulent attaquer ; le danger paroît plus grand de loin ;

3° La Caroline et les provinces voisines sont remplies de nègres ; quel parti n'en tireroit-on pas ?

4° Les troupes de débarquement, dans le cas où elles ne pourroient plus tenir, se retireroient par la rivière des *Chéraquis* à la Louisiane.

Fait à Versailles, le 12 janvier 1759.

De Bougainville.

XVIII

Lettre du sieur Pellegrin, capitaine de port, officier de marine expérimenté, à M. le marquis de Vaudreuil, communiquée et concertée avec le marquis de Montcalm. (Copie) *

A Québec, le 13 janvier 1759.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer un plan de la traverse, et en même temps vous aurez pour agréable que je vous fasse part de mes idées sur l'opération maritime de ce printemps, en cas que l'ennemi vienne par en bas. Je suppose, Monsieur, qu'il nous arrive une escadre avant l'ennemi. Si elle est composée de huit, dix ou douze vaisseaux de ligne, mon sentiment seroit d'en placer la moitié au pied de la traverse du cap Tourmente, et l'autre moitié à la sortie de la dite traverse, entre la pointe du sud-ouest de l'île aux Reaux et celle du nord-est de l'île d'Orléans, ainsi que je le marque sur mon plan †.

Les vaisseaux qui seront au cap Tourmente recevront le premier feu de l'ennemi, qui ne pourra se présenter que l'un après l'autre, ou tout au plus deux à la fois. Si on s'apercevoit que l'ennemi voulût forcer ces premiers vaisseaux (et il le feroit s'il avoit envie de faire la traverse pour venir devant Québec), alors, après avoir essuyé le feu des trois ou quatre premiers vaisseaux ennemis, on couperoit les cables et on continueroit le combat en filant la traverse et se repliant sur nos

* Ce titre est de la main de Montcalm.
† Ce plan n'est pas joint à la lettre.

vaisseaux, qui seroient à sa sortie, lieu où l'on ne peut passer qu'un vaisseau à la fois ; et on livreroit là un second combat. Nos forces réunies, je ne crois pas que les Anglois voulussent faire la traverse en combattant. Vous voyez, Monsieur, par ce que je viens de dire, qu'il se trouveroit trois ou quatre de leurs vaisseaux entre deux feux. En supposant qu'ils ne voulussent point faire leur descente à Saint-Joachim (et c'est mon sentiment), alors, je voudrois placer trois navires ou frégates, depuis la pointe de l'île d'Orléans jusqu'au cap Tourmente, au nord de la grande batture, à égale distance l'un de l'autre, pour s'opposer aux bâtiments qui seroient destinés pour le débarquement qui ne pourroit être que des bateaux, goélettes et bâtiments à rames. Si ces navires ou frégates étoient forcés par l'ennemi, ils pourroient venir s'échouer entre Saint-Joachim et Sainte-Anne à demi-portée de terre où ils se trouveroient encore très utiles pour foudroyer l'ennemi qui seroit obligé de filer le long de la côte ; car je ne pense pas qu'il voulût risquer de monter les hauteurs qui sont toutes boisées.

Je serois d'avis que l'on fît faire quatre ou cinq bâtiments plats de la forme de nos bateaux de Roi, mais assez forts pour pouvoir porter un canon de 12 ou de 18. Il faudroit que ce canon fût monté sur coulisse comme nos galères. Ces bâtiments seroient très nécessaires pour harceler l'ennemi à quelque endroit qu'il veuille tenter la descente. On pourroit les placer d'abord avec les bâtiments qui seroient devant la petite ferme pour être en état de se porter où besoin seroit. Si malheureusement il ne nous arrivoit aucune escadre avant l'ennemi, il y a ici au cul-de-sac trois petits navires que

l'on pourroit mettre en état de porter du canon de 12 en les époutillant, et, au cas qu'ils ne pussent pas résister au flot, on pourroit les échouer sur le plateau de la petite ferme, vis-à-vis de ceux que je place dans mon plan qui ne seroient plus éloignés de ces derniers que de demi-portée de fusil. Alors les bâtiments plats qui auroient du canon, seroient d'un puissant secours pour soutenir les navires échoués. Il est vrai que, si ces derniers étoient forcés, ils n'auroient d'autre ressource que de se faire brûler, et pour lors les équipages se réuniroient à ceux des bateaux plats, qui, selon moi, pourroient faire beaucoup de mal à l'ennemi, tant avant qu'après le débarquement, en les harcelant le long de la côte.

Présentement, Monsieur, je suppose que l'ennemi surmonte toutes les difficultés du fleuve et qu'il se présente à la vue de Québec ; je serois du sentiment qu'on fît orienter en brûlots tous nos petits bâtiments que nous avons, tant bateaux que goélettes. On conduit ces bâtiments où l'on veut puisqu'ils sont à la voile. Cela vaudroit incomparablement mieux que les cageux. Ce n'est pas que je veuille exclure ces derniers ; au contraire, mais je ne voudrois pas les enchaîner plusieurs ensemble, parce que, le plus fort emportant nécessairement le plus foible, ils se trouveroient être en peu de temps tous de file au courant, et par conséquent ils n'embrasseroient pas plus de terrain qu'un seul. Je voudrois en envoyer un certain nombre détaché et les placer à différents fils de courant ; de plus, je voudrois qu'aux quatre angles de chaque cageux, il y eût une pièce de bois de trente à quarante pieds de

long, et plus, s'il étoit possible, à l'extrémité de laquelle il y auroit un grappin suspendu à dix ou douze brasses au-dessous de la superficie de l'eau, afin que le vaisseau qui voudroit par le moyen de son gouvernail éviter le dit cageux, les grappins pussent s'accrocher aux cables, qui, par la force du courant, viendroient presque par leur travers, aussitôt que quelqu'un des grappins auroit accroché le cable, il est sensible que dans l'instant le cageux prolongeroit le vaisseau. Il faudroit aussi que le grappin fût attaché par un cordage fort ou une chaîne par-dessus le cageux, afin que le vaisseau accroché ne pût s'en délivrer en coupant l'aussière qui le suspendroit au bout de la pièce de bois.

Je serois aussi du sentiment que, si le Roi envoie ici une escadre de dix-huit, vingt ou vingt-cinq vaisseaux de ligne, de les faire rester tous au Bic. C'est un poste très avantageux pour attendre l'ennemi qui, quand même il seroit de moitié plus fort, ne voudroit pas tenter une aventure, surtout ayant un envoi aussi considérable que celui qu'il leur faut pour porter quinze à dix-huit mille hommes, leurs vivres, munitions et ustensiles. Voilà, Monsieur, une pièce de mes foibles idées. Je souhaite qu'elles puissent servir au moins d'introduction à des projets plus étendus et mieux dirigés.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : PELLEGRIN.

XIX

Précis des manœuvres que l'ennemi peut faire pour attaquer le Canada par le bas du fleuve Saint-Laurent, faire le siège de Québec par la basse-ville, et des obstacles qu'on peut y opposer.

16 janvier 1759.

*Mémoire de M. de Pontleroi, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, communiqué et approuvé par le marquis de Montcalm, et envoyé le premier à M. de Vaudreuil *.*

L'ennemi peut faire son débarquement :

1° A la rive droite du fleuve, depuis Kamouraska jusqu'à la pointe de Lévis ;

2° A la rive gauche dans la partie de Saint-Joachim, Sainte-Anne, etc..... ;

3° Dans le bassin de Beauport, depuis le Sault de Montmorency à la rivière Saint-Charles ;

4° A l'embouchure de la rivière Saint-Charles, près la basse-ville de Québec ;

5° A l'anse des Mères et tout le long de la plage de Sillery ;

6° Attaquer Québec par la basse-ville.

Tous ces différents endroits de descente vont être traités séparément et par différents articles.

* Cette seconde partie du titre est de la main de Montcalm.

Article premier

Supposons que l'ennemi tente son débarquement à la rive droite du fleuve. Comme il peut le faire en plusieurs endroits, on ne pourroit tous les garder, et certainement il établira sa descente et mettra pied à terre. Quel objet peut-il avoir ? de brûler et de dévaster le pays ; il y réussira ; mais, pour se porter en avant, il perdra beaucoup de monde. Tout ce terrain est coupé par des rivières, le pays est couvert de bois, en bien des endroits susceptibles d'embuscades dans des défilés avantageux. S'il descend à la pointe de Lévis, ce sera sans doute pour venir par les terres établir des batteries à bombes devant Québec. Elles ne pourront guère produire d'effet que sur la basse-ville, les deux rives du fleuve étant éloignées l'une de l'autre de six cents toises.

On dira peut-être que dans la nuit, ils feront monter des chaloupes et bateaux au-dessus de Québec, qu'ils prendront les troupes et les passeront sur la rive gauche du fleuve, manœuvre hazardée ; car leur descente ne seroit plus soutenue par les vaisseaux de guerre, ils seroient obligés de laisser un corps au lieu de départ pour soutenir et recevoir les troupes en cas qu'elles fussent repoussées, et je ne pense pas qu'ils puissent supposer qu'ils ne trouveront dans cette partie de la rive droite du fleuve ni troupe ni Canadiens. Je serois du sentiment qu'un corps de quinze cents ou deux mille hommes, bons tireurs, bien commandés et bien conduits, doit harceler l'ennemi, l'inquiéter dans ses marches, lui faire perdre beaucoup de monde, et peut-être même l'obliger d'abandonner ses projets dans cette partie.

Article second

L'ennemi peut débarquer sur la rive gauche du fleuve dans la partie de Saint-Joachim, Sainte-Anne, etc.

Son débarquement est étendu et par conséquent facile ; mais, pour se porter en avant, il faut qu'il suive la grève, passer la rivière de Sainte-Anne et celle du Sault Montmorency. En suivant la grève, il prête son flanc droit aux hauteurs ; s'il monte sur les terres cultivées, il peut être pris en flanc par le bois.

La rivière Sainte-Anne, en marée basse peut se passer sur la grève, en haute mer il faut la passer sur les hauteurs où elle est encaissée, et son passage est susceptible d'être défendu.

La rivière du Sault de Montmorency présente plus d'obstacles à l'ennemi. Son lit est encaissé de trente et quarante pieds de profondeur ; on ne peut la passer au-dessus de la chute du sault qu'en deux endroits, l'un distant d'une lieue du dit sault, l'autre de deux. Ces deux passages sont faciles à défendre, les bords de la dite rivière sont couverts de bois, et ce ne sauroit être que des détachements qui pourroient tenter d'y passer.

Entre la chute du Sault de Montmorency et la rive du fleuve Saint-Laurent, la rivière coule sur un platin. On la traverse à gué à marée basse ; c'est le seul endroit où l'ennemi peut en faire le passage. Pour s'y opposer, il faudroit une batterie à mi-côte de la hauteur, retrancher une maison qui est au-dessous et avoir un corps de troupes prêt à tomber sur le flanc de l'ennemi, à mesure qu'il déboucheroit.

On doit faire observer que l'ennemi ne peut pas soutenir ce passage par l'artillerie de ses vaisseaux. On m'a assuré qu'il ne pouvait mouiller dans aucun endroit à portée.

Article troisième

Dans le bassin de Beauport, depuis le Sault de Montmorency jusqu'à la rivière Saint-Charles.

Sur tout ce terrain, composé d'un sable vaseux, la mer se retire de quatre, cinq et six cents toises. L'ennemi ne sauroit, à ce que l'on m'a assuré, y débarquer à basse mer, à cause des blocs de pierres et battures qui se trouvent sous l'eau et sur lesquels les bateaux pourroient échouer. Il faut qu'il fasse son débarquement à demi-marée, c'est-à-dire quand elle aura couvert deux ou trois cents toises de terrain.

La partie entre le Sault Montmorency et la pointe de Lessay ne me paroît pas susceptible de descente. Les vaisseaux ne mouillent que fort loin du rivage; les hauteurs sont roides et assez élevées, en bien des endroits couvertes de bois taillé ; mais il faut pourtant avoir une troupe d'observation dans cette partie, dans la crainte que dans la nuit l'ennemi ne fît débarquer un corps qui, gravissant les hauteurs et en suivant les crêtes, ne se trouvât à la pointe du jour à même de tomber sur le flanc de nos troupes dans la partie de la rivière de Beauport, tandis qu'elles seroient attaquées de front.

De la pointe de Lessay jusqu'à la rivière de Beauport, le terrain y est susceptible d'y former une descente, ainsi que depuis la dite rivière jusqu'à celle de Saint-

Charles. Il est à présumer que l'effort de l'ennemi sera dans ce dernier endroit, mais qu'il y aura toujours un corps entre la pointe de Lessay et la rivière de Beauport, soit pour diviser nos forces ou pour embrasser plus de terrain et mettre par conséquent à la fois plus de monde à terre.

Pour s'y opposer, on a proposé une ligne de redoutes à contenir chacune quatre-vingts ou cent hommes, distantes l'une de l'autre d'environ deux cent cinquante toises, suivant l'emplacement et placées le plus près du rivage qu'il seroit possible.

La droite appuieroit à la rivière Saint-Charles et la gauche à la pointe de Lessay, sur la hauteur de laquelle il seroit placé deux autres redoutes comme en seconde ligne, pour soutenir et favoriser une retraite aux troupes qui seroient dans la partie du Sault de Montmorency.

Aux redoutes de la droite et de la gauche, ainsi qu'à celles du centre près la rivière de Beauport, on désireroit du canon et quelques pièces portatives pour être roulées le long de la plage. Elles serviroient à battre les bateaux avant leur arrivée et se retireroient toujours sous ou en arrière d'une des redoutes.

Les troupes destinées à s'opposer à la descente seroient placées dans l'entre-deux, un peu en arrière des dites redoutes.

Mais voyons la manœuvre que l'ennemi peut faire pour rendre inutile notre disposition. On assure que les vaisseaux ne peuvent pas mouiller assez près du rivage pour canonner et battre les redoutes ; mais il peut établir une pièce de canon de 12 sur chacune de ses chaloupes.

Pour lors les bateaux étant assemblés pour le transport des troupes, il fera partir en première ligne, au commencement de la marée montante, ses chaloupes armées qui battront nos redoutes. Dans l'entre-deux des chaloupes, les bateaux suivront et tenteront le débarquement qui sera contenu et flanqué par leurs canons. Pour lors, nous n'avons d'autre ressource que de tomber dessus au moment du débarquement et avant que les troupes ne soient formées, sans examiner le fort ou le foible. Tout dépend de la réussite de cette attaque. Si nos troupes sont forcées à faire retraite, elles pourront se rallier sous le feu des redoutes, et notre canon destiné à être porté partout sera fort utile pour rompre et obliger l'ennemi à faire une disposition pour l'attaque des redoutes.

Si elles sont forcées et que l'ennemi perce, il faut lui disputer le terrain pied à pied, soit au passage de la rivière de Beauport, ou à celui de la rivière Saint-Charles. La retraite jusqu'à ce dernier point doit se faire, partie en gagnant les hauteurs dans les bois où elles traversent la rivière, l'autre partie se rendant au passage du bac où il sera fait une tenaille pour la recevoir et faciliter son débarquement sur des bateaux qui y seroient rassemblés.

Par l'exposé ci-dessus, on voit que les redoutes placées ainsi qu'il est proposé, sont bonnes, surtout ayant peu de troupes à opposer à l'ennemi ; mais qu'il ne faut pas compter que, par ses manœuvres, il ne puisse les rendre inutiles et faire sa descente avec succès.

ARTICLE QUATRIÈME

Il peut débarquer à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, sur le terrain de la rive droite.

Pour cette opération il faut que l'ennemi entre dans la rivière et passe sous le feu du canon d'une partie de la basse-ville. Il ne peut y entrer qu'à marée montante. Pour s'y opposer, on propose une redoute à la rive gauche qui serve de droite à la ligne de celles du bassin de Beauport, dans laquelle il y aura du canon qui battra et prendra en flanc les bateaux.

Deux batteries en avant du palais ; elles seront dans l'enceinte des palissades, auront le même objet, ainsi que celle sur le quai de M. LeVasseur, au bout de la rue Saint-Pierre ; autre batterie retranchée à un coude que forme la rivière ; elle enfilera toute son embouchure.

On assure qu'en 1710, lorsque les Anglois firent naufrage à l'île aux Œufs, on avoit dessein de barrer cette rivière par des pilotis et une chaîne tendue par le moyen des cabestans.

Je ne vois guère la chose possible. 1° Le fond, en bien des endroits, paroît être de rochers, par conséquent les pilotis ne peuvent s'y enfoncer ; 2° la marée monte de dix-sept et dix-huit pieds, il faut donc que les pilotis, pour empêcher à haute mer des bateaux de passer, en aient quinze ou seize au-dessus de la superficie des eaux en marée basse, et comment les enfoncer ? 3° Une corde de trente ou quarante toises de longueur, quelque force qu'on y emploie, ne sauroit se tendre et décrit toujours une courbe, à plus forte raison une

chaîne, qui auroit au moins deux cents toises de longueur. On objectera qu'on peut la soutenir ; je dis que non, puisqu'il faut qu'elle lève à fur et à mesure de la marée.

Il faudroit aussi un retranchement, depuis le Palais jusqu'à la batterie du coude de la rivière, pour fusiller et prendre en flanc les bateaux lors de leur passage.

Article cinquième

A l'anse des Mères et tout le long de la plage de Sillery, la plage est unie ; toute sorte de bateaux peut y aborder ; mais pour y arriver, il faut que les chaloupes aient passé sous le feu des batteries de la basse-ville et sous celui de la batterie Saint-Louis, également, si les vaisseaux veulent monter pour soutenir la descente.

D'ailleurs, si l'ennemi est repoussé, fera-t-il sa retraite en repassant en plein jour sous le feu de nos batteries ? S'il veut la faire, débarquant sur la rive droite du fleuve, ne doit-il pas croire que nous aurons du monde dans cette partie pour nous y opposer ? S'il y met un corps de troupes, pensera-t-il qu'il ne sera pas attaqué dans le temps qu'on tentera la descente à la rive opposée ?

Si pourtant l'ennemi, malgré ces obstacles, tente à descendre à la plage de Sillery et qu'il y réussisse, il faut ensuite qu'il monte les hauteurs ; elles sont roides et difficiles et couvertes en partie de bois, de taillis ; des Canadiens en cette partie doivent l'arrêter, ou du moins lui faire acheter bien cher le terrain.

Article sixième

Attaquer Québec par la basse-ville.

Quel objet peut avoir l'ennemi en venant en Canada par le bas du fleuve Saint-Laurent ? 1° Faire diversion dans les pays d'en haut ; 2° prendre Québec. Pour le faire, s'il établit sa descente dans un des endroits indiqués dans les articles ci-dessus, il lui reste à se rendre par des défilés et passages des rivières jusqu'à Québec et ensuite faire le siège de la place.

Il obvie à toutes ces difficultés en attaquant Québec par la basse-ville. Elle est défendue du côté du fleuve par un quai sur lequel il y a des batteries. On y en placera d'autres du côté de l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Il n'y a point de quai et l'eau bat au pied des maisons ; on y construira également des batteries.

L'embouchure de la dite rivière et la rade sont battues par une batterie au sommet de la hauteur derrière l'évêché.

De la basse-ville, on monte sans obstacles à la haute ; on y pourra en fermer la communication par des palissades qui seront flanquées par le château Saint-Louis et par le mur du jardin de l'évêché.

L'ennemi, voulant attaquer Québec par la basse-ville, embossera ses vaisseaux devant les batteries du quai ; elles seront forcées de succomber au nombre. De plus on a laissé bâtir les maisons trop proches des quais, les éclats tueront bien des canonniers, et peut-être même empêcheront de servir le canon.

La batterie derrière l'évêché, de quarante et quelques pièces de canon, par son élévation au-dessus de l'eau, ne peut produire d'autre effet que de couper des manœuvres, et je suis persuadé qu'elle n'empêchera pas les vaisseaux ennemis de s'embosser dans la rade.

Mais je suppose que nos batteries produisent tout l'effet qu'on peut désirer, l'ennemi pour lors reconnoîtra les mouillages et viendra y placer à l'entrée de la nuit quelques galiotes à bombes pour en jeter des combustibles qui incendieront bientôt la basse-ville et obligeront de l'abandonner entièrement.

On dira que le feu de nos canons empêchera les galiotes de tenir à l'ancre, j'en doute. Le canon dans la nuit n'est pas beaucoup à craindre, et je pense que de pareils bâtiments doivent être bastingués non seulement à l'abri de la mousqueterie, mais même par des câbles qui, étant suspendus jusqu'à fleur d'eau, doivent amortir l'effet du boulet.

La basse-ville brûlée, l'ennemi abordera dans tout son pourtour. C'est au commandant à faire tout son possible pour l'empêcher de mettre pied à terre et de s'établir dans les ruines. Si une fois son logement est fait, il seroit difficile de l'en chasser, nos troupes ne pouvant s'y porter que par la rampe de l'évêché et par la partie du faubourg de la canoterie.

Dans cette situation, nous aurons précédemment fermé la communication à la haute-ville par des palissades, ainsi qu'il est dit ci-dessus ; nous aurons même fait une seconde coupure entre l'angle du jardin de M. de Boishébert et celui de la maison de M. de Lanaudière, mis deux pièces de canon dans la dite maison qui

enfileront la rampe ; mais peut-on espérer que ces précautions l'empêchent de monter et de se rendre maître de Québec ? Non ; il mettra du canon sur la rampe, brisera la première palissade, et avec la même batterie renversera celle de chez M. de Lanaudière, d'où doit s'ensuivre la prise de la place ou une capitulation.

Il faut donc conclure que l'ennemi, attaquant par la basse-ville, on ne doit rien négliger pour l'empêcher d'y mettre pied à terre et de s'y établir, et, comme on sera subordonné à ses diverses manœuvres, qu'il en a plusieurs à faire, qu'il sera, s'il le tente, supérieur en troupes et artillerie, le salut de Québec dépendra de l'activité du général, de son coup d'œil ; il sera obligé de faire mouvoir ses troupes avec célérité et de jouer, pour ainsi dire, des gobelets avec, par la nécessité d'en faire montre en plus d'un endroit. Ainsi, il faut que rien n'arrête les mouvements du côté des vivres, et, quelque activité et intelligence qu'y mette le général, le bonheur lui est encore nécessaire par la diversion qu'il est obligé de faire. La flotte ennemie peut aussi éprouver des malheurs, mais sur lesquels on ne doit pas compter.

A Québec, le 16 janvier 1759.

PONTLEROY.

XX

Ordre du marquis de Montcalm.

4 février 1759.

Nous, maréchal des camps et armées, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef des troupes de terre dans l'Amérique septentrionale.

Conformément à l'instruction de Sa Majesté qui nous permet de déroger à ses ordonnances, concernant le service dans les circonstances qui peuvent y préjudicier, Nous ordonnons que le tour de garde ou détachement soit continué sans jamais recommencer par la tête, soit que les troupes entrent en quartier d'hiver ou en campagne, et cette règle sera observée dans les huit bataillons qui sont sous nos ordres tant qu'ils resteront en Canada et pendant la guerre, n'entendant pas cependant y comprendre les gardes d'honneur ou de police que les dits bataillons pourroient avoir à monter dans les villes de Québec, Montréal et les Trois-Rivières. Les dits bataillons étant alors directement sous les ordres de l'état-major des places, on se conformera aux usages de la colonie ; mais on observera de continuer le tour de garde ou de détachement tel qu'il étoit à la fin de la campagne pour toute garde ou détachement extérieur.

Enjoignons aux lieutenants-colonels, commandants des dits bataillons, de tenir la main à l'exécution du présent règlement et de s'y conformer pour le premier

détachement qui sera fait, en commandant les officiers qui se trouveroient les premiers à marcher à la fin de la campagne.

Fait à Québec, le 7 février 1759.

MONTCALM.

XXI

Mémoire sur la défense du fort de Carillon.

10 février 1759.

Le fort de Carillon peut être attaqué : 1° par escalade ou de vive force ; 2° par bombardement ; 3° par un siège en forme.

De la défense contre l'attaque de vive force.

Il n'est guère possible d'emporter un petit fort par escalade, si l'on ne trouve moyen de surprendre la garnison et d'arriver au sommet du parapet avant qu'il ne soit bordé. Aussi autant l'art fournit-il de moyens d'être averti à temps, autant est-il honteux de se laisser surprendre. Voici les précautions les plus ordinaires contre une telle entreprise : 1° Poser de fréquentes sentinelles sur le rempart et les faire tenir sur le parapet au moyen de garde-fous, en supprimant les guérites, comme maxime que je n'ai vu pratiquer qu'à Carillon ; 2° faire des rondes ; 3° faire coucher la garnison habillée et tenir ses armes prêtes ; 4° marquer à chacun son

poste ; 5° envoyer de petits partis sauvages à la guerre pour être averti des mouvements des ennemis. Rien de meilleur ; mais on n'en est pas toujours le maître.

Ces précautions suffisent, et rarement l'ennemi se détermine-t-il à une pareille expédition, s'il n'est bien informé qu'on les néglige toutes. Cependant si l'on vouloit en prendre de plus sûres encore, au cas que l'on fût assuré d'un dessein formé ou même de la marche des ennemis, il faudroit mettre un poste de nuit entre le front qui regarde la basse-ville et l'escarpement ; ce poste fourniroit des sentinelles sur chaque angle saillant du chemin couvert. Je suppose la garnison trop foible pour en mettre aux rentrants. Il faudroit aussi faire faire de fréquentes rondes dans les chemins couverts tout autour de la place et obliger les sentinelles de se tenir sur les banquettes. En cas d'attaque, elles se replieront par les barrières qui sont à l'angle flanqué du bastion de pavillon et à celui de la poudrière, et le poste défendroit la haute-ville et le hangar extérieur ; ou bien, si on avoit à craindre qu'il ne fût enlevé, on pourroit faire un tambour à la poterne, capable de le contenir tout entier, et n'ouvrir la poterne que quand l'officier ou le sergent de garde auroit fermé la porte du tambour.

Il ne faut plus craindre alors d'être surpris telle nuit obscure ni telle poudrerie qu'il puisse faire, et l'on peut être assuré d'être averti un bon quart d'heure avant que l'ennemi ait achevé de se former dans le chemin couvert pour descendre dans le fossé. Cette précaution est immanquable ; mais si l'ennemi, quoique découvert, était assez téméraire pour pousser l'entreprise jusqu'au

bout, il faut se mettre en état de l'en faire repentir amèrement, et l'on y parviendra facilement en prenant d'avance les mesures suivantes :

1° Achever de fraiser tout le pourtour des revêtements ;

2° Avoir des fascines goudronnées et des balles à feu sur chaque flanquée, sur le milieu de chaque courtine et au dessus de chaque poterne, et donner commission à des gens intelligents de les lancer dans le fossé et sur le chemin couvert pour éclairer l'ennemi à la première alarme ;

3° Avoir plusieurs coups à cartouches à côté de chaque canon, dans de petits caissons, surtout à ceux des flancs qui doivent être pointés de manière à raser le pied du revêtement. Si on avoit deux pièces à chaque flanc, on en pointeroit une le long de la face et l'autre le long de la courtine, en avoir toujours une pointée le long de la porte ;

4° Disposer tout autour du rempart des caisses pleines de bombes et de grenades toutes chargées, avec des sacs remplis de poudre auxquels on met une fusée, et commettre un sergent avec une douzaine d'hommes pour les faire rouler dans les fossés dès l'instant que l'ennemi y mettra le pied. Comme ils sont étroits, il seroit impossible d'y tenir si on en avoit assez pour les faire succéder sans interruption pendant toute la durée de l'attaque. La seule attention qu'on doit avoir, c'est de ne les lancer qu'à propos ;

5° Garnir de pièces de bois tout le pourtour des parapets pour les rouler sur les échelles ;

6° Distribuer tout autour du rempart des armes de longueur, comme piques, fourches, faulx emmanchées à revers, et autres qui puissent atteindre jusqu'au revêtement extérieur ; autrement, si l'ennemi parvenoit au sommet de l'échelle, le soldat seroit obligé de monter sur le parapet pour faire usage de sa baïonnette, ce qui peut être dangereux ; car l'ennemi ne manquera pas de poster du monde sur le glacis pour faire un feu continuel contre le fort ;

7° Prévenir, animer et inspirer au soldat de se bien défendre et lui faire connoître tous ses avantages, afin d'éviter la surprise dans les esprits, d'où peut s'ensuivre une terreur panique, contre les effets de laquelle toutes les précautions susdites ne peuvent être d'aucune utilité. *

De la défense contre l'attaque par bombardement.

Il est fort rare qu'on cherche à se rendre maître d'une place par le seul bombardement ; cependant l'ennemi dans le dessein de pousser ses conquêtes avec moins de retard dans le courant de la campagne, peut

* Toutes les précautions ci-dessus sont bonnes, et il seroit à désirer que l'on fût muni à l'avance des armes de longueur et des artifices, l'un et l'autre étant indispensables contre une escalade, ainsi que contre un siège.

J'ajouterai que, comme tous les hommes d'une garnison ne sont pas égaux, il pourroit se faire que quelques-uns lâchent le pied ; l'ennemi pénètreroit dans une partie du rempart, et alors la place seroit perdue, s'il n'y avoit un petit corps en réserve composé de gens d'élite qui marcheroient à l'ennemi et le détruiroient avant qu'il se fût formé en assez grand nombre.

dès l'hiver se déterminer à une pareille entreprise sur Carillon. La petitesse de ce fort et l'embrasement des bâtiments peuvent lui donner espérance d'inquiéter et d'incommoder la garnison au point de la faire rendre. Celle-ci n'a à opposer à une pareille attaque que des blindages, des casemates et de la patience.

On a fait tout ce qu'il a été possible l'automne dernier pour procurer à la garnison les moyens de se blinder et d'assurer les casemates contre l'effet des bombes. Il faut s'attendre à y être gêné, surtout si on prend le parti prudent de mettre les munitions de bouche dans les casemates ; mais on y sera certainement à l'abri, si on a exécuté tout ce qui a été proposé pour les rendre plus solides. Les précautions contre l'embrasement des bâtiments sont d'avoir toutes les barriques possibles pleines d'eau, de grands crocs pour faire tomber les balles à feu et autres artifices que l'ennemi pourra lancer sur les couvertures, ou pour tirer à bas les couvertures elles-mêmes, si elles sont trop embrasées.

Ce seroit un grand inconvénient de mettre toute la garnison dans les blindages extérieurs ; il faut faire en sorte qu'il en reste au moins la moitié dans les casemates du dedans. Les malades, les blessés et une partie des munitions de bouche peuvent rester en dehors.

On ne peut recommander à la garnison que de ne point s'inquiéter, de se tenir clos et couvert, cependant d'être très active à border le rempart à la moindre apparence d'un assaut, d'avoir des postes et de fréquentes patrouilles dans le chemin couvert, d'où il faut de temps en temps tirer des coups de fusil sur ceux qui paroîtroient à portée, faire un usage très modéré de l'artillerie

de la place, excepté du canon à ricochet qui sera presque la seule manière de faire du mal aux ennemis, qui ne manqueront pas de profiter des grands couverts qui se trouvent autour de la place. Il y a si peu de bombes ici qu'il vaut mieux les réserver pour une occasion plus dangereuse et prendre au surplus toutes les précautions possibles contre l'attaque de vive force.

Si on voyoit l'ennemi faire des amas de fascines considérables, on tâcheroit d'y mettre le feu, soit avec des boulets rouges, soit avec des balles à feu lancées au mortier. Il faudroit surtout tenir grand nombre de feux prêts à lancer dans le fossé, pour embraser les fascines lorsque l'ennemi entreprendroit de le combler ; mais cela n'arrivera pas. On ne hasarde pas une pareille manœuvre sous le feu d'une place.

Au bout de quelques jours, le manque de munitions et le froid contraindront l'ennemi d'abandonner son entreprise, si c'est l'hiver, ou, si c'est l'été, la sagesse et la patience de la garnison lui feront changer cette espèce d'attaque en un siège dans les formes.

De la défense contre l'attaque par siège.

De toutes les actions militaires, celles où les fautes sont moins pardonnées, ce sont sans contredit celles de la défense d'une place, parce que, les idées paroissent mieux fixées, et les maximes plus certaines. On ne fait pas grâce à un gouverneur de l'oubli de la moindre chicane, et on le rend responsable d'une négligence qui aura hâté sa reddition d'une journée et peut-être même de moins. Les histoires des guerres passées fournissent

quantité d'exemples de punitions très sévères contre des gouverneurs de places, pour n'avoir pas mis en usage les dernières ressources de l'art, et pas un seul que je ne sache, au moins capital, contre un général battu par sa faute. Il étoit réservé aux seuls Anglois de punir injustement le commandant d'une armée de secours et de combler de grâces encore plus injustement celui qui lâchement a rendu sa place après la perte des ouvrages extérieurs au chemin couvert. Mais si la perte de la réputation et le mépris général sont les suites fâcheuses d'une molle défense, il n'est pas de moyen plus sûr pour un officier particulier d'acquérir une gloire incontestable et de se faire rechercher que de montrer de la vigueur et une grande intelligence dans cette partie de la guerre.

Il n'est pas même nécessaire pour qu'un commandant puisse mériter l'estime générale, que la place qui lui est confiée soit excellente ; il suffit que ces défauts soient connus et que la défense surpasse ce qu'on doit attendre d'un homme ordinaire. Ainsi, quoique le fort de Carillon soit très mal fortifié, on ne pourra refuser les éloges dus à un commandant qui, dans sa défense, emploiera les médiocres ressources dont il peut être susceptible ; car Dieu merci, ses défauts ne sont que trop connus de tous les officiers de l'armée et même du soldat.

Quoique la conduite d'un siège dépende absolument de la manière dont il est attaqué, il est cependant certaines précautions à prendre, moyens généraux à employer, et chicanes à faire que nous détaillons de notre mieux. Il est bon d'avertir néanmoins que la

possibilité de leur exécution dépendra entièrement de la plus ou moins grande vivacité de l'attaque et du nombre des assiégeants ; c'est pourquoi un commandant ne pourra mieux faire que de suivre le conseil que donne M. de Feuquières d'avoir un journal public du siège, dans lequel soit écrit jour par jour l'état de la place, tant du dehors que du dedans, les progrès des ennemis et ce qui aura été résolu de faire pour s'y opposer, afin que cette pièce, qui doit avoir été faite sous les yeux des principaux officiers et signée d'eux, étant produite, puisse servir de preuve authentique de la bonne conduite tenue dans la défense.

Précautions à prendre avant le siège.

1° On fera son possible de mettre les parapets, demi-lunes, chemins couverts, fossés, palissades etc., etc,, dans leur état de perfection ; ou au moins on travaillera à peler le rocher depuis le pied du glacis du front de la petite demi-lune, le plus en avant qu'on pourra. On comblera les ravins et ravines que les eaux ou les affaissements auront formés sur les glacis ; et, s'il reste du temps, on entourera de son mieux le saillant du chemin couvert en avant de la grande demi-lune, on achèvera le glacis de pierres sèches et on en recouvrira la crête d'un pied et demi de terre. Si on ne peut achever les demi-lunes, on leur fera un parapet avec un double ou un triple rang de gabions ;

2° Il faudra de toute nécessité achever toutes les casemates et les blindages nécessaires et leur donner toute la solidité possible ;

3° Ce n'est pas ici le lieu de fixer les approvisionnements de guerre et de bouche, ni la force de la garnison, parce que toutes ces choses doivent être remises à la prudence du général, qui connoît ses moyens et ses nécessités. Je supposerois que l'on n'est pas dans la disette des munitions de bouche, que rien ne manque en fait de munitions de guerre, que la garnison est de quatre cents hommes, non compris les canonniers ni les maîtres ouvriers. Ce sera la plus petite possible pour peu qu'on désire une défense raisonnable ; si elle étoit de sept cents hommes, on seroit en état de soutenir l'attaque du chemin couvert et de faire des sorties sur le glacis ;

4° On ne sauroit trop avoir de palissades, gabions, fascines, etc., etc., en réserve avec bon nombre de pièces équarries propres à remplacer celles que les ennemis détruiroient par leur artillerie dans les parapets, et l'on préparera d'avance de grandes chevilles de fer ébarbelées et des étriers de fer pour les joindre aux autres, mettre au moins deux pieds de terre bien épierrée sur toute la place du fort, pour qu'on puisse en trouver sous la main quand on voudra raccommoder les parapets, ou sinon on sera obligé d'en prendre partout où on en trouvera sans rien dégrader d'essentiel ;

5° Faire faire des chevaux de frise de fer, des planches remplies de pointes de clous, des clous à quatre pointes et autres ingrédients propres à armer des brèches, assurer des logements, embrasser les chemins couverts, rendre l'approche difficile des glacis, etc., etc. ;

6° Préparer d'avance les fusées à bombes et à grenades et toutes sortes d'artifices ;

7° Mettre en état toutes les plates-formes et les affûts ; faire des barbettes dans les demi-lunes, seulement pour les premiers jours d'investissement ; car, après l'établissement des batteries, elles ne seroient pas soutenables ; faire des caponnières dans les fossés pour leur défense ; fermer les embrasures vides de canon, etc., etc. ;

8° Il seroit à désirer qu'on pût préparer un rang de caissons enterrés de cinq à six pieds, et un autre de fougasses enterrées de dix à douze pieds sous le parapet du chemin couvert tout le long de ses branches, et qu'on pût communiquer le feu au premier, quand le logement des ennemis sur la crête du glacis seroit achevé, et au second au moment que les batteries de brèche seroient prêtes à tirer sans que les saucissons courussent risque d'être arrachés par les ennemis. Aucune défense n'exige moins d'hommes et n'est plus redoutable que celle-là. On objectera la consommation des poudres et la foiblesse de la place, qui ne résistera point jusqu'au point d'obliger l'ennemi d'en venir là. Je répondrai que quatre à cinq milliers de poudre seront plus que suffisants pour trois ou quatre branches du chemin couvert, tant elles sont courtes, et que si la place est perfectionnée et que les casemates et les blindages soient bien à l'abri des bombes, la défense peut aller au delà de la prise du chemin couvert. On ajoutera que l'ennemi, craignant l'effet de ces mines, prendra le parti de les éventer ou bien qu'il tiendra la conduite qu'il semble avoir suivie dans les deux sièges de Louisbourg, c'est-à-dire qu'il redoublera le feu de son artillerie et de ses bombes

pour réduire les assiégés par ce moyen, en se tenant éloigné du corps de la place. Je réponds à la première objection (sans me prévaloir de l'avantage des assiégés dans la guerre sous terre, supposant nos mineurs trop ignorants pour s'en prévaloir), que l'ennemi perdra beaucoup de temps à chercher tous ces fourneaux et ces caissons les uns après les autres, ce qui le tiendra sur le glacis longtemps exposé au feu des grenades, bombes, etc., etc. A la seconde objection, je réponds que le glacis étant fort élevé, empêche qu'on ne puisse faire brèche de loin, et que c'est justement ce que les assiégés demandent que de tenir les assiégeants éloignés de leur ouvrage. En un mot, je regarde comme une erreur de penser qu'avec des bombes on puisse obliger une garnison opiniâtre à se rendre, si les blindages et les casemates sont à l'épreuve ; j'apporterai par exemple le petit château de Traerbach qui résista dix-huit jours de tranchée ouverte contre le feu de huit batteries de plusieurs pièces de canon chacune et de six batteries de bombes, dont deux étaient des bombes de cinq cents, et qui ne se rendit que lorsqu'il y eut brèche au rempart, et qu'on eut emporté les dehors. On ne soupçonnera M. le chevalier de Belle-Isle, qui commandoit ce siège, d'avoir tâtonné ;

9° Il faut construire un certain nombre de palissades assemblées de quatre en quatre ou de six en six sur une sole, et soutenues par des patins et deux petites guettes. On y ajoute des crochets pour lier ces

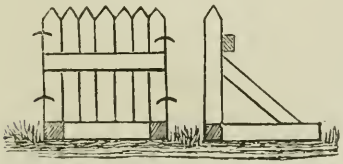

quartiers les uns aux autres. Rien n'est plus commode pour remplacer une file de palissades brisées par le canon ou pour faire un logement dans le chemin couvert, chose nécessaire, parce que, sitôt que l'ennemi se sera logé sur les saillants, il faut, si l'on peut, rester maître des rentrants, ne fût-ce que pour douze heures ; et lorsqu'il aura couronné tout le front d'attaque, il est bon de pouvoir jouir du reste du chemin couvert sur les autres fronts. Si la garnison étoit en état de soutenir l'attaque du chemin couvert, rien ne seroit plus utile que ces quartiers de palissades pour le rendre susceptible de défense.

Conduite à tenir dès la nouvelle de la marche des ennemis et pendant le siège.

1° Faire remplir d'eau * toutes les barriques qu'on pourra trouver dans le fort, cependant n'y pas toucher que l'ennemi n'ait interdit toute communication à l'eau. Si elle ne sert pas toute à boire, elle servira pour les

* Eau.—Cette précaution est de toutes la plus intéressante. Il faut absolument trouver le moyen d'en conserver la communication jusqu'à ce que le fort soit aux abois. L'on peut assurer, je crois, cette communication par le rocher où est bâti le nouvel hôpital, qui fait face à la baie. Il faudroit y construire un retranchement qui ne pourroit être battu que par l'autre côté de la rivière et l'on iroit à l'eau pendant la nuit.

Les barriques que l'on propose ne peuvent être une ressource que pour quatre ou cinq jours au plus. Cinq cents hommes en consommeront dix par jour, et, quand on auroit de la place pour en mettre le nombre suffisant pour une défense un peu longue, cette eau serait bientôt gâtée. L'eau de la citerne, quoique mauvaise à boire, seroit toujours bonne pour les incendies ; il faut une pompe pour qu'elle s'épuise promptement.

incendies de conséquence ; car il n'y a pas à compter sur la citerne ;

2° Ce seroit une grande incommodité de moins dans le fort que de raser tous les bâtiments, en jeter tous les matériaux dans la basse-ville, hormis les bois utiles qu'on pourroit mettre en réserve ; mais c'est une entreprise difficile, à laquelle on se déterminera d'autant plus à regret qu'on croiroit par là rendre le fort inhabitable en cas que l'ennemi ne le prît pas ; *

3° Il ne faudra pas balancer à raser le hangar extérieur, en conserver les bois et mettre les munitions de bouche dans les casemates, si cela est possible ;

4° Il faut avoir du biscuit en réserve pour plusieurs jours, pour les cas où on manqueroit d'eau, de bois ou qu'on y fût trop pressé pour songer à faire du pain ;

5° Préparer un lieu sûr pour servir d'hôpital, avec toutes les choses nécessaires aux malades et aux blessés ;

6° Tâcher de mettre en lieu de sûreté un ou deux petits canots d'écorce pour pouvoir tenter de faire parvenir des nouvelles de l'état de la place dans le courant du siège par la rivière, au moyen d'une lettre chiffrée

7° Raser la redoute en pierres sèches et même la redoute en terre et la courtine attenante, en comblant

* Raser tous les bâtiments de Carillon et en ôter tous les décombres, est chose indispensable pour un siège.

Si l'on attend que le canon et les bombes les détruisent, le fort ne sera qu'un monceau de ruines meurtrières pour ceux qui seront sur les remparts. D'ailleurs toute communication en sera interdite parce qu'ils sont fort étroits, et ces bâtiments ne peuvent servir à rien quand l'assiégeant aura des batteries établies. Tout au plus pourroit-on conserver le rez-de-chaussée, supposé qu'en l'étançonnant il pût résister à la bombe, ce dont je doute.

leurs fossés, parce que cela est contraire à la place et peut servir de couvert à l'ennemi. Il est vrai qu'il en trouve de si commode sur le front le plus étroit que vraisemblablement il se déterminera à les prendre de préférence. Cependant, si le chemin couvert du front de la grande demi-lune n'étoit pas plus avancé qu'il ne l'est actuellement et que le rocher fût bien pelé, comme il l'est déjà en grande partie au pied des glacis du petit front, l'attaque pourroit peut-être paroître plus avantageuse contre le grand front que contre le petit, observé pourtant que la grande différence vient uniquement de la défectuosité ou de la perfection du chemin couvert ;

8° Faire monter deux forges sous les blindages, dont l'une destinée à raccommoder les armes et l'autre à fournir les ferrures de l'artillerie et autres, suivant le besoin ; avoir du charbon en conséquence ;

9° On ne doit négliger aucune des précautions indiquées contre l'attaque de vive force, comme artifices et munitions distribuées le long du rempart, avec des armes de longueur, des grenades, etc. ; car il faut se mettre en état de ne rien craindre de cette espèce d'attaque dans tout le courant du siège ;

10° Garnir tout le pourtour des parapets de sacs à terre disposés en créneaux, si on en a suffisamment, ou sinon on se servira de paniers plus larges par l'ouverture que par le fond ;

11° Le commandant doit se faire donner des états exacts de toutes les munitions de guerre et de bouche, matériaux, outils ; charger sous peine de la vie les gardes-magasins et autres préposés à cet effet de leur exacte distribution et économie, mettre un certain

nombre de toutes ces choses en réserve pour n'y toucher qu'à l'extrémité, et se faire rendre compte de la consommation de chaque jour. Il faut garder le secret sur l'état au vrai des munitions et vivres et ne le confier qu'à des gens sûrs. Si l'on ne prend garde à la diminution de la subsistance et des munitions pour les morts et blessés, il y a toujours abus dans cette partie ;

12° Il faut partager la poudre en deux parties, dont l'une uniquement destinée à la mousqueterie, qui est toujours la dernière et la meilleure défense des places, l'autre à l'artillerie, aux artifices et aux mines, choisir le temps de la journée que la vivacité des bombes des assiégeants se ralentit le plus, pour en tirer du magasin et en faire de petits dépôts pour vingt-quatre heures ;

13° Ménager avec soin les pierres à fusil. Pour bien faire, il faudroit en avoir assez pour en donner une à chaque soldat qui descend, et une à chaque soldat qui monte la garde. On sera obligé de diviser le tout en autant de parties qu'on présume que la place pourra tenir de jours, et d'en avoir en outre un bon nombre en réserve ;

14° Il faut faire le dispositif des gardes telles qu'elles doivent se monter dans tout le cours du siège. Ordinairement on divise la garnison en trois, le premier tiers monte la garde pendant les premières vingt-quatre heures, travaille les vingt-quatre heures suivantes et se repose les vingt-quatre autres ; puis son tour revient, ainsi de suite. Ou bien la division des temps se fait par douze heures et même par six. La plus convenable pour le corps de l'homme seroit par huit heures ; mais les mêmes se retrouveroient toujours de service dans

les mêmes heures. Dans les grandes places où on perdroit trop de temps à relever tous les postes, on choisit les longues durées. Au siège de Lille où les temps avoient été réglés à vingt-quatre heures, le tenaillon qui jusque-là s'était défendu si glorieusement, fut emporté en plein jour, parce que les soldats qui le gardoient s'endormoient accablés par la fatigue. Ici on peut choisir telle durée qu'on veut.

Mon sentiment seroit de partager seulement la garnison en deux. Les deux tiers de ceux qui monteroient, borderoient les remparts et chemins couverts ; l'autre tiers auroit ses armes à portée et travailleroit. Dans ceux qui descendroient, un tiers seulement seroit commandé pour se tenir prêt à marcher au premier mot ; les deux autres tiers ne sortiroient qu'en cas d'assaut. Je fixerois alors la durée des gardes à huit heures. Il n'y auroit constamment que la moitié de la garnison exposée, et, les intervalles de travail et de repos n'étant pas longs, les forces se soutiendroient mieux. Cette division d'hommes ne seroit pas mauvaise ; mais celle du temps par huit heures ne vaut rien. Il faut bien se garder de relever les gardes pendant la nuit. Je fixerois les gardes à douze heures et elles monteroient à six heures du matin et six heures du soir.

Parmi la garnison, que je suppose de quatre cents soldats, je choisirois une vingtaine d'hommes des meilleurs pour attacher à l'artillerie, qui ne feroient point d'autres services. Retranchez-en encore une vingtaine pour aider les charpentiers, forgerons et autres ouvriers, elle se trouve réduite à trois cent soixante. Pour peu qu'il y ait une quarantaine de malades ou de blessés,

reste à trois cent vingt, que je réduirois à trois cents, pour en tirer vingt volontaires, dont un sergent et un caporal, qui n'auroient point de service réglé avec le reste. Je les emploierois avec discrétion dans les occasions délicates pour donner de fausses alertes à l'ennemi, aller, ventre à terre reconnoître de nuit et tirailler de nuit ou à la pointe du jour derrière quelques rochers ou escarpements suivant les occurences. Ces vingt hommes devroient être toujours prêts à se porter partout ; j'en ferois des grenadiers ; ils auroient pour commission de lancer des bombes, grenades, balles à feu, etc., en cas d'attaque.

Parmi les cent cinquante hommes de garde, cinquante ne doivent être occupés qu'à déblayer les encombrements des fossés, réparer les revêtements et parapets, traîner le canon, porter les munitions, etc. J'en prendrois ensuite vingt, dont douze, avec la moitié des canonniers et soldats attachés à l'artillerie, borderoient le rempart du côté attaqué. Les huit autres seroient distribués sur les autres fronts comme sentinelles. Les quatre-vingts restant borderoient les branches de chemin couvert du front attaqué et feroient un feu continuel de mousqueterie, le mieux dirigé et le plus égal qu'il seroit possible. Ils fourniroient des sentinelles aux saillants des autres parties du chemin couvert et du côté des deux escarpements. On sera peut-être surpris du peu d'hommes employés à la fois à faire du mal à l'ennemi ; mais il faut ménager la garnison : on ne trouvera que trop d'occasions de l'excéder dans la suite par des travaux considérables et de fausses alertes. Un plus grand

nombre d'hommes ne retarderoit pas les premiers progrès des ennemis;

15° Dans tout le cours du siège, il faut avoir la plus grande attention à la conservation des hommes ; car la garnison est si foible que pour peu qu'on l'expose mal à propos, on ne se trouveroit plus en état de montrer de la vigueur vers la fin du siège. M. de Vauban conseille de faire cabaner * les soldats derrière le parapet des pièces attaquées pour les mettre à couvert des pierres et même des bombes par des couverts triangulaires de gros bois ronds ou carrés de huit à dix pouces de diamètre. Je ne sache pas que cette pratique ait jamais été mise en usage. Comme ces espèces de guérites ne doivent pas déborder le parapet pour n'être pas en prise au canon, elles doivent être placées au pied de la banquette. Elles sont sujettes à l'inconvénient d'offrir un lieu de repos trop sûr au soldat pour qu'il n'en profite pas plus longtemps ou plus souvent qu'il ne devroit ; mais j'ai assez bonne opinion de la valeur de nos soldats pour les croire incapables d'en abuser ; c'est pourquoi rien ne saurait être plus utile ni mieux imaginé, si le terre-plein des remparts de Carillon n'étoit si étroit qu'on ne pourroit plus y retourner. La chose ne seroit guère praticable que dans les chemins couverts, et quelques-unes dans les demi-lunes. Ce n'est pas une chose à négliger ; il est d'autant plus

* Je crois qu'il seroit imprudent de faire cabaner les soldats dans les chemins couverts et demi-lunes. Ne comptons pas plus qu'il ne faut sur leur valeur ; on en tireroit peu de service. D'ailleurs cela n'est bon que dans des ouvrages spacieux et dans des chemins couverts étendus.

utile de s'en pourvoir qu'on sera écrasé de pierres et grenades, lorsque l'ennemi sera sur le glacis ;

16° A moins qu'on ne soit dans le cas de ménager la poudre, on doit faire un feu vif d'artillerie placée à toutes les embrasures du front attaqué qui pourroient voir l'ennemi, dans les demi-lunes et même dans les chemins couverts, jusqu'à ce que les batteries de canon des assiégeants soient établies, de manière à prendre bientôt la supériorité qu'elles ont d'ordinaire sur celles des assiégés ; alors il faudra doucement retirer le canon, excepté celui des flancs, fermer la plupart des embrasures et se contenter de s'en servir la nuit ou dans le cas d'attaque ou délogement sur le glacis. On remarquera les endroits du chemin couvert du côté desquels aucune des embrasures des ennemis ne soit tournée, afin d'y faire paroître de temps en temps quelques pièces * pour tirer sur la tête de la tranchée. On en retireroit un grand service, si quelque boyau en étoit enfilé. Aussitôt qu'on verra plusieurs boulets passer au travers d'une embrasure, il faudra en retirer le canon et la fermer avec soin ;

17° Il faudroit que le feu des grosses et petites bombes pût continuer avec la dernière vivacité pendant tout le cours du siège ; mais, si elles sont rares, il faut

* Il faut s'attacher à avoir de petites pièces dans les chemins couverts et demi-lunes, dont on ne tireroit que la nuit, en les alignant avec de la craie sur la fin du jour.

Je pense que la manière de barbette que propose M. de Saxe, pourroit être employée utilement, même de jour, avant que l'ennemi fût logé sur le glacis. Il faut faire usage des pierriers dans les demi-lunes et chemins couverts. Cette arme est fort bonne quand on est exercé à s'en servir.

les réserver pour le temps où l'ennemi cheminera sur le rocher, où elles feront un merveilleux effet, et sur le glacis, où on sera à même de les jeter comme avec la main. Il faut en réserver toujours un certain nombre disposées tout autour des remparts pour être lancées, comme nous avons dit, dans le fossé, en cas d'insulte au corps de la place.

Il faudra souvent changer de place les batteries de mortiers, afin de rendre les coups de l'ennemi plus incertains. Elles ne pourront être démontées que par les bombes et les pierres. Nous venons d'exposer les maximes générales. Voyons maintenant les choses en détail.

De l'ouverture de la tranchée.

Si nous supposons aux ennemis les mêmes connoissances du terrain que nous en avons, ce que nous saurons bientôt après son arrivée, il fera du grand ravin qui est en avant du dernier camp de Languedoc et Guyenne le dépôt de sa tranchée. Il y apportera facilement la nuit sur des bateaux, matériaux, artillerie et munitions ; tous ces transports seroient trop difficiles sur l'autre front, et la longue communication qu'il lui faudroit faire pour parvenir à la redoute en terre compensera du reste le foible avantage qu'il pourrait y rencontrer. D'ailleurs il seroit bien prompt à saisir les premiers moments du printemps, s'il ne nous donnoit pas le loisir de mettre le front de la grande demi-lune en aussi bon état que l'autre, ce qui lèvera certainement toute indécision à cet égard *.

* Quand le front de la grande demi-lune ne seroit pas achevé, il seroit étonnant que l'ennemi fit choix de cette atta-

Il faudra n'épargner aucun soin pour être instruit du moment de l'ouverture de la tranchée. On fera tenir à cet effet pendant la nuit trois ou quatre hommes des plus braves ventre-à-terre ou bien derrière quelques pointes de rocher, le plus près qu'on pourra du grand ravin, lesquels viennent avertir du moment où ils entendront déboucher les travailleurs, qu'on éclairera aussitôt de balles à feu, pour diriger l'artillerie et le feu des arquebuses à croc, espingoles, mousquets de remparts et autres armes dont la portée est plus longue que celle du fusil. Il ne faut pas négliger d'en envoyer trois ou quatre autres de la même manière du côté de la redoute en terre, pour être instruits si l'ennemi faisoit quelque mouvement de ce côté-là. Dès la première nuit, l'ennemi commencera, s'il veut, à établir quelques mortiers dans le grand ravin * ou bien dans celui qui est au delà de la baraque de M. le chevalier de Lévis. Les bombes seules et le ricochet pourront l'inquiéter; mais le ricochet de front n'est nullement dangereux ; cependant il faudra bien en faire usage.

---

que. Le fort commande trop supérieurement dans cette partie, et les gens peu accoutumés à faire des sièges, comme les Anglois, seront toujours plus effrayés de ce désavantage qu'on ne doit l'être réellement.

* Si l'ennemi se sert de ce ravin pour ouvrir la tranchée, comme il y a apparence, on pourra l'inquiéter par eau avec les redoutes flottantes de M. Jacau. Le canon de ces redoutes seroit fort utile la nuit pour enfiler les tranchées et surtout pour inquiéter les dépôts. Il faudroit tenir ces redoutes cachées le jour pour que l'ennemi n'en eût pas connoissance, les soutenir par des bateaux armés et des détachements à terre, les seconde et troisième nuits, et se déterminer à les perdre à la fin ; mais elles auroient pu être utiles.

Il travaillera, dès cette première nuit, ou au moins à la suivante, à l'établissement de ses batteries de canon. Elles ne peuvent être mieux placées que sur la crête d'en deçà de l'un ou de l'autre de ces deux ravins, pour ruiner les défenses du petit front du fort, et, sur sa gauche, une autre batterie pour tirer sur sa grande demi-lune.

S'il établit ses premières batteries de canon à la baraque du chevalier de Lévis, elles seront à la portée du coup de fusil, n'étant qu'à cent dix ou cent vingt toises de l'angle du chemin couvert en avant du saillant de la petite demi-lune. S'il se presse de les mettre au camp de Languedoc et Guyenne, elles feront moins d'effet, mais elles seront hors de la portée de fusil, étant à plus de soixante-dix toises plus éloignées. Cependant il faudra toujours y hasarder quelques coups, et se servir des arquebuses à croc, fusils de rempart, etc., etc., pour tirer dans les embrasures.

Pendant l'ouverture de la tranchée et l'établissement des batteries, le canon doit être servi vivement, comme nous l'avons dit, le jour et la nuit, pour retarder tant qu'on pourra le moment fatal où l'ennemi fera usage du sien *.

Il ne faudra pas manquer, de même qu'à la première nuit, de mettre en usage dans les suivantes les balles d'artifices pour éclairer les travailleurs. Ils chercheront

* D'ailleurs l'escarpement du plateau où l'ennemi doit cheminer continuant jusqu'au fossé du fort, peut servir à faire de petites sorties fréquentes et plus éloignées qu'on n'oseroit les faire sans ce secours.

à en empêcher l'effet, soit avec des barils sciés par la moitié, soit à force de terre ; mais il faut qu'il entre quelques grenades dans leur composition pour servir de frein aux plus empressées.

Du progrès des assiégeants.

Après l'établissement des batteries, l'ennemi présumera peut-être assez de leurs effets et méprisera assez la place pour s'en tenir là et croire pouvoir la réduire sans cheminer davantage. Si cela arrive, les assiégés doivent le regarder comme la plus grande faute que puissent faire les ennemis et ce qui peut leur donner lieu à une longue défense. Sitôt qu'ils l'auront reconnu, ils doivent faire leur capital de ménager leurs hommes, leurs vivres, leurs munitions et de nettoyer leurs fossés, réparer leurs parapets, raccommoder leurs blindages et leurs casemates, etc., etc., etc.

Ils doivent donc ne pas balancer à diminuer le nombre d'hommes exposés, à l'exception des travailleurs, qui, de jour, doivent préparer tout ce qui sera nécessaire pour réparer de nuit tous les parapets. On pourra nettoyer les fossés de jour. Il faut avoir soin de les faire décombrer exactement toutes les gardes, autrement les décombres s'accumuleroient à un point qu'on regarderoit comme au-dessus des forces de la garnison de les enlever.

Pourvu qu'on ait beaucoup de fer, de charbon et des forges, on ne doit pas être embarrassé d'avoir de quoi raccommoder les parapets. Il faudra, toutes les nuits remplacer les pièces qui auront été enlevées le jour, et

les arrêter solidement avec de grandes chevilles de fer ébarbelées, et des liens de fer. S'il arrive que le parapet de toute une face soit rasé, il faut faire les derniers efforts pour en faire un nouveau. On prendra, à cet effet, après avoir nettoyé la place, des pièces de pin de douze ou quinze pouces de largeur et de huit ou neuf d'épaisseur au plus, pour être plus légères. On en mettra plusieurs rangs les uns derrière les autres à la distance d'un pied ou d'un pied et demi, jusqu'à ce que le parapet ait l'épaisseur convenable. On arasera les intervalles de terre bien damée ; puis, sur ce premier lit, on mettra d'autres pièces en travers pour servir de corps morts ou de clefs, aussi à la distance d'un pied et demi, et on les chevillera solidement les unes et les autres avec de longues chevilles de fer ébarbelées. Les trous de tarière doivent être faits d'avance et toutes les mesures prises de jour, afin que rien n'arrête la célérité de l'ouvrage. On continuera de faire des lits de pièces dont les uns seront en long et les autres en travers, et on remplira les intervalles de terre bien battue. Enfin on fera surmonter tout l'ouvrage d'un pied et demi ou deux pieds de terre pour éviter les éclats du bois. Remarquer que les pièces en long peuvent être de différentes longueurs, parce qu'elles se suivent ; mais que les pièces en travers doivent être toutes égales à l'épaisseur du parapet. C'est surtout les épaules et les faces du bastion qui souffriront le plus et qu'il faut s'attacher à réparer solidement. Quand on seroit obligé de rendre l'angle flanqué un peu camus pour le faire plus solide, il ne faut pas s'en embarrasser.

Les pièces qu'on tirera de la démolition des bâtiments pourront suffire pour ce travail. Si l'on peut parvenir à réparer à mesure le dégat que fera l'artillerie des ennemis, on pourra compter sur une longue défense. Sinon la terreur s'emparera des esprits, et l'on sera perdu.

Enfin, si la matière manque ou que le canon ennemi enlève toutes les pièces, à mesure qu'on les remplacera, il faudra se contenter de garnir le front attaqué en terre dans des gabions ou sacs à terre, ou, si on est trop pressé, d'y creuser une tranchée tout autour, ce qui doit être la dernière ressource. L'ennemi convaincu bientôt de l'obstination de la garnison à se défendre jusqu'à ce qu'il y ait brèche praticable au corps de la place, se déterminera à pousser ses attaques. Ses progrès seront lents et ses logements mal faits, parce que la terre est dure, et qu'en avant du pied du glacis il se trouve près de cinquante toises de rocher pelé en plusieurs endroits. Lorsqu'il en sera parvenu là, il trouvera un peu de terre autour de la baraque du major général ; mais il aura peine à y cheminer longtemps et tâtonnera vraisemblablement pour trouver le chemin le plus facile ; car, s'il se jette trop sur sa gauche, comme ce seroit la route naturelle, il trouvera un rocher vif ; s'il préfère d'aller au travers des anciens ateliers, la terre lui manquera bientôt. Là-dessus il peut arriver trois choses différentes : la première, qu'il tienne la route la moins dégarnie de terre, et il courra risque d'être enfilé, écharpé ou vu du revers du saillant de la grande demi-lune ; la seconde, qu'il chemine pied à pied, en se défilant bien et profitant de toutes les terres qu'il trouvera sur sa route, en faisant apporter le surplus dans des

paniers et sacs à terre, méthode longue et meurtrière, s'il ne met un grand ordre dans ses travailleurs, et s'il n'a de bons sapeurs ; la troisième, qui seroit à mon gré la meilleure et la plus expéditive, qu'il couronne par une parallèle large et profonde tout le terrain où nos ateliers en sont restés, qu'il y amasse quantité de fascines, gabions, surtout sacs remplis de terre, qu'il parte ensuite de là une belle nuit pour établir une parallèle vers le pied du glacis, ayant en même temps derrière lui une foule de travailleurs diligents à transporter les matériaux nécessaires à la communication de cette parallèle. Le logement du glacis sera fait en deux heures à l'abri du coup de fusil, et il ne s'inquiètera guère devant une aussi foible garnison si la communication n'est pas tout à fait perfectionnée. On s'apercevra qu'il médite cette manœuvre par les amas de matériaux qu'il fera, et il faudra se préparer à l'éclairer de balles à feu de quart d'heure en quart d'heure, et lui lancer une grêle de pierres, de bombes, du canon à cartouche, une mousqueterie des plus nourries ; en un mot, s'il a fallu jusque-là ménager les efforts de la garnison, ce n'est que pour en faire un usage plus vif dans cette occasion et les suivantes ; car, à mesure que l'ennemi approche, la défense doit augmenter de vivacité. Si par le moyen des balles à feu ou autrement, on peut reconnoître à peu près les endroits où on aura placé du monde ventre-à-terre pour soutenir les travailleurs, d'ordinaire c'est sur la droite, la gauche et au centre, ce sera ici la première occasion où on pourra faire sortir par les intervalles deux ou trois petits pelotons de huit à dix hommes chacun, qui feront leur décharge en

criant : Tue ! Tue ! et s'en retourneront au plus vite. Souvent il n'en faut pas davantage pour mettre du désordre parmi les travailleurs et leur faire perdre la moitié de la nuit *.

De l'attaque du chemin couvert.

L'ennemi débouchera s'il veut du pied du glacis pour venir couronner le chemin couvert ; car de faire l'honneur à cette place de cheminer pied à pied sur le glacis et de s'établir par la sape sur le chemin couvert, il ne faut pas l'espérer. Il faut que quelques jours auparavant on ait préparé des traverses à chaque rentrant et dans les branches voisines du front d'attaque, afin de pouvoir retourner dans toutes les parties sur lesquelles l'ennemi ne sera pas logé. Ces traverses pourront se faire d'une palissade de chevaux de frise, derrière laquelle on pourra creuser une espèce de tranchée.

Si, jusqu'à ce jour, l'attaque a été molle, qu'on ait pu reconnoître peu de vigueur dans la conduite des ennemis et une grande appréhension d'en venir à un coup de main, que d'ailleurs la garnison, ayant peu perdu, ait une violente envie de se signaler et le commandant d'acquérir une haute réputation, on pourroit disposer le

* Ces petites sorties sont bonnes dans ce cas ; mais quoi qu'en disent les Mémoires de Vauban, lorsqu'on n'a pas fait quelques sorties plus tôt que contre la troisième parallèle, l'on ne connoît pas l'ennemi à qui on a affaire assez tôt. Rien de plus essentiel que de le tâter dès les premiers jours ; c'est sur sa foiblesse ou sa fermeté qu'un commandant règle sa défense.

chemin couvert pour en soutenir l'attaque de la manière suivante :

Les branches du chemin couvert ayant dix-neuf, vingt ou vingt-deux toises, on en prendroit cinq ou six à commencer du rentrant pour les renforcer en mettant au pied de la banquette une grosse palissade jointière A, absolument cachée du dehors pour n'être pas en prise au canon et pour ne donner aucun soupçon. Sur le talus de la banquette, au pied de cette palissade, on creusera un petit fossé B de deux ou trois pieds de profondeur pour recevoir les grenades des saillants. Si le chemin couvert étoit large, on en creuseroit un pareil en C. On pratique deux barrières en D et en E et deux autres en F et en G.

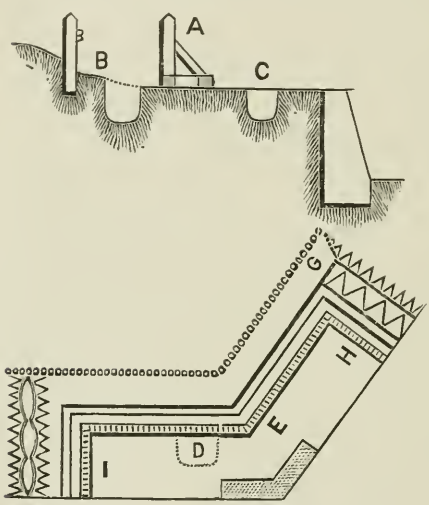

Lorsque l'ennemi seroit sur le point de donner l'assaut, voici quelle seroit ma disposition, trente hommes dans chaque demi-lune, dont dix chargés uniquement de lancer des grenades et des artifices, et les vingt autres à faire un feu continuel de mousqueterie sur les saillants au moment qu'on les abandonneroit, cinquante hommes à chacun des deux rentrants qui sont entre les

demi-lunes et les faces du bastion de la citerne. Ces cinquante hommes fourniroient huit ou dix hommes à chacun des trois saillants voisins, lesquels auroient ordre, sitôt que l'ennemi déboucheroit, de se retirer par les barrières F et G entre les deux palissades, où ils devroient faire un feu des plus vifs sur les saillants, de même que ceux qui seroient en H et en I. Le reste de ceux qui sont derrière la palissade de I D E H, seroient alors occupés à fournir des fusils chargés aux autres. Si l'ennemi attaque les rentrants aussitôt après les saillants, ceux qui sont entre les deux palissades rentreront par les barrières D et E, et tout le monde fera le feu le plus vif de mousqueterie ; dès que l'ennemi paroîtra sur la crête du glacis, où il lui sera impossible de se maintenir, étant à découvert des pieds à la tête, et de sauter, à cause de la double palissade.

On mettra en outre quinze hommes à la traverse qui est devant la barrière du bastion du pavillon, et vingt-cinq au rentrant, qui est entre la grande demi-lune et les bastions des fours. Ces vingt-cinq hommes doivent fournir quelques sentinelles le long de l'escarpement des latrines et à la barrière voisine *.

Le reste de la garnison, pendant toute l'attaque, doit border les parapets de la place et faire un feu continuel

* Cette disposition de chemin couvert est excellente et, comme on dit ici, a toujours réussi. Je crois qu'on ne peut mieux faire que de s'y préparer d'avance, quand même on n'oseroit soutenir l'attaque du chemin couvert. Les secondes palissades dans les rentrants assurent le soldat et le font rester avec confiance dans le chemin couvert, où il est sûr de ne pouvoir être emporté. D'ailleurs les préparatifs de cette disposition ne peuvent nuire.

de mousqueterie, bombes, grenades, pierres, artifices, surtout balles à feu pour éclairer l'ennemi, canons chargés à cartouches, s'il en reste, le tout dirigé sur les saillants de crainte d'atteindre ses propres camarades dans les rentrants. C'est alors que le canon des flancs doit tirer, sans relâche à cartouche.

On aura grand soin avant l'attaque de visiter exactement, s'il ne manque rien, autour du rempart, des choses plusieurs fois indiquées précédemment pour soutenir une insulte au corps de la place, et de faire en conséquence une disposition des hommes qui restent dans l'intérieur, ne fût-ce que pour se tranquilliser l'esprit.

On ne négligera pas de répandre sur la tête du glacis avant l'attaque des chausse-trapes, des planches cloucés, etc..., et, si on avait de la mauvaise poudre, une certaine quantité, on pourroit en mettre plusieurs sacs trempés dans du goudron, de distance en distance, le long du parapet du chemin couvert, et charger quelque tête sensée d'y mettre le feu à propos au moyen d'un fil souffré. Toutes les fois que l'on s'est servi de la méthode que je viens d'indiquer pour la défense d'un chemin couvert, jamais l'ennemi n'a pu faire que quelques foibles logements sur les saillants. Sitôt que l'ennemi cessera d'attaquer les rentrants, il faut que les meilleurs tireurs se remettent entre les deux palissades, et fassent un feu des plus rasants contre les travailleurs, qui pour lors seront employés à se loger sur les saillants, et vingt-cinq ou trente hommes pourront rentrer au pied des escaliers sous quelque blindage.

Le temps où l'ennemi se logera est le véritable moment à faire une sortie, qui pourroit être exécutée (après avoir fait le feu le plus vif, qui ait fait rester la plus grande partie de la garnison dans les logements reculés des assiégeants) par cent hommes déterminés, qui passeroient, les uns par la rampe qui est à gauche de la petite demi-lune, les autres sur des madriers posés sur chevalets à la droite de la grande demi-lune, d'autres encore sur d'autres madriers placés aux deux rentrants. C'est au commandant à bien peser s'il lui reste en outre assez de monde pour garnir son corps de place, ses demi-lunes et ses logements du chemin couvert, si l'ennemi est capable de poursuivre chaudement ou non ceux qui rentreront, enfin s'il est assez fort pour hasarder le sacrifice d'une perte de ses meilleurs hommes.

Il faudra se maintenir dans les logements du chemin couvert tout le plus longtemps qu'on pourra. Cependant les assiégeants, qui auront rapproché leurs mortiers sur le glacis, feront pleuvoir tant de pierres, de bombes et de grenades, que la garnison s'en trouveroit trop affoiblie pour pouvoir fournir des gardes partout. Ainsi, quand même les ennemis seroient assez mous pour ne vouloir pas s'en emparer de vive force ou par la sape, on sera contraint de les abandonner. En se retirant, il faudra mettre le feu aux caissons sous les logements des ennemis, ce qui offre encore un temps favorable aux sorties ; mais la garnison est trop affoiblie, pour la conseiller.

Si on ne se sentoit pas assez fort pour risquer le hasardeux effort de soutenir le chemin couvert de la manière que nous venons d'indiquer, il faudroit se res-

treindre aux demi-lunes, au corps de place et aux traverses faites aux branches voisines du front d'attaque, sauf à rentrer dans celles que l'ennemi n'auroit pas couronnées. Ce parti est plus prudent, moins dangereux et moins fatiguant pour la garnison. Les circonstances doivent faire juger du parti le meilleur à suivre.

Outre le canon des flancs, on ne doit pas oublier qu'on peut encore tirer parti de quelques embrasures biaisées des courtines pour tirer contre les logements des ennemis sur le chemin couvert.

De la conduite des assiégés après la prise du chemin couvert.

La perte du chemin couvert est regardée avec raison dans tous les sièges comme le prélude de celle de la place. A Carillon où il est sans contredit la meilleure défense du fort *, on ne pourra plus douter d'une prochaine reddition dès qu'il sera perdu. Il ne s'agira que de montrer de la valeur et de la conduite jusques au bout. En effet, ce qui restera alors de fortifications à la garnison est si étroit et sera battu par les ennemis sur un front si étendu, que l'on y sera écrasé partout de bombes, pierres et grenades.

Cependant il faudra obliger par son opiniâtreté les assiégeants d'établir leurs batteries de brèche. Sitôt qu'elles seront prêtes à tirer, on mettra le feu aux fourneaux, si on en a fait sous le glacis ; ils doivent avoir leur communication dans le fossé, dont on sera resté

* Les caissons, fougasses et mines sont la meilleure défense des places ; mais il ne faut pas se flatter de trouver des mineurs en Canada.

maître par des caponnières * qu'on y aura pratiquées et qui doivent être faites en manière de coffre, c'est-à-dire qu'on doit y être couvert par des madriers posés sur chevalets, sur lesquels on pourra mettre un pied et demi de terre. Cette méthode n'est plus en usage aujourd'hui à cause de l'incommodité de la fumée, mais les pierres et les grenades obligeront de renouveler ici cette précaution.

Si ces fourneaux font un bon effet, ce sera de tout le siège la plus belle occasion de faire une sortie et de se rétablir dans le chemin couvert ; mais tout cela est fort beau dans la spéculation, mais n'est guère praticable par une garnison réduite au point de foiblesse où elle doit être pour lors. Cependant rien ne feroit plus d'honneur aux assiégés qu'une telle sortie qui sera la dernière. Les assiégeants se logeront très facilement sur l'effet des mines. L'obstination qu'ils auront reconnue à la garnison ne leur permettra pas de douter qu'il ne seroit nécessaire de faire brèche pour la réduire. Ils rétabliront donc leurs batteries tant contre la demi-lune que contre le bastion. Pour retarder l'effet de ces batteries, les pierres, les grenades à la main, doivent se succéder continuellement, de même que les bombes, les carcasses et autres artifices.

On doit avoir préparé dans la demi-lune, dès le commencement du siège, un petit réduit de palissades † jointières, pour en rester maîtres tout le plus longtemps

* Les caponnières sont nécessaires, je crois, à Carillon ; mais il ne faut pas compter qu'elles subsistent longtemps.

† Réduit de palissades, absolument nécessaire.

qu'on pourra, afin de se conserver l'usage des caponnières.

Comme l'ennemi pourroit négliger de renverser la contrescarpe ou de combler le fossé pour se faire un passage, il aura fallu se préparer à l'en faire repentir, en se mettant en état de soutenir un assaut, qui ne peut être poussé bien vivement, s'il est obligé de défiler par les degrés des contrescarpes. Ainsi, dès le moment qu'on lui aura vu pousser ses approches, on aura pu travailler à retrancher la gorge de chaque bastion le mieux qu'on pourra avec des pièces posées de la manière que nous avons dit pour raccommoder les parapets *. On aura grand soin d'embarrasser les brèches de chevaux de frise, de chausse-trapes, de planches clouées, de les parsemer de sacs remplis de poudre, de barils foudroyants, et de lancer au moment de l'assaut une effroyable quantité de bombes, grenades, pierres, cercles d'artifices, balles à feu, etc., etc.

Le retranchement de la gorge doit être garni de hérissons de fer posés en fraise, et doit être défendu par des gens valeureux armés de piques, pertuisanes, faulx emmanchées à revers et autres armes de longueur qui puissent atteindre de l'autre côté du parapet. Derrière ceux-ci doivent être postés ceux destinés aux armes de jet. On aura soin de distribuer du monde tout autour du rempart pour soutenir une insulte générale que les ennemis pourroient tenter pendant l'assaut. On aura

* Il seroit peut-être difficile de faire dans la gorge du bastion le retranchement qu'on propose, faute de bras. En ce cas une palissade peut remplir cet objet, ayant soin d'en avoir de préparées d'avance.

mis aussi quelques hommes dans les caponnières du fossé, pour faire un feu continuel ; mais il ne faut pas douter que les assaillants ne se répandent dans tout le fossé et ne les en chassent bientôt. C'est pourquoi ceux d'en haut doivent avoir en main toutes sortes d'artifices, même des barils de poudre avec une fusée pour mettre le fossé en feu.

Si l'ennemi, plus circonspect, vient par une sape couverte percer la contrescarpe au niveau du rocher, il faudra envoyer la nuit quatre ou cinq hommes dans le fossé pour écouter où les assiégeants travaillent à percer le revêtement du fossé ; et, quand ils s'apercevront que ces derniers auront fait un trou, ils feront une décharge dedans et se retireront à côté pour recharger. Comme ils ne courent pas grand risque, ils pourront recommencer la même manœuvre jusqu'à ce que l'ennemi envoie du monde dans le fossé pour les chasser ; mais, comme il ne pourra y établir un logement que très difficilement, les fossés étant de roc, on pourra lui renouveler la même chicane tant qu'on voudra. L'ennemi pourroit encore prendre un autre parti, le plus lent et le plus susceptible de chicanes de tous, qui seroit de pousser ses logements dans le chemin couvert, jusque sur le bord de la contrescarpe, et, de là, chercher à combler le fossé. Il seroit obligé de le faire, s'il étoit resté au pied de la brèche un escarpement de sept à huit pieds, comme il peut fort bien arriver, s'il est possible d'enlever les décombres, ou si le canon ennemi monté sur la crête du glacis, ne peut être pointé assez bas pour battre le pied du revêtement. Il ne faut rien épargner alors pour mettre le feu aux fascines, enlever et détourner les

autres matériaux et assommer les travailleurs de toutes manières.

Je ne parle pas de la résistance à faire dans la demi-lune, parce que je suppose que la brèche de cette pièce de fortification étant faite en même temps que celle du bastion, les assaillants monteront à la fois à toutes les deux, et que la garnison trop affoiblie pour soutenir l'une et l'autre, se contentera d'avoir quelques hommes dans le petit réduit de palissades pour s'y maintenir jusqu'au moment de l'assaut. Si cependant la brèche de la demi-lune se trouvoit praticable beaucoup avant celle du bastion, on pourroit l'armer de la même manière que celle-ci, et se présenter au sommet pour la soutenir corps-à-corps, ou se tenir derrière les palissades du réduit pour soutenir les efforts de l'ennemi et en sortir sur les travailleurs au moment qu'on les placeroit, au cas que le réduit n'eût point été forcé *.

Je ne doute nullement que la plus grande partie des conseils qui se trouvent répandus dans ce mémoire ne deviennent impraticables, si le siège est poussé vivement ; mais je n'ai rien voulu omettre de tout ce qu'une grande mollesse des assiégeants ou certaines circonstances peuvent rendre possible. C'est au commandant de juger assez sainement de son état et de la disposition des ennemis pour ne se déterminer qu'aux choses faisables. L'essentiel pour l'état est qu'il tienne assez longtemps pour qu'on puisse rassembler toute la colo-

* De tous les préparatifs nécessaires pour un siège, les balles à feu ou artifices, ne sont pas les moins essentiels. Je crains que Carillon n'en ait point, ou fort peu si l'on n'y envoie d'avance, gens qui en sachent faire.

nie à son secours. Après quoi, si elle est repoussée, le surplus de la résistance, qui n'en doit pas diminuer de vivacité, causera bien moins de dommages aux ennemis qu'elle ne comblera de gloire les assiégés.

Fait à Montréal, le 10 février 1759.

XXII

16 mars 1759.

Mémoire sur les dispositions à prendre.

Faute de vivres et dans l'incertitude des opérations de l'ennemi, il n'y a dans ce moment aucun projet à faire. Cependant, si, après la nouvelle recherche de grains qui se fait actuellement, après avoir constaté ce que les dîmes et les moutures pourront produire, il y avoit une réserve pour marcher dans une occasion pressante et inopinée, il en faudroit disposer, tant en vivres qu'en biscuits, partie à Saint-Jean et partie à la Chine. Même attention pour la disposition des bateaux.

Les forces de la colonie étant une fois connues à M. le marquis de Vaudreuil par les tableaux de recensement qu'il a fait faire, ne se propose-t-il pas d'avance de faire un tableau de la distribution de ses officiers, de la distribution de ses milices, de l'ordre dans lequel il les fera arriver lorsqu'il voudra les mettre en mouvements.

Peut-être, sans cet arrangement bon à faire d'avance, les commandements et dispositions se feront si vite,

dans un cas urgent, que tout arrivera avec une confusion capable de retarder les opérations ou d'empêcher d'en tirer tout le parti possible.

A Montréal, le 16 mars 1759.

(Sans signature.)

XXIII

Mémoire sur la campagne prochaine.

21 mars 1759.

Réflexions de M. le marquis de Montcalm.

Les forces supérieures des Anglois, les nouvelles que nous avons eues de leurs préparatifs, tout nous annonce qu'ils se porteront en force pour envahir en entier le Canada. Le seul côté où l'on peut avoir quelque espoir qu'ils ne se porteront pas en force, sans cependant oser trop se flatter, c'est Québec.

La France peut, par une flotte qui partiroit de bonne heure, garantir cette partie.

Réponse de M. le marquis de Vaudreuil.

Les réflexions de M. le marquis de Montcalm sur les risques où la colonie se trouve d'être attaquée cette année de toutes parts n'avoient pas échappé au marquis de Vaudreuil. Les avis qu'il en a reçus tant par les sauvages qu'il entretient dans les intérêts du Roi aux Cinq-Nations, ses correspondances par l'Acadie, les comptes qui lui sont rendus de la Belle-Rivière, enfin les dépositions des différents prisonniers, tout l'engage à ne pas douter que les Anglois réuniront les forces qu'ils ont dans la Nouvelle-

Il seroit extraordinaire dans ces circonstances, que le marquis de Montcalm sur ce qu'il entend dire, ne fît pas part de ses réflexions à M. le marquis de Vaudreuil, quoiqu'il ne puisse pas faire un projet stable. N'étant pas instruit ni de la situation de la colonie en vivres, ni de ce qu'on peut mettre en campagne de Canadiens et de soldats de la marine, il ne peut donner que des avis vagues et généraux, qui cependant peuvent n'avoir pas échappé à M. le marquis de Vaudreuil, et ils se réduisent à ceux qui suivent.

Angleterre tant en vieilles troupes que par la levée des provinciaux, si ce n'est pour envahir en entier la colonie du moins pour lui porter les plus vives atteintes.

Le marquis de Vaudreuil est toujours sensible à l'attention de M. le marquis de Montcalm de lui remettre devant les yeux les différentes parties qui font l'objet de son mémoire, par les motifs qui le guident.

M. le marquis de Montcalm n'ignore pas les ordres qu'a donnés le marquis de Vaudreuil, et les soins qu'on s'est donnés pendant l'hiver pour un recensement général des différentes forces de la colonie et les différents moyens qu'a employés le marquis de Vaudreuil pour engager tous les états à commencer, depuis les curés jusqu'au dernier habitant, à ne réserver que l'indispensable pour les semences. Il n'a épargné pour y réussir aucun des moyens les plus puissants, et il est au moment de savoir la quantité de toutes choses qu'il aura à sa disposition, pour arrêter en conséquence les différents projets qu'il a formés et dont l'exécution ne pourra avoir lieu qu'à proportion des

moyens. Comme le marquis de Vaudreuil est toujours flatté de faire part à M. le marquis de Montcalm de ses opérations, il va répondre article par article à son mémoire.

1° S'assurer de l'état des vivres ;

1° Ce travail est bientôt fini ;

2° Les disposer relativement à ce que l'on voudra faire ;

2° Ces dispositions dépendent de la quantité ; jusqu'à présent la balance s'y trouve ;

3° Même attention pour les bateaux et pour qu'ils soient prêts de bonne heure ;

3° Tous les ouvriers y sont employés, et M. le marquis de Montcalm sait que ceux des Cèdres devant partir les premiers, on a commencé par eux en en laissant cependant à Saint-Jean et à Chambly ;

4° Ne par compter pouvoir se soutenir vers la Belle-Rivière ;

4° Sans oser se flatter de se soutenir à la Belle-Rivière, il convient d'y maintenir une diversion qui avec peu de monde occupera beaucoup d'ennemis ;

5° Replier tout ce qui est vers la rivière Saint-Jean le plus tôt possible ;

5° Les ordres que j'ai donnés au sieur de Boishébert, concernant l'Acadie et rivière Saint-Jean, tendent à nous en procurer tous les habitants et les sauvages, relativement et aux circonstances et aux intentions de la cour ;

6° Faire reconnoître par un homme de guerre les positions à prendre pour pouvoir défendre la tête des rapides, et lorsque les vivres le per-

6° J'envoyai l'automne dernier le sieur de Pontleroy à Frontenac et lui ordonnai de faire toutes les reconnoissances des rapides, sans en être

mettront, avoir un corps de mille hommes dans cette partie ;

plus instruit. Les lumières que j'ai prises moi-même de ces rapides ne me donnent aucune inquiétude pour une entreprise de certaine espèce contre la colonie.

Il n'en est pas de même pour les dépôts que nous avons actuellement de nos barques, vivres et munitions pour Niagara, et c'est conséquemment que j'y ai fait passer des troupes et des sauvages successivement. Sans la consommation des vivres, j'aurois augmenté le détachement que je me dispose à faire partir incessamment sur les glaces. Je désire que M. Pouchot, capitaine au régiment de Béarn, que j'ai destiné à reprendre le commandement de Niagara, se rende avec ce même détachement à la Présentation, pour y faire les dispositions nécessaires à la défense la plus opiniâtre, si le cas l'exige, quoique dans le fond j'espère primer les Anglois par mes précautions et mon activité ;

7° Faire un tableau général de la distribution des troupes de la colonie, de leurs officiers et des Canadiens, pour éviter le chaos inséparable d'un commandement que l'on fera dans un cas de presse ;

7° Ce tableau sera une suite de mon projet arrêté ;

sans cela le grand nombre nuira plus qu'il ne servira ;

8° Regarder la partie de Carillon comme la plus sérieuse attaque ; compter un peu sur la bonne fortune, la difficulté de la rivière et des rapides pour les côtes de Québec et la Présentation ;

9° Etre persuadé que les ennemis seront devant Carillon au plus tard du 15 au 20 mai, et, s'ils y sont une fois avant nous, toutes les forces de la colonie ne leur en feront pas lever le siège.

Si le manque de vivres nous empêche d'y assembler une armée avant la leur, ce qui seroit un vrai malheur, il faudroit au moins avoir à la première navigation notre flotte en état, bien armée et bien montée. Elle pourroit servir à sauver la garnison à l'extrémité ou au moins à empêcher l'ennemi de mettre avec facilité des berges sur le lac Champlain.

Il faudroit laisser à Carillon la moins forte garnison qu'il fût possible. Il seroit bon qu'un officier supérieur et M. Desandrouins y fussent à la première navigation pour y régler la défense, parler et encourager la garnison, faire

8° L'objet de Carillon est celui dont je serai entièrement occupé, aussitôt que la navigation sera ouverte ;

9° Je doute que les ennemis puissent être à Carillon le 15 ou 20 de mai. Sur les avis que j'aurai de leurs mouvements, j'y ferai marcher de suite, afin de les prévenir. Mais le défaut de vivres fera que je ne prendrai ce parti qu'au dernier moment. Deux des chébecs seront prêts à Saint-Jean à la fonte des glaces ; le troisième ne tardera pas. Il y aura un officier général pour soutenir et commander l'armée de Carillon. J'ai même pensé que M. le marquis de Montcalm, qui connoît à fond cette partie sera bien aise de s'en charger. Il aura avec lui tels officiers supérieurs qu'il souhaitera.

Je ferai partir en prime M. Desandrouins, ingénieur.

J'ai ordonné à M. d'Hébecourt de faire mettre ses bateaux en état. S'il apprenoit l'ennemi au lac Saint-Sacrement, il auroit toujours le temps d'évacuer à Saint-

évacuer le dépôt de l'hôpital, une partie des vivres, en un mot tout ce qui ne seroit pas nécessaire pour la défense.

Frédéric ce qu'il auroit d'excédant à Carillon.

Il est bon d'observer que, suivant ce qui m'a été dit par M. Le Mercier, il restera à Carillon, au 1er mai, de quoi nourrir quatre mille hommes pendant un mois. Il en résulte que, si on laisse ces vivres dans Carillon et que l'ennemi l'assiège du 15 au 20 mai, le surplus de ce qui seroit nécessaire à la garnison, jusqu'au 15 juin, seroit beaucoup mieux à Saint-Frédéric et même à Saint-Jean ; car, sans cela, on ne sera plus à temps à le retirer et les ennemis s'en empareront ;

M. Le Mercier avoit sans doute été mal informé, quand il a dit à M. le marquis de Montcalm qu'il y auroit au 1er mai pour un mois de vivres à quatre mille hommes. Il y en aura au plus pour trois mille, en comprenant ce que nous aurons à Saint-Jean ; ce qui nous servira pour le moment où l'armée se ressemblera ;

10° S'attendre que Saint-Frédéric ne tiendra pas quatre jours, s'il n'y a pas une armée. Voir si on veut le laisser assiéger après la prise de Carillon et quelle garnison on y veut sacrifier ;

10° A moins que les Anglois ne viennent à Québec, je ne laisserai point assiéger Saint-Frédéric sans m'y être opposé avec le plus de forces qu'il me sera possible ;

11° Reconnoître de bonne heure des positions à prendre pour défendre l'entrée de la rivière au-dessus du fort Saint-Jean ;

11° Quelque succès que les Anglois aient à Carillon et à Saint-Frédéric, notre marine nous donnera toujours le temps de prendre les postes les plus avantageux à l'entrée de la rivière au-dessus de Saint-Frédéric ;

12° Etre bien persuadé que si Niagara est assiégé, il sera

12° Les ordres que j'ai donnés à Niagara me font espérer

pris. Il est cependant nécessaire d'en attendre le siège ; mais il ne faut pas sacrifier une trop forte garnison ;

que, si les secours que j'y destine avec M. Pouchot et la réunion des forces des pays d'en haut peuvent avoir lieu, l'on sera en état d'attaquer l'ennemi avant qu'il soit à ce fort et au moment de son débarquement. J'ai également donné des ordres pour que, dans le cas que nous y fussions battus, il ne restât à Niagara que la garnison nécessaire, et pour établir un camp de l'autre côté de la rivière qui, protégé et protégeant respectivement nos barques, faciliteroit la retraite de la garnison, lorsqu'elle seroit réduite à l'extrémité. J'ai pris pour cette partie les mesures qui m'ont paru les plus justes, dans la situation où nous nous trouvons ;

13° Quoiqu'il faille donner à la bonne fortune pour la côte de Québec, il faut cependant faire quelques dispositions générales, tirer le moins d'hommes qu'il se pourra de ce gouvernement, fermer la ville, établir des batteries et faire une disposition générale ou ordre de bataille, pour que, sur une alarme, chacun sache sa besogne, et manœuvres à faire depuis Kamouraska et Saint-Joachim jusqu'à Québec, soit officiers, soldats et Canadiens, tant ceux

13° N'ayant point de vivres à Québec pour faire travailler extérieurement, je ne vois aucun inconvénient à tirer des habitants de ce gouvernement, étant assuré de les faire descendre promptement au besoin.

J'ai ordonné à M. de Pontleroy de toujours faire travailler à l'intérieur à fermer la ville.

Les officiers d'artillerie travailleront aussi toujours aux batteries dont ils se sont chargés.

qui seront destinés aux opérations par terre qu'à celles de la rivière, comme cajeux à conduire, chaloupes, brûlots, etc., etc., etc.

Tous ces détails bien faits et bien ordonnés rassureroient les esprits, empêcheroient les têtes de tourner à la première alarme, abrégeroient la besogne qui sera encore trop forte. Si le cas arrive que l'ennemi vienne, on sera persuadé de deux choses, l'une que, du moment que les ennemis paroîtront dans le golfe, on aura toujours le temps, l'autre que tout homme est en état de faire ces dispositions ; et moi je dis que l'on peut n'avoir pas le temps, que l'eût-on, on aura encore dans ces moments de crise à songer à bien des choses qui auront été oubliées; que l'officier général le plus intelligent, le plus accoutumé aux détails et à savoir donner des ordres, ne seroit pas encore trop bon pour les régler avec l'état-major de Québec.

Il y en a de plus d'un genre et dont la seule prévoyance exige de l'attention.

Les autres précautions pour les campagnes depuis Saint-Barnabé et la Malbaie sont comprises dans le projet que j'arrêterai pour cette partie.

Pour ce qui est des inquiétudes des esprits timides, l'assurance des chefs et des officiers qui mettront ces choses à exécution, leur fera promptement reprendre la gaiété si naturelle au François et au Canadien, quand il est question de soutenir la gloire des armes du Roi et de défendre leur patrie, leurs femmes, leurs enfants et leurs biens.

On ne parle pas des ouvrages extérieurs à pouvoir faire à Québec, parce que l'on suppose que, faute de vivres, on ne peut commencer à y faire travailler qu'autant qu'il en sera arrivé de France ; car, si le contraire étoit possible et qu'on eût assez de vivres, ce ne seroit point à négliger. Il faudroit même y mettre de la célérité.

Le marquis de Montcalm renouvelle encore à M. le marquis de Vaudreuil, qu'il est prêt, ainsi que M. le chevalier de Lévis et M. de Bourlamaque, de se charger de toute opération avec tel nombre de troupes qu'il jugera à propos, sauf à ne faire que des manœuvres proportionnées à leur nombre, qu'ils sont également prêts à se charger de tous les détails qu'on voudra leur confier, de toutes les reconnoissances qu'il peut y avoir à faire et de donner des ordres en exécution de ceux de M. le marquis de Vaudreuil partout où il ne peut être lui-même en personne.

MONTCALM.

A Montréal, le 20 mars 1759.

Dans ce temps je serai personnellement à Québec, où, secondé par MM. le marquis de Montcalm, le chevalier de Lévis, de Bourlamaque, les officiers de l'état-major de nos places, dont je n'ai jamais douté du zèle et de la bonne volonté, non plus que de celle de toutes les différentes troupes qui sont dans la colonie et qui en font la force, me mettront à même de résister à l'attaque la plus opiniâtre (*sic*).

VAUDREUIL.

A Montréal, ce 21 mars 1759.

XXIV

Précis du plan d'opérations générales de la campagne de 1759, donné par M. le marquis de Vaudreuil en réponse à un mémoire de M. de Montcalm.

1er avril 1759.

BELLE-RIVIÈRE

M. de Ligneris a eu ordre de rester sur l'Ohio au fort Machault, premièrement, pour maintenir les nations ; secondement, donner de l'inquiétude aux Anglois ; troisièmement, les obliger à une diversion ; quatrièmement, couvrir le lac Erié et forcer l'ennemi à ne marcher qu'avec une armée, ce qui contraint à des préparatifs considérables, d'où suivent de grandes difficultés pour les approvisionnements de toute espèce dans un pays propre à défendre le terrain pied à pied.

La disette de vivres où est la colonie m'a déterminé à donner des ordres aux Illinois et au Détroit pour faire passer à la presqu'île tous ceux que ces deux postes pourront fournir.

J'avais, dès l'automne dernier, indiqué le même lieu pour le rendez-vous général des Canadiens et habitants, des Illinois, du Détroit, de tous les François et des différentes nations du Sud, afin de les avoir au besoin.

NIAGARA

Ces mêmes forces se porteront au secours de Niagara, si l'ennemi vouloit en entreprendre le siège.

J'ai également donné ordre à Toronto de rassembler les Mississagués et autres nations pour les envoyer à

Niagara. J'ai prévenu le commandant de ce dernier fort des inquiétudes où j'étois que les Anglois ne fussent l'attaquer avant l'arrivée des secours que je lui destine. Je l'ai autorisé à demander le camp d'observation de la presqu'île à mesure qu'il s'y rassemblera.

M. Pouchot a ordre de partir de la Présentation sur les deux corvettes aussitôt qu'elles seront en état de naviguer. Il mènera avec lui les piquets des troupes de terre, des munitions et des vivres, passera près de Chouaguen pour reconnoître si les ennemis y sont ; et fera route pour Niagara où il va perfectionner les ouvrages et prendre le commandement. Le sieur de Montigny s'y rendra avec un détachement de trois cents Canadiens du gouvernement de Québec, en passant par le Nord, sur trente bateaux qui porteront chacun trois mille livres pesant en farine, sans compter leurs vivres.

FRONTENAC

M. de Corbières aura un détachement aux environs de Frontenac, composé de trente soldats de la marine, de trente Canadiens et de quelques sauvages, pour être continuellement ambulant et en observation tant pour garantir la Présentation de surprise que pour empêcher que nos corvettes ou les convois qui leur partiront chargés ne tombent dans quelques embuscades de l'ennemi.

PRÉSENTATION

Les différents avis que j'ai eus des desseins qu'avoient formés les Anglois de venir attaquer sur les glaces la

Présentation et brûler nos corvettes en construction à la Pointe-au-Baril, m'ont déterminé à y faire passer un détachement de près de deux cents hommes, tant des troupes de la colonie que d'ouvriers et de sauvages, afin d'être plus en état de s'opposer à leurs projets et d'accélérer la construction de nos corvettes.

Afin de profiter de la première navigation, j'ai fait hiverner des bateaux au-dessus de la batture des Cèdres et y ai fait conduire sur les glaces l'artillerie et les agrès des corvettes, les munitions, vivres et marchandises que les circonstances nous permettoient de pouvoir y envoyer. En conséquence des nouveaux avis que j'ai eus, que les Anglois se mettoient en mouvement sur la rivière de Corlar, j'ai détaché M. Pouchot, officier d'expérience, d'intelligence et de la meilleure volonté, ainsi que le sieur Despinassy, officier d'artillerie, pour se rendre sur les glaces à la Présentation et y prendre le commandement jusqu'à son départ pour Niagara ; il a dû partir des Cèdres le 28 de ce mois avec environ deux cents hommes, la plupart du gouvernement de Québec.

Les piquets de troupes de terre sont en mouvement pour les Cèdres, ainsi que le reste des trois cents Canadiens du gouvernement de Québec, quatre-vingt-quatre Canadiens de celui de Montréal, allant pour tenir la campagne, cent soixante-huit pour servir de devant et derrière, trente-un matelots ou canonniers pour compléter l'équipage des corvettes, qui y attendront que les glaces leur permettent de se rendre à la Présentation.

Si tous ces secours peuvent y arriver, M. Pouchot aura à ses ordres, les sauvages compris, seize à dix-sept cents combattants qui, protégés par les corvettes et les protégeant eux-mêmes, peuvent occuper longtemps un ennemi nombreux, et même le battre.

Sans la disette des vivres, j'aurois envoyé un plus grand nombre ; mais, de tous les ennemis, le plus redoutable est la famine où nous sommes exposés, et, si je me fusse déterminé à envoyer pendant l'hiver quatorze ou quinze cents hommes pour complaire au public et calmer la terreur qu'on leur avoit fait prendre, je serois dès aujourd'hui réduit faute de vivres à abandonner la partie des lacs, ce qui seroit un grand malheur pour cette colonie.

Il ne restera à M. Benoît, après le départ de tous ces détachements, que trois cent trente-un soldats, quatre-vingt-un miliciens, trente-deux ouvriers, soixante autres personnes en officiers, employés et domestiques, avec deux à trois cents sauvages qui sont en cette partie. D'après les comptes qui me seront rendus par MM. Pouchot et Benoît des positions, du plan et du mémoire que je lui ai demandé, des connoissances que j'aurai des mouvements des Anglois, je pourrai faire usage de partie des farines qui nous rentrent journellement des dîmes, de la mouture des moulins et de ce que chaque habitant s'est retranché, pour pourvoir y envoyer une augmentation de forces, qui y arriveront avant même le départ de M. Pouchot.

Je ferai construire une troisième barque pour faciliter les transports ; les agrès ne monteront qu'au moment qu'on en aura besoin.

CARILLON

J'ai destiné les bataillons de la Reine et de Berry qui sont dans le gouvernement de Québec, les troupes de la colonie et mille à douze cents Canadiens, au moins, de ce gouvernement à en partir, aussitôt que les glaces le permettront, pour se rendre à Carillon.

Aussitôt que je saurai les Anglois en mouvement pour aller au lac Saint-Sacrement, ou que j'apprendrai qu'il y a des vivres en rivière, je ferai passer de suite les bataillons qui sont dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, ainsi que les troupes de la colonie, ne laissant que les infirmes tant à Québec qu'à Montréal.

En prenant des précautions pour avoir à Saint-Jean des bateaux, ainsi qu'à la Chine, il me restera trois à quatre mille habitants de ce gouvernement et de celui des Trois-Rivières à faire passer au moment qu'ils seront nécessaires, soit à Carillon, à la tête des Rapides et même à Québec. De cette façon, je serai en état de fournir au besoin et de faire face partout.

Si j'apprenois cependant les ennemis sur le lac Saint-Sacrement avant l'arrivée des troupes et des miliciens du gouvernement de Québec, je ferois de suite marcher tout ce que je pourrois de ce gouvernement, afin de primer l'ennemi.

QUÉBEC

Je ne présume pas que les Anglois entreprennent de venir à Québec ; mais, quand bien même j'en serois convaincu, je ne changerois pas ma destination, d'au-

tant que, si j'abandonnois Carillon, que l'ennemi s'en emparât ainsi que de Saint-Frédéric, une fois sur le lac, je serois obligé à laisser dans la partie de Saint-Jean un corps considérable pour empêcher qu'il ne pénétrât par cette partie ; au lieu que, les ayant conservés jusqu'au moment que la flotte sera en rivière, j'aurai le temps de faire descendre à Québec la plus grande partie de nos troupes, pendant que Carillon, Saint-Frédéric et les chébecs seront suffisants pour arrêter successivement l'ennemi et nous donner le temps d'avoir une ou deux batailles. Une seule de gagnée sauve la colonie ; la flotte s'en va, et nous retournons nous opposer aux progrès de l'ennemi.

A l'égard des travaux de l'extérieur de Québec, le défaut de vivres ne permet pas d'y penser. Il faudroit y employer quatre mille hommes, auxquels, n'ayant pas de farine à donner, je serois obligé de fournir deux livres en viande à manger ; ce qui feroit une consommation de dix à douze cents bêtes à cornes pour un mois, unique ressource que je réserve pour vivre si nous avions le malheur que tous nos convois fussent interceptés. Je me borne donc à laisser continuer tous les approvisionnements, à la fermeture des portes de la ville, à travailler à l'enceinte, à l'établissement des batteries, enfin à tout ce que l'on peut faire sans une consommation extraordinaire de vivres, et à procurer à l'habitant autant que je le pourrois les moyens de faire les semences. Sans cela les secours de France, quelque grands qu'ils puissent être, ne pourroient subvenir à la subsistance d'environ quatre-vingt-dix mille âmes qui sont dans cette colonie.

Par la même vue d'économie, je vais également employer les Canadiens aux transports du lac Champlain. J'attends au printemps les sauvages des pays d'en haut.

J'ai pris les mesures les plus justes pour être informé du moment où les Anglois entreront en rivière. J'ordonne aux habitants de Rimouski, Saint-Barnabé et du Bic, à la première nouvelle certaine qu'ils en auront, sans qu'il leur soit besoin d'autres ordres, de faire passer leurs femmes, enfants et animaux à l'île Verte. Il partira de Québec des officiers qui auront ordre de faire consommer les vivres et les fourrages qui seront depuis ce lieu jusqu'à la Pointe de Lévis, en observant de n'avancer qu'à proportion que la flotte le fera, en laissant toujours à huit ou dix lieues derrière eux un corps de Canadiens, Acadiens et sauvages pour empêcher qu'aucun détachement n'ose mettre à terre et donner le temps d'évacuer la côte sans confusion.

Ces bestiaux arrivés à la Pointe de Lévis, s'il ne nous arrive des vivres de France, y seront tous tués et salés pour servir de subsistance à l'armée, en prenant la précaution de dresser des états et de donner des certificats aux particuliers pour leur payer partie des dits bestiaux et leur remplacer le reste.

Toutes les femmes et enfants passeront le fleuve et iront se retirer à portée des Trois-Rivières, où on aura soin de pourvoir à leur subsistance.

Les habitants de l'île aux Coudres, Eboulements et Malbaie auront soin de retirer leurs femmes, enfants et bestiaux jusqu'à Saint-Joachim, et d'y amener le plus de vivres qu'ils pourront. Les hommes resteront

à l'île aux Coudres pour y consommer les fourrages. Aussitôt que l'ennemi sera à la vue et engagé dans le mouillage de la prairie, ils manœuvreront les cajeux de l'île et profiteront du désordre qu'ils produiront pour traverser au Nord, où tous réunis pourront harceler l'ennemi, s'il veut mettre à terre, ayant toujours les caps pour pouvoir se replier sans craindre d'y être poursuivis.

Une fois que les Anglois seront mouillés à l'île aux Coudres, on fera usage des cajeux qui auront été préparés le long des caps ainsi que dans la dernière guerre. Les ordres avoient été donnés en conséquence l'année dernière. On fera usage des chaloupes portant du gros canon et des brûlots qui seront préparés à Québec. S'il est arrivé une escadre, toutes ces manœuvres seront dirigées par les officiers de mer.

Les Anglois étant donc à l'île aux Coudres, les habitants de l'île d'Orléans s'occuperont de faire passer au nord de l'île leurs femmes, enfants et bestiaux, afin de les évacuer par la côte du nord. On formera un corps de miliciens de l'île pour la garantir d'être ravagée par quelques détachements dans des chaloupes, qui pourroient tenter de venir s'en emparer, et ils auront toujours leur retraite, étant forcés par le nord de l'île.

A la première nouvelle que j'aurai de l'ennemi en rivière, je pourvoirai à la sûreté des frontières de ce gouvernement. Je descendrai personnellement à Québec avec tous les habitants des gouvernements de Montréal, des Trois-Rivières, tous ceux de celui de Québec depuis Sainte-Anne jusqu'à cette ville. Je les ferai de suite travailler aux retranchements de Beau-

port, en attendant que les troupes et les milices que j'aurai mandées à Carillon aient pu m'y joindre. Alors, suivant ce que j'aurai, tant en troupes, milices, sauvages et gens de mer, je ferai mes dispositions, soit pour s'opposer à la descente de l'ennemi de Sainte-Anne à l'île d'Orléans, ou pour me réduire à l'attendre au passage de la rivière de Montmorency jusqu'à la rivière du Cap-Rouge.

MM. le marquis de Montcalm et le chevalier de Lévis seront alors à Québec. Comme j'aurai toujours grand plaisir de leur faire part de tous les mouvements que j'ordonnerai, je serai à même de faire usage des réflexions que les circonstances et les lieux leur suggèreront.

Quelques efforts que fassent les Anglois, je me flatte toujours que Sa Majesté nous fera parvenir de puissants secours, et que la valeur des troupes, les intérêts personnels des colons, leur attachement au Roi, le nombre des sauvages que nous aurons, toutes ces forces réunies et animées du même désir, rendront la conquête de cette colonie bien difficile, pour ne pas dire impossible.

RIVIÈRE SAINT-JEAN

Malgré l'insuffisance où je me trouve par rapport aux vivres, je ne m'occupe pas moins des Acadiens et des sauvages qui sont à la rivière Saint-Jean, à Miramichi, et dans les environs de ces deux postes. J'ai donné ordre à M. de Boishébert de disposer toutes choses pour leur transmigration dans le cœur de cette colonie. Si toutefois les premières nouvelles que

j'aurai de la cour et les mouvements de nos ennemis dans le fleuve Saint-Laurent exigent que j'évacue cette partie.

En ce cas tous ces Acadiens et sauvages réunis, ne laisseront pas que d'augmenter considérablement nos forces à Québec.

Au surplus, à mesure que les projets, les mouvements de nos ennemis se développeront, que les circonstances exigeront quelque changement à mes dispositions, ou que j'en fasse de nouvelles, je me ferai un plaisir d'en faire part à M. le marquis de Montcalm.

Fait à Montréal, le 1er avril 1759.

VAUDREUIL.

XXV

Mémoire pour la défense des environs de Québec, la campagne de 1759, par le chevalier de Lévis *

Disposition générale pour s'opposer à la descente depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au Sault de Montmorency, de même que pour se retirer derrière la rivière Saint-Charles dans le cas que l'on fût forcé à la descente ; projet pour défendre cette rivière et ordre de bataille pour combattre et pour camper toute la campagne.

ORDRE DE BATAILLE

La brigade du gouvernement de Québec, composée de... soldats de la marine ou Canadiens, et la brigade

* Ce mémoire, malheureusement incomplet, est la seule des pièces de cette première partie qui appartienne au XIe volume des papiers du chevalier de Lévis.

du gouvernement des Trois-Rivières, composée de... soldats de la marine ou Canadiens, camperont à la droite de l'armée.

Les troupes de terre, composées des bataillons de la Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne et Béarn camperont au centre.

Les milices de la ville de Montréal composées de... hommes, et la brigade du gouvernement de Montréal, composée de soldats de la marine ou Canadiens camperont à la gauche de l'armée.

La réserve sera composée de la cavalerie, des troupes légères et des sauvages. L'artillerie, aux ordres de M. Le Mercier, et les vivres camperont aux endroits les plus commodes et qui seront indiqués, de même que l'hôpital ambulant.

Les milices de la ville de Québec, composées... hommes, resteront pour servir de garnison à Québec, aux ordres de M. de Ramezay, lieutenant du Roi.

Les deux frégates du Roi resteront armées, et du désarmement des autres bâtiments, on armera les bâtiments destinés à combattre en avant de la rade, et, à mesure que ces bâtiments deviendront inutiles, les équipages entreront dans la place pour servir aux batteries qui leur auroient été indiquées d'avance.

M. Vauquelin, commandant de la rade *, aura la direction de tous les bâtiments pour les employer dans

* La rade est composée de cent un officiers et de seize cents matelots, dont il y en a quatre cents pour les deux frégates qui restent armées, et quatorze officiers ;

Pour la garde des bâtiments au-dessus du Richelieu, vingt-quatre officiers et quatre cents matelots ;

Au lac Champlain quatre officiers et cent matelots ; ce qui fait quarante-deux officiers et neuf cents matelots.

les endroits qu'il croira le plus utile au bien du service, et, selon l'exigence des cas, il donnera ses ordres à tout ce qui est de la marine. Il ne peut avoir assez attention que les matelots avec les officiers se rendent exactement aux endroits où ils auront été destinés.

Comme M. de Ramezay ne pourra pas donner ses ordres en même temps dans toute la ville, il seroit nécessaire qu'il y eût un commandant particulier pour la basse-ville, qui seroit cependant aux ordres de M. de Ramezay et qui agiroit de concert avec lui, de même que les officiers du génie et de l'artillerie.

Dispositions pour s'opposer à la descente.

La ville de Québec livrée à ses propres forces, et à celles de la marine, l'armée passera la rivière Saint-Charles.

La droite, composée des brigades du gouvernement de Québec et des Trois-Rivières campera dans la plaine depuis....

Officiers et matelots employés pour le service de la rade qui doivent rentrer après leurs opérations :

Pour douze bateaux, cent cinquante-six, et vingt-quatre officiers ;

Pour trois chaloupes carcassières, quarante-cinq matelots et six officiers ;

Pour les cajeux, vingt-cinq matelots et trois officiers ;

Pour la redoute flottante, vingt-cinq matelots et trois officiers.

Pour sept brûlots, deux cents matelots et quatorze officiers ;

Pour la gabarre, vingt matelots et quatre officiers ;

Pour les deux bâtiments qui sont en batterie, six officiers et quatre-vingt-huit matelots ; ce qui fait cinq cent soixante-dix-neuf matelots.

Il en reste cent vingt-un qui ne sont pas employés, et tous les officiers le sont.

XXVI

Instruction pour M. de Rigaud

26 mai 1759.

M. de Rigaud sait la conséquence dont il est que les soldats de la marine et les milices qu'il a fait commander, se rendent promptement à Québec ; le salut de la colonie en dépend. Il faudra des ordres très précis à ses officiers des états-majors et à M. Martel, commissaire, pour faire embarquer tout le monde, comme aussi de faire partir le détachement de M. le chevalier de la Corne pour se rendre à sa destination.

Aussitôt que M. de Rigaud apprendra que M. de Bourlamaque a été obligé de se retirer de Carillon et de Saint-Frédéric pour venir occuper l'île aux Noix, il fera marcher tout le monde, et même les gens infirmes et les plus vieux qui seront encore cependant en état de pouvoir manier les armes et tirer un coup de fusil, pour aller occuper Saint-Jean et Laprairie, où il assemblera tous les sauvages du saut Saint-Louis pour couvrir cette partie et établir une communication sûre de Laprairie à Saint-Jean, d'où ce corps, qui sera assemblé à Laprairie, sera également à portée de pouvoir secourir M. le chevalier en cas qu'il fût replié dans les Rapides.

M. de Rigaud, après le départ des milices, enverra des officiers dans les côtes, voir si ces ordres ont été bien exécutés. Pour les miliciens qui ont eu ordre de se rendre à Québec, il fera faire en même temps un rôle exact de tous les Canadiens infirmes et autres qui

seront restés, pour qu'il puisse en faire commander quand le cas l'exigera.

Il fera rassembler tous les bateaux, tant de Chambly qu'autres endroits, de même que les canots, pour les faire rendre à Laprairie, qui sera le dépôt de toutes les troupes, pour pouvoir soutenir et couvrir toutes les parties attaquées. M. de Rigaud entretiendra une correspondance bien exacte avec M. de Bourlamaque au sujet de ce qu'il y aura à faire dans toute cette partie.

A l'égard des cent trente hommes qui vont revenir ces jours-ci de la Pointe-au-Baril, M. de Rigaud donnera ses ordres pour qu'ils passent promptement et descendent à Québec.

M. de Rigaud donnera connoissance à M. d'Aillebout de ses instructions et des ordres qu'il a reçus de M. le marquis de Vaudreuil. En cas qu'il y arrivât quelques accidents, il peut le remplacer pour l'exécution des mêmes ordres. Dans le cas que les sauvages que l'on a demandés dans les pays d'en haut descendent, M. de Rigaud fera en sorte de les faire passer le plus promptement qu'il lui sera possible pour les faire descendre à Québec.

MONTCALM.

Fait à Montréal, le 26 mai 1759.

XXVII

Instruction pour M. Martel.

26 mai 1759.

M. Martel connoît l'importance dont il est qu'il mette toute l'activité qui pourra dépendre de lui pour procurer le départ prompt des soldats de la marine et des Canadiens commandés pour se rendre à Québec. Il doit n'épargner personne pour faire fournir toutes les voitures nécessaires, de toute espèce, pour faciliter le départ des troupes dont le sort de la colonie peut dépendre.

M. Martel n'a plus besoin d'aucun ordre de M. de Vaudreuil ni de M. l'intendant pour tout ce qui peut dépendre de la célérité du service. C'est à lui à aller en avant surtout et lever toute difficulté et ne pas s'arrêter aux considérations qui apportent toujours du retard aux opérations.

Aussitôt après le départ des troupes et miliciens qui sont commandés pour Québec, il fera faire une revue générale dans toutes les côtes pour voir les bateaux ou canots qui seront restés, pour les faire rassembler et raccommoder.

M. Martel doit tous les jours dire à M. de Rigaud de quelle importance il est qu'il tienne la main avec la dernière rigueur pour l'exécution des ordres qui sont donnés.

C'est dans les circonstances où nous nous trouvons qu'il faut être le plus ferme et le plus sévère pour l'exécution de tout ce qui peut être ordonné.

M. Martel par sa place est l'homme du Roi, et c'est à lui à mettre de la vigueur dans toutes les parties, et je connois la confiance bien placée que M. l'intendant a en lui, ainsi que tous les officiers supérieurs.

A Montréal, le 26 mai 1759.

MONTCALM.

XXVIII

Mémoire sur la défense de Québec.

31 mai 1759.

Le salut de la colonie dépend principalement du succès d'un combat. Toutes nos vues doivent donc se porter à ne pas diviser nos forces et à ne pas faire des travaux inutiles, qui ne sauroient être achevés, qui fatigueroient trop le soldat, qui ne sauroient être gardés, ou, s'ils l'étoient, affoibliroient trop l'armée.

J'ajouterai à ce premier principe incontestable, que notre grande attention doit être sur les moyens de passer la rivière Saint-Charles pour aller au-devant de l'ennemi, et sur ceux de repasser celles du Cap-Rouge et de Jacques-Cartier, dans le cas d'un événement malheureux. D'après ces deux principes, voici les ouvrages les plus importants et les plus pressés à faire, et auxquels il faut employer tous les bras possibles, sans perdre un moment, et distribuer les divers objets non

seulement à MM. les ingénieurs et officiers d'artillerie ; mais aux officiers particuliers capables d'exécuter :

1° Travailler aux ponts sur les trois rivières de Saint-Charles, le Cap-Rouge et Jacques-Cartier ;

2° L'ouvrage pour couvrir la tête du pont ;

3° Arranger les deux bâtiments dunkerquois et y établir des batteries ;

4° Employer le plus de bras qu'il sera possible pour fermer de son mieux la haute et la basse-ville. On convient que la basse-ville ne sera jamais bien fermée ; mais au moins il faut qu'elle en ait l'apparence pour en imposer à l'ennemi et lui en rendre l'attaque difficile et meurtrière ;

5° Mettre toutes les batteries en état et se borner pour ce qui est de la basse-ville aux pièces qui y sont actuellement ;

6° Fournir le plus de Canadiens maniant la hache que l'on pourra à la construction, pour achever la batterie flottante, les bateaux portant du canon, les chaloupes carcassières et les brûlots et cajeux.

Il faut dès ce soir faire le détail de tout ce qu'on peut fournir d'ouvriers, tant des troupes de terre que de celles de la colonie et des Canadiens, et les employer dès après demain avec les officiers, et ne songer à commencer aucun ouvrage que ceux-là ne soient finis.

Ces ouvrages une fois parachevés, on pourra employer toutes les troupes et Canadiens à faire une redoute à l'entrée de la rivière Saint-Charles, et un retranchement à tous les endroits de la dite rivière qui sont guéables. Tout autre ouvrage me paroît inutile dès

qu'on ne peut se flatter d'avoir le temps ni les moyens de faire tous ceux qui avoient été projetés. Il faut seulement s'occuper d'une bonne formation de troupes de la colonie, des moyens d'avoir quelques pièces de campagne et de quoi conduire les munitions à la suite des troupes.

Ces objets remplis, M. le chevalier de Lévis, avec les officiers de l'état-major, ira leur marquer le camp de guerre déterminé ce matin sur les hauteurs de Beauport et voir d'en préparer les communications, et il faudra attendre les ennemis avec autant de tranquillité que de courage.

A l'égard des opérations maritimes, il faut décider la question des frégates.

J'estime que deux au-dessus de Québec, dans la partie de Sillery, feront très bien.

Disposer d'avance les cajeux, les bateaux armés, etc. Si l'on avoit des chemises souffrées, on en pourroit faire usage, dès à présent qu'ils sont à l'ancre et qu'ils s'en doutent moins, vu notre éloignement.

Tel est l'avis que j'ai l'honneur de proposer.

MONTCALM.

Fait à Québec, le 31 mai 1759.

XXIX

Règlement pour l'incorporation des Canadiens dans les bataillons des troupes de terre.

1er juin 1759.

Pierre de Rigaud de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous ayant paru convenable d'incorporer des Canadiens dans les bataillons des troupes de terre pour la défense de Québec, nous avons fait le règlement qui suit :

Article 1er

On donnera à chaque bataillon des Canadiens des quartiers où ils ont hiverné, lesquels seront distribués dans les compagnies, en choisissant ceux des paroisses où les compagnies auront été en quartiers pour les placer de préférence dans les dites compagnies, afin qu'ils soient avec les soldats qu'ils connoissent.

Article 2

Les Canadiens seront campés et vivront avec les compagnies où ils seront placés. Les officiers et sergents auront attention qu'on leur procure tout ce qui sera nécessaire, qu'on ait pour eux dans les compagnies tous les égards et ménagements qu'il convient.

Article 3

Il sera choisi parmi les miliciens qui seront incorporés dans chaque compagnie deux des plus entendus, qu'on fera l'un sergent et l'autre caporal de milice, et qui seront chargés de commander les autres pour le service. Si dans le nombre il y en a qui soient déjà sergents, ils seront préférés.

Article 4

Les commandants de bataillon tiendront la main à ce que les décomptes de l'économie des vivres et travaux leur soient faits exactement. Les officiers majors donneront des reçus particuliers pour les vivres sur lesquels ils mettront : Milices attachées aux bataillons.

Article 5

Les officiers des compagnies auront attention de visiter les miliciens malades, de les faire visiter par le chirurgien-major et de les faire conduire aux hôpitaux, si leur maladie l'exige.

Article 6

Les dits miliciens seront punis par la prison ou la garde du camp. Défense à tous officiers et sergents de les maltraiter ni imposer aucune peine afflictive. S'ils tomboient dans quelque cas grave, on informeroit M. le marquis de Montcalm, qui nous en rendroit compte.

Article 7

Défense à tous officiers de les employer à toutes autres fonctions qu'au service militaire.

Article 8

Les dits miliciens attachés aux bataillons fourniront au service et aux travaux, et les commandants des bataillons auront attention que ce ne soit que proportionnellement à leur nombre. Lorsque l'on jugera à propos pour le bien du service de les rassembler par peloton pour les faire combattre, les commandants des bataillons y attacheront des officiers et des soldats suivant les instructions qu'ils recevront du général ou des officiers supérieurs.

Article 9

Les officiers majors de chaque bataillon enverront tous les huit jours à M. Dumas, major des troupes de la marine, un état des dits miliciens, où ils marqueront ceux qui se seroient absentés sans permission ou qui auroient été aux hôpitaux.

Article 10

Lorsque nous jugerons à propos, après l'expédition finie, de renvoyer les miliciens chez eux, les commandants de bataillons adresseront le rôle des dits miliciens à M. Dumas, l'apostillant, de ceux qui se seroient le plus distingués, principalement dans les fonctions de

sergents et caporaux, ainsi que de ceux qui auront été blessés, en y joignant leurs certificats et celui du chirurgien-major sur l'espèce de blessure, afin que nous soyons en état de leur procurer des grâces proportionnées à leurs services. Ils certifieront aussi les dits miliciens être payés de leurs travaux et économie.

Mandons aux commandants de bataillon des troupes de terre et autres officiers de se conformer exactement, chacun en ce qui les concernera, aux articles du présent règlement.

Signé : VAUDREUIL.

Fait à Québec, le 1er juin 1759.

Supplément au règlement de M. de Vaudreuil.

MM. les commandants et les officiers majors s'occuperont de faire une visite exacte des miliciens attachés aux bataillons, pour voir de faire armer ceux qui ne le sont pas ; de leur faire distribuer les munitions nécessaires et voir s'ils ont ce qu'il faut pour camper.

Les miliciens attachés au bataillon de la Sarre demandant à ne pas rompre leur ordinaire et chambrée ; on peut leur accorder cette grâce, et à ceux des autres bataillons, s'ils en ont envie ; bien entendu que le règlement de M. le marquis de Vaudreuil sera exécuté selon sa forme et teneur pour le service et pour le faire exactement dans tous les camps.

M. le marquis de Vaudreuil a promis à M. le marquis de Montcalm que les Canadiens attachés aux bataillons seront les premiers renvoyés après l'expédition. Chaque officier major donnera un état au major de brigade des besoins des Canadiens attachés aux bataillons, afin qu'il en donne un état général. S'il y a quelque difficulté à l'occasion de l'incorporation des Canadiens, M. de Senezergues en ordonnera provisionnellement.

(Pour copie conforme à l'original.)

CHEVALIER DE MONTREUIL.

XXX

Points à décider par M. le marquis de Vaudreuil après en avoir conféré avec M. l'intendant.

5 juin 1759.

On a proposé à faire un corps de cavalerie et on a cru que cela pouvoit être de quelque utilité.

Il n'est pas douteux que de la très bonne cavalerie bien exercée de longue main seroit utile dans un combat en plaine, surtout si l'on pouvoit avoir mille ou six cents chevaux. Il n'est pas possible ici d'en avoir un pareil nombre. L'eût-on, elle seroit de la mauvaise espèce, et, si on en fait un corps considérable, ce ne pourra jamais être qu'aux dépens de l'armée, qui n'est

pas des plus fortes ; et, plus ce corps sera considérable, plus mauvaise sera cette cavalerie, parce qu'il est plus aisé de bien composer un petit nombre qu'un grand, secondement, parce qu'il y faut des officiers, qu'il n'y en a pas de reste dans les corps et qu'il n'en faut attacher à cette cavalerie que de ceux qui au moins ont quelque expérience dans ce genre de service. On demandera à quoi pourra servir ce peu de cavalerie que l'on fera.

1° Faire des patrouilles le long de la côte ;

2° A se porter rapidement à un débarquement avec un fantassin en croupe pour s'y opposer, si quelques berges ou chaloupes vouloient le tenter, pourvu qu'il n'y ait pas de canon ; car, s'il y en avoit, j'affirme que cette cavalerie ne tiendroit pas. Elle peut aussi servir à étonner l'ennemi, et, pour cet effet, il faut que lors du combat on la tienne ou derrière les troupes, ou derrière quelque bouquet de bois, ou derrière des cassines, pour déboucher avec audace et impétuosité, lorsque l'ennemi aura été chargé et ébranlé par le feu de l'infanterie ; car, si on avoit la maladresse de vouloir la mettre en ligne ou en avant, il y a à parier qu'au lieu de contribuer à nous faire gagner le combat, elle le feroit perdre, parce qu'un feu nourri de l'infanterie ennemie l'auroit bientôt mise en désordre, et qu'il n'y a rien de si communicatif à la guerre que le désordre.

D'après cet exposé, c'est à M. le marquis de Vaudreuil à décider : 1° le nombre de cavaliers qu'il veut avoir et donner en conséquence les ordres à ce nécessaire ;

2° Décider de quelle espèce de miliciens et de Canadiens elle serait remplie, en préférant ceux qui ont déjà

servi dans la cavalerie, ou qui peuvent être connus pour bien mener un cheval ;

3° Les bataillons des troupes de terre sont trop courts, outre qu'il n'y en a point qui aient servi dans la cavalerie. On a grand intérêt de laisser ce corps frapper en masse ; par conséquent, il ne faut pas imaginer d'en tirer des cavaliers ;

4° Décider de l'armement et équipement de cette troupe. Si on veut leur donner un air de guerre à peu de frais, il leur faudroit des bonnets avec des peaux d'ours, des capotes amples, uniformes, blanches ou bleues ; et je préfèrerois le bleu ; cependant c'est indifférent ; des sabres et des bons fusils ;

5° Décider du nombre et des officiers que l'on y attachera. C'est à M. le marquis de Vaudreuil à décider sur tous ces points.

MONTCALM.

A Québec, le 17 juin 1759.

XXXI

Mémoire pour la défense de Québec.

28 juin 1759.

L'avant-garde des ennemis est maintenant à quinze lieues de nous. Nous ne savons pas ce qu'ils ont en arrière qui peut être joint d'un moment à l'autre. Notre armée ne sera pas rassemblée et en état de combattre avant quinze jours. Si les ennemis viennent avant,

qu'est-ce qui peut faire notre salut ? Ce ne sera pas la défense de la ville : ce sera donc le succès des brûlots et des cajeux. D'après cela mon avis est : De réduire l'artillerie aux cent travailleurs que nous leur donnons de nos soldats, et que l'artillerie se presse de mettre du canon sur la branche droite du quai de l'ancienne construction ;

Que le génie se contente de cinquante Canadiens maniant la hache, avec les charpentiers qui les conduisent actuellement, sans y en mettre davantage, le travail qu'ils font ne pouvant jamais être que pour obtenir une espèce de capitulation pour la place, l'armée battue ;

Que les dunkerquois soient coulés aux endroits indiqués avec la plus grande diligence et garnis d'artillerie ; que l'on emploie tous les bras aux opérations maritimes et que, pour cet effet, on rende à la rade ses matelots, et que l'on envoie de suite les Canadiens, à mesure qu'ils arriveront, pour faire les cajeux avec le sieur Courval.

A l'égard des ponts absolument nécessaires sur les rivières Saint-Charles, le Cap-Rouge et Jacques-Cartier, besogne longue, je les simplifierois au moyen de bacs ou radeaux qu'on tireroit avec la cinquenelle, d'autant que le passager assure l'avoir mesuré cet hiver sur les glaces, et que la rivière Saint-Charles a cent et quelques toises de largeur.

Pour cet objet, M. de Pontleroy donneroit les bois qu'il avait destinés à des blindages, dont il n'est plus temps de s'occuper, et d'autres bois, si on en trouvoit dans la ville, à des particuliers.

Mettre nos frégates en état de combattre le plus tôt possible. Le régiment de Languedoc travaillera de suite à faire un ouvrage pour couvrir les bacs de la rivière Saint-Charles ; M. de Pontleroy le conduira.

Envoyer des partis par terre avec des Canadiens et sauvages. Si on n'a point d'officiers canadiens pour les conduire, j'offre MM. de La Rochebeaucourt, Calan et autres officiers des troupes de terre qui ne demandent pas mieux en leur donnant des Canadiens pour guides.

Je propose de mettre en vigie le Sieur Duserre, capitaine malouin, avec une lunette, à la pointe de l'île d'Orléans ou autre lieu que M. Pellegrin indiquera ; il établira en conséquence la communication par des signaux.

M. Le Mercier doit songer à faire charger ses bombes, mettre ses batteries en état et à avoir une disposition nécessaire de canonniers et de bombardiers, pour se porter de suite au service des batteries en cas d'alerte, ainsi que l'état nécessaire des hommes à prendre dans la rade. D'ailleurs, il faudroit attacher un officier de la rade uniquement occupé de la partie des artifices, et, s'ils ont besoin de bras, on leur en donnera.

On pourra employer à cet ouvrage tous les tambours, comme il est d'usage dans les places assiégées, en en réservant deux pour le service de la place.

M. Dumas doit dès aujourd'hui ranger par compagnies tout ce qui est en état de se porter en avant ou de combattre dans la ville, et leur attacher des officiers de milices ou notables bourgeois, en attendant qu'on puisse avoir des officiers de troupes réglées.

Je crois qu'il seroit très avantageux de former de suite des compagnies de volontaires canadiens.

Tel est mon avis, ce 28 au matin.

MONTCALM.

Je propose encore 1° de faire toutes les batteries qui environnent la basse-ville, à barbette, sans même de genouillères, ni plates-formes, si on ne peut pas les faire actuellement. Ces batteries n'auront d'effet qu'autant que l'ennemi en mouilleroit de fort près, et alors on n'y tiendroit pas mieux avec des épaulements ;

2° De repartir dès ce moment officiers et soldats d'artillerie à leurs postes ;

3° Enfin de faire, pour le cas d'une alerte, la répartition générale de tout le monde, terre, marine et colonie, sauf à ajouter à la disposition à mesure que nos forces augmenteront.

XXXII

Mémoire sur l'emploi des sauvages.

6 juillet 1759.

M. le marquis de Vaudreuil a sept cent quarante-quatre sauvages, suivant le calcul qu'il en a fait lui-même. Je voudrois qu'il me permît de tenir un conseil avec les officiers, interprètes et chefs des sauvages,

pour leur expliquer l'utilité dont ils peuvent être en cas d'attaque. Je voudrois qu'il en tînt un parti avec M. le chevalier de Lévis et qu'il nous en donnât trois cents à la droite. En fait de sauvages, trois cents font comme mille. Si M. le marquis de Vaudreuil nous en donne trois cents avec un bon officier, je me charge d'en tirer grand parti, de leur faire faire quelques petits détachements et de leur inspirer une manœuvre décisive, quand même un de nos corps seroit enfoncé par l'ennemi. L'habitude que j'ai de traiter avec les sauvages, la confiance qu'ils ont en moi, me rendent mon stratagème immanquable.

A l'égard des hauteurs de Sillery, où il n'est question que d'être averti, nos trente Hurons et les Algonquins suffiroient. On pourroit mettre les Ottawas d'un côté et rassembler de l'autre, avec Beaubassin, les Abénaquis, Poutouotamis, Sauteux, etc., etc. Ce sera le seul moyen de tirer parti des nations.

M. le chevalier de Lévis sera alarmé de ce projet parce qu'il craindra que tous les sauvages ne veulent me suivre ; mais qu'il se rassure parce que je donnerai un collier aux uns pour me suivre et aux autres pour ne pas me suivre. Il est bien vrai que, si je voulois dire un mot à mes amis les sauvages, je pourrois bien les entraîner où je jugerois à propos, mais je n'en ferai jamais usage que pour le bien général et par les ordres de M. le marquis de Vaudreuil ; car le succès dans toutes les parties nous est également nécessaire.

Dès que nous regardons les sauvages comme capables de décider du gain, il faut en avoir à la droite et à la

gauche ; autrement nous aurions la maladresse d'un général qui, pouvant faire agir de la cavalerie sur sa droite et sa gauche, la placeroit à une aile.

Tel est mon avis, ce six juillet 1759.

MONTCALM.

XXXIII

Ordonnance du gouverneur général.

9 août 1759.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous prions M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi, de partir dès demain matin pour se rendre dans le gouvernement de Montréal, dont il prendra en chef le commandement intérieur et extérieur, principalement des parties des lacs Champlain et Ontario. Il aura partout où il sera et où il trouvera à propos de se transporter, pour la défense de ce gouvernement, toute l'autorité que nous exercerions nous-même, suivant les circonstances, si nous y étions personnellement présent.

Ordonnons à tous officiers supérieurs et inférieurs, commandant ou servant dans quelques parties intérieures et extérieures du dit gouvernement, et notamment sur les frontières des lacs Champlain et Ontario,

d'exécuter de point en point les ordres que M. le chevalier de Lévis jugera à propos de leur donner, comme s'ils émanoient de nous-même, nous en rapportant entièrement à lui sur tous les cas prévus ou à prévoir.

VAUDREUIL.

Fait à notre quartier général, le 9 août 1759.

XXXIV

Ordonnance du gouverneur général.

28 septembre 1759.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Les circonstances exigeant que nous nous portions de notre personne à Montréal pour la défense des frontières de la colonie, où il y a toute apparence que l'ennemi est au moment de paroître, Nous remettons le commandement de l'armée à M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi, avec toute l'autorité que nous y aurions nous-même, si nous y étions présent, nous en rapportant entièrement aux mesures qu'il jugera à propos de prendre pour empêcher les ennemis de pénétrer, et aux ordres qu'il donnera au sieur de Vauquelin, concernant la manœuvre et la

défense des frégates du Roi, de celles du munitionnaire et de ses navires.

L'autorisons aussi à disposer des milices du gouvernement des Trois-Rivières, lorsqu'il le jugera nécessaire.

VAUDREUIL.

Fait à notre quartier général au Cap-Santé,
ce 28 septembre 1759.

XXXV

Modèle de lettres pour les capitaines des côtes à eux envoyé par M. de Lévis, pour répondre aux ordres qu'ils avaient reçus des généraux anglois *.

15 octobre 1759

Vous trouverez ci-après, Messieurs, le modèle de la réponse que vous devez faire au général Murray. Je vous réitère les mêmes recommandations que je vous ai déjà faites.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre que Votre Excellence me fait l'honneur de m'envoyer. Il ne m'est pas possible de l'exécuter, attendu que nous avons personnellement dans cette paroisse des détachements françois, et que

* Cette pièce appartient au XI volume des papiers du chevalier de Lévis.

leurs généraux nous défendent, sous les plus grandes peines, d'avoir aucune correspondance ni de recevoir aucun ordre de la part de MM. les généraux anglois.

Dans la situation où cette paroisse se trouve, je pense que ce que nous pouvons faire de mieux pour ne pas déplaire à aucun des deux parties belligérantes, c'est de conserver une exacte neutralité. Nous ne pouvons exactement obéir qu'à celle qui tiendra des garnisons fixées dans nos paroisses. J'espère que Votre Excellence approuvera ma conduite en ayant égard à notre triste situation.

J'ai l'honneur d'être,

avec un très profond respect,

Monsieur, etc.

XXXVI

Projet d'attaque sur Québec.

Hiver 1759.

La prise de Québec pendant l'hiver seroit d'une grande utilité pour l'Etat, fort glorieuse pour les armes du Roi et pour le général qui auroit conduit cette entreprise, effaceroit le souvenir de la dernière campagne et sauveroit peut-être encore la colonie pour dix-huit mois, puisque, cette expédition étant ignorée en Europe, il n'y a pas d'apparence que les Anglois fussent en état d'entreprendre cette place l'année pro-

chaine, comme ils viennent de faire, et que des secours médiocres suffiraient pour conserver le reste du Canada jusqu'à l'hiver de 1760.

Il est question de savoir si cette entreprise est faisable. D'après le détail suivant, il sera aisé à ceux qui connoissent la situation et les ressources de la colonie de juger si l'on peut se procurer les moyens de réussir.

L'ennemi ayant une connoissance parfaite de ce qui se passe dans le pays, on ne peut espérer de le surprendre. Les préparatifs lui seront connus longtemps avant l'expédition ; il sera instruit de nos mouvements, tel secret que nous puissions y mettre, et je ne pense pas que l'opération puisse se brusquer. Il est nécessaire, pour réussir, de le tenir en échec assez longtemps pour le fatiguer, et de lui donner de l'incertitude sur l'objet et sur l'instant de cette expédition.

Vu la nombreuse garnison de Québec, il me semble qu'on ne peut entreprendre sur cette place avec moins de huit mille bons hommes, non compris les sauvages.

Les troupes de terre peuvent fournir dix-huit cents hommes, savoir quatre piquets par bataillon de quarante-cinq hommes chaque, et les huit compagnies de grenadiers.

Les troupes de la marine, en réduisant la garnison de Jacques Cartier, peuvent fournir neuf cents hommes ; les canonniers, cinquante. Il faut savoir si l'on peut tirer des milices depuis les Cèdres jusqu'à la Pointe-aux-Trembles de Québec, les cinq mille deux cent cinquante hommes excédants, sans mettre les autres frontières hors d'état de soutenir un coup de main, si

les troupes ennemies qui sont sur le lac Champlain entreprenoient une diversion.

Je ne compte pas les milices du bas de Québec, pour lesquelles il faudroit porter des armes et des équipements, afin d'en réunir à l'armée le plus grand nombre que l'on pourroit, parce que les hommes qu'on tireroit de cette partie suffiroient à peine pour remplacer ceux de l'armée qui déserteroient ou tomberoient malades dans le cours de l'expédition.

Cette expédition, depuis le premier jour de l'assemblée jusqu'à celui de la réussite, peut durer un mois. Il faudra donc, y compris les sauvages, les pertes et les fausses consommations, se pourvoir au moins de deux cent quatre-vingt mille rations, chacune d'une livre et demie de pain et de trois quarterons de viande ou demi-livre de lard.

Il faudra plus de dix mille équipements, attendu les voleries et consommations sauvages ; quatre cents traînes attelées chacune d'un bon cheval, cinquante ou soixante quarts d'eau-de-vie, deux cents échelles longues chacune de vingt-quatre pieds et brisées en deux pièces. Les montants de ces échelles doivent être de bois léger et les traverses de noyer, ou autre bois ferme.

Je pense que la meilleure manière de les assembler seroit avec deux boulons de fer qui serviroient d'échelons. La partie basse de l'échelle supérieure étant plus large que la partie haute de l'inférieur, rien ne seroit plus aisé que de les monter.

Il faudroit en outre deux cents bouts d'échelles de deux ou trois pieds de long pour ajouter promptement au bas des échelles de la même manière, si, lorsqu'elles

seront dressées contre les murs de la ville, elles se trouvent trop courtes.

Ces échelles et les bouts à rajuster doivent être armés par le bas d'une forte pointe de fer, l'extrémité supérieure doit aussi avoir une pointe courbe pour appuyer contre la muraille, qui pourroit être tapissée de glace.

Au reste, il seroit bon d'en faire faire des modèles pour s'assurer de la meilleure manière de les construire.

L'essentiel seroit de savoir au juste la mesure qu'elles doivent avoir; trop courtes, elles ne peuvent servir, trop longues l'ennemi les culbute aisément.

Six petites pièces de campagne de fonte sur affûts marins montées dans des coulisses sur des traînes. Le canon seroit plus aisé à mener de cette manière, et, pour le pointer, il ne serait question que d'embarrer sous le derrière de la traîne, comme on fait sous les flasques d'un affût de campagne.

Ce canon servira à battre les postes extérieurs et les blockhaus et à tirer à boulets rouges, mais principalement à combattre dans la ville.

Il faudra porter l'attirail nécessaire pour chauffer les boulets. Quelques mortiers pour jeter des bombes dans la ville, tâcher d'y mettre le feu et inquiéter la garnison.

Le plus qu'on pourra ramasser de sacs à laine, matelas et madriers pour faire des mantelets et se mettre promptement à l'abri des coups de fusil.

Une cinquantaine de traînes disposées pour se retrancher promptement en les mettant l'une à côté de l'autre; assez de raquettes pour en pouvoir distribuer

dix paires au moins par piquet de troupes, un plus grand nombre aux Canadiens et une paire à chaque sauvage.

Quatre ou cinq mille fusils de rechange pour remplacer ceux qui seront cassés ou perdus dans le cours de l'expédition, et pour armer les habitants du bas de Québec.

Une quantité suffisante de poudre, de balles et de pierres à fusil. Des pétards, des masses, coins de fer, ciseaux à froid, marteaux, limes, clous à enclouer, pinces de fer, haches, scies, artifices de toutes sortes et en grand nombre. Des caissons pour porter l'artifice et cent coups de mitraille par pièce ; un millier de fascines de huit pieds de long, bien liées.

Deux cents gabions légers et aisés à porter.

Supposé qu'il soit possible de se fournir de ces moyens, voyons quels sont ceux qui peuvent vous procurer la réussite.

Il seroit nécessaire d'avoir des espions affidés et entendus qui reçussent leurs instructions de quelqu'un au fait des choses de la guerre et qui pussent instruire :

1° De la hauteur des murailles, à moins que M. de Pontleroy ne pût donner là-dessus des connoissances assurées. La manière la moins dangereuse de mesurer la hauteur d'un rempart revêtu est de compter les rangs de pierres qui le composent. Pour la partie en terre on compte les saucissons ou fascines, s'il y en a ;

2° Du nombre exact des troupes de la garnison, de celui des gardes journalières, de la force, du nombre et de la situation du corps de garde ;

3° De l'état de la place par rapport aux ouvrages intérieurs et extérieurs ;

4° De la forme, du nombre des blockhaus, de leurs défenses, si elles ont du canon, combien d'hommes dans chaque, à quelle distance elles sont l'une de l'autre ;

5° Si l'on peut arriver par quelque endroit jusqu'au pied du rempart, sans rencontrer aucune enceinte extérieure ; autrement l'entreprise ne peut réussir. L'enceinte de blockhaus, s'ils ne sont pas fort près l'un de l'autre, ne seroit peut-être pas un obstacle insurmontable, parce qu'on peut en passant en enlever un ou deux ou les masquer par un feu supérieur, et que l'on pourroit d'avance y mettre le feu avec des bombes. Cependant ils méritent une grande considération, surtout s'ils sont bien construits et s'ils enveloppent le front de la place depuis le fleuve jusqu'à la côte d'Abraham ;

6° En quel état est le côté qui regarde le fleuve dans la partie qu'on appelle le cap au Diamant. Je pense que ce côté seroit le plus aisé à escalader, quoique fort escarpé, si les Anglois n'y ont pas travaillé ;

7° Dans quel endroit sont situés les magasins à poudre, ceux des vivres et des munitions, le bois de chauffage, les logements des soldats, du commandant et des principaux officiers ;

8° S'il n'y a pas sur le rempart et près des corps de garde de petits magasins de munitions ;

9° Quelle est la place d'armes, le rendez-vous des troupes en cas d'alerte et leurs dispositions, s'il y a des réserves ordonnées, et où elles doivent s'assembler ;

10° Comment l'artillerie est disposée sur les remparts ; s'il y en a dans les rues de la ville, sur les places, en face des postes ;

11° S'il y a des lieux de retraite pour les troupes dans l'intérieur de la place, comme bastions retranchés, églises et maisons crénelées, rues coupées, etc ;

12° Quel usage font les Anglois d'une vieille redoute de maçonnerie qu'on appelle la citadelle ;

13° Quel usage ils font des flancs bas et couverts qui sont sur les fronts de Saint-Louis et Saint-Jean ;

14° Si l'on a soin de déblayer le pied des remparts et d'ôter la neige qui s'y amasse journellement ;

15° Si l'on ôte celle qui pourroit masquer les embrasures.

Pour se procurer des espions affidés, on pourroit s'adresser aux Jésuites. Ils sont propres à inspirer le zèle nécessaire pour risquer sa vie dans une besogne où peut entrer le motif de la religion.

Les préparatifs divulgueront l'entreprise ; on en peut faire mystère en public pour la mieux persuader, mais il faudra confier à quelques secrétaires et autres personnes affidées que le projet d'enlever Québec seroit fou ; qu'on n'a d'autre dessein que d'enlever les postes que les Anglois ont à Lorette et à Sainte-Foye ; que l'on tâchera d'attirer à la campagne la meilleure partie de la garnison pour la défaire et ensuite entreprendre sur la ville, mais que, si cette garnison se tient renfermée, on se contentera d'épuiser les subsistances des environs pour affamer la garnison, parce qu'on est assuré qu'il n'y a pas assez de provisions pour faire vivre les troupes angloises jusqu'à l'arrivée des vais-

seaux, sans le secours de la campagne ; qu'en même temps on essaiera de brûler des magasins en jetant des bombes et boulets rouges dans la ville.

L'ennemi sera bientôt instruit que le projet n'est pas d'escalader et croira qu'on n'a d'autre objet que de le tenir renfermé.

L'on dira aux mêmes personnes que le détachement destiné pour cette expédition n'est que de cinq ou six mille hommes, quoiqu'on fasse courir le bruit qu'il est de huit ou dix mille, et l'on gardera un grand secret sur la force réelle. Pour cet effet, il faudroit lorsque les troupes seront assemblées, établir plusieurs endroits de distribution, régis chacun par un homme principal, qui garderoit le secret sur sa patrie.

Les préparatifs étant faits, on se mettra en mouvement sans s'embarrasser du secret, on attaquera les postes de Lorette et de Sainte-Foye, s'ils ne sont pas repliés. On établira aux environs de Québec plusieurs gros quartiers qui se communiqueront et seront à l'abri d'insulte. On établira des batteries de mortiers, et s'il est possible du canon à boulets rouges, pour tirer continuellement sur la ville.

On fera faire de jour et de nuit des courses jusqu'aux postes, de fréquentes démonstrations d'escalade à différentes heures. On enlèvera avec rigueur toutes les subsistances des environs ; on en fera des dépôts vers le haut du fleuve. On armera tous les habitants du gouvernement de Québec. On fera des enterprises, s'il est possible, sur les navires et bateaux des ennemis et sur les magasins extérieurs, s'il y en a. On restera sur ces manœuvres assez longtemps pour que la garnison,

continuellement en alerte, se fatigue à la fin. On exagèrera les pertes qu'on aura faites dans les différentes occasions ; on fera aux gens entendus et aux chefs des troupes les fausses confidences ci-dessus, et on leur dira qu'au pis aller on espère faire naître parmi les Anglois la désertion ou la maladie.

Lorsqu'on croira l'ennemi rassuré ou forcé par la fatigue à se négliger sur les précautions ordinaires, on prendra son temps pour l'escalade.

Je pense que le mieux seroit d'arriver au pied du rempart un peu avant le point du jour ; de former plusieurs attaques, dont deux véritables et voisines l'une de l'autre, les autres fausses, avec ordre néanmoins de pénétrer si l'ennemi, attiré par le feu des attaques véritables, se dégarnissoit sur un certain point ;

De tâcher en même temps d'attacher le pétard à une des portes. D'avoir le corps principal à portée des véritables attaques avec les six pièces de canon, les armes, les munitions, l'artifice, les sacs à laine, les traînes préparées pour se retrancher, commandées par des officiers ; elles serviroient aussi à transporter les blessés, si l'affaire manquoit ;

Mettre à chacune des attaques des canonniers et ouvriers avec leurs outils ;

Ordre aux attaques qu'aussitôt qu'on aura gagné le haut du rempart, il soit fait un détachement pour aller attaquer, fort ou foible, la porte voisine, la faire ouvrir par les ouvriers, et la garder jusqu'à ce que les troupes du dehors soient arrivées. Le reste de ceux qui auront monté par les échelles, doit s'emparer du canon le plus

à portée et le tourner vers la ville, pour empêcher l'ennemi d'approcher.

On détachera aussi des habitants pour courir dans les rues avertir les bourgeois de se rendre à la porte qui doit s'ouvrir, où ils trouveront des armes. On leur fera dire que tous ceux qui ne s'y rendront pas seront pillés et traités comme anglois.

Le corps principal se mettra en marche, aussitôt qu'on aura nouvelle que la porte est forcée, et entrera diligemment avec les traînes, dont on fera aussitôt un retranchement au dedans de la porte. On fera aussi entrer les six pièces de campagne, les armes et l'artifice. L'on détachera des troupes le long du rempart pour tourner contre la ville tout le canon qui s'y trouvera. On y fera des coupures pour empêcher l'ennemi de regagner le terrain qu'il aura perdu. On s'emparera des maisons les plus à portée de la porte, et on y arrangera les fenêtres avec les matelas et le grenier avec des crénaux. On détachera des partis composés de gens entreprenants et bien payés, pour aller avec de l'artifice mettre le feu aux lieux où on aura connoissance que les ennemis tiennent leurs magasins. Ces partis auront ordre, s'ils ne peuvent en approcher, d'entrer dans les maisons les plus voisines et d'y mettre le feu. On formera en même temps différents corps, pour marcher en bon ordre à la place d'armes, au-devant des troupes qui sortiront de leurs logements et aux lieux de rendez-vous ; mais on aura soin de conserver sur le rempart une troupe assez considérable pour être assuré que l'ennemi ne puisse le regagner.

Pour empêcher, s'il est possible, les soldats canadiens et sauvages de se débander pour courir au pillage, on promettra d'avance aux uns et aux autres que tout le butin sera mis en commun pour être distribué également à tout le monde ; bien entendu que ce qui aura été pris aux bourgeois qui se seront réunis aux attaquants sera payé ou remplacé par le Roi.

Les corps qui marcheront dans la ville au-devant des troupes ennemies, doivent se tenir ensemble, mener du canon devant eux, faire fouiller en passant les principales maisons, sans s'amuser néanmoins à celles dont il sortirait quelques coups de fusil, avoir de l'artifice pour mettre le feu où il sera nécessaire et d'ailleurs se conduire suivant les circonstances. Il paroît essentiel de s'emparer de la maison des Jésuites, de celle des Récollets et des principales maisons de ces deux places, ainsi que de toute la rue qui mène à la porte qui aura été forcée.

On tirera un grand secours des détachements qui allumeront le feu en différents endroits. Il ne faut pas se soucier de perdre ces détachements. Ils doivent être commandés par des officiers ou sergents fermes et entendus et auxquels on promettra un avancement prompt. Les soldats seront payés particulièrement. On pourroit aussi employer avec succès quelques sauvages à cette besogne.

Si, après s'être rendus maîtres d'une partie de la ville, la fermeté de l'ennemi ou le désordre que le pillage auroit mis dans nos troupes, nous obligeoit de nous retirer, il faut tâcher, en se repliant, de mettre le feu à toutes les maisons de la ville, parce que cet incendie

peut entraîner celui des magasins, et, si l'on est assez heureux pour y réussir, et que l'on ait enlevé toutes les subsistances des environs de Québec, l'ennemi sera hors d'état d'attendre les secours d'Europe. Il seroit bon, quelques jours avant, de se mettre en mouvement, d'enlever par surprise les postes de Lorette et de Sainte-Foye; ce seroit autant de moins à combattre et un grand préjugé pour les troupes.

Au reste, la disposition des troupes pour l'attaque, les instructions à donner aux commandants des différents corps, sont l'affaire d'une combinaison réfléchie qui dépend des connoissances qu'on aura acquises sur le terrain.

Quoiqu'on vienne de donner une idée générale des moyens de prendre Québec, on ne peut dissimuler les difficultés de cette enterprise; elles sont telles que la réussite tiendroit du prodige.

Le genre des troupes à combattre et celui des troupes à y employer n'est pas le seul obstacle. Il faut soutenir pendant vingt ou trente jours la rigueur du climat, empêcher la désertion et le découragement des Canadiens, chose presque impossible, celle des sauvages, que dix chevelures feront retourner chez eux; et, si la marche des troupes est découverte, au moment de l'exécution, la difficulté presque insurmontable d'appliquer des échelles contre une garnison nombreuse et une artillerie préparée, plusieurs combats dans la ville contre des bonnes troupes qui n'ont d'autre ressource que de vaincre; l'inconvénient du pillage, terrible pour des hommes sans discipline; les fausses alarmes, les déroutes de peur ou pour un mot indiscret; la perte presque totale

de nos meilleurs corps, si l'on est obligé de se retirer ; la difficulté, si cela arrive, de mettre le feu à la ville, comme il est proposé ci-dessus ; en un mot, rien de plus glorieux et rien de plus difficile que de prendre Québec cet hiver.

Je ne sais si en profitant des premiers jours du printemps, l'on ne pourroit pas réussir à prendre Québec par un siège en règle, en faisant d'avance et avec beaucoup de secret les préparatifs nécessaires. Il faudroit pour cela être bien assuré du temps où l'ennemi sera en état d'opérer vers les lacs.

(Sans signature.)

XXXVII

Mémoire et observations sur le projet d'attaquer les postes ennemis en avant de Québec, et sur celui de surprendre la place ou de l'enlever de vive force.

18 janvier 1760.

Suivant le rapport de tous les habitants qui viennent de Québec, le poste que les ennemis ont établi dans l'église de Sainte-Foye y est à l'abri d'un coup de main ; l'église est entourée de grosses palissades, à trois ou quatre toises en avant du pied du mur ; il y a quatre pièces de canon ; leurs murs sont percés de deux rangs de créneaux et l'on peut faire feu par les fenêtres, les ennemis ayant établi une galerie en bois

pour cet objet. On suppose que l'église de Lorette est fortifiée dans le même goût.

Pour forcer un tel poste, il faut du canon. Comment l'établir sur la neige ? L'ennemi en ayant, il faut couvrir le nôtre. Aura-t-on dans la colonie assez de matelas ou sacs à laine pour former des merlons ? D'ailleurs, ne doit-on pas croire que l'ennemi, prévoyant qu'il pût être attaqué, aura pris la précaution de tirer la neige du pied des palissades, et, la jetant en avant, aura formé une élévation en glacis qui couvre en entier toute la palissade de façon que, pour la battre, il faut établir le canon à la portée pour ainsi dire du pistolet, comme on l'établit sur la crète du glacis d'une place pour battre le pied du mur du rempart.

On assure que les palissades sont plantées à six pouces de distance l'une de l'autre ; le boulet par conséquent y fera peu d'effet, et cette façon d'établir la palissade prouve que l'ennemi n'a pas voulu s'en servir pour faire feu, mais seulement pour éloigner l'attaquant du pied du mur, ce qui doit faire présumer qu'il aura jeté la neige comme il est dit ci-dessus. Il est facile par une bonne reconnoissance de vérifier le vrai état du poste.

Supposant que l'ennemi a retiré le canon ou qu'il ne peut en faire usage par l'élévation de la neige, le nôtre pour lors renversera l'église, blessera et écrasera tout ce qui sera dedans, ce qui nous rendra maîtres du poste.

On peut aussi avoir des flèches combustibles, lesquelles, étant lancées contre la toiture et contre les madriers qui masquent les croisées, peuvent y mettre le feu. Ce seroit même le moyen le plus aisé, le moins

dispendieux et pour lequel quelques sauvages suffiroient.

L'ennemi, connoissant la faiblesse du poste, au premier avis de la marche des François, fera sortir de Québec un corps de deux mille hommes qui se porteront en avant pour le couvrir, harceler et faire perdre bien du monde à votre armée dans sa marche.

Si l'ennemi ne veut pas soutenir et défendre les postes en avant de Québec, il les évacuera, placera un corps dans les maisons vers Sainte-Foye. Elles peuvent être liées ensemble par des retranchements dans la neige, ouvrage bon et que l'on peut faire en deux heures.

Irons-nous l'attaquer avec le peu de troupes réglées que nous avons ? Je puis, sans craindre d'être contredit, dire que les bataillons, * de milice sans discipline ; il ne reste que très peu de vieux soldats ; tout est recrues.

Sera-ce avec les Canadiens que l'on tentera une attaque ? On seroit moralement sûr d'être battu. Le Canadien est reconnu brave ; mais il ne peut, sans aucune discipline, attaquer en rase campagne ; il n'est pas même armé pour cela, et certainement il ne soutiendra pas un choc de pied ferme.

La terre couverte de trois ou quatre pieds de neige ne permet pas de marcher en bataille ; ce ne peut être qu'en défilant, les soldats de la tête des colonnes ayant des raquettes pour battre et consolider la neige ; et

* Si on en excepte les grenadiers, ils peuvent être comparés à des bataillons.

peut-on de la sorte former une attaque de maisons crénelées et farcies de fusiliers ?

Si des raisons que je puis ignorer engagent et déterminent à marcher en avant pour attaquer les postes de Sainte-Foye et de Lorette, ou seulement pour les faire rentrer dans la ville, après la réussite, est-on certain de faire une retraite avec une troupe indisciplinée, mal armée et foible par le peu de nourriture qu'elle a eue depuis longtemps, et ayant sur ses talons une troupe fraîche, bien nourrie, bien vêtue, bien disciplinée, bien armée et qui peut avoir à sa suite des petites pièces de canon sur des traîneaux. Que sera-ce si l'on échouoit dans l'expédition ?

Mais, que tout réussisse, que nous enlevions ces postes avancés ou que nous les fassions replier dans la ville, que notre retraite se fasse sans y perdre un seul homme, quel avantage en résultera-t-il pour la colonie ? J'ose dire aucun. Nous avons très peu de vivres, peu de munitions de guerre ; nous les consommerons et nous en manquerons ensuite au printemps pour l'ouverture de la campagne. Nous ne pourrons pas établir des postes aux lieux où sont ceux des ennemis ; nous ne pourrions les y soutenir par l'éloignement de nos quartiers. Il faudroit donc nous retirer et prendre la même position que nous tenons actuellement. Pour lors l'ennemi, avec un gros détachement, viendra brûler et désoler toutes les habitations depuis Québec jusques et compris la Pointe-aux-Trembles. Le poste de M. de Repentigny sera forcé de se replier à Jacques-Cartier ; ce qui nous éloigne de Quebec, rend nos partis plus difficiles et peut même faire soulever l'habitant.

L'ennemi peut même faire cette manœuvre au premier avis qu'il aura de la marche des François ; ce qui arrêteroit toutes nos opérations.

A l'égard de Québec, on ne doit pas espérer de le surprendre, à moins d'y avoir des intelligences. Il est à présumer que l'ennemi se garde avec attention, qu'il fait faire des rondes et patrouilles sur le rempart. On assure même que M. Murray en fait une lui-même toutes les nuits à des heures différentes.

Québec ne peut être surpris ou attaqué qu'autant qu'on aura replié ou enlevé les postes de Lorette et de Sainte-Foye, et cette démarche de notre part avertit l'ennemi de se tenir sur ses gardes.

Attaquer Québec de vive force me paroît bien hasardeux. Le rempart sur la hauteur d'Abraham est élevé dans les endroits les plus bas, de vingt-quatre pieds. On dira que la neige aura comblé le fossé ; mais n'est-on pas certain par le rapport de tous qui viennent de Québec que, chaque fois qu'il tombe de la neige, les soldats sont commandés pour la tirer du pied du mur et la jetant sur le côté, doivent former un fossé qui empêche l'approche du rempart.

Dans toute la partie entre le cap au Diamant et le bastion du palais, l'ennemi a dégorgé des embrasures pour battre toutes les avenues et pour empêcher que la neige ne couvre le canon et n'en empêche le service. Il a fait faire des caisses qui couvrent chaque pièce et que l'on peut retirer au moment que l'on est à même d'en faire usage. Il doit en être de même pour toutes les pièces qui battent et flanquent les postes et les faces des bastions.

Depuis le cap au Diamant ou les poudrières jusqu'à l'ancienne citadelle, la place n'est fermée que par des palissades jointives et crénelées. Si la neige n'empêche pas d'y aborder, c'est, ce me semble, l'endroit le plus susceptible d'être enlevé de vive force, en supposant que l'ennemi ne l'a pas renforcé. Mais l'on m'a dit qu'il avoit construit deux redoutes en arrière, sur la hauteur, qui nous arrêteroient après avoir forcé la palissade, d'autant que je connois assez le local pour pouvoir assurer que l'approche de ses redoutes est flanquée par le feu de la citadelle et qu'on ne peut en avoir pratiqué une autre sur l'ancienne enceinte des magasins à poudre.

La partie de l'enceinte de Québec entre la porte du palais et l'évêché n'est pas abordable par sa hauteur, et en outre est couverte par le faubourg de la Canoterie.

Il n'y auroit que par la basse-ville que l'on pourroit tenter une attaque de vive force, en supposant que l'on feroit diversion sur la hauteur d'Abraham ou autres points du pourtour de la place ; mais il faudroit pour cette opération que le fleuve fût entièrement pris devant Québec, ce qui n'arrive pas toutes les années.

M. Bernier est certain que la garnison de Québec étoit au départ de la flotte, de cinq mille deux cents hommes. Que ce nombre soit actuellement réduit à quatre mille, c'est encore trop, n'ayant pour l'attaque, comme je l'ai dit ci-dessus, qu'une troupe peu disciplinée et des Canadiens mal armés.

Je dois encore, avant de terminer ce mémoire, faire observer les désavantages qui doivent s'ensuivre si l'on échouoit dans ces opérations.

1° Une famine générale par la consommation des vivres qui se seroit faite ;

2° Un découragement total dans les habitants et peut-être une révolte ;

3° La désertion parmi nos troupes, tant de celles de terre que de la colonie ;

4° Une certitude que l'ennemi oseroit tout tenter sans craindre de trouver aucun obstacle par le peu de volonté des habitants et la défection des sauvages ;

5° Si, dans l'hiver, la paix avoit été signée en Europe, quel chagrin pour nos généraux que la perte de tant de braves gens, et la ruine d'une colonie hors d'état de se relever d'un grand nombre d'années.

J'ai cru devoir mettre par écrit mes réflexions sur les attaques des postes en avant de Québec et sur l'attaque de la place, et, quoique je pense avoir démontré l'incertitude de la réussite, je crois qu'il est toujours avantageux de la faire craindre à l'ennemi. Il fatiguera ses troupes. Les grandes fatigues, le grand froid peuvent y occasionner des maladies et mettre dans les troupes un esprit de désertion qui ne peut être qu'à notre avantage, et même les maladies et la désertion peuvent être parvenues à un point qu'en attaquant Québec, on seroit moralement certain de s'en rendre maître.

PONTLEROY.

Montréal, le 18 janvier 1760.

XXXVIII

Mémoire sur le siège de Québec.

Hiver 1760.

Sur les nouvelles que rapporteront MM. de Bellecombe et Arnoux, de Québec, on pourroit peut-être prendre des arrangements pour aller prendre la ville. On pourroit peut-être réussir ; mais aussi on ne le pourroit peut-être pas.

Le véritable moyen qui me paroîtroit le plus certain pour la reprendre, seroit d'envoyer un détachement en avant très secrètement, de quinze cents hommes, pour enlever les gardes de Lorette et de Sainte-Foye, qui, après les avoir enlevées prendroit poste fixe aux dits lieux, et harceleroit l'ennemi en attendant le gros de l'armée. Il faudroit pour faire le mouvement des quinze cents hommes plus promptement qu'ils fussent pris dans les côtes les plus près de Québec, en montant, sans cependant toucher aux paroisses depuis le haut du Cap-Santé jusqu'au bas de la Pointe-aux-Trembles, à cause des ouvrages continuels qu'il faut faire à Jacques-Cartier. Ce seroit quatre cents hommes environ qui resteroient dans les autres paroisses du dit gouvernement. Pour former les quinze cents hommes, il faudroit prendre tout le gouvernement des Trois-Rivières. Je pense bien qu'il ne faudroit pas grande artillerie, quelques pièces de canon et deux ou trois mortiers suffiront.

Toute l'armée, une fois rendue avec tous les ustensiles nécessaires pour l'opération, se logeroit aux envi-

rons de la ville, et on pourroit envoyer des détachements fusiller. Cela inquièteroit l'ennemi, de façon qu'il ne pourroit faire autrement que de faire tenir toute sa troupe sous les armes et qui, après avoir passé quinze jours ou trois semaines à peut-être bien des mauvais temps et froids, seroit contraint de se rendre, ou par un événement heureux d'un coup de poudrerie de neige, nous pourrions entrer dans la ville par surprise ; nous pourrions bien même n'être pas dans le cas de perdre beaucoup de monde.

L'inconvénient que je trouve à cette opération c'est, comme j'ai dit ci-devant, qu'il faudroit envoyer un détachement de quinze cents hommes enlever les gardes de Lorette et Sainte-Foye et prendre postes aux environs de la ville. Pourquoi ? Parce que l'ennemi ayant connoissance des mouvements que l'on pourroit faire pour aller sur eux, ne manqueroit pas de faire brûler Lorette, Sainte-Foye, Charlesbourg et Beauport, et par ce moyen nous mettroit hors d'état d'y camper et nous donneroit de plus à nourrir trois mille personnes au moins, et ce, pendant tout l'hiver.

Ensuite les vivres, aussi rares qu'ils le sont, font un obstacle auquel nous aurons de la peine à obvier. On me dira, les habitants en prendront chez eux pour un mois chacun. Ce sera toujours des vivres de consommés, et je dis encore malgré cela que l'expédition ne se fera pas sans qu'il y ait quatre à cinq mille minots de blé et deux cents bœufs au moins de dépensés de plus que les vivres que les habitants porteront avec eux. Je pense qu'il faudroit au moins huit mille hommes pour cette opération, et je crois qu'il faudroit bien

nous en contenter, car ce seroit bien tout ce que l'on pourroit mettre sur pied de bon pour cela.

Je ne parlerai point ici de la difficulté qu'il y auroit pour les voiturages de tous les besoins de l'armée ; mais il y auroit bien des choses à dire.

Que résultera-t-il si nous reprenons la ville de Québec ? On pourroit faire passer la garnison tout de suite à la pointe, et nous profiterions de leurs munitions de guerre et de bouche, et nous serions mieux disposés à recevoir les secours qui nous pourront venir ce printemps. S'il nous venoit seulement trente vaisseaux chargés de vivres et munitions, nous nous trouverions en état de nous soutenir un peu.

Que résultera-t-il si nous manquons notre expédition ? Nous courons grand risque de perdre la colonie entière, parce que l'habitant se trouvera ce printemps épuisé de tout, fatigué, rebuté et découragé, de façon que, s'il est question d'entrer en campagne, il ne sera pas possible, n'y eût-il que par faute de subsistance, ne fallût-il que quinze jours pour sauver le pays. Nous n'aurons donc recours qu'à la paix. Si nous y avons recours, il n'est pas nécessaire de nous exposer à perdre beaucoup de monde, et à mettre une famine générale pour reprendre une ville qui nous sera sûrement rendue et qui l'est peut-être déjà. Ce n'est point la reprise de Québec qui y donnera lieu, puisqu'il ne seroit pas possible de la faire savoir à la Cour promptement.

Il est certain que le Roi veut soutenir ce pays-ci, ou il le veut abandonner. S'il veut le soutenir, il ne peut penser autrement que de faire la paix, ou nous envoyer un grand secours par une escadre assez puis-

sante pour en imposer à celle de nos ennemis. Pour profiter de cette escadre, il ne faut donc pas nous exposer à épuiser entièrement la colonie, au contraire il faut tâcher de trouver les moyens de la soutenir jusqu'à ce que les secours soient arrivés.

Mais, si le Roi ne fait pas la paix et qu'il ne nous envoie pas de secours, que quelques vaisseaux de transport, nous ne devons pas douter que l'Anglois arrive pour achever la conquête de ce pays-ci, et se mettra en état d'intercepter tous nos vaisseaux de transport, et par ce moyen nous obligera à nous rendre sans donner coup.

Je ne dis pas cependant que l'on ne puisse tirer des conjectures avantageuses sur la reprise de Québec. Peut-être l'Anglois n'est pas en état de mettre une aussi forte escadre sur pied que celle qu'il a mise l'année dernière. Par conséquent, s'il nous parvenoit quelques vaisseaux de transport chargés de munitions de guerre, de bouche et de marchandises, ayant repris Québec, nous pourrions nous y conserver, ainsi que dans les autres postes. Mais cette entreprise ne peut avoir lieu et ne peut être bonne que lorsque nous verrons lieu d'avoir des vivres pour entrer en campagne jusqu'à la fin de juin, d'excédant à celles que nous pourrions consommer dans l'opération d'hiver.

XXXIX

A MM. les commandants des vaisseaux de guerre ou marchands expédiés pour le Canada.

A Montréal, le 1er avril 1760.

Messieurs,

Le triste état où la colonie se trouva réduite à la fin de la campagne, l'année dernière, doit aisément vous faire juger de sa situation actuelle et des pressants besoins où nous sommes de toutes choses. J'ai cependant surmonté les obstacles et de la disette des comestibles et de tous les autres moyens, pour disposer toutes choses nécessaires au départ de l'armée que j'ai destinée à suivre les glaces pour faire le siège de Québec. Il ne faut rien moins qu'une semblable expédition pour le salut de cette colonie, dans les circonstances plus que critiques où elle se trouve. J'ai lieu d'espérer, d'après mes mesures, que cette tentative ne portera pas à faux.

Je suis dans la confiance que la Cour aura prévu à nous faire passer de très bon printemps, de puissants secours de toute espèce, cette lettre n'est donc, Messieurs, que pour témoigner comme il importe que ces secours nous parviennent promptement.

Je me flatte que vous serez entrés dans le fleuve avant la flotte ennemie. En ce cas, je vous prie de suivre votre route jusque dans le bassin de Québec, toutefois hors la portée du canon et des bombes de la ville.

Je n'aurai rien de plus pressé que de vous y donner de mes nouvelles. J'ai prévu à vous faire fournir des

pilotes pratiques de la traverse ; lorsque vous passerez au Cap-aux-Oies, j'ai établi ainsi qu'au Bic et à Saint-Barnabé, des vigies pour répondre à vos signaux.

Si, par un événement malheureux, la flotte ennemie était entrée avant vous dans le fleuve, je ne puis en ce cas que vous prier de vous conformer aux ordres que vous avez de la Cour.

Comme il est de la plus grande conséquence que les dépêches dont vous aurez été chargés en partant de France me parviennent diligemment, principalement par rapport aux ordres et instructions de la Cour qu'elles pourront renfermer, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien remettre au sieur Legris ou au sieur Lepage chargés de mes ordres, les dépêches aux adresses ci-après savoir :

A mon adresse.
A l'adresse de M. l'évêque.
A l'adresse de M. le chevalier de Lévis.
A l'adresse de M. l'intendant.
A l'adresse de M. de Bourlamaque.
A l'adresse de M. de Rigaud.
A l'adresse de M. de Bougainville.
Et à l'adresse du munitionnaire.

Desquelles dépêches les dits sieurs vous donneront un reçu au bas d'une copie de cette lettre qu'ils certifieront.

Vous voudrez bien, Messieurs, attendre de mes nouvelles, si la flotte ennemie vous a précédés dans le fleuve. Je vous donnerai mes ordres relativement à ceux que j'aurai reçus de la cour.

Je souhaite, Messieurs, être bientôt à portée d'avoir l'honneur de vous voir. Ayez la bonté de m'envoyer l'état des vivres, munitions, troupes, etc., que vous aurez à bord de vos navires.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus vif et le plus sincère,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : VAUDREUIL.

XL

A M. le commandant de la flotte ou escadre qui arrivera dans cette colonie.

A Montréal, le 6 avril 1760.

Monsieur,

Malgré la triste situation de cette colonie, soit par les avantages que les Anglois ont eus la campagne dernière, soit par l'extrême disette des vivres, j'ai rassemblé une armée pour faire le siège de Québec, et j'ai chargé M. le chevalier de Lévis, maréchal de camp, de cette expédition, avec la même autorité que si j'étois en personne à la tête de l'armée. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui donner communication des ordres et instructions que vous avez de la Cour relativement à cette colonie. Il correspondra et coopèrera avec vous suivant les vues de Sa Majesté et que les circonstances pourront l'exiger, en attendant que je puisse régler ses opérations.

Vous voudrez bien lui remettre les dépêches dont vous, Monsieur, ou les capitaines de votre escadre, seriez chargés à mon adresse, supposé que vous ne me les ayez pas fait passer avant que cette lettre vous parvienne.

Agréez que tous vos Messieurs trouvent ici mille choses de ma part et les assurances de l'attachement vif et sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL.

XLI

Etat général des prix des journées qui pourront être employées tant au siège que dans l'armée.

12 avril 1760.

SAVOIR :

AU SIÈGE.

Les travailleurs de nuit à la tranchée : 3 livres ;
Les travailleurs de jour à la tranchée : 2 livres ;

Les sapeurs de nuit, ou de jour	Ces deux articles ne peuvent être fixés, attendu qu'ils varient continuellement à mesure que les dangers augmentent ; c'est le général qui les règle.
Les mineurs	

Les canonniers et autres employés comme tels, servant les batteries : 6 livres..... Aux sergents, *idem* : 4 liv.	Pour vingt-quatre heures.
Les maîtres ouvriers, employés hors des tranchées : 4 livres ..... Les servants : 3 livres....	Lorsqu'ils seront employés dans la tranchée, ils auront une augmentation proportionnée.
Saucissons..... Fascines. ..... Gabions..... Claies ..... Mantelets et autres ouvrages.	Les prix de ces articles doivent être réglés par M. de Pontleroy.
Plates-formes et tous les ouvrages qui concernent l'artillerie.....	Ces articles seront réglés par M. de Montbeillard.
Transports, soit dans la tranchée ou ailleurs...	Le général règle ces articles, suivant les circonstances.

Travailleurs ordinaires hors des tranchées : 1l 10s

Outre ce qui est spécifié ci-dessus, le général accorde journellement des gratifications suivant les circonstances.

BIGOT.

A Montréal, le 12 avril 1760.

XLII

Mémoire pour servir d'instruction à M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi.

16 avril 1760.

Le dénouement de la campagne dernière réduisit la colonie dans les circonstances les plus critiques et dans la situation la plus triste :

1° Par la forte garnison que les ennemis laissèrent à Québec et par leur proximité de nos frontières des lacs Champlain et Ontario ;

2° Par l'épuisement de nos ressources, de nos autres moyens et particulièrement par l'extrême disette des vivres.

Nous conçûmes cependant le désir de reprendre Québec pendant l'hiver. Nous réglâmes, conjointement avec M. le chevalier de Lévis, les préparatifs les plus pressants pour une semblable expédition. La bonne volonté des Canadiens secondant parfaitement nos mesures, nous avions tout lieu d'espérer de ne pas perdre le premier instant que la garnison de Québec se trouveroit affoiblie par la maladie ou découragée par quelque événement malheureux, comme l'incendie de ses magasins à poudre, etc.

Les connoissances que nous avons eues des forces de l'ennemi, de ses dispositions militaires, les obstacles que nous ne pouvions surmonter pour une semblable campagne, surtout par rapport aux subsistances, la plus grande partie des moulins étant arrêtés par les glaces, tout cela bien considéré, bien réfléchi, et par M.

le chevalier de Lévis, et par nous, nous engagea à éluder secrètement l'exécution de notre projet jusqu'à l'ouverture de la navigation. Nous avons toutefois fait les démonstrations qui dépendoient de nous pour donner des alertes et de vives inquiétudes capables de fatiguer la garnison de Québec, ce qui n'a pas laissé que de produire l'effet que nous en espérions.

Le moment est maintenant des plus urgents. Nous avons, après bien des soins, réuni toutes les ressources de la colonie en comestibles et munitions de guerre ; les unes et les autres sont très médiocres, pour ne pas dire insuffisantes ; aussi usons-nous de tous les expédients que notre zèle peut nous suggérer pour y suppléer. Nous avons concerté et arrêté avec M. le chevalier de Lévis le plan du siège de Québec et tout ce qui y est relatif.

Il est convaincu tout comme nous que c'est l'unique tentative que nous ayons à faire pour sauver la colonie. Nos forces consistent à environ trois mille cinq cents hommes de troupes, trois mille miliciens des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, et environ quatre cents sauvages des différentes nations.

Nous comptons que, indépendamment des Canadiens, les habitants du gouvernement de Québec, ou du moins la plus grande partie, se joindront à cette armée, aussitôt que la place sera investie.

Nous écrivons pour cet effet à MM. les curés et capitaines de milice de toutes les paroisses de ce gouvernement une lettre circulaire *.

* Pièce suivante.

Comme le zèle des Canadiens pourroit être susceptible de quelque ralentissement, étant intimidés par les menaces du général Murray, M. le chevalier de Lévis accompagnera nos lettres circulaires d'un manifeste rigide par lequel il relèvera ces Canadiens de leur crainte et les assujettira à se joindre à lui sous peine de la vie.

M. le chevalier de Lévis sait que nous ne pouvons pas lui donner une armée plus considérable, les milices qui resteront dans le gouvernement des Trois-Rivières et de Montréal étant indispensablement nécessaires pour ensemencer les terres. Il sait aussi que nous devons en même temps prévoir à la sûreté des frontières des lacs Champlain et Ontario.

Ces deux partis exigeant notre présence en cette ville, et pour veiller à tous les mouvements des ennemis, et pour pourvoir à toutes choses dans l'intérieur de la colonie, nous remettons à M. le chevalier de Lévis avec la confiance que nous devons à son zèle et à son expérience, le commandement de l'armée que nous avons, de concert avec lui, destinée pour l'expédition de Québec, et, à cause de notre éloignement et des cas auxquels nous ne saurions prévoir actuellement, nous lui déposons les mêmes pouvoirs que nous aurions nous-mêmes, si nous commandions en personne cette armée, l'autorisant à agir ainsi qu'il le jugera plus convenable pour le bien du service, l'intérêt de la colonie et de l'Etat.

Quoique le succès du siège de Québec paroisse incertain, et par le peu de moyens que nous avons en munitions, artillerie et vivres, et par nos forces mêmes

vis-à-vis celles de l'ennemi qu'il est de notre prudence de supposer d'environ quatre mille combattants, qui pourront augmenter en nombre par les secours que les Anglois attendent d'un instant à l'autre, nous avons néanmoins mûrement réfléchi et déterminé avec M. le chevalier de Lévis que tous ces obstacles ne sauroient nous arrêter, que l'expédition de Québec est l'unique parti à prendre, et pour conserver encore la colonie au Roi, et pour nous mettre à portée de recevoir librement les secours qu'il aura plu à Sa Majesté de nous faire passer, d'autant mieux que les ennemis ayant pris poste à la côte du sud, vis-à-vis de Québec, et y établissant des batteries, ces secours ne sauroient passer sans un danger évident.

D'après ces puissants motifs, il importe que M. le chevalier de Lévis porte la plus grande activité dans ces opérations, c'est sur quoi nous n'avons rien à lui prescrire, nous en rapportant entièrement à son zèle, à son expérience et à l'attachement particulier que nous lui avons toujours connu pour cette colonie.

Comme il se trouve parmi les troupes qui composent la garnison de Québec nombre de soldats françois et allemands qui ont laissé le service du Roi ou de leurs légitimes souverains, qui sont alliés à Sa Majesté pour entrer dans celui du Roi de la Grande-Bretagne, après avoir mûrement réfléchi, et attendu que, dans les occurrences présentes, nous devons tenter toutes les voies licites pour augmenter nos forces et affoiblir celles de nos ennemis, nous avons cru du bien du service du Roi de faire jouir ces mêmes soldats de l'amnistie accor-

dée par l'ordonnance de Sa Majesté du 29 décembre 1757. En conséquence, nous avons rendu la nôtre, dont M. le chevalier de Lévis fera usage, conformément aux conditions y insérées.

Si nous sommes assez heureux pour que M. le chevalier de Lévis parvienne à obliger la garnison de Québec à lui demander à capituler, il se prévaudra autant qu'il le pourra des circonstances et de la situation où l'ennemi pourra se trouver pour ne lui accorder que les articles mentionnés dans le projet que nous lui avons remis d'une capitulation avantageuse pour nous. Bien loin d'entendre le gêner à cet égard, nous lui observons que la situation de la colonie, l'incertitude du succès et l'appréhension des forces que les Anglois peuvent recevoir par le fleuve, ne nous permettent pas d'être difficiles. Ainsi, nous prévenons M. le chevalier de Lévis que nous approuvons d'avance tous les articles qu'il croira devoir accorder à cette garnison, notre objet capital étant d'accélérer de soulager la colonie par la reddition de Québec, et de nous mettre en état de nous opposer aux efforts que les Anglois pourront faire pour pénétrer dans l'intérieur de la colonie par les lacs Champlain et Ontario.

M. le chevalier de Lévis emploiera toutes les voies, moyens et négociations imaginables pour accélérer la reddition de Québec. Il accordera pour cet effet telle somme qu'il jugera nécessaire aux personnes qui y contribueront, fût-il même obligé de donner un libre et entier cours à la dépense que nous sommes autorisés à faire par la lettre chiffrée du ministre de 10 février

1759, commune à feu le marquis de Montcalm et à nous, dont M. le chevalier a une expédition *.

M. le chevalier de Lévis est instruit que nous avons établi des vigies à Saint-Barnabé, au Bic et à l'île aux Coudres, pour reconnoître les bâtiments françois et leur fournir des pilotes pour pratiques.

Nous remettons à M. le chevalier de Lévis copie des ordres que nous avons donnés à ce sujet, les signaux que ces bâtiments et celui qui a hiverné à Gaspé doivent faire.

Supposé qu'il nous vînt une flotte françoise, M. le chevalier de Lévis fera passer au commandant de cette flotte la lettre que nous lui écrivons † pour le prier de lui donner connoissance de ses ordres et instructions. Il correspondra et coopèrera avec lui à l'exécution des vues du Roi pour cette colonie, suivant que les circonstances pourront l'exiger, jusqu'à ce que nous puissions régler ses opérations.

M. le chevalier de Lévis s'en fera remettre exactement toutes nos dépêches ; il donnera ou fera donner un reçu de celles de la Cour, s'il est nécessaire ; il nous fera passer diligemment ces dépêches par une personne sûre.

Au surplus, M. le chevalier de Lévis nous expédiera des courriers journellement ou le plus souvent qu'il lui sera possible, pour nous instruire de ses progrès. Nous n'aurons de notre côté rien de plus pressé que de lui faire part de ce qui se passera d'intéressant sur nos frontières.

VAUDREUIL.

Fait à Montréal, le 16 avril 1760.

* Voir à la date dans les lettres de la Cour de Versailles.
† Voyez ci-dessus, 6 avril.

XLIII

Lettre circulaire écrite aux capitaines des milices nord et sud du gouvernement de Québec.

A Montréal, le 16 avril 1760.

Depuis le dénouement de la campagne dernière, Monsieur, j'ai été vivement occupé de la situation où les malheurs de la guerre ont réduit les Canadiens du gouvernement de Québec.

J'ai été particulièrement sensible aux menaces que le général Murray leur a faites par tous ses manifestes, aux vexations qu'il a exercées envers eux, et au traitement dur et cruel qu'il a fait subir à la plupart des Canadiens sans aucun droit ni raison légitimes.

Le triste état de ces Canadiens, les sentiments que je leur connois de zèle pour le service du Roi et leur attachement à leur patrie, tout cela n'a pas peu contribué à augmenter le désir que j'ai toujours eu de reprendre Québec, et de délivrer par là les Canadiens des tyrannies qu'ils n'ont que trop éprouvées.

C'est dans cette vue, Monsieur, que j'ai rassemblé une très puissante armée avec un train considérable d'artillerie, pour assiéger Québec. Rien n'égale l'ardeur des troupes, des Canadiens et des différentes nations sauvages que j'ai destinées pour cette expédition.

Ma présence étant essentiellement nécessaire en cette ville, soit pour veiller à la sûreté de nos frontières des lacs Champlain et Ontario, soit pour renforcer l'armée qui va faire le siège de Québec, si, contre mon

attente, la garnison de cette place recevoit des secours d'Europe, j'ai remis le commandement en chef de cette armée à M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi, et par son amour pour tout ce qui est canadien, et par la confiance que ceux-ci, les troupes et les nations sauvages ont également en lui. Cette armée part. Bientôt la ville de Québec sera investie.

Mon intention est, Monsieur, que vous, vos officiers et tous les Canadiens de votre compagnie partent aussitôt la réception de cette lettre et du manifeste de M. le chevalier de Lévis pour vous rendre près de ce général avec armes et bagages et vous joindre à son armée. Je l'ai autorisé à vous donner cet ordre sous peine de la vie, je suis bien convaincu de votre empressement à l'exécuter, et que votre courage ne cèdera rien à celui des troupes et des Canadiens de l'armée.

Vous y avez, Monsieur, ainsi que vos miliciens, un intérêt très particulier. Vous n'avez que trop expérimenté l'aversion des Anglois pour tout ce qui est canadien. Vous avez aussi fait les plus tristes épreuves de la dûreté de son gouvernement. De là vous devez conclure quel seroit votre sort s'ils avoient l'entière possession de cette colonie.

Vous touchez au moment de triompher de cet ennemi ; il ne peut que succomber aux efforts de notre armée.

Nous touchons aussi au moment de recevoir de puissants secours de France.

Enfin, c'est à vous, braves Canadiens, à vous signaler ; vous devez tout entreprendre, tout risquer pour

conserver votre religion et pour le salut de votre patrie. Les Canadiens de ce gouvernement et de celui des Trois-Rivières marchent avec zèle, et par attachement et par amour pour vous. Vous devez les imiter en tous points, joindre vos efforts aux leurs et les surpasser même.

J'assure des récompenses marquées de la part de Sa Majesté à ceux d'entre vous qui donneront des preuves éclatantes de leur zèle ; mais aussi je ne puis vous cacher que ceux qui auront été ou seront traîtres à leur patrie, seront punis avec la plus grande rigueur des ordonnances de Sa Majesté.

Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur,

Signé : VAUDREUIL.

XLIV

Lettre circulaire écrite à MM. les curés nord et sud du gouvernement de Québec.

A Montréal, le 16 avril 1760.

Monsieur,

Je ne doute pas que les capitaines des milices de votre paroisse ne vous donnent connoissance de la lettre que je leur écris. Vous y verrez, Monsieur, ma vive sensibilité à la triste situation des Canadiens, aux vexations, à la tyrannie que les Anglois exercent envers eux, et particulièrement au traitement dur et cruel que le

général Murray n'a que trop souvent fait subir à la plupart des Canadiens, sans aucun droit ni raison légitimes.

Vous y verrez aussi, Monsieur, que, pressé par ces motifs et par mon amour pour la patrie, je fais marcher une très puissante armée et un train très considérable d'artillerie pour assiéger Québec et faire par là triompher nos braves Canadiens d'un ennemi qui n'a que trop développé son aversion pour eux, et qui certainement les réduiroit à la condition la plus déplorable, s'il était en possession de toute cette colonie.

Je suis bien convaincu que ces pauvres malheureux auront trouvé en vous, Monsieur, quelque consolation dans l'amertume de leurs peines.

Je le suis aussi qu'ils vous témoigneront leur joie du puissant effort que je fais pour les dégager, les délivrer d'un ennemi qui a méprisé, violé les lois et même les droits des gens.

C'est dans cette confiance, Monsieur, que je vous prie de vouloir bien employer le crédit, l'ascendant que votre caractère vous donne sur vos paroissiens pour leur faire connoître qu'il est de leur religion, de leur honneur et de leur propre intérêt de se joindre tous avec armes et bagages à l'armée, et de surpasser même le zèle et l'ardeur des troupes, des Canadiens et des différentes nations sauvages qui la composent.

Ma présence étant essentiellement nécessaire ici à tous égards, j'ai remis le commandement de cette armée à M. le chevalier de Lévis, maréchal des camps et armées du Roi. Il aime les Canadiens ; il a leur

confiance, celle des troupes et de toutes les nations sauvages.

Vous verrez enfin, Monsieur, le manifeste de ce général ; je l'ai autorisé à donner ordre à tous les Canadiens de votre paroisse de le joindre sous peine de la vie.

J'assure aux Canadiens qui se signaleront par des actions éclatantes, des récompenses marquées du Roi ; mais je les préviens que ceux qui auront été ou seront traîtres à leur patrie, seront punis avec la plus grande rigueur des ordonnances de Sa Majesté.

C'est maintenant, Monsieur, le moment où vous pouvez, en ce qui vous concerne, donner des preuves parfaites de votre zèle pour le service du Roi et de votre amour pour la patrie.

Je saisirai avec plaisir cette occasion pour vous procurer des grâces de Sa Majesté.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : VAUDREUIL.

XLV

Ordonnance du gouverneur général.

16 avril 1760.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous ordonnons au sieur Legris, officier de milice, de partir incessamment de cette ville pour s'aller établir en vigie au Bic, dans la position la plus favorable pour reconnoître les vaisseaux qui entreront dans le fleuve.

Nous lui remettons pour cet effet les signaux que doivent faire ceux qui nous seront expédiés de France. Il prévoira à tous les arrangements nécessaires pour répondre dans tous les lieux qui y sont indiqués. Il établira conséquemment des vigies à Saint-Barnabé, et il restera en observation au Bic.

Nous le prévenons que, relativement aux dits signaux, nous donnons nos ordres pour une semblable vigie au Cap-aux-Oies où nous faisons rassembler les pilotes pratiques de la traverse, lesquels se rendront à bord des vaisseaux françois pour les piloter sitôt qu'ils se seront fait connoître.

Le sieur Legris en préviendra les capitaines des vaisseaux à bord desquels il ira.

Nous recommandons expressément au dit sieur Legris de n'aller à bord d'aucun vaisseau ni navire qu'ils ne se soient fait connoître à lui par les signaux ou par les personnes qu'ils auront mises à terre.

Lorsqu'il sera certain que ces vaisseaux sont français, il ira à leur bord et, en vertu de notre lettre ci-jointe, il demandera au commandant de ces vaisseaux, soit qu'ils soient au Roi ou à des particuliers, les dépêches dont ils seront chargés, savoir :

A notre adresse,
A l'adresse de M. l'évêque,
A l'adresse de M. le chevalier de Lévis,
A l'adresse de M. Bigot,
A l'adresse de M. de Bourlamaque,
A l'adresse de M. de Rigaud,
A l'adresse de M. de Bougainville,
A l'adresse du munitionnaire.

Il nous apportera toutes ces dépêches en toute diligence ; il aura cependant attention avant son départ d'en prévenir la vigie de Saint-Barnabé, ainsi que du passage des vaisseaux à bord desquels il aura été, de leurs noms et de ceux des capitaines, en lui recommandant d'en faire part aux autres navires s'il s'en présente.

Nos ordres pour cette vigie sont en blanc, notre intention est d'en charger le sieur Molé Lepage, capitaine à Saint-Bernabé. Le sieur Legris s'y conformera, à moins qu'il ne soit arrivé accident à M. Molé ; auquel cas il remplira ses ordres du nom de la personne qu'il croira la plus propre à les exécuter.

Signé : VAUDREUIL.

Fait à Montréal, le 16 avril 1760.

N.D. de Grâces
Bibliothèque
O. M. I.
HULL

XLVI

Ordonnance du gouverneur général.

16 avril 1760.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous ordonnons au sieur N.... de se rendre à Saint-Barnabé où il s'établira en vigie dans la position la plus favorable pour reconnoître les vaisseaux qui entreront dans le fleuve.

Nous lui remettons pour cet effet les signaux que doivent faire ceux qui nous seront expédiés de France, il prévoira à tous les arrangements nécessaires pour répondre lui-même aux dits signaux.

Nous le prévenons que le sieur Legris s'établira en vigie au Bic pour reconnoître aussi les dits vaisseaux et répondre également à leur signaux ; que, relativement à ces signaux, nous donnons nos ordres pour une semblable vigie au Cap-aux-Oies, où nous faisons rassembler les pilotes pratiques de la traverse, lesquels se rendront à bord des vaisseaux françois pour les piloter sitôt qu'ils se seront fait connoître.

Le sieur N.... en préviendra les capitaines de vaisseaux à bord desquels il ira.

Nous recommandons expressément au dit sieur N... de n'aller à bord d'aucun vaisseau, ni navire qu'ils ne se soient fait connoître à lui par les signaux ou par les personnes qu'ils auront mises à terre.

Lorsqu'il sera certain que ces vaisseaux sont français, il ira à leur bord, et, en vertu de notre ordre ci-joint, il demandera au commandant de ces vaisseaux, soit qu'ils soient au Roi ou à des particuliers, les dépêches dont ils seront chargés aux adresses ci-après, savoir :

A notre adresse,

A l'adresse de M. l'évêque,

A l'adresse de M. le chevalier de Lévis,

A l'adresse de M. Bigot,

A l'adresse de M. de Bourlamaque,

A l'adresse de M. de Rigaud,

A l'adresse de M. de Bougainville,

A l'adresse du munitionnaire.

Il fera passer toutes ces dépêches par une personne de confiance au sieur Legris, qui nous les portera promptement ; et, supposé que le dit sieur Legris fût parti du Bic, il nous expédiera des courriers sûrs et vigilants pour nous porter les dites dépêches ; il leur recommandera de diriger leur route de façon à ne pouvoir être surpris de l'ennemi.

Signé : VAUDREUIL.

Fait à Montréal, le 16 avril 1760.

XLVII

Ordonnance du gouverneur général.

16 avril 1760.

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Nous ordonnons au sieur N... de partir incessamment pour aller s'établir en vigie sous le Cap-aux-Oies, dans la position la plus favorable pour reconnoître les vaisseaux qui auront entré dans le fleuve et qui se présenteront pour faire la traverse.

Nous lui remettons pour cet effet les signaux que doivent faire ceux qui nous seront expédiés de France. Il prévoira à tous les arrangements nécessaires pour répondre lui-même aux dits signaux et pour rassembler près de lui les pilotes pratiques de la traverse. Il remettra pour cet effet les lettres que nous écrivons aux capitaines ou autres commandants des compagnies de l'île-aux-Coudres et des Eboulements *.

Nous donnons ordre à ces capitaines de leur faire délivrer les vivres et généralement tout ce qui lui sera nécessaire, dont les fournisseurs seront payés sur ces reçus.

Nous le prévenons que nous avons établi aussi des vigies à Saint-Barnabé et au Bic, pour reconnoître

* Pièce suivante.

aussi les dits vaisseaux et répondre également à leurs signaux, et que les personnes chargées de nos ordres avertiront les capitaines des vaisseaux françois à bord desquels ils iront, de la vigie que nous établissons au Cap-aux-Oies, et que les pilotes pratiques de la traverse y seront rassemblés.

Nous recommandons expressément au dit sieur N... de n'aller à bord d'aucun vaisseau ni navire qu'ils ne se soient faits connoître à lui par les signaux ou par les personnes qu'ils auront mises à terre.

Lorsqu'il sera certain que ces vaisseaux sont françois, il ira à leur bord et leur remettra le nombre de pilotes pratiques qui leur seront nécessaires pour faire la traverse.

Signé : VAUDREUIL.

Fait à Montréal, le 16 avril 1760.

XLVIII

A M. Savard, capitaine de milice aux Eboulements, et à M. Tremblay, capitaine de milice de l'île-aux-Coudres.

A Montréal, le 16 avril 1760.

Vous verrez, Monsieur, par la lettre que je vous écris, les justes mesures que j'ai prises pour assiéger Québec. J'ai lieu de croire et de me flatter, et je n'en doute nullement, que cette place ne tardera pas à être en mon

pouvoir. Je suis bien persuadé que vous n'aurez rien de plus pressé que de vous joindre avec votre compagnie à l'armée que j'ai confiée à M. le chevalier de Lévis pour cette expédition.

J'ai aussi lieu de me flatter que le Roi a fait partir en prime nombre de vaisseaux de guerre et de transports pour introduire dans cette colonie les secours de toute espèce que j'ai demandés l'automne dernier, et qu'ils sont actuellement à l'entrée du fleuve ; j'ai établi des vigies à Saint-Barnabé et au Bic.

Le sieur N... par qui vous recevrez cette lettre, doit s'établir aussi en vigie au Cap-aux-Oies. Comme il doit avoir près de lui tous les pilotes pratiques de la traverse pour les distribuer sur les vaisseaux françois, après qu'ils auront fait les signaux et qu'ils se seront fait connoître, je vous prie, Monsieur, de rassembler, aussitôt ma lettre reçue, tous les pilotes de votre compagnie et des environs, et de les remettre au dit sieur N... Ces pilotes seront payés suivant l'usage, et indépendamment de cela, je leur accorderai une gratification.

Vous les préviendrez que ceux qui, par mauvaise volonté ou par quelque prétexte ou raison que ce soit, hors le cas de maladie, n'exécuteront point mes intentions, seront dès ce moment regardés comme rebelles à mes ordres, traîtres à leur patrie et à l'Etat, que comme tels ils subiront les peines portées par les ordonnances du Roi.

Vous ferez fournir au dit sieur N... les vivres et généralement tout ce dont il aura besoin, le paiement en sera exactement fait sur ses reçus.

Signé : VAUDREUIL.

XLIX

Instructions pour MM. les officiers des troupes de la marine.

Sans date, avril 1760.

MM. les officiers qui seront destinés à marcher avec les soldats de la marine se rendront dans leurs quartiers, pour y rester et veiller à ce que les soldats soient en état de partir au premier ordre qui leur sera envoyé, et qu'ils aient des vivres pour six jours pour se rendre à Québec, lesquels doivent leur être fournis par les habitants ; les capitaines des côtes ont reçu des ordres à cet égard. MM. les officiers ne peuvent porter assez d'attention pour que les armes des soldats soient en état. Ils préviendront qu'ils n'auront leurs équipements qu'à Québec, de même que les armes qui seront à changer.

En passant à Montréal, MM. les officiers feront prendre pour eux et pour les soldats des tentes, qui leur seront délivrées des magasins. Si les soldats n'ont pas de havre-sacs ou poches pour mettre les vivres, les capitaines des côtes ont ordre de leur en faire fournir par les habitants. Elles seront payées ou remplacées sur les reçus qui en seront faits par MM. les officiers ou sergents.

Les marmites et les tentes seront délivrées à Montréal.

MM. les officiers destinés à marcher avec les milices se rendront dans les différentes paroisses pour y rester et disposer les habitants à marcher au premier ordre.

Ils feront la visite des armes, des chaudières, casse-têtes, et généralement de tout ce dont il dépend d'être bien armés et équipés, pour que rien ne manque au moment du départ. MM. les officiers feront mettre aussi en état le plus promptement possible tous les bateaux, canots et pirogues qui se trouveront dans les différentes paroisses, parce que l'on manque de voitures pour se rendre promptement à Québec.

MM. les officiers prendront un état de celles sur lesquelles on peut compter, lequel état ils nous enverront. Il seroit bien à désirer qu'il se trouvât assez de voitures dans les côtes pour pouvoir transporter le monde qui sera commandé pour se rendre à Québec.

MM. les officiers s'informeront exactement si tous les miliciens en état de porter les armes ont pour six jours de vivres en réserve, pour que rien ne puisse arrêter leur départ, qui sera précipité. Les capitaines des côtes ont reçu des ordres à cet égard. MM. les officiers rendront compte de ceux qui auront manqué à s'y conformer, pour que nous les fassions punir sur le champ avec la plus grande sévérité.

CORRESPONDANCE

DES

GÉNÉRAUX ANGLAIS

AVEC

MM. DE VAUDREUIL, DE MONTCALM ET DE LÉVIS

DEUXIÈME PARTIE

I

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Camp at Lake George, 21st July, 1758.

Sir,

I have the honour to acquaint you by lieutenant Small, the bearer of this letter, that captain Bonneau, lieutenants Jaubert, La Rochelle, le chevalier de Résie and le chevalier Bernard, MM. Granet and Rémillat, cadets, together with 144 non-commissioned officers and private men of the troops under your command, were taken

prisoners in the affair of the 6th, who have been treated with all humanity and care, and I make no doubt but you will do the same to any English officers or soldiers, who may have fallen into your hands. I beg you will be pleased to send me a list of the officers by the bearer with the number of private men.

The flag of truce, which conveys this letter to Your Excellency, accompanies likewise col. Schuyler and captain Martin, who have been detained by me till now with no other view than that of accommodating some of your officers, who had solicited me to propose the exchange. I offered the marquis de Vaudreuil, and seemed confident His Excellency would gladly come into it; but, as he has refused to acquiesce to that proposal, I now return you the above gentlemen, and to convince Your Excellency how desirous I am to carry on the war in this country with the same humanity and generosity it is in Europe and ought to be everywhere, I have not scrupled at the instance of captain Bonneau, to suffer him to return to Canada, on his parole, in order to settle his affairs; for which purpose I have granted him six months, at the expiration of which, if he is not sooner exchanged, I shall expect him back at New-York. Meanwhile I would likewise recommend it to Your Excellency, if you are inclinable to an exchange, to let me know your proposals thereupon, by the return of the flag of truce, as you must be sensible, that whatever good treatment prisoners may meet with during their captivity, they must nevertheless labor under great anxieties.

II

[*Traduction*]

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Du camp du lac George, le 21 juillet 1758.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer par le lieutenant Small, porteur de cette lettre, que le capitaine Bonneau, les lieutenants Jaubert, La Rochelle, le chevalier de Résie et le chevalier Bernard, les sieurs Granet et Rémillat, cadets, avec cent quarante-quatre bas officiers et soldats des troupes qui sont à vos ordres, ayant été pris à l'affaire du 6, ont été traités avec toute l'humanité et tout le soin possibles. Je ne doute pas que vous n'en usiez de même à l'égard de tous les officiers ou soldats anglois qui seront tombés dans vos mains. Je vous prie de m'envoyer par le porteur une liste des officiers avec le nombre des soldats. Sous l'escorte qui conduit cette lettre à Votre Excellence sont aussi les colonel Schuyler et capitaine Martin, que je n'ai jusques à présent retenus que dans la vue de faire plaisir à quelques-uns de vos officiers qui m'avoient sollicité pour que je proposasse l'échange que j'ai offert au marquis de Vaudreuil. Ils sembloient convaincus qu'il l'accepteroit avec plaisir. Mais, comme il a refusé la proposition, je vous envoie les deux prisonniers ci-dessus, pour convaincre Votre Excellence du désir que j'ai que la guerre se fasse ici avec humanité et

générosité, comme elle se fait en Europe, et comme elle doit se faire partout.

Je n'ai point balancé d'après les instances du capitaine Bonneau de lui permettre de retourner sur sa parole en Canada pour arranger ses affaires, et je lui ai, à cet effet, accordé six mois ; lesquels étant expirés, si dans l'intervalle il n'est pas échangé, j'entends qu'il sera de retour à New-York. En attendant, je prie Votre Excellence, si vous étiez porté à un échange, de me faire connoître vos propositions à cet égard par le retour du porteur de cette lettre.

Vous devez sentir que quelque bon traitement que reçoivent des prisonniers dans le lieu de leur captivité, ils ont toujours beaucoup à souffrir.

III

LORD LOUDON AU MARQUIS DE MONTCALM

Sans date, 1758.

Sir,

I have had the honor of your letter of August 9th, releasing lieutenant colonel Young from the capitulation made at fort William Henry, in so far as to empower him to serve in a civil capacity, in case His Majesty should appoint him lieutenant governor of Virginia.

I now take this first opportunity of returning you my sincere thanks, and of assuring you that I look upon it as an obligation conferred on me, which I shall

be glad of every opportunity of returning to the marquis de Montcalm.

As I received a letter last night from the marquis de Vaudreuil, relating to the capitulation, to whom I have wrote most fully on that subject, I shall not give you the trouble of repeating what you will see contained in that letter.

IV

LE MARQUIS DE MONTCALM AU GÉNÉRAL ABERCROMBY

Le 11 août 1758.

Monsieur,

Par le lieutenant Wolf, j'ai l'honneur de faire passer à Votre Excellence une lettre de M. le marquis de Vaudreuil en réponse à celle qu'elle m'avoit fait celui de m'adresser concernant l'échange des prisonniers.

Si les propositions de ce gouverneur général vous sont agréables, comme j'en suis persuadé, sur votre réponse, que je lui ferois passer promptement, il me renverroit tous les officiers anglois prisonniers qui sont actuellement en notre pouvoir, et nous y joindrions un nombre suffisant d'autres prisonniers pour répondre à celui de sergents, soldats et miliciens que vous avez à nous, *et dont vous nous enverrez l'état* *. Je prierai M. le marquis de Vaudreuil de me prévenir du temps où les dits prisonniers pourront vous être réunis, afin

* Tous les passages soulignés sont de la main de Montcalm.

que Votre Excellence, en étant prévenue, nous *fasse* ramener les nôtres pour que l'échange puisse être consommé le même jour dans un endroit convenu ; et je proposerois à Votre Excellence que ce fût dans la plus grande des Mille-Iles, au milieu du lac, à la hauteur de la baie de Ganaouské.

Votre Excellence ne penseroit-elle pas, si elle accepte la réponse du marquis de Vaudreuil à ses propositions, qu'il seroit bon de faire aboucher dans le même endroit un officier des troupes de Sa Majesté Britannique avec un des nôtres, munis de pleins pouvoirs de votre part et de la mienne, pour pouvoir faire l'évaluation des grades, dans le cas où nous n'aurions pas des officiers du même grade, ou un nombre égal, *suivant ce qui est accoutumé dans les cartels d'échange.* Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence quelques lettres, toutes ouvertes, qui m'ont été remises. J'ai remis aussi, au sieur Wolf, un portrait que le lieutenant Small avait redemandé avec empressement, et le sieur d'Aubrespy, capitaine au régiment de Béarn, entre les mains de qui il est tombé, le lui renvoie avec grande satisfaction.

V

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Camp at Lake George, 12th August, 1758.

Sir,

By the return of lieutenant Small, I was honoured with Your Excellency's letter of the 24th ultimo, and

this morning, at one o'clock, with that of yesterday by lieutenant Wolf, who will be charged with this for Your Excellency and another for the marquis de Vaudreuil, which I beg leave to recommend to you, as it contains my answer to his last proposal, which I cannot possibly agree to, as those poor unfortunate people, taken prisoners prior to the 9th August, 1757, and of course have been so much longer in confinement than the others have a right to expect not to be excluded, if an exchange agreed upon at all; wherefore, if a general exchange cannot take place, we may defer the one the marquis proposes, until I receive an answer from my court, to whom I shall write upon that subject by the very next packet. Meanwhile that need not, as I mention to Mr de Vaudreuil, retard the exchange of the officers, I proposed before for which Mr Schuyler is already empowered to treat, and until I am informed what resolution the marquis de Vaudreuil will come to, I believe it is needless to trouble Your Excellency with fixing on any place or person to carry on this negotiation.

I have taken particular care of the letters Your Excellency put under my cover the first time, which I sent to the governor of New-York, together with the trunk for captain Bonneau, and I shall be no less punctual in forwarding those you have sent me now, or that you may hereafter be desirous of transmitting. I can assure you I have done everything in my power to render the captivity of your gentlemen as little irksome as possible. I have recommended them to the governor, who has promised to make them as easy as they could expect under their present circumstances.

They are on Long Island, which is a very fine and healthy country, and if the money you have sent them should be exhausted, I have desired credit might be procured them upon their bills. In short, Sir, nothing shall be wanting on my side to convince you how desirous I am not to be behind hand with you, in the good treatment of those persons that the fate of war reciprocally throws into our hands, nor can I believe it possible for regular troops to breathe any other sentiments. I need not therefore add how happy it would be, if Your Excellency's own sentiments could be inspired into the mind of those kind of people under your command, that not only take the figure and dress of the savages, but likewise take pleasure in outdoing them in their barbarities and cruelties.

Mr Wolf has delivered me the picture, which your Excellency has been so kind as to send back at the instance of lieutenant Small, for which I beg leave to return you my most sincere acknowledgements and should take it as a favor that you would express for me to captain d'Aubrespy my high sense of my civility, and how desirous I should be of the opportunity of obliging him.

Permit me to observe to Your Excellency that lieutenant Wolf, when he came in last night, instead of coming, as he ought to have done, through the middle of the lake, came all the way on shore, which might have been attended with consequences, which I could by no means have been answerable for.

I send back doctor Stakes under the care of lieutenant Wolf.

VI

LE MARQUIS DE MONTCALM AU GÉNÉRAL ABERCROMBY

Le 13 août 1758.

Monsieur,

Je diffère d'envoyer à M. le marquis de Vaudreuil la réponse de Votre Excellence, et je vous envoie le sieur de Bougainville, l'un de mes aides-de-camp, qui est en état de s'expliquer sur un article de la lettre de M. le marquis de Vaudreuil au sujet de l'échange, que je crois que Votre Excellence n'a pas bien compris, ce qui vient, peut-être, que nous ne nous sommes pas assez clairement expliqués. Vous pouvez ajouter créance à ce que vous dira le sieur de Bougainville, et je vous supplie de lui donner sur le champ votre réponse, afin que je la fasse au plus tôt possible à M. le marquis de Vaudreuil.

Je vous renouvelle les assurances de toute mon attention pour vos prisonniers.

VII

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Camp at lake George, 14th August, 1758.

Sir,

This evening I had the honor of Your Excellency's letter of yesterday, delivered to me by Mr de Bougain-

ville, with whom I have explained myself and beg of him to desire Your Excellency to forward my letter to the marquis de Vaudreuil as I had the honor of sending it to you. Mr de Bougainville will further acquaint Your Excellency with my desire of forwarding an exchange for the officers, if it can possibly be brought about, if not, I must wait for the decision of my court, to whom I shall, as I mention to Mr de Vaudreuil, write on that subject by the very first opportunity.

VIII

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Camp at lake George, 2nd September, 1758.

Sir,

Mr Wolf, this evening, delivered me Your Excellency's letter, accompanying a packet from the marquis de Vaudreuil. I beg leave to trouble you with my answer to it, and seize the opportunity of repeating to Your Excellency that I shall always, with eagerness, embrace every opportunity to convince Your Excellency of the great regard with which I have the honor to be, &c.

IX

M. JAMES ABERCROMBY AU MARQUIS DE MONTCALM

Camp at lake George, 1st October, 1758.

Sir,

The capitulation of fort Frontenac not having yet been complied with, although it is upwards of a month since its date, I am under the necessity of summoning the marquis de Vaudreuil to see it forthwith fulfilled. For which purpose, I send you lieutenant Small with a packet for the governor of Canada, which I must beg the favor of you to forward, and by this same conveyance, I have the satisfaction of enclosing to your Excellency sundry letters for different gentlemen in the army under your command, among others two for Your Excellency, one of which from captain Fœsch, which I could have wished to have sent you sooner, but I had not the opportunity. I am glad of the present, since it affords me that of renewing to Your Excellency the sentiments of esteem and regard.

X

LE MARQUIS DE MONTCALM AU MAJOR GÉNÉRAL AMHERST

De Québec, le 24 mai 1759.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que M. le marquis de Vaudreuil et moi, nous venons de recevoir des ordres du Roi, notre maître, de tenir la main à

l'exécution du traité d'échange pour les prisonniers, faits à Lécluse, le 6 février 1759, aux noms de Leurs Majestés très chrétienne et Britannique, pour être exécuté selon sa forme et teneur dans quelque partie du monde que les armées belligérantes, ou auxiliaires, des deux nations se trouvent. Je ne doute pas que Votre Excellence n'ait reçu les mêmes ordres ; aussi suis-je prêt à m'y conformer et de vous envoyer en conséquence tous les prisonniers qui nous restent, pourvu que Votre Excellence veuille, de son côté, agir de même.

Comme j'en reste persuadé, M. de Bourlamaque, brigadier, commandant un corps de troupes sur la frontière du lac Saint-Sacrement, est chargé de vous faire passer ma dépêche. Sur votre réponse d'acceptation, je lui ferai passer tous les prisonniers anglois pour les échanger au fort de Lydius avec les nôtres, grade à grade, et pour le surplus se conformer au dit cartel.

XI

M. JEFFREY AMHERST AU MARQUIS DE MONTCALM

Du camp sous le fort Edouard, 17 juin 1759.

Monsieur,

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 mai, ne fait que de me parvenir dans l'instant par le sieur Cotte, major de milice, que j'aurois renvoyé sur le champ, si l'humanité n'exigeoit pas de lui donner cette nuit pour se remettre du mauvais

temps qu'il a essuyé dans son trajet ; ainsi il ne repartira que demain au jour.

Par cette occasion, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence un exemplaire du traité d'échange dont elle fait mention, et de l'assurer en même temps combien il m'est agréable que ses ordres et les miens soient si conformes pour tenir la main à son exécution.

Il ne me reste donc qu'à la supplier de croire que de mon côté, je ne manquerai pas de la remplir dans toute sa teneur, dès que j'en aurai le pouvoir ; mais, pour cette fin, je suis premièrement obligé d'écrire à la Nouvelle-York, pour m'informer de l'état et du nombre de vos prisonniers, et donner les ordres nécessaires pour les faire approcher des frontières, ce qui ne peut manquer de prendre quelque temps. Mais dès que cela se peut, Votre Excellence peut être persuadée que je me ferai un vrai plaisir de n'être pas en arrière avec elle, et qu'il ne dépendra pas de moi que le cartel ne sente son entier effet.

Je joins ici quelques lettres de vos messieurs, qu'ils m'ont prié de vous faire passer par la première occasion. Parmi elles, il y en a une pour Votre Excellence, de la part de M. Bonneau, à qui j'ai fait tenir deux cents livres sterlings, qu'il m'avoit demandées, pour lesquelles il a pris la liberté de tirer sur Votre Excellence, en faveur du major Grant. Comme cet officier, pendant sa détention, a dû avoir occasion de faire des emprunts, je lui remets cette lettre de change, pour les rembourser. Si elle ne suffit pas, je vous prie de vouloir lui faire procurer ce qu'il pourra avoir besoin de plus, et j'aurai soin de le faire rembourser de la même

façon, attendu que M. Bonneau, depuis mon départ, m'a fait demander un autre crédit, que je lui ai donné.

La lettre adressée à Mme Péan, ne m'est parvenue que depuis quelques jours, très fortement recommandée par M. son mari. Il est inutile d'y ajouter la mienne, ne doutant pas que Votre Excellence sera charmée de l'occasion de procurer à cette dame la satisfaction d'une missive aussi intéressante. Mais celle pour M. le major Grant, toute ouverte, je prends la liberté de vous la recommander tout particulièrement.

Je ne puis pas, non plus, me refuser de vous envoyer copie de l'ordre que j'ai donné à mes irréguliers et sauvages, persuadé que les sentiments de Votre Excellence y sont conformes, et qu'elle se fera un plaisir d'y correspondre. Les voici :

Qu'aucuns partis qui sont en course, ou quelque autre que ce soit sous mes ordres, dans quelque occasion que ce puisse être, ne lèveront de chevelures aux femmes ni aux enfants de l'ennemi. S'ils ne peuvent pas les amener prisonniers, ils les laisseront sans leur faire de mal, attendu que, si l'ennemi en agit autrement et qu'ils tuent ou enlèvent la chevelure aux femmes et aux enfants sujets du Roi, je suis déterminé de m'en venger par la mort de deux hommes de l'ennemi pour chaque femme ou enfant qu'ils auront ainsi tué, ou dont ils auront enlevé la chevelure ; et cela, dès la première fois que j'en aurai l'occasion.

Je saisis, avec le même empressement que Votre Excellence, cette première occasion de l'assurer de ma haute considération.

XII

LE MARQUIS DE MONTCALM AU MAJOR GÉNÉRAL AMHERST

De Montréal, le 24 juin 1759.

Monsieur,

Je vois avec satisfaction, par la lettre dont Votre Excellence m'a honoré, en date du 17, que ses sentiments correspondent aux miens sur l'exécution du Cartel.

J'écris à M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général pour qu'il fasse avancer ici les prisonniers que nous avons, afin d'être plus à partie d'être échangés, lorsque Votre Excellence sera en état de nous rendre les nôtres. Je la remercie de son obligeante attention à m'avoir envoyé un exemplaire du cartel, conforme à ceux qui m'avoient été adressés, et de celle de m'avoir fait passer les lettres de quelques-uns de nos officiers et une pour Mme Péan.

J'envoie au major Grant les deux lettres à son adresse, et lui ferai compter les deux cents livres sterlings que Votre Excellence a eu la bonté d'avancer au sieur Bonneau, capitaine au régiment de Guyenne. Vos officiers prisonniers n'ont jamais manqué d'argent pour leurs besoins, et j'aurai grande attention qu'il leur soit fourni, tout celui qui leur sera nécessaire.

A l'égard de l'ordre que Votre Excellence a donné à ses troupes irrégulières et sauvages, il est conforme aux sentiments d'humanité qui doit souffrir de voir que des femmes et des enfants soient les malheureuses victimes

de la guerre. Toutes nos insinuations auprès de nos sauvages tendent à la même fin ; et pour les engager à préférer de faire des prisonniers, *et abolir, s'il étoit possible*, la barbare et ancienne coutume de lever des chevelures, on leur paye un très haut prix des prisonniers.

J'ai l'honneur de communiquer votre lettre à M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général du Canada, et le prie de vouloir bien renouveler ses ordres et insinuations auprès de toutes les nations sauvages, comme je ferai auprès de tous les commandants de nos troupes, pour que la guerre se fasse avec toute l'humanité possible.

XIII

LE MARQUIS DE MONTCALM AU MAJOR GRANT

Ce 25 juin 1759.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre du général Amherst, qui m'assure d'avoir les mêmes ordres et d'être dans le même dessein d'exécuter le cartel. Il me marque que, dès qu'il lui sera possible, il m'en donnera avis, et qu'il va écrire à la New-York pour rassembler les prisonniers. J'ai l'honneur de vous envoyer deux lettres qu'on m'a adressées pour vous, Monsieur, à l'une desquelles est jointe une lettre de change tirée sur moi, de deux cents livres sterlings. J'y ferai honneur, Monsieur ; mais comme nous n'avons que de la monnaie en papier,

vous aimerez peut-être mieux que je vous donne une bonne lettre à vue sur Paris, de la même somme, avec laquelle vous trouverez facilement du papier pour vos besoins et ceux de vos messieurs.

Envoyez-moi la note de ce que font deux cents livres sterlings, argent de France ; il me semble que la livre sterling vaut vingt-trois livres et quelques sols, et je ferai honneur à cette lettre de change dans la forme que vous jugerez à propos.

XIV

M. JEFFREY AMHERST AU MARQUIS DE MONTCALM

Du camp au lac George, ce 17 juillet 1759.

Monsieur,

Je vois avec plaisir par la lettre dont Votre Excellence vient de m'honorer, en date du 14, que vous avez écrit à M. le marquis de Vaudreuil, pour qu'il fasse avancer à Montréal les prisonniers que vous avez à nous, pour être plus à portée d'être échangés, lorsque je serai en état de vous rendre les vôtres. Je n'ai pas manqué, aussitôt après vous avoir expédié ma dernière, d'écrire au même sujet au gouverneur de la Nouvelle-York, et vous pouvez compter que, dès que ces messieurs seront à portée du camp, je ne négligerai point de vous en prévenir.

Je ne saurois que remercier Votre Excellence de son exactitude d'avoir envoyé au major Grant les deux

lettres qui lui étoient adressées, ainsi que son attention à lui faire payer les deux cents livres sterlings que j'avois fait avancer à M. le capitaine Bonneau, qui, depuis, a eu cent livres sterlings de plus, dont je remets sa lettre de change sur Votre Excellence, sous ce pli, au dit major Grant, et la prie de vouloir bien avoir la même complaisance. Mes avances à M. Bonneau sont de sûrs garants que je n'ai jamais douté de l'attention que Votre Excellence auroit que nos prisonniers fussent fournis de tout ce qui leur seroit nécessaire.

Je suis charmé que Votre Excellence se prête si volontiers aux sentiments d'humanité qui devroient avoir lieu, partout où les nations civilisées, n'ont aucune part dans la guerre, et j'espère que votre lettre à ce sujet, à M. le marquis de Vaudreuil, ne manquera pas d'avoir son effet. Cependant je ne saurois me dispenser de communiquer à Votre Excellence qu'un sauvage de la nation des Cayugas, pris et convaincu d'avoir assassiné un des sujets du Roi, mon maître, nommé M. Michael, lors de son exécution, a confessé qu'il avoit commis ce crime à l'instigation des François, qui l'en avoient chargé, en lui promettant qu'il en seroit bien payé.

J'aurai un soin particulier de la lettre de Votre Excellence pour M. le capitaine Bonneau, et je n'en ai pas moins à vous en faire passer trois autres qui vous sont adressées par M. de La Milletière, pris dernièrement du côté de Niagara.

XV

M. JEFFREY AMHERST AU MAJOR GRANT, DU RÉGIMENT DE MONTGOMERY, PRISONNIER DE GUERRE A QUÉBEC

Au camp du lac George, le 17 juillet 1759.

Monsieur,

Le 17 du mois dernier, je vous ai écrit sous le couvert de M. le marquis de Montcalm, et je vous ai envoyé une lettre de change sur lui, de deux cents livres sterlings, tirée par le capitaine Bonneau pour pareille somme que je lui ai avancée. Son Excellence, par sa lettre du 14 du présent, m'accuse la réception de cette lettre de change, et me mande qu'elle vous sera payée.

Par cette occasion, je vous en envoie une autre de cent livres sterlings, somme que j'ai depuis avancée au même officier, et pour laquelle, il a de même tiré sur M. le marquis de Montcalm. Je n'ai rien à y ajouter que de vous recommander le même soin pour retirer cet argent que j'ai cautionné pour vous dans ma demeure.

XVI

LE MARQUIS DE MONTCALM AU MAJOR GÉNÉRAL AMHERST

Sans date, fin de juillet 1759.

Monsieur,

J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence de la lettre qu'elle m'a fait celui de m'écrire en date du 17,

et de m'avoir fait passer des lettres du sieur de La Milletière, officier prisonnier. J'ai fait remettre au sieur Grant, major du régiment écossois de Montgomery, la lettre de Votre Excellence et les cent livres sterlings qu'elle a fait compter au sieur Bonneau, capitaine au régiment de Guyenne. J'attends toujours votre dernière décision pour l'échange des prisonniers en l'exécution du cartel.

A l'égard du sauvage de *Cayuga*, dont Votre Excellence me parle, qui a déclaré avoir assassiné le sieur Michel à l'instigation des François, le nom même de cette nation est inconnu ; nous n'en avons jamais eu dans nos armées ; il faut que ce soit du côté de la Louisiane, et je rends également justice aux François de cette colonie Et de quoi n'est pas capable un sauvage, condamné à des supplices, et qui croit pouvoir se les épargner par une fausse déclaration ? et ce n'est pas sur de pareilles que je jugerois de la nation angloise ; aussi, suis-je persuadé que Votre Excellence pense de même.

La nécessité de secourir la capitale de cette colonie me prive de l'honneur de faire la campagne vis-à-vis d'un général de votre réputation. Quel qu'en eût été l'événement, j'en aurois été flatté. Ce n'est pas que je ne sois rempli aussi d'estime pour la personne du général Wolfe, vis-à-vis duquel je me trouve.

Il y a aujourd'hui dix-huit jours qu'il paroît occupé *d'incendier* Québec ; car indépendamment des bombes et boulets, il y jette beaucoup de pots à feu et carcasses.

Par des lettres au marquis de Vaudreuil, il paroît surpris que nous nous servions d'Indiens, comme si les

gouverneurs et généraux de Sa Majesté Britannique n'en avoient jamais employés.

Ses billets et déclarations, tour à tour, mêlés de douceur et de menaces, pour débaucher les troupes provinciales, dont Sa Majesté très chrétienne se sert, ainsi que le fait Sa Majesté Britannique, ne produiront aucun effet. Nos armées sont on ne sauroit plus près ; il faut espérer que nous pourrons nous mesurer et mériter réciproquement l'estime que nos nations, quoique en guerre, sont faites pour s'accorder.

Personne n'est plus pénétré que moi de ce sentiment pour la nation angloise et pour les généraux.

XVII

LE MARQUIS DE MONTCALM AU MAJOR GRANT

Sans date, fin de juillet 1759.

Monsieur,

Le général Amherst, par la lettre dont il m'a honoré le 17, me fait toujours espérer un prochain échange, et conséquemment à ce qu'il m'écrit, j'ai l'honneur de vous faire passer sa lettre, et d'y joindre une lettre de change de deux mille trois cents livres, en représentation des cent livres sterlings qu'il a encore avancées à M. Bonneau, capitaine au régiment de Guyenne.

Je vous serai obligé de me renvoyer la quittance ci-jointe, signée.

XVIII

M. JEFFREY AMHERST AU MARQUIS DE MONTCALM

Au camp de Crown-Point, ce 15 août 1759.

Monsieur,

N'ayant encore pu assembler les prisonniers de guerre que Votre Excellence a ci-devant réclamés, en vertu du dernier cartel, je ne saurois, jusqu'à présent, ajouter rien de plus à ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui communiquer à ce sujet, sinon, que je renouvellerai mes ordres, pour qu'on les fasse approcher des frontières.

Ce que j'en ai dit à Votre Excellence, à l'égard du sauvage Cayuga n'étoit que pour la prévenir de ma façon de penser à leur sujet, et pour lui témoigner combien je suis résolu de restreindre leur férocité *. Pour ne pas retarder le sieur Lebœuf, officier de milice, chargé de la dépêche de Votre Excellence, que M. de Bourlamaque demande d'être renvoyé aussitôt, je me bornerai simplement à la remercier d'avoir fait tenir au major Grant ma lettre et les livres sterlings, que j'avois fait compter à M. le capitaine Bonneau, et de l'assurer en même temps, que la lettre de M. le chevalier de La Milletière pour son frère, sera rendue exactement.

P. S. — Je prends la liberté de recommander les lettres incluses, à Votre Excellence.

* Il en auroit été de même d'un de mes propres sauvages, s'il eût été convaincu d'avoir assassiné un François, sous le manteau d'amitié.

XIX

Sans date, août 1759.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait celui de m'écrire en date du 15. J'ai fait remettre, avec exactitude, les lettres qu'il m'avoit adressées, et je prends la liberté de vous envoyer la réponse de M. de Bougainville à M. Abercromby, votre aide de camp.

Quant à l'échange des prisonniers, je compte que Votre Excellence voudra bien faire renvoyer en même temps ceux faits à Niagara et lors de l'abandon de Carillon.

Je sais que, malgré les soins des officiers anglois, dont on ne sauroit trop se louer, et nonobstant la capitulation de Niagara, vos sauvages ont pillé quelques équipages. Je n'en parle pas à Votre Excellence à titre de plainte. Je suis bien persuadé que tous les officiers principaux et autres de votre armée font de leur mieux, ainsi que dans la nôtre ; mais est-il toujours possible de faire ce que l'on veut, avec de pareils alliés, sur la bonne foi desquels, il y a rarement à compter ? Votre Excellence en jugera en apprenant ma surprise d'avoir trouvé deux émissaires en la personne du capitaine Kennedy et du lieutenant Hamilton.

Votre Excellence ne peut disconvenir que, suivant les lois de la guerre, les circonstances de la mission de ces deux officiers les mettoient dans le cas de n'être pas considérés comme tels par nous. Mais que Votre Excellence se rassure sur la générosité inséparable de

nos nations. Ils seront gardés avec l'exactitude qu'exige de s'être chargés de pareille commission ; mais ils seront renvoyés lors de l'échange avec tous les autres prisonniers.

J'aurai l'honneur de faire observer à Votre Excellence qu'il est nécessaire que cet échange soit consommé avant le 15 octobre. Il y auroit ensuite de l'inhumanité, et peut-être de l'impossibilité, ce qui dépend des saisons, à faire voyager des prisonniers ; aussi vous préviens-je que, si l'échange ne peut avoir lieu *avant cette époque*, alors je prendrai le parti de renvoyer les prisonniers anglois en paquebots, en Angleterre, et j'en adresserai un état également aux ministres de Leurs Majestés très chrétienne et britannique, pour qu'ils puissent consommer entre eux, à cet égard, ce qu'il y aura à faire.

J'ose espérer que Votre Excellence en agiroit de même et renverroit tous les autres en France.

XX

M. JEFFREY AMHERST AU MARQUIS DE MONTCALM

Du camp de Crown-Point, ce 10 septembre 1759.

Monsieur,

Si l'échange des prisonniers n'a pas encore eu lieu, Votre Excellence, j'en suis persuadé, me rendra la justice de croire que je n'ën ai pas moins l'exécution du traité à cœur. Je l'ai déjà prévenue des ordres que j'ai donnés pour faire rapprocher les vôtres des fron-

tières ; mais ils sont si éloignés et si dispersés que, jusqu'à présent, il ne m'a pas encore été possible d'y réussir. Dans ces circonstances, pour adoucir le sort de ceux faits à Niagara, et à Carillon, je les ai fait aussi transporter à la Nouvelle-York et ses environs, jusqu'à ce que l'échange pût avoir lieu ; et, pour qu'ils ne manquent de rien, j'y ai envoyé un commissaire, chargé d'ordres et d'argent, pour veiller à leur bon traitement, et leur fournir ce dont ils pourront avoir besoin. Indépendamment de quoi, je renouvellerai mes ordres à ce sujet, et, si Votre Excellence, dans ces entrefaites, juge à propos de me renvoyer les nôtres, elle peut compter sur un nombre pareil, et de même grade que les siens, aussitôt qu'ils seront arrivés ici ; et, s'ils ne le sont pas avant que les nôtres me parviennent, en ce cas-là, ces derniers ne serviront pas, jusqu'à ce qu'ils soient dûment échangés. Si Votre Excellence n'agrée pas cette proposition, et que l'échange ne puisse avoir absolument lieu avant le 15 d'octobre je ne saurois qu'approuver le plan qu'elle se propose de renvoyer les nôtres en paquebot, en Angleterre ; et elle peut compter que j'en agirai de même et renverrai les vôtres en France.

Nonobstant le rapport qu'on a fait à Votre Excellence, que mes sauvages ont pillé quelques équipages après la capitulation de Niagara, j'ose l'assurer que ces rapports doivent être sans fondement. Les officiers de mon armée savent trop ce qu'ils doivent à l'humanité, l'honneur de la nation, et mes défenses expresses contre de pareilles irrégularités pour qu'ils les souffrent

avec connoissance, et quelque sauvage que ce puisse être, qui auroit été convaincu de pareils excès, en auroit été sur le champ puni de mort. Telles sont mes intentions, et je ne doute point qu'elles ne soient remplies à la rigueur.

A l'égard du capitaine Kennedy et du lieutenant Hamilton, je m'attends bien que Votre Excellence me les renverra, puisqu'elle ne peut les regarder que comme prisonniers de guerre.

J'ai fait remettre la lettre de M. de Bougainville à mon aide de camp, le capitaine Abercromby, et j'en envoie un nombre d'autres, de vos messieurs, à leurs familles et amis en Canada, qui me sont parvenues depuis peu de jours, à M. de Bourlamaque, afin qu'il puisse retenir celles qui sont pour les officiers sous lui, et vous faire passer le reste.

Il y en a tant, que je me proposois, avant l'arrivée de votre dépêche, de les envoyer exprès, pour la satisfaction des prisonniers qui y sont intéressés.

Je joins ici deux lettres pour Votre Excellence, une autre pour M. de Bougainville et un paquet pour M. le marquis de Vaudreuil.

———

XXI

M. ROBERT MONCKTON AU CHEVALIER DE LÉVIS

A Québec, ce 1er octobre 1759.

Monsieur,

J'ai reçu par M. de Bougainville la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 septembre.

J'aurois été fort aise de traiter avec vous d'échange de prisonniers, si je n'apprenois par vous-même que déjà vous êtes en traité, pour ce même objet avec Son Excellence le major général Amherst, commandant en chef les forces de Sa Majesté Britannique en Amérique. Comme les prisonniers anglois, tant soldats qu'habitants de German Flats et de concessions intérieures de nos colonies, pris, par vos partis, depuis deux ou trois ans, doivent être en grand nombre, je ne puis prendre sur moi de délivrer aucun des prisonniers que j'ai, que sur le pied d'échange. Comme je sais que l'intention du général Amherst est d'insister sur le renvoi de tous nos habitants, afin de me conformer à cette intention, j'enverrai à la Nouvelle-York les prisonniers qui sont entre mes mains.

Je serai toujours disposé à donner assistance à l'hôpital-général. Mais comme la garnison qui doit demeurer ici sera très considérable, il n'est pas en mon pouvoir de me défaire d'aucunes des provisions qui lui sont destinées, quoique nous en ayons en suffisante quantité. Mais, comme il y a beaucoup de marchands à la suite

de nos troupes, en état, j'ose le dire, de fournir à l'hôpital tout ce qui lui est nécessaire, si Votre Excellence, lui veut envoyer des espèces pour cet objet, je tiendrai la main à ce que les choses lui soient vendues au prix auquel nos gens les paient.

XXII

M. ROBERT MONCKTON AU CHEVALIER DE LÉVIS

Quebec, 1st October, 1759.

Sir,

Colonel Bougainville delivered me your letter of the 29th September.

It will always give me a great pleasure to render service to wounded officers and soldiers, and I could wish that it was more in my power to assist the hospital.

I write by the colonel to His Excellency the marquis de Vaudreuil in answer to his letter of the 28th of September. As therein His Excellency acquaints me that he is already in treaty of exchange with His Excellency general Amherst, commander in chief of His Britannic Majesty's forces, in America, and that all the prisoners are advanced for that purpose. I cannot take upon me to give up any prisoners upon ransom, as there are so many inhabitants of the back settlements of our colonies now in your hands, and as I know that it is general Amherst's intentions to insist on their being given up.

XXIII

[*Traduction*]

M. ROBERT MONCKTON AU CHEVALIER DE LÉVIS

Québec, le 1er octobre 1759.

Monsieur,

Le colonel Bougainville m'a remis votre lettre du 29 septembre. J'aurai toujours un grand plaisir de rendre service aux officiers et aux soldats blessés.

Je souhaiterois qu'il fût davantage en mon pouvoir d'assister l'hôpital. J'écris, par le colonel, à Son Excellence le marquis de Vaudreuil, en réponse à sa lettre du 28 septembre. Comme dans cette lettre, Son Excellence me fait connoître qu'il est déjà à traiter de l'échange avec Son Excellence, le général Amherst, commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique en Amérique, et que tous les prisonniers sont avancés pour cette raison, je ne puis prendre sur moi de rendre aucun prisonnier, parce que plusieurs habitants de nos établissements des derrières sont entre vos mains, et que je sais que les intentions du général Amherst sont qu'on les rende.

XXIV

M. CHARLES SAUNDERS AU MARQUIS DE VAUDREUIL OU AU CHEVALIER DE LÉVIS.

Sterling-Castle, 1st October, 1759.

Sir,

I have the honor of your letter of the 29th October. But as the exchanging or ransoming of prisoners, belonging to the troops, is quite out of my province, I must refer you to general Amherst, or to general Howe, for the settling that matter. I have, since the 18th instant, ordered all the prisoners taken by me upon the river before that time, to be put on shore. The number of which, infinitely exceeds the number of English seamen taken since my arrival here,

When the vessels come down the river, which I have permitted so to do, they shall be permitted to return with such baggage of your officers, as may have been left at Quebec.

XXV

M. ROBERT MONCKTON AU CHEVALIER DE LÉVIS

Québec, ce 6 octobre 1759.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 du présent. Je suis fâché de n'être pas de la même opinion que vous ; mais je ne puis regarder

que comme prisonniers de guerre, les officiers et soldats blessés à l'affaire du 13 et qui sont maintenant à l'hôpital.

Je ne voudrois en rien m'écarter du sens du cartel ; mais, comme je suis pleinement convaincu que ces officiers et soldats doivent être censés prisonniers, je ne saurois prendre sur moi de les regarder sous un autre point de vue.

Si j'entrois dans quelque échange de prisonniers avec Votre Excellence, j'en éprouverois la disgrâce de Son Excellence le général Amherst, lequel, suivant votre dernière lettre, fait avancer les prisonniers qu'il a pour les échanger avec ceux qui sont entre les mains de Votre Excellence.

On m'a dit que le capitaine Kennedy et le lieutenant Hamilton, officiers de l'armée du général Amherst, sont maintenant prisonniers à Batiscan, et qu'ils avoient souffert à cause de la manière dont ils avoient été pris. Lorsque ces officiers ont été pris, ils cherchoient, suivant ce qu'on m'a informé, à venir à notre camp et à éviter les vôtres. Ainsi, Monsieur, je ne conçois pas comment on a pu les regarder comme espions.

En considération de ces deux prisonniers qui ont beaucoup souffert, je vous offrirai, Monsieur, de les échanger contre deux officiers du même grade ; autrement, je désire que Votre Excellence me renvoie sur le champ MM. de Figuiery et de Braux, auxquels j'ai donné permission d'aller à Montréal, pour y vaquer à leurs affaires.

J'assisterai M. Bernier d'espèces et d'une permission d'acheter de nos négociants les choses nécessaires à l'hôpital.

Par le tambour qui m'a apporté la lettre de Votre Excellence, j'aurois renvoyé le tambour du colonel Bougainville, lequel avoit été mis en prison pour avoir été trouvé dans la ville, au lieu d'être resté à l'hôpital; mais il s'est sauvé et je le suppose revenu vers vous.

Nous avons ici un officier lieutenant et quartier-maître de régiment de Lascelles, lequel avoit été pris allant de Boston à New-York. Cet officier alors donna sa parole de ne point servir qu'il ne fût échangé, et l'a gardée religieusement. Si Votre Excellence y consent, je l'échangerai aussi avec un officier du même grade.

J'avois espéré que Votre Excellence auroit déjà renvoyé les trois gardes-marines, qui sont si jeunes, qu'à peine les peut-on regarder comme prisonniers.

XXVI

LE MARQUIS DE VAUDREUIL AU GÉNÉRAL MONCKTON

Sans date, octobre 1759.

Monsieur,

J'ai reçu par M. de Bougainville la lettre dont Votre Excellence m'a honoré, en date du 8 octobre. J'apprends par lui que les officiers et soldats françois, non blessés, pris à l'affaire du 13 septembre sont déjà partis pour l'Europe. Ainsi il ne reste plus à Votre Excellence que les prisonniers blessés qu'elle a eu la bonté de faire transporter des vaisseaux où ils étoient d'abord, à l'hôpital-général, attention de laquelle je ne saurois trop lui marquer ma reconnoissance.

Je ne saurois regarder comme prisonniers les officiers et soldats blessés, conduits à l'hôpital-général le jour de l'affaire. Cet hôpital n'est point une ambulance d'armée ; il existe de tout temps ; il est l'hôpital de la ville, et un lieu toujours neutre par le cartel du 16 février. En effet, si on ne l'eût pas regardé comme tel, nos blessés se seroient fait porter à la ville, laquelle étoit plus près du champ de bataille que l'hôpital même.

A l'égard des colons anglois des concessions intérieures, dont me parle Votre Excellence, il en reste fort peu dans cette colonie, si même il en reste.

L'année dernière on les échangea avec la garnison de Frontenac ; et même alors je renvoyai sans échange ni rançon beaucoup de femmes et d'enfants, que le colonel Schuyler emmena avec lui.

Ainsi je ne puis traiter avec Son Excellence le major général Amherst que pour les officiers et les soldats prisonniers.

Supposé que dans quelques jours ce général n'envoie point ces prisonniers à portée d'être échangés, comme la saison va bientôt fermer les passages, si Votre Excellence y consent, je ferai descendre les prisonniers qui sont entre mes mains, pour les échanger avec ceux qu'elle aura.

XXVII

Quebec, 13th October, 1759.

Permission is granted to captain Manneville, of the regiment Guyenne, to come to town on his private affairs.

ROBERT MONCKTON.

XXVIII

LE MARQUIS DE VAUDREUIL AU GÉNÉRAL MONCKTON

Montréal, 13 octobre 1759.

Monsieur,

J'ai été honoré de la lettre de Votre Excellence, du 6 de ce mois. Je suis aussi mortifié que vous sur la différence de nos sentiments à l'égard des officiers et soldats, entrés à l'hôpital le 13. Je ne peux les regarder comme prisonniers, l'article de la capitulation ne me paroissant pas équivoque. Comme ils sont en votre pouvoir, vous êtes le maître de les garder jusqu'à ce qu'ils soient jugés par nos Rois, libres ou prisonniers. Quant à l'échange des prisonniers, je fais une occasion à Son Excellence le général Amherst, pour convenir du jour et du lieu de l'échange respectif.

Le capitaine Kennedy et le lieutenant Hamilton avoient été pris par les Abénaquis, desquels je les ai rachetés. Ils avoient encouru les risques d'être traités différemment que les prisonniers, étant venus en parti

bleu, sans mission ni caractère d'autorité légitime. Ils pourroient être sujets aux plus grandes rigueurs. Ils furent d'abord mis aux fers ; mais ayant, peu après, été informé de leur naissance et de leur grade, je les ai fait élargir et les ai traités depuis en officiers. Je les renverrai à M. Amherst, qui les a réclamés. Je donne ordre à MM. de Figuiery et de Braux de se rendre incessamment à Québec. Je suis bien reconnoissant de l'assistance que vous voulez bien procurer à M. Bernier pour les besoins de l'hôpital. Je n'ai aucune connoissance du tambour que vous aviez fait arrêter ; il y a lieu de croire qu'il aura déserté et se sera embarqué sur quelque bâtiment. Vu l'intérêt que Votre Excellence paroît prendre au lieutenant et maréchal des logis du régiment du lieutenant général Lascelles, je consens avec plaisir à son échange, pour un officier du même grade, pourvu toutefois qu'il ne soit pas de l'hôpital, ne les pouvant admettre comme prisonniers ; j'en écris à M. Bernier.

Votre Excellence a dû recevoir la lettre par laquelle je lui annonçois le renvoi de MM. Le Maître et Douglas, quoiqu'ils fussent réellement prisonniers ; je les avois promis à Son Excellence l'amiral Saunders. Je renverrai à Québec l'autre garde-marine et le pilotin, ainsi que les derniers prisonniers de votre flotte ou armée, pour être échangés, si vous l'agréez. Il ne me reste aucun soldat prisonnier, ceux qui étoient à Québec ayant recouvré leur liberté, les autres sont déserteurs.

XXIX

SANS ADRESSE

De l'hôpital-général, ce 2 mai 1760.

Monsieur,

Je * me regarderay comme un des plus impertinent de vous faire l'importune, dans la situation ou la multiplicité de votres affairs doivent nécessairement vous mettre d'àprésent.

Mais de ne vous remercier du fond de mon cœur de toutes ces marques de votre attantion, de laquelle, monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me combler, montrera une ingratitude de ma part que j'espère de n'avoir jamais de m'accuser.

Non, monsieur, je suis trop sensiblement toucher de votre bonté d'en n'avoir, pendant toute ma vie que des ressentiments les plus viffes et les plus pénétrents.

De les sentir proprement et de n'en parler plus, sont les marques le plus fort que je pouvez vous donner de ces resouvenir éternelles et de cette respect véritable avec lequelle j'ay l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et votre très obeyssant serviteur,

J. Young, Col.

* Nous avons conservé l'orthographe textuelle de cette lettre.

XXX

M. ALEXANDER CAMPBELL AU CHEVALIER DE LÉVIS

Quebec, 8th June, 1760.

Sir,

The situation of my affairs, here, are such that it would be very inconvenient for me to return by the flag of truce, as I proposed to do when I had the honor of seeing your last. But, as there is no appearance of an exchange of prisoners at least from this place, I shall deliver myself up to the first of your posts how soon I have finished my business, or sooner, if you desire it.

XXXI

[*Traduction*]

M. ALEXANDER CAMPBELL AU MARQUIS DE VAUDREUIL

20 août 1760.

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous écrire en dernier lieu et de vous marquer que je retournerois à Montréal aussitôt que j'aurois terminé les affaires qui m'ont amené ici, et même plus tôt si vous le désiriez. Depuis ce temps-là, il m'a été dit que tous les officiers anglois avoient été renvoyés à M. Amherst ; ce qui m'a engagé à différer

mon départ jusqu'à présent. D'ailleurs, M. de Braux m'a dit que mon retardement ne vous porteroit point ombrage. J'espère qu'il ne me sera pas préjudiciable non plus, et que vous aurez la bonté de vous ressouvenir de moi lorsqu'il sera question d'échange.

Comme dans l'état présent des affaires, je pourrois peut-être vous être à charge, je demeurerai ici jusqu'à ce que vous ordonniez autrement. J'ai l'honneur de vous envoyer la feuille qui parle de milord George Sackville, que vous pouvez connoître, vous verrez que son affaire a fait beaucoup de bruit en Europe.

J'attendrai que vous vouliez bien m'honorer de vos ordres pour mon retour à Montréal, lorsque vous le jugerez à propos. J'espère que vous ne me refuserez pas cette grâce, ayant déjà expérimenté vos bontés.

XXXII

LE GÉNÉRAL VICOMTE LIGONIER AU CHEVALIER DE LÉVIS

A Londres, le 10 mars 1761.

Monsieur,

(*Autographe*).—J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, puisqu'elle me rappelle le souvenir d'un parent et d'un ami de M. et de Mme de Mirepoix que j'honorois intimement.

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté le désir que vous avez de servir et les avantages qui vous en résulteroient.

La manière généreuse avec laquelle vous avez traité nos Anglois a d'abord déterminé Sa Majesté d'accorder votre demande.

Vous êtes donc en liberté, Monsieur, de servir en Europe seulement. Si le Roi excepte l'Amérique, c'est votre faute, vous y avez servi avec trop de distinction.

Je souhaite, Monsieur, tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction.

XXXIII

M. W. PITT AU CHEVALIER DE LÉVIS

A Whitehall, le 24 mars 1761.

Monsieur,

Ce m'est un vrai plaisir de pouvoir vous apprendre l'agréable nouvelle que le Roi m'a autorisé à vous dire, que, malgré la capitulation faite entre M. le général Amherst et M. de Vaudreuil, vous avez la liberté de servir, pourvu que ce soit en Europe. Je me flatte, Monsieur, que cette restriction ne sauroit vous être gênante, ni préjudiciable en aucune façon à vos vues d'avancement.

C'est avec bien du regret que j'ai été dans l'impossibilité de vous faire réponse plus tôt, m'étant trouvé, pendant quelques semaines, alité par un sérieux accès de goutte, ainsi que de n'être pas à présent à même de

me servir de ma plume pour vous assurer des sentiments de l'estime sincère et de la considération la plus parfaite *.

XXXIV

M. JAMES MURRAY AU CHEVALIER DE LÉVIS

Québec, le 6 octobre 1766.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis très sensible à toute l'obligeance dont elle est remplie. Je serai toujours flatté de recevoir de vos nouvelles, et ce sera avec le plus grand plaisir que je remplirai les commissions dont vous voudrez bien me charger.

M. des Meloises vous remettra une collection de graines de toutes les plantes rares et curieuses qui se trouvent aux environs de Québec. Je suis fâché de ne pouvoir, dès cette année, vous envoyer des productions de la partie méridionale du Canada ; mais je dois y envoyer l'année prochaine mon jardinier, qui est très connaisseur sur tous ces objets, et certainement vous ne serez pas oublié dans les provisions de cette nature, qu'il m'en rapportera. Il aura égard, autant qu'il lui sera possible, aux différents articles du mémoire que vous aviez donné à M. des Meloises, et dont j'ai copie.

* Cette lettre est une réponse à celle du chevalier de Lévis, écrite à M. Pitt, le 17 février 1761. Voir *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 395.

PROCLAMATIONS

ET

ORDRES

DES

GÉNÉRAUX ANGLAIS

TROISIÈME PARTIE

I

De par Son Excellence James Wolfe, major général, colonel d'infanterie, commandant en chef les troupes de Sa Majesté Britannique.

Le Roi, mon maître, justement irrité contre la France, résolu d'en rabattre la fierté et de venger les insultes faites aux colonies angloises, s'est enfin déterminé à envoyer en Canada l'armement formidable de mer et de terre que les habitants voient avancer jusque dans le centre de leur pays. Il a pour but de priver la cou-

ronne de France des établissements les plus considérables dont elle jouit dans le nord de l'Amérique.

C'est à cet effet qu'il lui a plu de m'envoyer dans ce pays à la tête de l'armée redoutable actuellement sous mes ordres.

Les laborieux colons et paysans, les femmes, les enfants, ni les ministres sacrés de la religion, ne sont point l'objet du ressentiment du Roi de la Grande-Bretagne ; ce n'est pas contre eux qu'il élève son bras. Il prévoit leurs calamités, plaint leur sort et leur tend une main secourable.

Il est permis aux habitants de revenir avec leurs familles dans leurs habitations. Je leur promets ma protection, et je les assure qu'ils pourront, sans craindre la moindre molestation, y jouir de leurs biens, suivre le culte de leur religion, en un mot jouir au milieu de la guerre de toutes les douceurs de la paix, pourvu qu'ils s'engagent à ne prendre, directement ni indirectement, aucune part à une dispute qui ne regarde que les deux Couronnes.

Si, au contraire, un entêtement déplacé et une valeur imprudente leur fait prendre les armes, qu'ils s'attendent à souffrir tout ce que la guerre offre de plus cruel, s'il leur est aise de se représenter à quel excès se porte la fureur d'un soldat effréné.

Mes ordres seuls peuvent en arrêter le cours, et c'est aux Canadiens, par leur conduite, de se procurer cet avantage. Ils ne peuvent ignorer leur situation présente : une flotte considérable bouche le passage aux secours dont ils pourroient se flatter, du côté de l'Europe,

et une armée nombreuse les presse du côté du continent.

Le parti qu'ils ont à prendre ne paroît pas douteux. Que peuvent-ils attendre d'une vaine et aveugle opposition ? Qu'ils en soient eux-mêmes les juges.

Les cruautés inouïes que les François ont exercées contre les sujets de la Grande-Bretagne, établis dans l'Amérique, pourroient servir d'excuses aux représailles les plus sévères ; mais l'Anglois dédaigne cette barbare méthode ; sa religion lui prêche l'humanité ; et son cœur en suit avec plaisir les préceptes.

Si la folle espérance de nous résister avec succès, porte les Canadiens à refuser la neutralité que je leur propose, et leur donne la présomption de paroître les armes à la main, ils n'auront sujet de s'en prendre qu'à eux-mêmes, lorsqu'ils gémiront sous le poids de la misère à laquelle ils se seront exposés par leur propre choix.

Il sera trop tard de regretter les efforts inutiles de leur valeur indiscrète, lorsque, pendant l'hiver, ils verront périr de famine ce qu'ils ont de plus cher.

Quant à moi, je n'aurai rien à me reprocher. Les droits de la guerre sont connus, et l'entêtement d'un ennemi justifie les moyens dont on se sert pour le mettre à raison. Il est permis aux habitants du Canada de choisir.

Ils voient, d'un côté, l'Angleterre qui leur tend une main puissante et secourable ; son exactitude à remplir ses engagements est connue ; elle s'offre à maintenir les habitants dans leurs droits et leurs possessions.

De l'autre côté, la France, incapable de supporter

ses peuples, abandonne leur cause dans le moment le plus critique ; et, si, pendant la guerre, elle leur a envoyé des troupes, à quoi leur ont-ils servi ? A leur faire sentir avec plus d'amertume le poids d'une main qui les opprime au lieu de les secourir.

Que les Canadiens consultent leur prudence ; leur sort dépend de leur choix.

JAMES WOLFE.

Donné à notre quartier général, à la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans, ce 27 juin 1759.

II

Lettre écrite de la part des Anglois

Eté 1759.

M. le curé de l'Ange-Gardien a reçu depuis peu une lettre de M. de Vaudreuil, du 25 de juillet, où il mande entre autres choses, de lui faire part de tout ce qu'il pourroit apprendre d'extérieur, c'est-à-dire de lui servir d'espion. Pour que M. le curé soit en état de donner des nouvelles à M. le marquis de Vaudreuil, on lui apprend que le corps des troupes, campé près du Sault, est à peu près la moitié de l'armée angloise, et que, si M. le marquis de Vaudreuil veut le connoître à fond, il lui sera permis de passer la rivière, avec toute son armée, au Sault et au camp de Repentigny, sans qu'on lui tire un seul coup de canon, et sans la moindre opposition. C'est le moyen le plus court de terminer la

dispute, de se débarrasser des Anglois, de faire tranquillement la récolte, et de joindre cela à la brillante journée du 31 juillet.

On remarque aussi dans la lettre de M. le marquis de Vaudreuil que ce seigneur persiste toujours dans ses calomnies. Il assure que les Anglois extermineroient entièrement tout ce qui est canadien. Cela, dit-il, est plus qu'évident. Les Acadiens nous en fournissent un exemple frappant. La vérité de cette histoire est que MM. les gouverneurs du Canada se sont donné des peines infinies pour faire soulever ces pauvres Acadiens contre leurs princes légitimes. Ces Acadiens n'avoient à se plaindre d'aucune injustice de la part du Roi d'Angleterre, leur souverain, qui les a chéris comme ses autres sujets, tant qu'il avoit la moindre espérance de les ramener à leurs devoirs. Ces Acadiens, autrefois si heureux, se joignirent aux ennemis de leur prince ; et, par une mauvaise conduite, l'ont obligé enfin de les chasser de leurs terres, ce qui ne fut jamais arrivé, s'ils eussent été tranquilles et obéissants.

Pour ce qui est dit dans les lettres de représailles de M. de Vaudreuil, les Anglois ne s'en mettent point en peine. Les habitants de Beaupré peuvent être persuadés que ce qui est contenu dans le manifeste est vrai et de bonne foi. Pour qu'ils en soient pleinement assurés, on leur déclare encore une seconde fois que, s'ils ne mettent pas les armes bas avant le 20 de ce mois, leurs maisons et leurs granges seront brûlées, et leurs campagnes ; et l'on verra si M. de Vaudreuil prendra des mesures pour en empêcher l'exécution. M. le curé ne dit pas que les Anglois ne manquent ni de guides, ni d'intelli-

gences pour aller trouver les habitants dans les profondeurs les plus reculées. Il auroit été même très facile de s'emparer du curé de l'Ange-Gardien. On se plaint particulièrement de M. Parent, curé du dit endroit, de ce qu'il s'est trouvé avec une bande de paysans, sous un nommé Boucherville, à fusiller dans les bois, sur les troupes angloises. De pareilles démarches ne sont ni sensées, ni dignes du caractère sacré d'un homme de sa profession.

Billet envoyé à part.

On a pris plusieurs courriers, envoyés par M. de Vaudreuil, aux habitants de la Baie Saint-Paul, afin qu'ils fussent pourvus d'instruments propres à enlever des chevelures, comme les sauvages, sur l'Ile-aux-Coudres. On ne doit pas être surpris si les Anglois changent de conduite envers les Canadiens, puisque la douceur ne fait qu'augmenter leurs cruautés.

On a châtié les habitants de la baie Saint-Paul; on les châtiera encore, s'ils continuent plus longtemps à faire la guerre.

III

Ordre au R. P. curé de Sainte-Foye

A Québec, le 14 octobre 1759.

Monsieur,

Monseigneur le gouverneur ayant commandé que le capitaine de milice lui envoyât immédiatement un recensement exact des habitants de votre paroisse,

spécifiant par leurs noms les pères, mères, garçons et filles, aussi bien qu'une supputation de la quantité de grains, et un dénombrement fidèle des bestiaux, il exige que vous teniez la main à ce que ses ordres sur ces différents articles soient dûment exécutés avec toute la diligence possible, et que vous certifiiez les états en être justes.

Je suis, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

H.-J. CRAMAHÉ,
Secrétaire.

IV

James Murray, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, colonel d'infanterie, gouverneur de Québec et des pays conquis, etc.

Il est ordonné au curé missionnaire, capitaine commandant et autres officiers de milice de la paroisse de Sainte-Foye, d'envoyer en cette ville, aussitôt le présent ordre reçu, dix charrettes de la dite paroisse pour le service de Sa Majesté Britannique.

Il est ordonné, en outre, aux habitants, à qui appartiendront les dites charrettes, de porter avec eux du foin et de l'avoine, pour la subsistance de leurs animaux, pendant le temps de quinze jours ; les dits habitants seront nourris journellement, et leurs travaux payés en

argent sonnant ; et, après les dits quinze jours expirés, ils seront renvoyés chacun chez eux, en sûreté, et ce, sur peine de désobéissance.

En foi de quoi nous avons fait apposer le cachet de nos armes, et fait contresigner notre secrétaire.

JAMES MURRAY,
Brigadier général.

Par Monseigneur :
H.-J. CRAMAHÉ,
Secrétaire.

Fait à Québec, ce jourd'hui, 21me octobre 1759.

V

Par nous, Monseigneur Jacques Murray, brigadier général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique, dans la rivière de Saint-Laurent, gouverneur général de Québec et des pays conquis.

Après une campagne rude et pénible, nous ne pensions qu'à donner du repos aux troupes, et laisser respirer le peuple en tranquillité, après les malheurs qu'il a essuyés durant le cours de cette année, marquée par tant d'événements grands et décisifs ; mais, malgré des intentions si humaines, je me vois rappelé en campagne par la fidélité que je dois à mon prince, et pour protéger les peuples soumis à ses armes.

Par quel droit M. de Vaudreuil peut-il donner des ordres à des gens qu'il a abandonnés à leur mauvaise fortune ? Quel tour peut-il donner aux ordres injustes et cruels donnés aux sauvages de courir sus et détruire les Canadiens ainsi abandonnés ? Est-ce, après une suite d'injustices et de violences, pour mettre le dernier comble à leur malheur ? Comme les généraux ennemis ont jugé à propos de lever des contributions sur les paroisses qui nous sont soumises, les lois de la guerre et de la justice m'obligent d'user de représailles sur celles d'en haut.

En cela, comme pour l'avenir, leur conduite règlera toujours la mienne. Il seroit heureux pour vous, Canadiens, que moins soigneux de leur gloire, ils songeassent uniquement au bien de l'Etat. Les courses sur les Canadiens seroient réprimées, l'habitant jouiroit du repos. Ouvrez les yeux sur vos propres intérêts. Toute communication avec l'océan étant bouchée, que pouvez-vous attendre d'une armée foible, battue et terrassée sans espoir, sans ressources, avec un grand corps de troupes aguerries dans le sein du pays, un autre à ses portes, presque tous les postes d'en haut emportés ou abandonnés.

Nous vous exhortons avec empressement d'avoir recours à un peuple libre, sage, généreux, prêt à vous tendre les bras, à vous affranchir d'un despotisme rigoureux, et à vous faire partager avec eux les douceurs d'un gouvernement juste, modéré et équitable ; que si vous ne profitez de cet avis, vous avez à attendre le traitement le plus sévère qui puisse être permis par le droit de la guerre.

Les manifestes des généraux Wolfe et Monckton ont respiré les sentiments les plus doux et les plus humains ; leurs menaces, aussi, étoient justes. Ces menaces, jusqu'ici, n'ont pas été exécutées, parce qu'on savoit combien on s'étoit attaché à faire accroire aux Canadiens que les Anglois étoient des gens sans foi et sans humanité.

A présent, ils doivent sentir combien on leur en a imposé. Notre conduite envers ceux de leurs compatriotes qui nous sont soumis, met ce fait en évidence. Ainsi, comme il n'y aura plus d'excuses pour les Canadiens, si jamais ils prennent le parti d'avoir recours aux armes, ils doivent, dans ce cas, s'attendre à toutes les rigueurs qui peuvent être exercées par une armée victorieuse et justement irritée.

Le blâme en retombera sur eux-mêmes. Une telle conduite sera dictée par la nature humaine, et les lois des nations et de la guerre la justifieront pleinement.

JAMES MURRAY.

Par Monseigneur :

H.-J. CRAMAHÉ.

Fait à Québec, et scellé du sceau de nos armes, ce 14 novembre 1759.

VI

Par Son Excellence Monseigneur Jacques Murray, brigadier général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique, dans la rivière de Saint-Laurent, gouverneur de Québec et des pays conquis :

Comme le service du Roi, le bien de l'Etat et l'avantage du commerce demandent un arrangement des monnoies courantes dans cette colonie ; afin d'en fixer la valeur, et de prévenir par là les procès et disputes qui pourroient autrement survenir entre les négociants des deux nations, nous jugeons à propos, par ces présentes, d'établir le tableau suivant, à ce sujet :

Valeur angloise	*Sterling*			*Livres de France.*		
	L.	S.	D.			
La piastre d'Espagne, à.....	0	5	0	ou	6^{l}	
La guinée d'Angleterre, à.....	1	3	4	ou	27^{l}	
La demi-pièce portugaise, à....	2	0	0	ou	48^{l}	
La monnoie d'or de Portugal, à	1	10	0	ou	36^{l}	
La pistole d'Espagne, à.....	0	18	0	ou	21^{l}	10^{s}
Le louis de France, à.....	1	0	0	ou	24^{l}	
L'écu de France, à.....	0	5	0	ou	6^{l}	

Le sol marqué de six liards, dix-huit à un shelling d'Angleterre, ou quinze à la livre de France.

Le sol marqué de neuf liards à quatorze pour un shelling d'Angleterre, ou douze à la livre de France.

Enjoignons à tous les habitants de la partie du Canada soumise à Sa Majesté Britannique, de quelque

condition ou ordre qu'il puisse être, de suivre en tout point le règlement ci-dessus, et déclarons qu'après la date de la présente ordonnance, tout paiement fait autrement que le dit tableau sera de nulle valeur, et seront, les contrevenants à nos ordres, punis avec rigueur.

Défendons expressément à tous sujets de la Grande-Bretagne, tant Anglois que Canadiens, après ce 23me de novembre 1759, de payer ou recevoir en paiement, sous quelque prétexte que ce puisse être, cet effet de brigandage public, les ordonnances ci-devant courantes dans cette colonie, et les déclarons par ces présentes de nulle valeur *(sic)*.

JAMES MURRAY.

Par Monseigneur :

H.-J. CRAMAHÉ.

Fait à Québec, et scellé du sceau de nos armes, ce 23 novembre 1759.

VII

De par Son Excellence Jacques Murray, écuier, colonel d'infanterie, brigadier général commandant un corps des troupes de Sa Majesté Britannique, sur la rivière Saint-Laurent, gouverneur de Québec, etc., etc.

Séduits par des promesses qui n'ont jamais eu d'effet, Canadiens, vous avez toujours fermé les oreilles à nos remontrances et à nos avertissements. Aveugles à vos

propres intérêts, vous êtes les victimes de vos préjugés.

Les affaires du Canada tendent à présent à leur fin. Vous êtes encore, pour un instant, maîtres de votre sort. Cet instant passé, une vengeance sanglante punira ceux qui oseront avoir recours aux armes.

Le ravage de leurs terres, l'incendie de leurs maisons, seront les moindres de leurs malheurs.

Les sages colons, au contraire, qui, profitant de l'expérience passée, resteront tranquilles chez eux, jouiront de leur religion, de leurs biens, et, sous les auspices d'un prince, père de ses sujets, soutenus et protégés par un bras si puissant, deviendront riches et florissants.

JAMES MURRAY.

Fait à Québec, et scellé du sceau de nos armes,
le 23 juillet 1760.

Le manifeste ci-joint a été par mes soins répandu dans le Canada ; vous ne pouvez pas prétendre en ignorer, Canadiens. Votre entêtement continue ; vous me forcez, malgré mon humanité, à mettre à exécution les menaces que je vous ai faites. Il est temps de commencer. Je vous avertis que dorénavant je traiterai à la rigueur les Canadiens que je prendrai les armes à la main, et que je brûlerai tous les villages que je trouverai abandonnés.

JAMES MURRAY.

Fait vis-à-vis de Sorel, ce 21 août 1760.

ÉTATS

ET

TABLEAUX DIVERS

QUATRIÈME PARTIE

I

Etat de l'ancienneté des services de MM. les officiers des quatre bataillons de la Reine, Languedoc, Guyenne et de Béarn, débarqués à Québec dans le mois de juin 1755 *

NOMS DES OFFICIERS.	Enseigne ou sous-lieutenant.	Lieutenant.	Capitaine.
BATAILLON DE LA REINE.			
MM. de Roquemaure, 1,000 *livres de pension sur Saint-Louis*	en 1723	en 1724	en 1735
	.....	commandant	le 15 mai 1754
	.....	lieutenant-colonel	le 19 février 1755
de Montreuil	1734	1735	1743
Capitaine des grenadiers, en remplacement du sieur de Fondras, prisonnier de guerre du 16 *mars* 1757. *chevalier de Saint-Louis.*			

* Tous les passages soulignés sont de la main de Montcalm et ont été ajoutés par lui en 1757 ou 1758, sur cet état plus ancien.

Chevaliers de Saint-Louis...	de Pascalis	1735	1740	1745
	de Germain	1739	1740	1745
	Delmas	1735	1741	1745
	d'Hébécourt	1742	1743	1745
	Denoës	1743	1744	1746
	Delàas	1744	1745	1746
	de Montbray	1745	1745	1746
	D'Arresat	1744	1746	1746
Capitaines en remplacement des trois prisonniers, 28 janvier 1757	de Maron, capitaine en second		1746	1747
	Duminy, capitaine en second		1746	1747
	de la Grandville, capitaine en second		1746	1747
	d'Hert, aide-major le 15 juillet	1748	le 1er juin 1747	1752
	de Massiac	1747	1755	
	de Biville		1747	*Mort.*
Capitaine en remplacement, du 28 janvier 1757.	Le Comte	1747	1753	
	de Tarzac		1745	*Mort.*
	de Milly		1747	*Des grenadiers*, 16 *mars* 1757.
	de Clinchamp	le 14 août 1755	Lieutenant le 1er novembre 1756.	

Mettre à la suite les lieutenants de cette année, marqués par une croix.

Un emploi vacant.

État de l'ancienneté des services de MM. les officiers des quatre bataillons, etc.—(Suite.)

NOMS DES OFFICIERS.		Enseigne ou sous-lieutenant.	Lieutenant.	Capitaine.
BATAILLON DE LANGUEDOC.				
MM. de Privas		1726	1726	1736
			commandant	1755
			lieutenant-colonel	1755
Capitaine de grenadiers, le 16 mars 1757.	Le chevalier d'Aiguebelle	.....	1734	1741
	Duchat	1734	1734	1743
	de Vaudray	.....	1733	1746
Chevaliers de Saint-Louis	Le chevalier de Marillac	1740	1743	1746
	de Basserode	1742	1744	1746
	Le chevalier Douglas	.....	1753	1746
	de Fréville	1744	.....	1746
	Le chevalier de Rennepont	.....	1744	1746
	de Matissard	.....	.....	1746
	de Joannès, aide-major en	1753	1747	1755

Capitaines du 28 janvier 1757, en remplacement des prisonniers.	de Parfouru	.....	1746	
	de Cléricy	1746	1747	
	de la Fuyonnière, tué le 8 septembre 1755, à l'affaire du lac Saint-Sacrement.			
	de la Farre	1753	1754	
	Dupuy	1747	.....	
	D'Artrel	.....	1745	
	de Blanchard	.....	1747	
	de Calan	.....	1747	
	de Castet	1755	.....	
	Daleyrac	.....	1755	
Les noms de ceux remplacés, etc.				
Un emploi vacant.				
BATAILLON DE GUYENNE				
MM. de Fontbonne, 500 *livres de pension sur Saint-Louis*		le 14 janvier 1723	le 14 février 1724	le 1er avril 1735
		.....	commandant	le 8 mars 1755
		.....	lieutenant-colonel	1755
Delaunay, 400 *livres de pension sur Saint-Louis*		.....	le 19 octobre 1725	le 30 novemb. 1735
		.....	cap. des grenadiers	le 12 février 1749
	Denau mort de maladie, dans le mois de mars 1756.			

Etat de l'ancienneté des services de MM. les officiers des quatre bataillons, etc.—(Suite.)

MOMS DES OFFICIERS.		Enseigne ou sous-lieutenant.	Lieutenant.	Capitaine.
BATAILLON DE GUYENNE.—(Suite.)				
Chevaliers de Saint-Louis.	de Manneville	le 17 janvier 1734	le 14 février 1735	le 1er janvier 1745
	de Cornie	le 25 avril 1741	le 16 avril 1743	le 12 avril 1746
	de Blau	le 1er juin 1727	le 15 avril 1734	le 15 avril 1747
	d'Arlens	le 14 février 1735	le 23 mars 1740	le 27 juillet 1747
	de Bellot	.....	le 15 avril 1740	le 10 décemb. 1747
	de Chassignolle	10 mars 1735	le 27 mai 1743	le 12 mai 1748
	de Patris	le 14 février 1743	le 15 août 1743	le 13 février 1748
300 livres de pension, trésor royal.	de la Pause, aide-major du 8 août 1747	octobre 1742	le 9 août 1746	le 4 août 1751
	de la Bretèche	le 27 octobre 1738	le 6 mars 1743	le 17 juillet 1754
	de Bonneau	le 1er décemb. 1743	le 15 mai 1744	le 14 août 1754
	de Saint-Vincent	décembre 1743	le 14 juillet 1745	le 12 février 1755
	de Bousquet	.....	le 1er mars 1744	le 3 avril 1755
	de Montanier	.....	le 15 juin 1745	*capitaine.*
	de Bigat	le 27 août 1745	le 10 juillet 1747	
	de Chambeau	le 7 juin 1747	le 14 juillet 1748	
	d'Artigues	.....	le 17 août 1748	

	de Grave	le 5 mars 1753	le 15 juillet 1754	
	de Restauran		le 17 juillet 1754	
	de La Rochelle	le 17 juillet 1754	le 3 avril 1755	
	de Saint-Poncy	le 17 juillet 1754	le 16 mars 1755	
	de Toyon		le 17 juillet 1764	
	Dumesnil	le 17 juillet 1754	le 16 mai 1755	
	de Mocambert		le 1er avril 1755	
	Dupont		le 4 avril 1755	
	de Saint-Mary	le 1er avril 1755		
	de Fouquet	le 12 avril 1755		
	de Chourses	le 1er avril 1755		
Un emploi vacant.				
BATAILLON DE BÉARN.				
MM. Hurault de l'Hôpital, *commandement vacant*			1725	1729
			commantdant	le 8 mars 1755
			lieutenant-colonel	le 19 février 1755
400 livres de pension sur Saint-Louis.	D'Alquier		1710	1734
			Cap. des grenadiers	1748
Chevaliers de Saint-Louis.	de Montredon		1719	1738
	de Barrautè		1732	1739
	de Montgay		1733	1743
	de Mazérac		1734	1744
	Pouchot		1730	1745
	de Jourdau		1734	1746
	de Trépezet		1735	1746

Etat de l'ancienneté des services de MM. les officiers des quatre bataillons, etc.—(Suite.)

NOMS DES OFFICIERS.		Enseigne ou sous-lieutenant.	Lieutenant.	Capitaine.
BATAILLON DE BÉARN.—(Suite.)				
	de Kergus		1741	1746
	de Bernard		1741	1746
	de Maubeuge		1743	1746
Chevalier de Saint-Louis.	de Malartic, aide-major.	1749	1745	1746
	d'Aubrespy		1735	1746
	de Vassal de Montviel.		1739	1746
	de la Mothe, capitaine en second.		1744	1746
	de Figuiéry, capitaine en second.		1743	1746
Chevaliers de Saint-Louis.	de Tourville, capitaine en second.		1734	1747
	de la Parguière, capitaine en second.		1726	1748
	de Rosmorduc, capitaine en second.		1739	1748

de Seglas, lieutenant des grenadiers.....	1739	1749
de Pons.....	1743	1751
de Pinsens.....	1744	1752
de Raymond	1746	1752
de Cusson	1746	1753
de Salvignac	1746	1753
de Totabel.....	1744	1753
de Jaubert.....	1753	1755
de Marolles.....	1755	.....
de Douay	....	1755
Delbreuil, sous-lieutenant des grenadiers	1742	1748

II

Gouvernement de Montréal.

Etat général des quartiers occupés par les troupes, l'hiver de 1759 *à* 1760.

—	Paroisses	Compagnies de milice.	Bataillons.
Au sud du fleuve du dernier rapide, à l'entrée de la rivière Richelieu.	Laprairie	5	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Longueuil	2	
	Boucherville	3	
	Varennes	5	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Verchères	2	
	Contrecœur	1	
	Sorel	2	
Rivière Richelieu, ou vulgairement appelée de Chambly.	Saint-Ours	2	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Saint-Antoine	1	
	Saint-Denis	1	
	Saint-Charles	1	
	Chambly	2	
Au nord, première paroisse.	Les Cèdres	1	Un bataillon d'environ 400 hommes de la marine.
	Ile Perrot	1	
Au sud, première paroisse.	Châteauguay	1	
Sud de l'Ile de Montréal.	Sainte-Anne	1	
	La Pointe-Claire	1	
	Lachine	1	
	Montréal		
	La Longue-Pointe	2	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	La Pointe-aux-Trembles	3	
Nord de l'Ile de Montréal.	La rivière des Prairies	2	
	Le Sault-des-Récollets	1	
	Sainte-Geneviève	1	

Etat général des quartiers, etc.—(Suite.)

—	Paroisses.	Compagnies de milice.	Bataillons.
Ile Jésus.	Saint-Vincent de Paul	4	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Sainte-Rose	2	
	Saint-François de Sales	2	
Nord de la rivière de l'Assomption et des Prairies.	Terrebonne	2	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Mascouche	1	
	Lachenaie	1	
	L'Assomption	3	
Nord du fleuve au-dessous de l'Ile de Montréal.	Repentigny	2	Un bataillon de 3 à 400 hommes.
	Saint-Sulpice et les îles Bouchard	2	
	Lavaltrie	1	
	Lanoraie	1	
	Dautray	1	
	Berthier	2	
	Ile Dupas	1	
Sud du fleuve au dit gouvernement.	Maska	1	Un bataillon de 4 à 500 hommes.
	Saint-François	1	
	La baie Saint-Antoine	1	
	Nicolet	1	
	Gentilly	1	
	Saint-Pierre les Béquets	1	
Nord du fleuve au dit gouvernement.	Maskinongé	1	
	Rivière-du-Loup	1	
	Machiche	1	
	La Pointe-du-Lac	1	
	Les Trois-Rivières		
	Le Cap de la Madeleine	1	
	Champlain	1	
	Batiscan	1	
	Sainte-Marie	1	
	Sainte-Anne	1	

III

Ce 18 Xbre 1759.

Etat général des effets qui sont aux magasins du Roi, butions faites sur ces quantités.

Etat des effets.	Total de ce qui s'est trouvé des ballots arrivés de Québec, la vérification faite par M. de Malartic.	Habillements complets qui restent de La Sarre et Royal-Roussillon.	Habillements qui sont de reste de l'année passée.	Total.
Habits.....	1,700, dont 62 de sergents.	227	31	1,958
Vestes.....	1,660 idem, 68	227	2	1,889
Culottes.....	1,592, idem, 68	227	96	1,915
Chapeaux.....	1,945, idem, 72	227	271	2,571
Gilets.....	2,080	227	.....	2,307
Bas.....	2,232	227	.....	2,459
Chemises.....	4,543	454	207	5,205
Guêtres.....	2,280	227	1,226	3,733
Havresacs.....	2,080	227	1,087	1,314
Ruban pour queue..	2,730 aunes	340	.....	3,070
Cols.....	1,449	227	.....	1,726
Colliers ou ceinturons de tambours.....	33	.....	.....	33
Souliers françois.	2,000	.....	.....	2,000

M. le chevalier m'a dit avoir signé un billet à La Sarre pour vingt-six
J'ai fait un bon à Béarn pour douze habits, vingt-deux vestes, vingt-un
vingt-trois paires de souliers françois, vingt-trois chemises, vingt-trois havre-

à Montréal, pour l'habillement des troupes, et distri-

DISTRIBUTIONS FAITES AUX BATAILLONS.										
La Reine.	La Sarre.	Royal-Roussillon.	Languedoc.	Guyenne.	Berry.	Béarn.	Total délivré.	Manque.	Resté aux magasins.	—
12	....	.....	....	2	22	33	.....	....	.....	Dont 2 sergents à Béarn 2 à Guyenne.
4	....	.....	96	20	75	56	.....	....	.....	Dont 6 de sergents à Guyenne, 2 à Béarn.
380	....	.....	324	320	746	328	2,098	183		
7	....	.....	104	100	108	150				
380	....	.....	324	320	746	328	2,098	....	209	Dont 4 de sergents à Berry, 10 à Béarn, 6 à Guyenne, et 4 au régiment de Languedoc.
380	....	.....	324	320	746	328	2,098	....	361	
380	....	.....	324	320	746	328	2,098	....	3,107	
2	....	.....	184	160	100	170				
....	....	.....	348	349	799	354				Non compris les détachés.

habillements complets, cinq à Berry, et trois à Royal-Roussillon. chapeaux, vingt-cinq culottes, vingt-trois gilets, vingt-trois paires de bas, sacs. A Berry un habit, veste, et chapeau. Plus à Guyenne neuf chapeaux.

IV

Tableau général pour lever tous les quartiers, et l'ordre de marche pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 26 février, avec un train d'artillerie et l'hôpital ambulant.

DUVERNY

La division d'artillerie de Saint-Jean en partira pour se rendre à Saint-Charles, le 13 ; à Sorel, le 14 ; à Nicolet, le 15 ; à Champlain, le 16 ; à Deschambault, le 17 ; aux Ecureuils, le 18 ; où elle prendra des vivres pour quatre jours ; à la Pointe-aux-Trembles, le 19.

A chaque endroit où l'artillerie doit coucher, il faut des vivres pour deux jours, pour les chevaux, ce qui sera pour aller et revenir.

Aux Ecureuils il en faut pour six jours, parce qu'en partant on en portera pour quatre, pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles.

A cette division, il y aura cent six chevaux.

ROYAL-ROUSSILLON

Le régiment de Royal-Roussillon partira de ses quartiers pour se rassembler à Boucherville, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A Boucherville, le 16 ; à Verchères, le 17 ; à Sorel, le 18 ; à Maska, le 19 ; au cap de la Madeleine, le 20 ; aux Grondines, le 21 ; au Cap-Santé, le 22 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 23.

GUYENNE

Le régiment de Guyenne partira de ses quartiers pour se rassembler à Contrecœur, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A Contrecœur, le 17 ; à Saint-François, le 18 ; à Bécancour, le 19 ; à Sainte-Anne, le 20 ; à Deschambault, le 21 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 22.

LA REINE

Le régiment de la Reine partira de ses quartiers pour se rassembler à Saint-Ours, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A Saint-Ours, le 17 ; à Maska, le 18 ; aux Trois-Rivières, le 19 ; à Batiscan, le 20 ; à Jacques-Cartier, le 21 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 22.

LOUVICOURT

La division d'artillerie de Montréal, avec l'hôpital ambulant, en partiront pour se rendre à Lavalterie, le 14 ; au chenal du Nord, le 15 ; à Machiche, le 16 ; au cap la Madeleine, le 17 ; aux Grondines, le 18 ; aux Ecureuils, où elle prendra des vivres pour quatre jours, le 19 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 22.

A chaque endroit où cette division couchera, il y faut des vivres pour les deux jours, pour les chevaux, ce qui sera pour aller et revenir. Aux Ecureuils il en faut pour six, parce qu'en partant, on en fera prendre pour quatre jours, pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles.

A cette division il y aura 100 chevaux.

LA MARINE

Les troupes de la marine partiront de leurs quartiers pour se rassembler à Montréal, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ces troupes : A Montréal, le 14 ; à Saint-Sulpice, le 15 ; à Berthier, le 16 ; à la Rivière-du-Loup, le 17 ; aux Trois-Rivières, le 18 ; à Batiscan, le 19 ; à Deschambault, le 20 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 21.

BÉARN

Le régiment de Béarn partira de ses quartiers pour se rassembler à la Pointe-aux-Trembles, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A la Pointe-aux-Trembles, le 14 ; à Dautray, le 15 ; à Maskinongé, le 16 ; à la Pointe du bac de Labadie, le 17 ; à Sainte-Anne, le 18 ; à Deschambault, le 19 ; à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 20.

LA SARRE

Le régiment de La Sarre partira de ses quartiers pour se rassembler à Repentigny, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A Repentigny, le 14 ; à Berthier, le 15 ; à la Rivière-du-Loup, le 16 ; aux Trois-Rivières, le 17 ; à Batiscan, le 18 ; au Cap-Santé, le 19 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 20.

BERRY

Les deux bataillons du régiment de Berry partiront de leurs quartiers pour se rassembler, avec le nombre

d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon : A Berthier, le 14; à la Rivière-du-Loup, le 15 ; aux Trois-Rivières, le 16 ; à Batiscan, le 17; à Deschambault, le 18 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 19.

LANGUEDOC

Le régiment de Languedoc partira de ses quartiers pour se rassembler aux Grondines, avec le nombre d'habitants des différentes paroisses des quartiers de ce bataillon, pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles, partant de Maskinongé : A Machiche, le 15 ; au cap la Madeleine, le 16 ; aux Grondines, le 17 ; au Cap-Santé, le 18 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 19.

MONTBELLIARD

La division d'artillerie des Grondines et Deschambault, s'assemblera à Jacques-Cartier et en partira pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles le..., avec des vivres pour quatre jours.

Il faut faire trouver des vivres pour six jours aux chevaux de cette division, à Jacques-Cartier. Il doit y avoir quatre-vingt-douze chevaux. La ration de chaque cheval doit être d'un quart de... par jour. Il faudroit faire trouver à Sainte-Foye, au jour que l'on indiquera, deux mille minots d'avoine pour la nourriture des chevaux de l'artillerie et de l'hôpital ambulant, pour vingt-cinq jours.

V

Etat de MM. les officiers tués sur le champ de bataille, morts de leurs blessures, et existant blessés aux hôpitaux et ambulances, depuis le 28 avril jusqu'au 7 mai 1760, deux heures après-midi.

ÉTAT-MAJOR

M. de Bourlamaque.....au gros de la jambe droite, d'un boulet.

RÉGIMENT DE LA REINE

Mort.—de Montreuil.....fracture à l'avant-bras et dans la rotule, amputation, mort le 9.

Dufay .....fracture à l'avant-bras, dangereusement.

Chevalier Desnoës...légèrement.

D'Hert.....blessé d'un éclat de bombe, le 10.

Saint-Martin.....légèrement.

RÉGIMENT DE LA SARRE

Mort.—de Palmarolle .....fracture à la jambe, mort le 5me jour.

Mort.—Duprat.....fracture et jambe emportée par le canon, amputation à la cuisse, fracture au pied gauche, mort le 28 avril.

Mort.—Boischâtel..... éclat de bombe à la poitrine, mort une heure après.

Mort.—Daiguisier.....tué sur le champ de bataille.

Duparquet.. .....à la partie moyenne de la jambe droite, d'un raisin, dangereusement.

Beauclair .....au poignet et avant-bras, délabrement dans le tendon, mal.

Méritens .....à la partie supérieure du bras, dangereusement.

Mort.—Fourcet .....aux deux jambes, mort le 12

Chevalier de Savournin.....coup de feu au travers de la poitrine, mal.

La Suze.....contusion et plaie, partie supérieure de la poitrine.

La Naudière.....à la partie supérieure de la jambe droite, blessé dangereusement.

Mort.—Paonnet.....à la poitrine, dangereusement.

Premillac .....fracture au pied droit.

Granet ....au bras et à la poitrine, légèrement.

Chevalier de Laubanie.....contusion et plaie, cuisse gauche.

RÉGIMENT DE ROYAL-ROUSSILLON

Mort.—Beausadel .....Fracture et délabrement, épaule gauche et fracas dans la rotule, mort le 10.
Desrouins .....partie moyenne de la jambe droite.
Beaumevielle .....à la jambe.
Léonard .....bras gauche, partie supérieure.
Lefebvre .....contusion et plaie.
Dufresnoy.....légèrement.
Grandjean.....légèrement.

RÉGIMENT DE LANGUEDOC

La Justonne.....le 12, pied coupé.
Pradel..... .....idem, éclat à la tête.
Senneterre.....à la joue et au bras droit.
Domange.....tué sur le champ de bataille.

RÉGIMENT DE GUYENNE

Launay .....à la cuisse, légèrement.
Bellot .....légèrement.
Chassignol.....légèrement.
De Blau.....légèrement.
Montagner .....fracture à l'avant-bras.
Mort.—Morambert .....dans la poitrine, mort le 9.

RÉGIMENT DE BERRY

Trivio.....à la main.

Mort.—Trécesson.....dans la poitrine, comprimé dangereusement, mort le 10.

D'Orléans.....fracture aux os. et à l'épine, dangereusement, mort le 10.

Cospel .....fracture jambe gauche, partie moyenne, dangereusement.

Du Guerny.....à la jambe, partie inférieure, dangereusement.

Vaudaran.....fracture male-côte droite externe, dangereusement.

Pélissier..... .....fracture supérieure du bras, dangereusement.

Landanet.....fracture, main droite, dangereusement.

La Pelouse .....à la poitrine et bras gauche, dangereusement.

Sigouin .....à la jambe gauche, dangereusement.

Mesnard.....contusion et plaie à la poitrine.

Dalet.....au coude, dangereusement.

Leclerc.....à la cuisse, partie moyenne, dangereusement.

Pressac .....légèrement.

Cambray .....légèrement.
Beauchamp.....légèrement.
Mort.—Villemontel.....tué sur le champ de bataille.
Mort.—La Morlière.....à la poitrine, mort le 3 mai.
Mort.—Valentin .....tué sur le champ de bataille.
Mort.—Carrery .....tué sur le champ de bataille.
Mort.—Pezès.....chirurgien, blessé à la tranchée d'un éclat de bombe, trépan, et mort le 3me jour.

RÉGIMENT DE BÉARN

Mort.—Baraute.....le 12, blessé légèrement.
Mazerac .....idem, blessé légèrement.
Totabel .....le 28, dans la poitrine, mort deux heures après le combat.
Solignac.....fracture au genou, amputé, mort le 3me jour.
D'Alquier .....côté droit, lésion à la 4me vraie côte, dangereusement.
Montredon .....aux deux cuisses, dangereusement.
Mort.—Vassal ....dans la poitrine, dangereusement, mort le 15 au matin.

Pinsens.....cuisse gauche, partie inférieure, dangereusement.
Fay ..... à la cuisse, dangereusement.
Jacob..... .....à la poitrine, dangereusement.
Raymond .....
Malartic .....
De Melcy.....
Seglas .....
Bernard ....
Jourdain .....
} légèrement, cependant contusion et plaie.

MARINE.

des Meloises.....le 13, blessé.
Denis de la Ronde...dans la poitrine, mort le 29 au matin.
Chevalier des Meloises.....deux jambes emportées, mort deux heures après.
de Bonne .....fracture et cuisse droite cassée, mort le 30 avril.
Saint-Hilaire de Varennes .....deux cuisses fracassées d'un boulet, mort deux heures après.
Corbière ....fracture au bras, amputé, mort le 2 mai.
Boucherville.....tué sur le champ de bataille.

Le chevalier de la Corne.....	légèrement.
Saint-Luc.....	
de Vassan.....	
Saint-Martin.....	fracture à la tête, aux mâchoires, dangereusement, mort le 9.
Duquet.....	contusion, dangereusement.
Dubuisson.....	à l'épaule gauche, dangereusement.
Mezières.....	aux deux jambes, dangereusement.
D'Aillebout.....	à la jambe gauche, dangereusement.
Hiché.....	fracture au bras droit.
Le Borgne.....	Contusion, et plaie légère.
Le chevalier de la Périère.....	
Lanoix de Noyelle.	
Herbin, fils.....	
Lorimier, père.....	

MILICES

Simon Réaume.....	tué sur le champ de bataille.
Lefebvre.....	tué, idem.
Hamelin.....	au bas ventre, mort le 29.
Delisle des Illinois..	au bas ventre, mort le 3 mai
Prévost des Ecores..	au bas ventre, mort le 29 avril.
Godet.....	dangereusement.

Pierre Lefebvre.....à la jambe, légèrement.
Augé .....idem.
Décary.....
Mesnard.....dangereusement.
Hurtubize .....
Neveu.....joue droite, dangereusement.

ARNOUX.

A l'hôpital général de Québec,
le 7 mai, huit heures du soir, 1760.

VI

Tableau des couvertes et effets d'habillement donnés à l'entrée de Lachine.

La Sarre.....100
Royal-Roussilon 100
Languedoc .....100 } 500 couvertes.
Guyenne 100
Béarn 100

LA SARRE

12 vestes-culottes de sergent.
12 vestes-culottes de soldats.
14 chemises.
12 chapeaux.
2 paires souliers tannés.
1 paire souliers françois.

Délivrés à Berry.

37 habits et vestes de sergents.
55 habits et vestes de caporaux.
42 habits et vestes d'anspessades.
14 habits et vestes de tambours.
252 habits et vestes de soldats.
400 chapeaux.

Pris : 100 uniformes de soldats de Guyenne.
90 uniformes de soldats de la Reine.
210 uniformes de la Sarre et Royal-Roussillon, compris les habits de sergents, caporaux et anspessades.

Plus le détachement de l'Ile aux Noix :

4 habits de sergents.
4 habits de caporaux.
4 habits d'anspessades.
2 habits de tambours.
86 habits de soldats.
100 vestes.
100 chemises.
100 chapeaux.

BÉARN

25 fusils.
25 baïonnettes.
25 gibernes.
25 ceinturons.
750 cartouches.
50 pierres à fusil.
14 couvertes.

VII

Dénombrement des troupes qui sont dans la Nouvelle-Angleterre.

Sans date.

RÉGIMENTS.	Compagnies.	Hommes.	—
Blackney	10	1,000	Irlande, complet.
Forbouchis (?)	10	1,000	" "
Kennedy	10	1,000	" "
Pennisford	10	1,000	" "
Royal Scotch ou Royal Irish Scotch (?)	10	1,000	" "
Ottway	10	1,000	dont la moitié pris au fort George.
Afferten (?)	10	1,000	Irlande, complet.
Bragues (?)	10	1,000	Angleterre.
Abercromby	10	1,000	"
Webb	10	1,000	"
Loudoun	10	1,000	"
Wasburty (?)	10	1,000	"
Illenwatch (?)	10	1,000	vieux régiment, Ecosse, complet.
Illenwatch (?)	20	2,000	nouveau régiment, deux bataillons, Ecosse, complet.
Neweiwatch (?)	10	1,000	Ecosse, complet.
Royal-Américain	40	4,000	Une partie prise au fort George.
Arrivé l'automne dernier	.....	3,000	avec des officiers pour composer trois régiments.
Total	.....	23,000	hommes.

A deux lieues du fort Lydius est le fort Mellen, gardé par des compagnies franches ; à deux lieues de

ce dernier est Sarasto, où il y a deux compagnies du régiment de Blackney; à quatre lieues de Sarosto est le port de Stillwater, deux compagnies de Blackney; à quatre lieues de Sttllwater, est le fort Halfmoon, deux compagnies de Forbouchis (?); quatre lieues d'Halfmoon est Orange, les régiments de Pennisford, Kennedy, Forbouchis (?), et les deux Illenwatch (?). *

* On a laissé les noms, tels que dans le manuscrit.

PIÈCES DIVERSES

MÉMOIRES

SUR LE

CANADA ET L'ACADIE

CINQUIÈME PARTIE

1760

DÉPOSITION D'UU PRISONNIER ANGLOIS

Il a été pris près l'île aux Bois-Blancs par la goëlette. Ils étoient partis il y a environ trois semaines de Saint-Frédéric avec six hommes, sous les ordres d'un lieutenant du régiment du brigadier général Gage. Ils étoient destinés à porter des lettres et instructions au colonel Johnson du côté de Chouaguen ; la mission de ce colonel n'étoit pas connue.

Lorsqu'il est parti, il y avoit des brigantins de finis et l'armée devoit partir pour attaquer les François. Il pense que le dessein du général étoit de ruiner notre marine et d'attaquer ensuite l'île.

L'armée étoit de douze à treize mille hommes, dont huit à neuf régiments de troupes réglées.

On pensoit qu'il y avoit deux à trois mille hommes à l'île aux Noix, au dire des déserteurs et prisonniers. Leur artillerie est très considérable, mais il n'a connoissance que de six pièces de fonte de 24.

On avoit su confusément par des découvreurs de Roger que Québec étoit pris.

Il a ouï-dire qu'une flotte françoise a pris dix à douze de leurs vaisseaux vers la Martinique. Il ne sait point d'autres nouvelles d'Europe ; que nous avions pris une place dans l'électorat d'Hanovre, dont il ne sait point le nom ;

Qu'il y a des sauvages à l'armée, mais peu ;

Il y a ouï-dire que nous devions être attaqués en même temps par les Rapides et par l'île aux Noix ;

Que l'armée de Johnson est de onze mille hommes, à ce qu'il a ouï-dire, dont quatre bataillons de troupes réglées.

1760

AUTRE DÉPOSITION DE PRISONNIER

Thomas Cherry, irlandois, soldat du régiment de Gage, déclare que l'armée d'Amherst consiste en sept régiments des troupes réglées ; que les régiments

étoient complets en entrant en campagne de mille chacun, à l'exception de celui de Blackney, et qu'il comptoit leur armée alors de seize mille hommes ; ne sait pas le nombre qu'il peut avoir actuellement. Dit que leur mission étoit de porter des ordres à MM. Johnson et Gage, qui doivent pénétrer par les Rapides. Ils comptoient de trouver leur armée qu'il croit consister en dix à onze mille hommes, au-dessus de Montréal, mais ne sait pas indiquer l'endroit.

Dit qu'avant leur départ de Carillon, qu'on parloit que l'armée d'Amherst devoit bientôt se mettre en mouvement ; que leurs bâtiments devoient prendre l'avant pour combattre les nôtres ; mais que toute leur armée devoit suivre de près leurs bâtiments, et même que leurs bâtiments devoient être soutenus par une partie de leur armée en bateaux, et avec leurs bateaux à canons. Il dit qu'on ne croit pas difficile de prendre l'île aux Noix, dès que nos bâtiments seront détruits ; que leur bâtiment qu'on appelle l'arche de Noé, a sur son pont huit pièces de canon de 24, et qu'elle ne prend pas cinq à six pieds d'eau, lorsqu'elle est chargée de son artillerie.

Dit qu'elle est couverte de planches pour être à l'abri de la mousqueterie, marche à rames et à la voile.

Pour 800[l].

Je prie M. l'intendant de vouloir faire donner à compte des deux mille écus dont le Roi m'a accordé la distribution pour aider les officiers de nos cinq bataillons, la somme de huit cents livres à M. D'Alquier,

lieutenant colonel, commandant le second bataillon du régiment de Béarn, pour être, suivant mes ordres, distribuées à des lieutenants de son bataillon.

MONTCALM.

Fait au camp du Sault, ce 27 août 1759.

Pour 6000[1].

Nous maréchal des camps et armées du Roi, commandant en chef les troupes d'infanterie françoise qui servent dans l'Amérique septentrionale, reconnoissons qu'il a été payé comptant par M. George-Nicolas Baudard de Vandésir, trésorier général des colonies, en exercice la présente année par les mains de son commis en ce pays, la somme de six mille livres, ordonnée, suivant l'état du Roi, à feu M. le marquis de Montcalm, pour être par lui distribuée en gratifications extraordinaires aux officiers des dites troupes.

Laquelle somme a été payée, savoir : trois mille trois cents livres sur les mandats de mon dit sieur le marquis de Montcalm, qui nous ont été représentés ; et les deux mille sept cents livres restant à nous remises pour être la dite distribution par nous continuée comme son successeur au commandement en chef. De laquelle somme de six mille livres, nous tenons quitte le dit sieur trésorier général, son dit commis et tous les autres.

LE CHEVALIER DE LÉVIS.

Fait à Montréal, le 31 décembre 1759.

1778

MÉMOIRE SUR LE CANADA PAR M. DESANDROUINS, ANCIEN INGÉNIEUR DANS CETTE COLONIE

On se propose dans ce mémoire de faire voir : 1° combien il importe à la France de soustraire le Canada de la domination angloise ; 2° quelles sont les difficultés et les obstacles qu'on auroit à surmonter pour y parvenir ; 3° quels sont les moyens à employer dans une expédition propre à remplir cet objet ; 4° quelle seroit la conduite à tenir en arrivant dans le pays jusqu'au moment de l'ouverture de la tranchée devant Québec.

Article 1er

Tant que la Grande-Bretagne possèdera le Canada, elle sera maîtresse de tout l'intérieur de l'Amérique septentrionale depuis le fleuve Saint-Laurent, le pays des nations iroquoises et les montagnes des Apalaches, jusqu'à la baie d'Hudson, par le moyen des sauvages qui, ne s'écartant point de la politique dont ils usoient autrefois en faveur du Canada contre les provinces du bord de la mer, ne permettront jamais aux états nouvellement unis de passer ces limites ni de s'approcher des lacs et de la Belle-Rivière. Ainsi les Anglois communiqueront par les derrières des dits états depuis Québec jusqu'à la Floride et au bord oriental du Mississipi ; ils commerceront presque exclusivement avec les nations sauvages, se les attacheront, les armeront et les feront servir à leurs vues et à leurs vengeances même, sans paroître rompre la paix, tant cette nation

excelle dans l'art de joindre la perfidie avec l'apparence de la bonne amitié, ainsi qu'elle l'a bien montré à la dernière guerre avant sa déclaration. Ils peupleront peu à peu les pays immenses et cent fois plus vastes que ceux qu'ils ont perdus, et, s'ils y vont aussi rapidement qu'ils ont fait, il leur faudra à peine une cinquantaine d'années pour y élever la population au même degré.

On peut conclure de là qu'ils conserveroient sur les opérations du congrès toute l'influence qu'une puissance très redoutée s'approprie presque invinciblement sur les foibles états qui l'avoisine. Ce sénat, qui sera composé de particuliers et rarement de vrais hommes d'état, ils le tiendront dans leur dépendance, peut-être autant que leur propre parlement, par la crainte, par l'intérêt et par corruption des membres.

Qu'aurait donc gagné la France au soulèvement des colonies angloises et à leur séparation d'avec la mère-patrie ? Tout au plus d'étendre un peu son commerce pendant la durée de la première paix. Car, aussitôt que la chaleur de la dissension actuelle sera dissipée, il faut s'attendre à voir ces deux branches d'une ancienne souche se rapprocher et se réunir d'intérêt. N'a-t-on pas vu la Hollande, après soixante ans d'une guerre cent fois plus cruelle et plus opiniâtre, faire cause commune avec ses anciens maîtres, la maison d'Autriche, dans toutes les guerres qui ont éclaté entre elle et la France pendant près de cent ans ?

La Grande-Bretagne, jalouse de recouvrer son ancienne splendeur et d'éteindre celle qu'aura acquise la France, ne manquera pas de profiter de son crédit sur

les nouveaux états pour en tirer un appui qu'ils ne seront que trop à portée de lui donner pour la conquête de nos îles à sucre, peut-être aussi pour l'invasion ou tout ou moins le ravage des plus riches colonies espagnoles. Ainsi, laisser aux Anglois le Canada, c'est laisser subsister le germe des moyens propres à faire reparoître par la suite cette puissance plus redoutable que jamais.

Si tout au contraire on parvient à soustraire à sa domination ce vaste pays si fécond en ressources, quand même en vertu des circonstances ou des conventions antérieures, il demeuroit libre et allié des Etats-Unis, on fait évanouir par ce seul fait toute préférence en faveur de l'Angleterre parmi le congrès américain. Cette compagnie, vraiment libre alors, n'ayant à redouter personne par avantage ni désavantage de position, se conduira par les lumières de la raison, par les vues de ses seuls intérêts, comme tous les états puissants, et la France pourra compter sur la durée du traité raisonnable et modéré qu'elle vient de contracter.

Les possessions qui restent encore à nos ennemis en Acadie, l'Ile Royale et Terre-Neuve, ne tireroient pas à la même conséquence, si leur Canada leur étoit enlevé. Ces contrées ne renferment pas l'enceinte des Etats-Unis ; elles ne lui sont limitrophes que par une extrémité, quoique d'ailleurs, à d'autres égards, elles soient infiniment avantageuses à la Grande-Bretagne.

La conquête du Canada étant suffisamment éclaircie pour être appréciée à sa juste valeur, passons aux difficultés qu'elle présente.

Article 2

Il ne faut point se flatter que les Américains, même en les supposant favorisés de la plus grande partie des Canadiens, puissent réduire Québec sans le concours de la France. Ceux qui ont fait toute la dernière guerre avec les uns contre les autres, et qui connoissent la place pour en avoir soutenu et ensuite conduit le siège, se représentent trop bien, d'un côté, les difficultés qu'elle oppose, et, de l'autre, l'ineptie des Américains dans l'art des sièges et leur manière de combattre, qui en est bien éloignée, pour révoquer en doute cette proposition. Voyez si Washington a jamais emporté une redoute, si jamais il a défendu une place, un poste ni un retranchement. Aussi ce n'est pas par la bonté de ses troupes qu'il a sauvé l'Amérique ; c'est le pays qui s'est défendu par son étendue. S'il éclate quelque soulèvement dans le pays, il ne sera jamais que passager. Qui sera maître de Québec dominera toujours en Canada. Malgré les dispositions des habitants contre le gouvernement tyrannique de l'Angleterre, il est possible de résister toujours à la nature même, et de ne pas se soumettre à la fin à qui tient la seule clef du commerce, des richesses et des besoins indispensables d'importation. Ainsi le maître de Québec le devient du Canada et de là gouverne les sauvages, les peut diriger selon ses vues contre les nouveaux états, etc., comme nous l'avons montré.

Québec est donc l'objet capital ; mais ce ne sera pas une entreprise sans difficulté que celle d'en faire la conquête.

Cette place est située à cent vingt lieues de la mer, au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, sur un cap de rochers à pics et trop élevés tout au pourtour pour être assaillis. Ce cap forme l'extrémité d'une montagne escarpée des deux côtés, qui borde le fleuve sur la rive gauche.

L'enceinte de la place est terminée sur le plateau du sommet de cette montagne d'un escarpement à l'autre, par cinq fronts d'une bonne fortification bien revêtue, dont trois ensemble sont en ligne droite ; les deux autres en forment aussi une entre eux, à très peu près, qui, avec la première, fait un angle extrêmement obtus. Les retours le long des deux escarpements sont suffisamment défendus et flanqués.

On peut juger de la disposition en ligne droite combien ces cinq fronts se protègent mutuellement, combien seroient immenses les travaux à faire pour embrasser ce qui domineroit sur l'attaque, combien il faudroit s'en approcher avant d'établir aucune batterie à ricochets sur le prolongement des faces, et par conséquent combien on seroit de temps avant de pouvoir prendre aucun avantage sur les défenses et éteindre le feu de plus de cent quatre-vingt pièces de gros canons et d'une grande quantité de mortiers que nous y avons laissés.

Ce n'est pas tout. Le devant de ces cinq fronts est un rocher presque entièrement nu, où il ne se rencontre un peu de terre que dans quelques petites parties qu'il faut bien connoître, et encore faut-il s'attendre à en transporter de loin immensément pour le progrès des approches, au grand retard et danger des assiégeants,

surtout si, à force d'art, d'industrie et de grosse artillerie, ils ne trouvent moyen d'éluder une bonne partie de ces obstacles naturels, comme en effet la chose est très possible. Il est presque inutile de parler ici de la ville-basse, située au pied du cap, dans un emplacement extrêmement resserré par la rive gauche du fleuve, parce qu'un débarquement y seroit infiniment dangereux, ne mèneroit pas à emporter la ville haute et qu'infailliblement on en seroit délogé. Le faubourg du palais, situé dans un emplacement plus étendu, entre la rive droite de la rivière Saint-Charles et l'escarpement de la gauche, ne présenteroit pas sans doute les mêmes difficultés ; mais les assiégés l'abandonneroient bientôt, ou le brûleroient, n'étant point compris dans l'enceinte de leurs fortifications.

Qu'on juge de là des gens qu'on peut regarder comme de nouvelle levée, qui connoissent la place sûrement très mal, qui ne savent ce que c'est que le siège, qui n'ont pas l'ensemble et l'esprit qu'il faut pour soutenir longtemps un feu meurtrier sans abri, ainsi qu'il ne se présentera nécessairement que trop d'occasions, qui ne parviendront jamais à amener par les lacs et les portages l'artillerie, les outils et les munitions nécessaires à une semblable entreprise, qu'on juge, dis-je, si jamais ils pourront venir à bout de Québec. Aussi Montgomery, le meilleur général qu'ait eu l'Amérique, et Arnold, son courageux successeur, y ont-ils échoué, malgré qu'ils aient tenu la place investie pendant cinq ou six mois, et qu'elle contint à peine deux cents soldats, ainsi que je l'ai appris de gens dignes de foi qui y étoient alors renfermés.

On ne peut donc compter pour le succès de cette opération que sur l'appui d'une escadre françoise et d'un corps de troupes réglées assez puissant pour donner aux colons la confiance de secouer le joug odieux qu'ils supportent impatiemment. Un détachement nombreux des milices ou des troupes des Etats-Unis fourniroit des bras bien utiles pour accélérer les travaux du siège; mais à la rigueur, surtout avec le secours des Canadiens, on pourroit s'en passer. A la vérité, l'expédition en deviendroit beaucoup plus pénible. On en jugera mieux ci-après.

ARTICLE 3

Entrons maintenant dans le détail des moyens. Le fleuve gelé si fortement et la débacle des glaces en est si terrible, qu'aucun vaisseau de ligne n'oseroit y passer l'hiver. Il n'y a que de médiocres frégates et des navires de moindre force qui peuvent trouver des abris près de terre. Cependant des vaisseaux de ligne peuvent se mettre en sûreté contre les glaces au sault de la Chaudière, rivière dont l'embouchure est à la rive droite du fleuve, à deux lieues au-dessus de Québec; mais, dans un emplacement aussi éloigné de la place, ils courroient risque d'être brûlés par les Américains, qui en connoissent parfaitement le chemin, puisqu'ils ont débouché par là ou par la rivière des Etchemins dans l'hiver 1775 à 1776, au grand étonnement des Anglois.

Il ne s'agit donc que d'arriver les premiers, tout aussitôt après la débacle qui arrive ordinairement du 17 au 20 d'avril. C'est un point si important que, pour ne pas être prévenus, il seroit à propos qu'une escadre

plus forte que celle que les Anglois pourroient avoir tenue à Halifax ou dans ces parages, allât, dès le commencement d'avril, croiser à l'entrée du golfe Saint-Laurent, jusqu'à ce que la flotte destinée à l'expédition eût embusqué le fleuve et l'eût remonté. Après quoi, l'escadre en croisière pourra la quitter pour aller remplir toute autre destination.

Pour juger du nombre des troupes et de la quantité de munitions nécessaires au succès certain de l'entreprise, il faut considérer :

1° Qu'il seroit imprudent de se confier tellement sur nos alliés que, s'il arrivoit qu'ils nous eussent manqués, soit pour avoir été repoussés avant notre arrivée, soit par tout autre accident, nous nous trouvassions dans l'impuissance de poursuivre l'opération ;

2° Qu'il ne faut pas compter que les Canadiens se hasardent jamais de prendre les armes contre les oppresseurs sous lesquels ils tremblent, qu'ils ne nous reconnoissent des forces capables de ne laisser aucun doute sur l'événement ;

3° Qu'il faut être pourvu de munitions, armes et outils, non seulement proportionnellement au nombre de troupes qu'on conduit, mais encore à celui des alliés et des gens du pays qui doivent nous joindre. L'appât du gain en attirera parmi le peuple aussi bien que l'amour de la liberté.

A l'égard de la noblesse, on peut compter sur ses sentiments généreux, pourvu toutefois que le gouverneur de Québec n'ait pas eu la prévoyance d'en attirer la plus grande partie dans sa place, et ne l'y retienne par force.

On peut conclure, d'après ces considérations, que le nombre des troupes de débarquement doit surpasser celui de la garnison de moitié, et même plus s'il est possible, en sorte que si elle est forte, par exemple, de quatre mille hommes, il nous en faudra au moins six mille d'infanterie réglée. Il n'en iroit que mieux d'y joindre deux cents dragons avec l'équipement nécessaire, non seulement pour deux cents autres qu'on fera monter par des volontaires, qu'il ne sera pas difficile de trouver dans le pays. Ces dragons serviront bien utilement, soit comme grenadiers au siège, soit pour faire des courses, rassembler les habitants et donner du poids à nos premières invitations.

Il ne faudra pas moins de deux cent cinquante canonniers, bombardiers, sapeurs, artificiers, mineurs et ouvriers du corps royal de l'artillerie. On leur joindra pour aides des matelots canoniers, au lieu de soldats d'infanterie.

Si l'on veut épargner les hommes et le temps, en se donnant les moyens d'amortir de bonne heure le feu de la place, je pense qu'il ne conviendroit pas d'avoir moins de douze pièces de canon de 24 et dix-huit de 26 (pièces de siège), de plus douze pièces de 8 et dix-huit de 4 (pièces longues) pour la défense des redoutes, retranchements, fortins et têtes de ponts, indépendamment des canons que nous proposerons d'établir pour commander sur le fleuve, tant au-dessus que vis-à-vis de Québec, mais qu'on pourra tirer des vaisseaux de ligne sans aucun inconvénient, lorsqu'une fois embossés à demeure sous la protection des batteries de terre, ils

ne seront jamais obligés de combattre que sur un de leurs bords.

Si l'on peut ajouter huit obusiers et deux pierriers à lancer des paniers remplis de pierres, on en tirera bon service. Je les crois nécessaires pour concourir avec les batteries de canon sur le fleuve. J'estimerois qu'il faudroit douze mortiers de douze pouces à chambre poires contenant douze livres de poudre. On en tireroit ce qu'il en seroit nécessaire aux attaques, sauf les remettre à leur premier emplacement en cas d'alarme par mer. (Si l'on trouvoit ce nombre bien considérable, il faut observer que c'est moins par une suite continue de bombes que par la quantité de celles qui partiroient à la fois dans des occasions décisives qu'elles feront l'effet qu'on en attend), comme, lorsque nos vaisseaux passeront sous le feu de la place, ou lorsqu'une escadre viendroit pour forcer le passage et ruiner notre flotte et nos espérances.

Il est en effet indispensable de se rendre tellement maîtres de la navigation du fleuve au-dessus de Québec qu'on ne risque pas d'y voir pénétrer aucune escadre. Pour remplir cet objet et celui de dominer le long de son cours jusqu'à Montréal, il me semble qu'il suffiroit d'un vaisseau de soixante-quatorze canons, deux de soixante-quatre, trois frégates de trente à trente-deux, indépendamment de deux ou trois corvettes, de plusieurs lougres, chébecs et autres bâtiments légers.

Il reste à examiner la manière de mettre en œuvre tous ces préparatifs avant l'ouverture de la tranchée, tant pour l'investissement que pour la sûreté des vaisseaux et des quartiers de l'armée.

ARTICLE 4

L'empressement et l'activité des Américains étant peu équivoques, lorsqu'il s'agit d'aller en avant, je crois qu'il est sage de s'attendre à ne les voir se mettre en mouvement qu'après que le bruit de notre débarquement sera parvenu jusqu'à eux. Alors je suppose qu'ils auront honte d'avoir été prévenus, et je ne doute point qu'ils n'arrivent encore à temps pour partager avec nous les travaux du siège. Ainsi ne comptons point trouver la place bloquée d'avance.

La première manœuvre en arrivant sera de débarquer. Je crois que l'ennemi n'osera s'engager à défendre en même temps les deux rives du fleuve, et, comme dans la défense de celle du sud, il courroit plus de risques d'être coupé ou inquiété dans sa retraite, on peut présumer qu'il s'en tiendra à celle du nord. Quoiqu'il en soit, s'il en agit autrement, ce ne sera pas une opération bien difficile de le chasser de la Pointe-de-Lévis, après avoir pris connoissance de ces positions et de ses démarches.

De là nous remonterons le long de la côte de Lauzon jusqu'à la Pointe-des-Pères, vis-à-vis la ville basse de Québec, où, sans perdre de temps, il faut établir de bonnes batteries de canons et mortiers capables d'en imposer à celles de la place qui battent le travers du fleuve. On soutiendra ces batteries d'un fortin de campagne ou de retranchements fraisés et palissadés propres à contenir sept à huit cents à l'abri d'un coup de main. Le premier objet de ces batteries est de favoriser à notre flotte de passer de nuit devant la place et de

remonter au-dessus jusqu'à ce qu'ils en soient hors de toute atteinte, vis-à-vis Samos à peu près.

S'il est possible au moment même de surprendre le débarquement, comme le fit Wolfe en cet endroit, cela abrègera et épargnera des fatigues ; mais, si l'ennemi est assez actif pour s'y opposer à temps, il faut, sans s'obstiner, chercher le premier endroit négligé, fût-ce même au Cap-Rouge, parce qu'en quelques jours de marche par terre, on sera assuré de revenir au même point et de forcer l'ennemi à se renfermer dans ses murs.

Je n'ai pas besoin de dire que, pendant la durée de toutes ces manœuvres, les travailleurs et leurs gardes qu'on aura laissés à soutenir les batteries et à perfectionner le fortin de la Pointe-des-Pères, doivent être protégés par nos petits bâtiments armés et par des chaloupes canonnières, lesquelles de jour se tiendront hors de prise du canon de la place, et de nuit borderont toute la côte de Lauzon, le plus près de terre qu'ils pourront, pour être moins aperçus. Il est encore moins nécessaire de recommander à des marins de se défier avec la plus grande vigilance des brûlots, cajeux enflammés et autres artifices que l'on ne manquera pas de lancer contre eux, tant qu'ils seront mouillés au-dessous de Québec ; ils connoissent mieux que moi les moyens d'en rendre l'effet nul.

Aussitôt qu'on se sera emparé du débarquement de Wolfe près de Samos, on y établira deux fortes batteries, l'une à peu près au niveau de la laisse de haute mer, à merlons élevés, l'autre à barbette, au sommet de la côte, retranchée et palissadée autant qu'il sera jugé néces-

saire. Deux batteries semblables et un fortin respectable seront en même temps construits vis-à-vis, sur le bord opposé du fleuve. L'objet de ces deux établissements est de croiser le passage en cet endroit, pendant que les vaisseaux de ligne, les frégates et même des chaloupes canonnières ou des batteries flottantes, qu'on peut construire sur les lieux, le battront directement. Je crois qu'avec cet appareil on ne doit pas craindre qu'aucune escadre puisse pénétrer. Il lui faut le flot, un vent fait, tenir le milieu du canal à deux ou trois de front tout au plus, (encore faut-il être pratique de cette navigation dangereuse) et ne présenter jamais le côté sans risquer d'aller échouer, et par conséquent de se perdre ou de se faire brûler. Il sera bon par conséquent de préparer quelques brûlots.

Désormais notre flotte, nos vivres et nos munitions en sûreté, nous nous occuperons d'achever l'investissements traversant la rivière Saint-Charles, sur laquelle on choisira un emplacement pour y construire un pont de communication, dont l'une et l'autre extrémité seront retranchées solidement, pour arriver enfin à la Canardière, à la rive gauche du bassin au-dessous de Québec. On sera encore dans l'obligation d'établir ici, le plus près qu'on pourra de l'embouchure de la rivière dans le fleuve, un nouveau fort avec des batteries en état de se faire respecter des frégates, les vaisseaux de ligne ne pouvant en approcher d'assez près. On pourroit peut-être penser qu'il seroit plus à propos pour éviter tant de travaux de faire remonter le fleuve à toute l'escadre en croisière plutôt que de l'envoyer remplir tout autre objet, afin d'expédier plus promptement ;

mais on en jugera différemment si l'on considère qu'une escadre plus forte encore pourroit venir ou la combattre ou la bloquer. On n'expose à ce danger que trois vaisseaux de ligne, lesquels, au pis aller, hiverneroient au sault de la Chaudière. Il vaut mieux prendre un peu plus de peines et retarder de quelques jours, que d'employer sans aucune nécessité grand nombre de forces aussi précieuses.

A peine ces établissements seront-ils commencés, que des corvettes et autres bâtiments légers remonteront le fleuve jusqu'à Montréal, conjointement avec les dragons, qui iront par terre, portant des ordres à chaque capitaine des côtes d'envoyer aussitôt, le plus qu'ils pourront d'habitants en état de porter les armes, les invitant d'amener au camp leurs denrées, qui leur seront payées. On ne manquera pas de commander en même temps à ceux des habitants, même éloignés, qui, à cause de la culture des terres, ne pourront être tirés de chez eux, de fabriquer des palissades, des fascines, gabions, etc... Ces matériaux seront rassemblés par paroisse, mis en flotte et conduits à l'armée sur le fleuve.

Je ne parle pas du manifeste qui doit être publié en même temps, ni d'autres mesures que la prudence dictera assez.

Dès que les Canadiens arriveront au camp, on leur donnera une forme de milice avec des officiers tirés des gentilshommes du pays ; ce sera l'affaire du major général.

On les emploiera à tous les travaux ci dessus désignés, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement perfectionnés, et, comme ils sont adroits à manier la hache et la serpe, on

les mettra d'abord à faire les premiers amas de palissades, fascines, etc., pour fournir de ces matériaux à la construction des premiers ouvrages, en attendant qu'il en soit arrivé par flotte.

Les différentes batteries sur le fleuve étant achevées, j'estime qu'outre les mortiers ci-dessus demandés, il faudra tirer des vaisseaux cinquante pièces de canon, savoir : trente de 24 et vingt de 18, indépendamment des obusiers, que, dans le besoin, on pourroit transporter des attaques pour les placer, soit près de Samos, soit sur des batteries flottantes, si on a eu le temps, d'en construire.

J'avertis que, quand bien même il arriveroit aux ennemis des forces maritimes qui obligeassent les nôtres à se retirer toutes sous la protection des batteries de Samos, et de celles qui seront vis-à-vis, il faut se maintenir à la Pointe-des-Pères et à la Canardière. Ce point est important ; c'est pourquoi il ne faut rien négliger pour mettre ces deux postes hors d'insulte absolument, dût-on établir une communication par terre sur la côte du sud par une suite de redoutes ou autres retranchements avec celui de la Pointe-des-Pères. Cependant, comme contre ce dernier poste l'ennemi pourroit embosser des vaisseaux qui, soutenus du feu de la place, foudroiroient et ruineroient peut-être nos batteries, je croirois convenable d'en tirer totalement les canons pour en renforcer les batteries de Samos et celles vis-à-vis, ce qui n'empêcheroit pas de conserver la Pointe-aux-Pères, dont les fortifications doivent avoir été mises bien en état de ne pas souffrir grand dommage de ces canonnades.

Toutes les redoutes, retranchements, fortins seront principalement défendus par des Canadiens, sauf à leur envoyer, pour les mieux appuyer, un détachement de troupes réglées, en cas de danger imminent. On sait que leur manière de combattre est de ne le faire qu'à l'abri des arbres, pointes de rochers, ravins, etc.... Nous avons toujours éprouvé dans le cours de la dernière guerre, qu'ils ne réussissent jamais mieux que derrière un bon parapet. Ils sont presque tous chasseurs, visent et tirent juste ; aussi sont-ils fort bons pour cette sorte de combat, c'est pourquoi ce seroit une bonne maxime à pratiquer que de retrancher leur camp ou de le couvrir de redoutes qui puissent se flanquer mutuellement. En plaine il en est fort peu qui se montrent bien. Je ne parle pas des gentilshommes et fils d'officiers, que les sentiments d'honneur exaltent tout autrement.

Le vaste circuit de cette circonvallation ne permettra pas sans doute d'étendre les corps de troupes réglées, de manière à ne laisser aucun espace vide ; il faut au contraire les faire camper en ligne de pareille étendue que le front de bataille qu'elles peuvent occuper, depuis la batterie de Samos jusqu'auprès du moulin Lafontaine, où appuyoit la gauche de notre armée dans la position où, commandée par le marquis de Lévis, elle défit l'armée angloise le 28 avril 1760, occupant tout le travers du plateau de la côte d'Abraham, parallèlement aux cinq fronts de la place. De là on sera à portée d'envoyer des secours aux endroits où l'ennemi pourroit tenter quelque entreprise sans qu'il y ait beaucoup à craindre que rien puisse entrer ni sortir par terre hors de la place. Les Canadiens, lorsqu'ils nous aurons

joints, rempliront le reste de l'enceinte. Au surplus, le général jugera par lui-même sur le terrain de la meilleure disposition à donner au campement.

Jusqu'à présent autant nous avons paru faire peu de fond sur la ponctualité des Américains à venir nous joindre ou même à nous précéder, autant nous avons compté sur un soulèvement universel des Canadiens en notre faveur ; et nous sommes fondés à avoir cette confiance sur l'amour pour la France profondément imprimé dans leur cœur, ainsi qu'ils l'ont bien montré dans la dernière guerre par les sacrifices qu'ils ont faits de leurs récoltes, par l'incendie des habitations de plusieurs, par les fatigues incroyables et la disette excessive qu'ils ont endurées, par les dangers et les hasards de la guerre auxquels ils se sont exposés avec constance, combattant avec passion contre les Anglois.

Cependant, si, par les intrigues de Carleton, gouverneur de Québec, aidé de l'évêque, qu'il a su corrompre et qui, par le moyen de la religion, dont il use criminellement selon des vues humaines, conserve une grande influence sur l'esprit d'un peuple simple, bon et religieux, si, dis-je, nous les trouvions dans des dispositions opposées, je ne serois pas d'opinion qu'il fallût pour cela déployer sur le champ les moyens rigoureux, d'enlever de force, de brûler, saccager, etc.... Ces voies odieuses ne font qu'aigrir sans retour. Peu après, par la voie de persuasion, on les ramènera avec beaucoup plus d'efficacité et de profit. Il ne s'agira que d'occuper la meilleure position dont on pourroit s'emparer et de s'y maintenir jusqu'à ce que nous soyons renforcés par un corps d'Américains assez nombreux

pour nous trouver en état de resserrer, d'une part, parfaitement la garnison de Québec, et d'autre part, d'envoyer d'un bout à l'autre du pays de bons détachements de François, recevoir le serment des seigneurs de paroisse, des capitaines des côtes, des magistrats des villes et principalement des prêtres, emmenant prisonniers ou otage les factieux ou gens suspects. Alors personne n'aura plus aucun prétexte de répugner à nous obéir, puisque le serment prêté par la seule force des événements passés au Roi d'Angleterre sera censé effacé par celui qu'ils auront de nouveau prêté au Roi de France.

Si la conduite qu'on vient de tracer entraîne des longueurs, avant de la blâmer il faut considérer qu'elle nous mène avec certitude au succès. Que gagne-t-on à tout précipiter indiscrètement ? L'expédition apportera-t-elle beaucoup plus de dommage à l'ennemi ou beaucoup plus de profit à la France pour avoir été exécutée une ou deux semaines plus tôt ? De quels reproches ne seroit-on pas accablé, si, faute d'avoir pris pied à pied toutes les mesures que la prudence peut dicter selon les circonstances, on venoit à perdre le fruit de tant de préparatifs et de tant d'efforts dont le royaume peut se promettre les effets avantageux pendant plusieurs siècles. On a vu, il est vrai, mille exemples de places meilleures emportées d'escalade, de vive force, ou par surprise. S'ensuit-il qu'on doive compter toujours sur ces sortes d'événements extraordinaires ? On est louable de les tenter, comme on l'a fait à Mahon, que lorsque tous les autres moyens sont à bout et que le temps presse. Alors on sait bien qu'il

faut risquer le tout pour le tout, et, dans ce cas-là, je serois certainement le premier à en donner le conseil, avant que d'abandonner la partie. Mais il ne faut pas mettre sa confiance en des hasards, lorsqu'on peut assurer le succès par l'industrie.

Lorsque toutes ces dispositions préliminaires seront achevées et que tout ce qu'on pourra rassembler de Canadiens nous aura joint, on ne peut s'empêcher, je crois, de convenir que la réduction de la place est infaillible. Elle ne sera pas même aussi tardive alors qu'on pourroit le croire, parce qu'avec les moyens qu'on suppose, l'art de diriger les attaques et de prendre ses avantages avec intelligence abrègera beaucoup la durée du siège. La nature de cette expédition doit être maintenant parfaitement connue, et toutes les circonstances qui doivent l'accompagner doivent avoir été mises sous les yeux de manière à juger sainement de toute l'opération — c'étoit là l'objet de ce mémoire — et s'il est bien rempli, on est sans doute en état de se déterminer à l'entreprise ou non. Cependant, avant le départ il faudra décider s'il est convenable, aussitôt après la reddition de la place, de la remettre aux états du pays, en les déclarant libres et unis aux autres états américains gouvernés par le congrès, ou bien s'il est plus à propos de la conserver au pouvoir du Roi, jusqu'au moment de la conclusion de la paix générale. Il me semble que l'intérêt de la France seroit de ne point s'en dessaisir avant cette époque :

1° Elle servira à contenir dans notre parti les Américains qui, à la fin, dégoûtés d'une guerre toujours

onéreuse aux peuples cultivateurs, pourroient bien s'accommoder avec nos ennemis communs sans notre participation ; et, dans le cas où le Roi consentiroit à leur laisser traiter de la paix avant nous, la possession de cette place empêchera qu'ils n'y insèrent aucun article préjudiciable à nos affaires, et qu'ils n'osent jamais ni fournir aucun secours à nos ennemis, ni laisser aller à leur service aucun matelot, chose vraiment à craindre. Les gens de mer, une fois habitués au métier de corsaire et au profit qu'on y fait, y retournent volontiers sans s'embarrasser contre qui ;

2° Si malheureusement la fortune nous devenoit défavorable et que l'état fâcheux de nos affaires nous obligeât à une paix peu avantageuse, on pourroit faire entrer en compensation dans la balance des restitutions mutuelles l'évacuation du Canada en le déclarant libre et uni aux Américains. Le Canada, jusqu'à présent, n'a par lui-même aucun droit de réclamer les clauses de notre traité avec le congrès. Je ne prétends pas néanmoins faire entendre qu'il put demeurer à la France en aucun cas après la paix, puisque le Roi a jugé à propos d'en convenir par les vues d'une saine politique.

Un autre moyen d'acquérir encore plus de crédit sur le congrès pendant le reste de la guerre seroit, aussitôt après la réduction de la place et la réparation des brèches, d'aller s'emparer, au nom de l'état du Canada, mais en effet avec des forces capables d'y faire respecter l'autorité du Roi, de Ticondéroga ou Carillon, poste dans lequel il conviendroit de placer trois mille hommes de troupes réglées et deux mille

Canadiens, jusqu'à ce qu'on se fût mis en état de s'y maintenir avec une garnison moins nombreuse. On sait que c'est la clef du Canada par le lac Champlain, comme Québec en tient l'entrée par le fleuve. On feroit en même temps occuper Frontenac, Niagara, le Détroit, etc., par des Canadiens sous prétexte d'en chasser les restes d'Anglois qui pourroient s'y trouver encore. On y gagneroit de faire recouvrer au Canada ses anciennes limites, de le rendre susceptible d'une plus grande puissance à venir par une plus nombreuse population, et par conséquent d'une plus grande prépondérance dans les délibérations du congrès américain, n'oubliant pas que ce sera toujours la seule des quatorze provinces naturellement affectionnée à la France.

Enfin, si par des motifs qui peuvent être plus puissants, il falloit dès le moment livrer notre conquête à elle-même et aux états américains, je croirois convenable dans la guerre actuelle d'en faire sauter les fortifications, n'étant pas assez assuré de la défense que pourroient en faire les gens du pays, pour ne pas avoir à craindre que les Anglois ne puissent de nouveau la subjuguer et s'y maintenir ; au lieu que, s'ils ne trouvent aucun moyen de défense préparé, il leur seroit absolument impossible d'y former aucun établissement solide avant le premier hiver, saison pendant laquelle il seroit aisé aux Canadiens de les chasser, surtout avec l'aide des Américains.

Il conviendroit seulement de laisser subsister les deux fortins de la Pointe-des-Pères et de la Canardière, avec les batteries de la ville basse, du Sault-au-Matelot et du Château, pour mettre au moins cette ville qui

sert de dépôt principal aux marchandises et aux richesses du pays à l'abri d'être rançonnée et ravagée par quelques corsaires réunis. En cet état, elle exigera encore un armement assez considérable pour que l'ennemi ne songe pas à en faire la dépense, ne pouvant trouver dans cette expédition d'autre avantage que celui de lever une contribution passagère et trop médiocre pour le dédommager de ses avances sans pouvoir y soutenir l'hiver.

Autant l'auteur de ce mémoire a mis d'application à donner sur la matière qui en fait l'objet, les éclaircissèments que ses foibles lumières ont pu lui fournir, autant n'écouteroit-il que son zèle s'il s'agissait d'opérer.

Son devoir alors comme militaire seroit de mettre en œuvre tous les moyens qu'il trouveroit, sans songer s'ils correspondent à ses idées en aucune manière, et certainement il s'y employeroit sans réserve ; sa seule passion étant le succès des armes du Roi.

DESANDROUINS.

A Sarrelouis, le 26 août 1778.

A ce mémoire est joint la lettre suivante :

A Sarrelouis, le 26 août 1778.

Monsieur,

Ayant trouvé à Paris, l'hiver dernier, un plan de Québec gravé à Londres, il m'est venu en idée d'en faire une copie, sur laquelle j'ai tracé votre sanglante et

glorieuse bataille du 28 avril 1760, selon l'idée qui m'est restée. * Vous prendrez, peut-être, mon général, quelque intérêt à ce travail ; c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous l'adresser sous un contre-seing. Ce n'est pas que je ne puisse y avoir commis des erreurs, car premièrement je ne réponds en aucune manière de l'exactitude du plan original qui me paroît fautif en plusieurs endroits essentiels, surtout à l'égard de la fortification de Québec ; mais pour ce qui regarde le combat, on pourra y faire les additions et corrections que vous jugerez convenables, la campagne où il s'est livré me paroissant rendue assez naturellement. Si j'étois à portée, je prendrois ce soin sous votre direction, afin que vous puissiez le conserver comme un monument exact et précis ; mais, si vous y faites des changements considérables, faites-moi la grâce, mon général, de me les faire connoître, ayant dessein d'en avoir aussi un plan. C'est une des actions dont j'ai été témoin, à laquelle je pense le plus volontiers.

J'ai laissé en blanc une grande place à droite de la légende ; j'y aurois placé vos armes, M. le marquis, mais ni mon dessinateur ni moi n'entendons le blason ; vous pourrez y faire suppléer ou bien ajouter à la légende ce que vous jugerez à propos pour mieux faire valoir cette grande action.

J'ai fait un mémoire sur le Canada que j'envoie à M. le prince de Montbarez et à M. de Sartines. J'ai l'honneur de vous l'adresser en même temps, mon général,

* Ce plan de Desandrouins ne s'est pas trouvé parmi les manuscrits du maréchal de Lévis.—(*Note de l'éditeur*).

non dans le dessein de vous prévenir en sa faveur (n'étant point dans le doute que ce ne fût à vous le premier qu'on s'adressa pour en déterminer la valeur, s'il étoit susceptible de faire quelque impression), mais parce que, vous étant inviolablement attaché, je ne veux faire aucune démarche qui ne vous soit connue sur le champ.

Vous verrez, mon général, que le siège de Québec est ma passion, à laquelle je tâche d'amener les vues du gouvernement en en prouvant d'abord l'importance de mon mieux. Ensuite je tâche de démontrer que tous les Washington du monde, avec les troupes qu'ils commandent n'en viendront pas à bout. Puis je détaille en gros ce qu'il faudroit pour l'expédition. Enfin, pour donner plus de poids à toutes mes demandes, je fais un exposé sommaire des manœuvres à faire et des précautions à prendre avant l'ouverture de la tranchée, afin d'assurer le succès et de se rendre maître de l'événement.

Vous trouverez peut-être, mon général, que j'ai demandé un peu trop, et qu'avec moins d'attirails vous en viendrez à bout. Ce n'est pas que je n'aie toute la confiance possible en votre talent et vos ressources ; mais je n'ai pas cru qu'il me fût permis de rien omettre de ce que la prudence peut dicter. Vous en aurez plus d'honneur si vous exécutez plus rapidement et avec moins de moyens. Il m'a semblé qu'on ne risque rien de demander d'être bien muni ; on en rabat toujours assez, sauf à ajouter le correctif qu'on ne se rebuteroit pas quand on auroit moins. Pour moi, je vous suivrai, mon général, n'eussiez-vous qu'une compagnie de

grenadiers pour escorte ; mais je ne répondrois pas de l'événement.

S'il était question de prendre l'avis de quelqu'un qui auroit connoissance du local, de la part du ministre, je désirerois fort qu'il fit demander à cette personne son sentiment sur les divers articles de mon mémoire avant de lui en donner communication, cela seroit d'une bonne politique, afin qu'aucune prévention ni pour ni contre ne pût attirer son jugement et qu'on en fut plus assuré de la bonté des propositions qui se trouveroient à peu près analogues de part et d'autre, sauf à prendre des éclaircissements sur celles qui paroîtroient opposées. Car, pour moi, je ne cherche que la vérité et les meilleurs moyens de réussir, prêt à embrasser tout ce qui pourra y conduire, de telle part il vienne.

Par quelle fatalité arrive-t-il, M. le marquis, que, malgré tous mes désirs et mes sollicitations dans les bureaux, je ne puis parvenir à être à vos ordres ? Je suis très susceptible de remplacer M. de Marsin dans votre ville d'Arras, puisque je suis lieutenant-colonel passé le centre de ceux du corps, comme il l'étoit ; maintenant qu'il est colonel, il est fait pour avoir une brigade et une autre place. Je vous prie donc en grâce de vouloir bien me demander à M. le prince de Montbarey, votre collègue. Vous savez que M. Le Saniquer est notre chef de bureau, et je crois que M. de Fourcroy, qui réside toujours à Versailles, peut tout aussi y influer. Il est tout simple au reste que vous ayez avec vous dans votre capitale un officier de votre choix ; je vous avoue que rien ne me flatteroit davantage. D'ailleurs, s'il est jamais question d'expédition, je serois à

portée de vous donner les détails dont vous auriez besoin et d'en raisonner avec vous.

S'il m'arrivoit, en automne ou au commencement de l'hiver, des ordres pour aller à Arras, je ne manquerois pas de passer par Paris où l'on pourrait me dire de m'arrêter, s'il s'agissoit de s'embarquer ; ce qui empêcheroit qu'on ne pût pénétrer l'objet de mon voyage.

Au surplus, mon général, je souhaite avec ardeur qu'on vous mette en main toutes les forces que j'ai proposées. Nous prendrions Québec par son foible, je puis vous l'assurer, et par conséquent nous aurions double avantage, ce qui rendroit le danger moindre et le succès plus assuré.

Je suis avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESANDROUINS.

P. S. — Si ce que j'ai l'honneur de vous envoyer sous un contre-seing souffroit des retards, ayez la bonté, M. le marquis, de m'en donner avis, pour que je puisse faire vérifier d'où il viendroit et le prévenir que le paquet ne se perdit. C'est pourquoi je n'y joins pas cette lettre.

———

Mémoire sur les îles de Saint-Pierre et Miquelon et sur les Acadiens qui y ont émigré.

La protection de la pêche relativement au traité de paix ayant été l'unique objet de l'établissement des îles Saint-Pierre et Miquelon, toute l'attention du gouvernement auroit dû tendre à cette fin.

Ces îles n'avoient besoin que d'un commissaire du Roi pour régler sommairement et provisoirement les difficultés qui peuvent survenir entre les pêcheurs qui y viennent tous les ans des ports de France, et veiller à l'exécution des articles du traité pour les intérêts de la nation. Un capitaine et cinquante hommes aux ordres du commissaire, suffisoient pour la police intérieure ; des forces plus considérables sont de toute inutilité.

Les habitants de l'Acadie attirés sur ces îles par l'attrait de la ration du Roi, dans laquelle les missionnaires les ont entretenus depuis quinze ans, n'y sont d'aucune utilité. Ils n'ont que le nom de pêcheurs et n'en font point le métier. Ce sont des consommateurs seulement, et les magasins du Roi, où ils reçoivent la subsistance, ne sont comparables qu'à ces hospices de charité qui ne sont propres qu'à entretenir la paresse et la fainéantise.

Il ne faudroit d'habitants sur ces îles qu'une vingtaine de familles de pêcheurs, vivants de leur travail et de leur industrie.

La distribution des grèves à divers particuliers a été exécutée avec un abus intolérable. Il n'en falloit accorder à chacun que ce qu'il pouvoit mettre en valeur.

Les armateurs sont opprimés par cette propriété malentendue. On leur fait payer cent cinquante quintaux de morue pour la sécherie, quelque peu de succès qu'ils aient dans la pêche. C'est gêner le commerce pour soutenir un malheureux dans un lieu où, indépendamment de cela, le Roi le nourrit et où son existence est contraire au bien de l'établissement.

Le grand nombre de colons ne peut être qu'à charge sur des îles sans bois. Leur affinité, leurs liaisons avec les sauvages et avec les habitants du continent, leur fréquentation habituelle, la coupe des bois de construction sur la grande terre seront tôt ou tard des sujets de querelles et de rixe entre les deux nations ou fourniront des prétextes de rupture.

Tout ouvrage projeté à Miquelon est inutile, si l'on fait la pêche comme partout ailleurs. Nos navires arrivent en avril et mai pour s'en retourner l'automne. Il ne faut pas frapper des corps morts pour amarrer les chaloupes qui ne font la pêche que dans les beaux temps. Le port de Saint-Pierre est plus que suffisant dans cette partie.

Les habitants que l'on a attiré mal à propos sur ces îles seroient mieux avec les familles acadiennes que le Roi nourrit en France ; ils coûteroient moins qu'à Saint-Pierre et ils suivroient la destination que le gouvernement en fera sans doute un jour pour les employer à quelque chose d'utile. Il est certain qu'ils sont pernicieux à cet établissement, qui, n'ayant qu'un but qui est la protection de la pêche, doit éviter surtout ce qui porte l'enseigne du commerce et de l'interlope.

Le projet du gouvernement pour faire transmigrer les Acadiens à Cayenne a été contrarié par cette subsistance donnée à Saint-Pierre qui a favorisé la répugnance que tous les cultivateurs ont à s'expatrier. Mais ce projet n'ayant plus lieu, dans quelles vues continueroit-on d'entretenir cette peuplade à grands frais ? En cas de rupture, la défensive est nulle, et, si ce pouvoit être dans des vues d'offensive, c'est payer trop cher des secours trop vains, trop éloignés et trop incerrains. Un comptoir à Saint-Pierre est tout ce qu'il faut pour les intérêts de la nation et du commerce.

C'est compromettre les armes que d'entretenir un état militaire dans un tel état de foiblesse, incapable de repousser l'insulte d'un corsaire anglois. Cette nation insolente n'a que trop d'habitude de s'échapper en ce genre.

Une administration purement civile éviteroit cet inconvénient qui n'est pas le moindre entre les couronnes.

Il est évident que le service se feroit plus rondement relativement à l'objet dans le système que je propose et que la dépense du Roi diminueroit des trois quarts au moins.

Mémoire pour servir aux limites des possession des François et des Anglois dans l'Amérique septentrionale

Ce mémoire commencera par traiter des limites de l'Acadie et successivement des autres parties, en sui-

vant la hauteur des terres qui paroit être naturelle pour séparer les possessions des couronnes de France et d'Angleterre.

L'Acadie, comme tout le monde le sait, a été cédée par la France à l'Angleterre en 1713, à la paix d'Utrecht.

La France pour lors ne put et ne dut entendre que de céder cette province en particulier en la comprenant dans la péninsule à la baie des Mines, sans y comprendre l'isthme de Beaubassin et de la baie Verte, ni la côte du détroit de Canceau ou de Fronsac, jusqu'au camp de Fogeri et cap Canceau, et encore moins d'y comprendre les provinces de Gaspésie et des Etchemins, qui est la côte de la baie Françoise. C'est dans cette province que coule la rivière Saint-Jean. On a toujours regardé ses anciennes limites à la rivière Kinibecki qui la séparoit de la province de la Nouvelle-Angleterre, et c'est par usurpation que les Anglois les ont avancées jusqu'à la rivière de Saint-George, où ils ont établis un fort.

Les gouverneurs du Canada s'y sont opposés, et les sauvages de cette partie, alliés constamment de la France, ont toujours fait la guerre aux Anglois.

(Ce mémoire est incomplet)

Explication succinte de la figure et de la disposition d'un bateau pour recevoir un canon de fer du calibre de six, ou de ceux de fonte provenant des Anglois, monté sur son affût et placé sur une plate-forme à coulisse établie dans le fond, où cette pièce peut être

exécutée avec facilité, avec deux pierriers de huit onces de balles montées sur chandeliers.

Des proportions du bateau

Ce bateau est de la même longueur et profondeur que ceux qui se construisent actuellement à Québec, et sa plus grande largeur n'excède celle des autres que de six pouces, qui se trouve au tiers de sa longueur.

De son équilibre

Pour que son centre de gravité soit le plus près qu'il est possible de celui du poids du canon qui est placé en avant, pour que cette puissance qui agiroit pour plonger cette partie du bateau soit balancée à l'autre extrémité par un poids beaucoup plus foible, afin que ce bateau puisse être mis en équilibre sans être trop chargé ; et pour donner à cette légère voiture l'assiette qu'exige sa destination, le poids de devant sera rapproché aussi près de la sole qu'il est praticable, et son mouvement sera dirigé de l'avant en arrière sur la ligne qui passe par le centre du bateau, et qui aboutit à cette extrémité.

Du canon, de son affût et de la plate-forme à coulisse

Le canon est monté sur un affût de marine, auquel on a supprimé les roues de derrière, et l'on a appliqué sous l'entretoise de mire une fausse roue. L'affût ne portant que sur trois points sera plus stable dans le fond du bateau qui lui sert de plate-forme ; à quoi l'on ajoute seulement des longerons pour former des coulisses qui

contiendront les roues sur leurs lignes droites, sans qu'elles puissent se déranger. Celle de derrière cèdera facilement au recul, son frottement ne faisant qu'une résistance qui n'est pas capable de trop tourmenter l'affût.

On observera que les longerons ont le double de hauteur derrière que devant, pour que l'on puisse ajouter dans la coulisse un madrier en long qui a aussi quatre à cinq pouces d'épaisseur par derrière et allant en diminuant à l'autre extrémité en forme de coin, afin que l'affût, étant sur un talus incliné vers l'avant, ait plus de facilité à retourner en batterie après avoir tiré.

A chaque extrémité des longerons est un heurtoir de la même grosseur assemblé par entaille réciproque à leur rencontre, et qui sera bien chevillé sur la plate-forme et sur les longerons. Pour encore mieux s'assurer que l'affût ne pourra verser d'aucun côté, il sera soutenu par le haut d'un châssis de la forme d'un carré long disposé parallèlement au plan incliné de la plate-forme à coulisse dans lequel l'affût est engagée.

Jusqu'au dessous des tourillons, il est pratiqué une feuillure dans les longs côtés du châssis dont l'ouverture va en s'élargissant dans la profondeur du bois pour loger une languette taillée à queue d'aronde attachée à l'affût, régnant le long du flasque qui glissera dans la feuillure sans aucune résistance.

De la coupure faite au devant du bateau

L'espace du bateau depuis l'endroit où se rencontre l'astragale de la volée du canon jusqu'à l'étrave, qui ne servira qu'à l'équilibre, est rasée aussi bas qu'il est

nécessaire pour que la pièce puisse être pointée de niveau sans que le souffle puisse endommager le devant.

Cette partie coupée, en observant une pente de deux pouces du devant au derrière, est recouverte d'un pont incliné en avant pour faciliter l'écoulement des eaux, et l'autre extrémité est surmontée d'une cloison de madriers de la hauteur du plat-bord, pour boucher l'ouverture faite par la coupe verticale, afin que l'eau, lorsqu'elle sera agitée, ne puisse entrer que par le sabord fait à la dite cloison pour passer la volée du canon, qui sera facile à fermer avec une petite porte à coulisse en retirant un peu la pièce en arrière.

Pour suppléer au défaut de la pièce qui est coupée

Pour éviter que cette coupe ne fasse aucun obstacle à la marche du bateau, lorsque la lame y sera contraire, il sera appliqué une pince postiche qu'on mettra et qu'on ôtera avec facilité, en prolongeant le premier bordage avec deux planchettes pliantes qui se termineront à l'étrave en formant une pointe ou pince au bateau, qui seront tenues par de petites chevilles de fer dont les têtes seront plates pour être attachées aux planchettes, et les autres extrémités entreront dans les trous percés au bord du bateau, et le tout suffisamment arrêté avec des crochets ou tirants à clavette.

Des pierriers

Les deux pierriers sont montés sur chandeliers, de chaque côté du canon, dans les angles formés par les côtés du bateau et la cloison en avant de la pièce, et

l'on pourroit même, si on le jugeoit nécessaire, armer ce bateau d'une plus grande quantité de ces pierriers, qui sont fort légers.

Du bastingage

On ajoute à ce bateau un bastingage pour que les hommes soient à couvert de la mousqueterie et même de la mitraille, des petites pièces, quoique ce bastingage soit fort léger, n'ayant que dix à douze pouces d'épaisseur à l'endroit des branches de fer qui le soutiennent.

Du gouvernail

On fera aussi usage du gouvernail, parce qu'il peut embrasser un assez grand volume d'eau pour gouverner le bateau, et le patron sera aussi à couvert du bastingage.

Des sabords à rames

L'on a percé des sabords à rames sous la lisse du platbord, afin que les nageurs ne soient pas gênés par le bastingage.

Du caisson pour les poudres. — Du peu de travail et de dépense pour la disposition de ce bateau.

Le caisson pour mettre les munitions des pièces est pratiqué sous une des barres ou bancs, le tout conformément à la distribution figurée dans le dessin * qui la rend plus sensible que tout ce que je pourrois dire, et peut mieux faire juger qu'il n'est guère possible de

* Ce dessin n'est point joint à la pièce.

donner à une pareille voiture une disposition plus avantageuse relativement à une attaque, à une bonne défense et à l'économie, n'étant obligé de faire à un bateau ordinaire que quelques petits changements, qui ne peuvent augmenter le travail et les frais de cette construction que de la journée de quatre ouvriers, et, pour rendre cette voiture moins utile à son usage ordinaire, deux hommes employés pour la remettre dans le même état de celles de transport, en peuvent faire toutes les réparations dans leur journée.

Epreuve qui a été faite l'automne dernier d'un canon sur une plate-forme établie sur deux bateaux

L'idée de M. Le Mercier, en faisant l'épreuve, l'automne dernier, d'un canon sur une plate-forme établie sur deux bateaux joints ensemble à côté l'un de l'autre à toucher, étoit de chercher à n'employer que de ces voitures pour notre service, dont le transport est facile dans les portages ; d'éviter des peines, des dépenses, et tout l'attirail qu'auroit demandé une construction plus grande et plus composée. C'est pour répondre à ses vues que j'ai tâché de trouver d'autres moyens pour exécuter du canon sur l'eau avec ces sortes de voitures, sans être obligé d'en employer deux pour chaque pièce.

L'avantage que l'on croit retirer de l'usage de ces bateaux pour le service de l'artillerie en n'employant qu'un seul pour chaque canon

Si l'on avoit médité quelque entreprise contre nos voisins, et que l'on voulut l'effectuer avec une armée

d'un équipage de campagne un peu considérable, que le transport dut s'en faire par des rivières et des lacs, qu'il fut nécessaire d'employer une nombreuse artillerie pour couvrir l'armée dont la marche pourroit être retardée par les barques des ennemis, les bateaux dont on propose de faire épreuve serviroient utilement dans cette occasion. Ils borderoient treize rames ; leurs mouvements seroient faciles et prompts pour se rendre aux endroits où leur service les rendroit le plus nécessaire ; ils pourroient s'étendre pour occuper un grand front en avant de ceux de transport dans une action, pour obliger l'ennemi à diviser son feu auquel ces voitures offriroient peu de prix, qui le rendroit plus incertain et de moindre effet. Les coups qui échapperoient à ces bateaux n'incommoderoient pas non plus ceux de derrière, ceux de nos canons ne pourroient être plus rasants. La pièce étant une fois mise de niveau et le coin de mire fixé, il n'est plus besoin de pointer les autres coups. Il n'y a qu'à gouverner droit sur l'objet que l'on veut battre pour tirer juste, et la vivacité avec laquelle le service d'une pièce sur ces bateaux se feroit, lui pourroit faire produire l'effet de trois autres servis à la manière des vaisseaux.

De l'utilité que l'on conçoit de ces bateaux pour une défensive

Et, si au contraire l'ennemi vouloit encore tenter de pénétrer sur nos frontières, et qu'il se servît de nos rivières et lacs pour les transports, on peut également faire usage de ces voitures, qui non seulement peuvent retarder sa marche, mais même l'incommoder et le troubler tellement dans sa navigation à le réduire de

mettre à terre. Alors ce seroit aux Canadiens et aux sauvages à le servir.

De leur bonne défense pour une retraite

Si l'on étoit obligé de faire une retraite, les pièces dessus les bateaux ne discontinueroient pas leur feu en faisant toujours du chemin. Le derrière servant alors de devant, l'on démonteroit le gouvernail pour gouverner à l'aviron. Le canon et les pierriers en tirant aideroient à pousser les bateaux, ce qui tiendroit lieu des rameurs employés au service de cette artillerie, et l'on peut aussi faire usage des voiles comme dans les autres voitures.

Pour remédier aux coups de canon que le bateau pourroit recevoir

Si, dans le combat, les bateaux recevoient des coups de canon au dessous du niveau de l'eau, on pourroit y remédier en donnant la pente opposée pour boucher le trou avec une boule de suif apprêtée, y mettre une plaque de plomb que l'on tiendroit toujours prête.

Des amarrages

On fera usage pour les pièces, de palans, bracques et autres cordage selon les besoins.

REMARQUES DE L'ÉDITEUR

Dans les différentes pièces qui composent ce volume, il se rencontre un bon nombre de phrases défectueuses qui cependant sont intelligibles. Elles ont été laissées telles que dans le manuscrit.

Page	21,	ligne	8 ... charbonniers,	lisez ...	charpentiers.
"	39,	"	20 ... obus,	" ...	abus ?
"	64,	"	21 ... Samson,	" ...	Lauzon ?
"	76,	"	3 ... espace,	" ...	espèce.
"	134,	"	... Dans le plan, la lettre F manque dans l'original.		
"	185,	"	25 ... d'entreprendre,	lisez ...	de reprendre.
"	192,	"	14 ... patrie,	" ...	partie.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres et Pieces Militaires

PREMIÈRE PARTIE

PAGES.

I.—Instruction pour MM. les commandants des bataillons à mesure qu'ils arriveront à Québec, en attendant les ordres de M. le marquis de Vaudreuil..... 7

II.—Instruction pour MM. les lieutenants-colonels d'infanterie, commandant les bataillons qui sont en Canada 12

III.—Instruction pour M. le chevalier de Lévis, brigadier des armées..... 19

IV.—Mémoire pour servir d'instruction à M. le marquis de Montcalm, donné par M. de Vaudreuil pour la campagne de 1758..... 25

V.—Mémoire du marquis de Montcalm en réponse au mémoire précédent..... 29

VI.—Projet pour aller au fort Lydius, en supposant que milord Loudon voulût de nouveau tenter le siège de Louisbourg et qu'il arrivât des vivres et des munitions de guerre au commencement du printemps..... 32

PAGES

VII.—Mémoire envoyé par M. de Montcalm à M. Le Mercier..... 37

VIII.—Réponse au mémoire de M. le marquis de Montcalm 40

IX.—Ordre du marquis de Montcalm..... 44

X.—Réflexions générales sur les mesures à prendre pour la défense de cette colonie..... 45

XI.—Mémoire de M. le marquis de Vaudreuil avant la fin de la campagne..... 51

XII.—Ordonnance du gouverneur général..... 54

XIII.—Mémoire sur les subsistances..... 60

XIV.—Mémoire sur les observations de M. Desandrouins pour les positions à prendre entre Carillon et Saint-Jean..... 61

XV.—Côtes du sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe de Lévis jusqu'à la rivière des Caps, espace de trente-cinq lieues..... 64

XVI.—Etat des mémoires présentés au ministère, en janvier 1759, par M. de Montcalm à M. Berryer..... 74

XVII.—Mémoire de la Cour..... 79

XVIII.—Lettre du sieur Pellegrin, capitaine de port, officier de marine expérimenté, à M. le marquis de Vaudreuil, communiquée et concertée avec le marquis de Montcalm. 91

XIX.—Précis des manœuvres que l'ennemi peut faire pour attaquer le Canada par le bas du fleuve Saint-Laurent, faire le siège de Québec par la basse-ville, et des obstacles qu'on peut y opposer..... 95

XX.—Ordre du marquis de Montcalm..... 106

XXI.—Mémoire sur la défense du fort de Carillon. 107

XXII.—Mémoire sur les dispositions à prendre..... 143

PAGES

XXIII.—Mémoire sur la campagne prochaine 144

XXIV.—Précis du plan d'opérations générales de la campagne de 1759, donné par M. le marquis de Vaudreuil en réponse à un mémoire de M. de Montcalm 153

XXV.—Mémoire pour la défense des environs de Québec, la campagne de 1759, par le chevalier de Lévis. Disposition générale pour s'opposer à la descente depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au sault de Montmorency, de même que pour se retirer derrière la rivière Saint-Charles, dans le cas que l'on fût forcé à la descente; projet pour défendre cette rivière et ordre de bataille pour combattre et pour camper toute la campagne 162

XXVI.—Instruction pour M. de Rigaud 165

XXVII.—Instruction pour M. Martel 167

XXVIII.—Mémoire sur la défense de Québec 168

XXIX.—Règlement pour l'incorporation des Canadiens dans les bataillons des troupes de terre 171

XXX.—Points à décider par M. le marquis de Vaudreuil après en avoir conféré avec M. l'intendant 175

XXXI.—Mémoire pour la défense de Québec 177

XXXII.—Mémoire sur l'emploi des sauvages 180

XXXIII.—Ordonnance du gouverneur général 182

XXXIV.—Ordonnance du gouverneur général 183

XXXV.—Modèle de lettres pour les capitaines des côtes à eux envoyé par M. de Lévis, pour répondre aux ordres qu'ils avaient reçus des généraux anglois 184

XXXVI.—Projet d'attaque sur Québec 185

PAGES

XXXVII.—Mémoire et observations sur le projet d'attaquer les postes ennemis en avant de Québec, et sur celui de surprendre la place ou de l'enlever de vive force 197

XXXVIII.—Mémoire sur le siège de Québec 204

XXXIX.—A MM. les commandants des vaisseaux de guerre ou marchands expédiés pour le Canada 208

XL.—A M. le commandant de la flotte ou escadre qui arrivera dans cette colonie 210

XLI.—Etat général des prix de journées qui pourront être employées tant au siège que dans l'armée 211

XLII.—Mémoire pour servir d'instruction à M. le chevalier de Lévis, maréchal des armées du Roi 213

XLIII.—Lettre circulaire écrite aux capitaines des milices nord et sud du gouvernement de Québec 219

XLIV.—Lettre circulaire écrite à MM. les curés nord et sud du gouvernement de Québec 221

XLV.—Ordonnance du gouverneur général 224

XLVI.—Idem 226

XLVII.—Idem 228

XLVIII.—A M. Savard, capitaine de milice aux Eboulements, et à M. Tremblay, capitaine de milice de l'Ile-aux-Coudres 229

XLIX.—Instructions pour MM. les officiers des troupes de la marine 231

Correspondance des Généraux Anglois avec MM. de Vaudreuil, de Montcalm et de Lévis

---

DEUXIÈME PARTIE

PAGES

I.—M. James Abercromby au marquis de Montcalm..... 233

II.—Traduction. M. James Abercromby au marquis de Montcalm..... 235

III.—Lord Loudon au marquis de Montcalm..... 236

IV.—Le marquis de Montcalm au général Abercromby..... 237

V.—M. James Abercomby au marquis de Montcalm..... 238

VI.—Le marquis de Montcalm au général Abercromby..... 241

VII.—M. James Abercromby au marquis de Montcalm..... 241

VIII.—Le même au même..... 242

IX.—Idem..... 243

X.—Le marquis de Montcalm au major général Amherst..... 243

XI.—M. Jeffrey Amherst au marquis de Montcalm..... 244

XII.—Le marquis de Montcalm au major général Amherst..... 247

XIII.—Le marquis de Montcalm au major Grant.... 248

XIV.—M. Jeffrey Amherst au marquis de Montcalm..... 249

PAGES

XV.—M. Jeffrey Amherst au major Grant, du régiment de Montgomery, prisonnier de guerre à Québec 251

XVI.—Le marquis de Montcalm au major général Amherst 251

XVII.—Le marquis de Montcalm au major Grant.... 253

XVIII.—M. Jeffrey Amherst au marquis de Montcalm. 254

XIX.—Le même au même 255

XX.—Idem 256

XXI.—M. Robert Monckton au chevalier de Lévis. 259

XXII.—Le même au même 260

XXIII.—Traduction—Idem 261

XXIV.—M. Charles Saunders au marquis de Vaudreuil ou au chevalier de Lévis 262

XXV.—M. Robert Monckton au chevalier de Lévis. 262

XXVI.—Le marquis de Vaudreuil au général Monckton 264

XXVII.—Ordonnance 266

XXVIII.—Le marquis de Vaudreuil au général Monckton 266

XXIX.—Sans adresse 268

XXX.—M. Alexander Campbell au chevalier de Lévis 269

XXXI.—Traduction. Le même au marquis de Vaudreuil 269

XXXII.—Le général vicomte Ligonier au chevalier de Lévis 270

XXXIII.—M. W. Pitt au chevalier de Lévis 271

XXXIV.—M. James Murray au chevalier de Lévis 272

Proclamations et ordres des Généraux Anglois

TROISIÈME PARTIE

PAGES

I.—De par Son Excellence James Wolfe, major général, colonel d'infanterie, commandant en chef les troupes de Sa Majesté Britannique 273

II.—Lettre écrite de la part des Anglois..... 276

III.—Ordre au R. P., curé de Sainte-Foye..... 278

IV.—James Murray, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, colonel d'infanterie, gouverneur de Québec et des pays conquis, etc..... 279

V.—Par nous, Monseigneur Jacques Murray, brigadier général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique, dans la rivière de Saint-Laurent, gouverneur général de Québec et des pays conquis 280

VI.—Par Son Excellence Monseigneur Jacques Murray, brigadier général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique, dans la rivière de Saint-Laurent, gouverneur de Québec et des pays conquis. 283

VII.—De par Son Excellence, Jacques Murray, écuier, colonel d'infanterie, brigadier général commandant un corps des troupes de Sa Majesté Britannique, sur la rivière Saint-Laurent, gouverneur de Québec, etc. 284

Etats et tableaux divers

QUATRIÈME PARTIE

PAGES

I.—Etat de l'ancienneté des services de MM. les officiers des quatre bataillons de la Reine, Languedoc, Guyenne et de Béarn, débarqués à Québec dans le mois de juin 1755.. 288

II.—Etat général des quartiers occupés par les troupes, l'hiver de 1759 à 1760..... 296

III.—Etat général des effets qui sont aux magasins du Roi, distributions faites sur les quantités 298

IV.—Tableau général pour lever tous les quartiers, et l'ordre de marche pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 26 février, avec un train d'artillerie et l'hôpital ambulant..... 300

V.—Etat de MM. les officiers tués sur le champ de bataille, morts de leurs blessures, et existant blessés aux hôpitaux et ambulances, depuis le 28 avril jusqu'au 7 mai 1760, deux heures après-midi..... 304

VI.—Tableau des couvertes et effets d'habillement donnés à l'entrée de Lachine..... 311

VII.—Dénombrement des troupes qui sont dans la Nouvelle-Angleterre..... 313

Mémoires sur le Canada et l'Acadie

CINQUIÈME PARTIE

PAGES

I.—1760. Déposition d'un prisonnier anglois.... 315

II.—1778. Mémoire sur le Canada par M. Desandrouins, ancien ingénieur dans cette colonie..... 319

III.—Mémoire sur les îles de Saint-Pierre et Miquelon et sur les Acadiens qui y ont émigré..... 345

IV.—Mémoire pour servir aux limites des possessions des François et des Anglois dans l'Amérique septentrionale..... 347

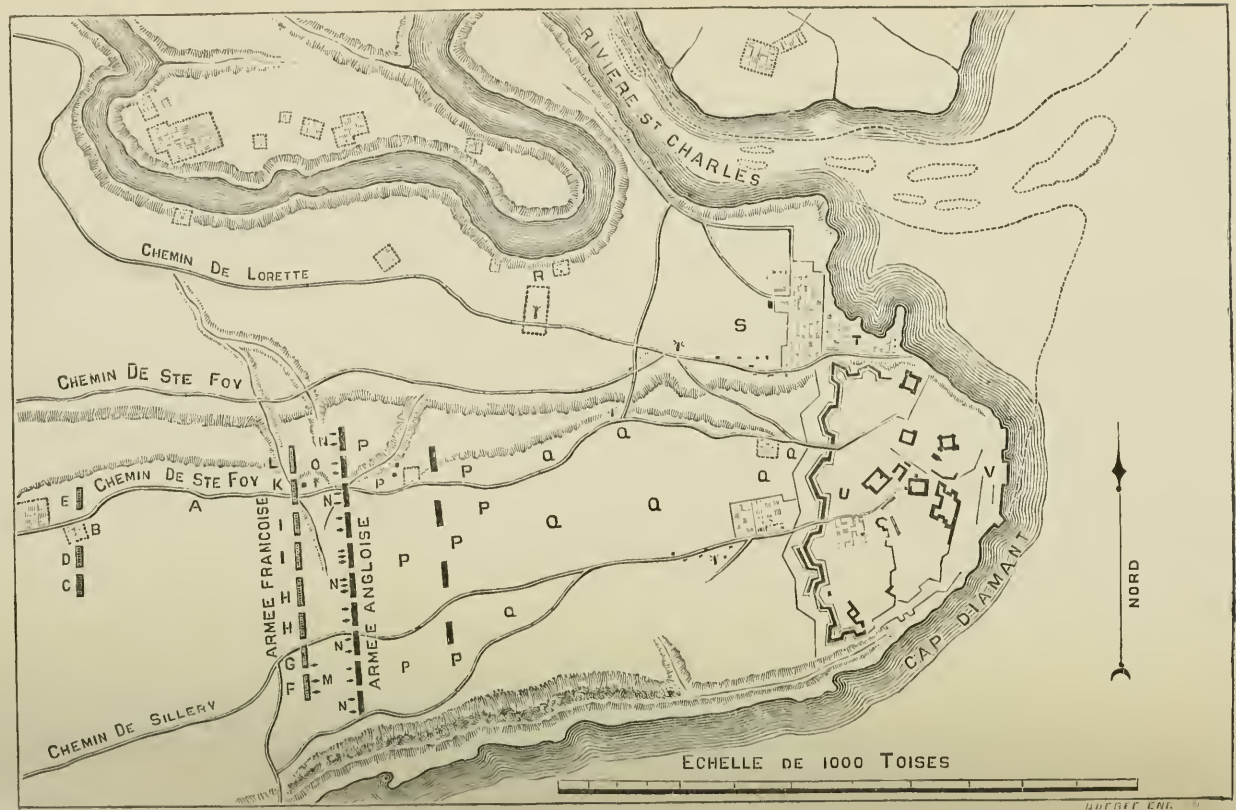
RIVIERE ST CHARLES
CHEMIN DE LORETTE
CHEMIN DE STE FOY
CHEMIN DE STE FOY
CHEMIN DE SILLERY
ARMEE FRANCOISE
ARMEE ANGLOISE
CAP DIAMANT
NORD
ECHELLE DE 1000 TOISES

PLAN DE QUEBEC ET DE LA BATAILLE

qui s'est livrée dans ses environs, le 28 avril 1760, entre les Français commandés par le marquis de Lévis, et les Anglais sous les ordres du brigadier général Murray.

LÉGENDE

A — Chemin du village de Sainte-Foye foudroyé par l'artillerie ennemie pendant que les Français débouchaient contre l'armée anglaise, déjà en ordre de bataille.

B — Premières maisons du village de Sainte-Foye, auxquelles appuyait la réserve.

C — La Reine. un bataillon, } réserve (corps de)
D — Languedoc, un bataillon, }

E — Corps de 180 Canadiens à cheval.

ORDRE DANS LEQUEL COMBATTIRENT LES HUIT BATAILLONS FRANÇAIS

F — Royal-Roussillon ..... un bataillon, } aile droite.
G — Guyenne ..... un bataillon, }

H — Berry ..... deux bataillons, } centre.
I — Compagnies détachées de la marine..... deux bataillons, }

K — Béarn..... un bataillon, } aile gauche.
L — La Sarre..... un bataillon, }

M — Trois pièces à la Suédoise des Français.

N — Vingt-deux canons ou obusiers des Anglais qui furent emportés par les Français.

O — Moulin à vent pris et repris pendant le combat.

P — Terrain disputé par les dix compagnies de grenadiers français, qui continrent l'armée anglaise, l'empêchèrent de se porter jusqu'au débouché du village, et donnèrent à la nôtre la facilité de se déployer.

Q — Retraite des Anglais qui commencèrent à plier par leur gauche, à mesure que par notre droite nous tombâmes sur eux en leur présentant la baïonnette.

R — Hôpital-Général.

S — Faubourg Saint-Roch.

T — Le Palais.

U — Haute-Ville.

V — Basse-Ville.

Manuscrits du chevalier de Lévis.

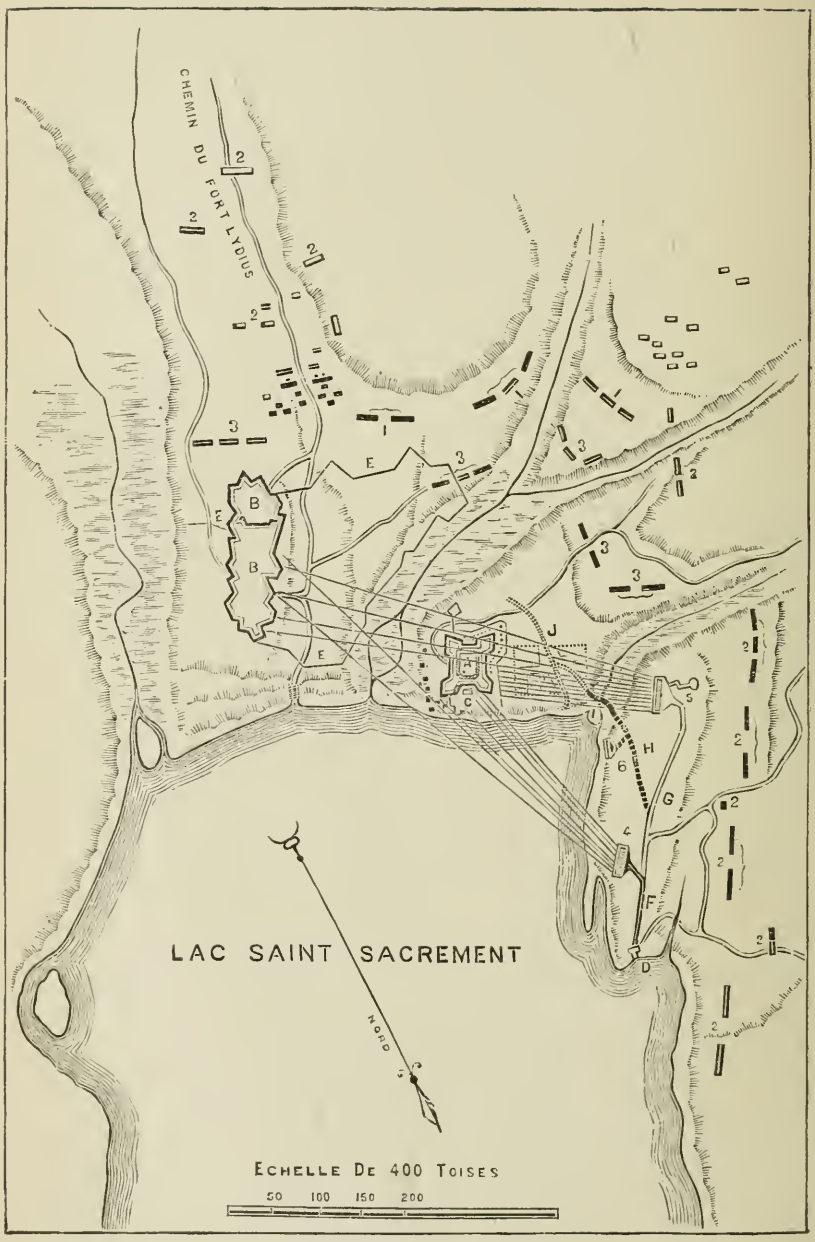
CHEMIN DU FORT LYDIUS
LAC SAINT SACREMENT
NORD
ECHELLE DE 400 TOISES
50 100 150 200
A
B
B
C
D
E
E
F
G
H
J

PLAN DES FORTS DE
CHOUAGUEN
AVEC LES ATTAQUES DE L'ARMEE COMMANDEE
PAR
M. LE MARQUIS DE MONTCALM
NORD

Plan des forts de Chouaguen avec les attaques de l'armée commandée par M. le marquis de Montcalm

---

LÉGENDE

1 Maison à machicoulis crénelée et entourée, à trois toises de distance, d'un mur flanqué de deux tours. Cette redoute était le vieux Chouaguen.
2 Camp retranché des ennemis.
3 Traverse faite depuis l'investissement avec des barriques de lard.
4 Fort George fait de mauvais pieux.
5 Retranchements imparfaits autour du fort George.
6 Maisons et magasins auxquels on a mis le feu lors de l'évacuation.
7 Chemin des Cinq-Nations iroquoises.
8 Corps de garde retranché.
9 Rivière de Chouaguen ou des Onontagués.
10 Port des barques.
11 Chantier de construction.
12 Port des berges ou petits bateaux.
13 Rade.
14 Lac Ontario.
15 Fort Ontario fait de pieux de 18 pouces de diamètre et sortant de terre de 8 à 9 pieds. Le fossé avait trois toises de largeur par le haut, sur huit pieds de profondeur ; les terres en avaient été rejetées en glacis sur la contrescarpe et en talus sur la berme. Les créneaux et embrasures étaient percés à fleur de terre rejetée sur la berme, et l'on pouvait tirer par-dessus les pieux au moyen d'une galerie de charpente pratiquée tout autour. Ce fort, ainsi que les deux autres, a été démantelé et brûlé.
16 Parallèle ouverte la nuit du 12 au 13 août, à travers les souches et les troncs d'arbres sur la crête du coteau.
17 Dépôt de la tranchée.
18 Batterie de six pièces commencée dans la journée du 13.
19 Pente du coteau qui, n'étant point vue du fort, en a favorisé les approches.
20 Chemin par lequel les ennemis se sont retirés du fort Ontario, le 13, à 5 heures du soir.
21 Batterie à barbette de 9 pièces de canon faite dans la nuit du 13 au 14.
22 Communication du fossé à cette batterie.
23 Rampe faite pour descendre dans le fossé par le moyen duquel on allait jusqu'à la communication sans être vu.
24 Batterie de mortiers et d'obus commencée le 14.

Manuscrits du chevalier de Lévis.

Plan du fort William-Henry ou fort George construit par les Anglais en 1756, assiégé et pris, en 1757, par l'armée française commandée par M. le marquis de Montcalm, maréchal des camps et armées du Roy

---

LEGENDE

A — Fort William-Henry.
B — Camp retranché où l'ennemi se renferma à l'approche des Français.
C — Hangar entouré de palissades.
D — Anse où débarqua l'artillerie.
E — Ancien retranchement.
F — Travaux de la nuit du 4 au 5 août.
G — Travaux du 5 au 6.
H — Travaux du 6 au 7.
I — Passage d'un marais fait en plein jour.
J — Travaux du 7 au 8.
1 — Position pour l'investissement, aux ordres de M. le marquis le Lévis.
2 — Position pendant le siège.
3 — Position pendant la démolition du fort.
4 — Batterie de huit pièces et un mortier.
5 — Batterie de dix pièces et un mortier.
6 — Batterie de six pièces qui n'ont pas tiré.
▬ Troupes de terre.
═ Troupes de la marine et Canadiens.
▭ Sauvages.

Manuscrits du chevalier de Lévis.

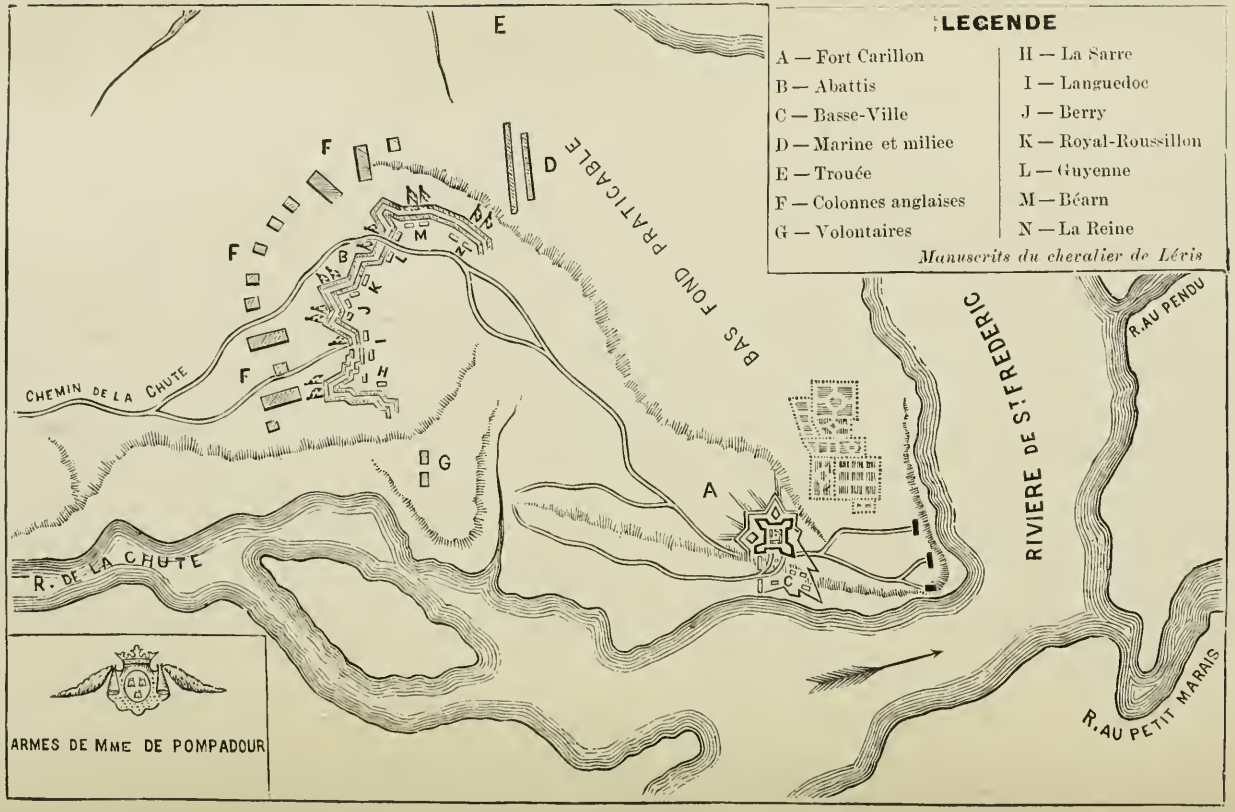
LEGENDE
A — Fort Carillon
B — Abattis
C — Basse-Ville
D — Marine et milice
E — Trouée
F — Colonnes anglaises
G — Volontaires
H — La Sarre
I — Languedoc
J — Berry
K — Royal-Roussillon
L — Guyenne
M — Béarn
N — La Reine
Manuscrits du chevalier de Léris
E
F
D
BAS FOND PRATICABLE
CHEMIN DE LA CHUTE
G
A
R. DE LA CHUTE
RIVIERE DE ST. FREDERIC
R. AU PENDU
R. AU PETIT MARAIS
ARMES DE MME DE POMPADOUR

Réseau de bibliothèques Université d'Ottawa Échéance	Library Network University of Ottawa Date Due
UO 2 2 MAR 2005	
FEV FEB 1 0 2006	
UO 0 8 MAR 2006	
AOUT AUG 1 9 2006	
SEP 2 6 2006	
OCT 0 4 2006	
UO OCT 0 6 2006	
MAR 0 8 2010	
UO MAR 1 3 2010	

a39003 007020042b

LETTRES ET PIECES MILI

FC
0384.1
.L45A43 1891

CE

LETTRES ET PIECES MILITAIR

1490549